

VILLE DE DRUMMONDVILLE

3 janvier 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil Provisoire le 3 janvier 1983 à 17:00 heures; cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour la raison suivante:

Lecture et adoption du règlement No. 1529 décrétant un emprunt n'excédant pas 260 000,00 \$ pour la relocalisation et la construction d'une bibliothèque municipale.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Marcel Bonin, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

1/1/83

Lecture est donnée du règlement No. 1529 prévoyant la relocalisation et la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale à un coût de 990 400,00 \$ et l'achat de l'équipement nécessaire à un coût de 60 000,00 \$; et décrétant un emprunt de 260 000,00 \$ représentant la part de la Ville comme participation à ces dépenses.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1529 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 10 et 11 janvier 1983.

Le conseiller Roger Prince déclare que le projet de relocalisation et de construction d'une nouvelle bibliothèque adéquate pour répondre aux besoins de Drummondville est à l'étude depuis 3 ans et qu'il souhaite sincèrement que le règlement d'emprunt de 260 000,00 \$ soit accepté par les contribuables.

Le conseiller Jean-Paul Généreux estime qu'un emprunt de 260 000,00 \$ est acceptable et qu'il ne peut s'opposer à ce règlement. Cependant, il souhaite que le Conseil approprie au remboursement de cet emprunt le produit de la vente ou de la location de certains immeubles dont la Ville est propriétaire.

M. Hervé Savoie se dit favorable à la position prise par le conseiller Jean-Paul Généreux parce qu'il appréhende que l'année 1983 ne sera pas plus propice sur le plan économique que l'année 1982. En conséquence, les administrateurs municipaux se doivent de réduire les emprunts au maximum pour maintenir un taux de taxe minimum en 1984.

M. Gérard Fréchette, étudiant, veut savoir:

- 1- quelle sera la contribution de la M.R.C. dans le projet de la nouvelle bibliothèque;
- 2- pourquoi cette nouvelle bibliothèque n'a pas été localisée sur le campus Rimbault qu'il considère un site plus adéquat et plus accessible que le site retenu sur la rue Des Ecoles.

Son Honneur le Maire explique que les usagers non résidents paient une contribution annuelle de 25,00 \$ pour avoir accès à la bibliothèque comparativement à 5,00 \$ pour les résidents. La M.R.C. n'a pas encore statué sur sa participation au projet de la bibliothèque, mais des pourparlers en cours devraient se traduire d'une façon positive.

Quant au site, le conseiller Roger Prince explique que le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère des Affaires Municipales ont procédé à des études et ont conclu que la rue Des Ecoles se situe au centre de la nouvelle ville fusionnée avec Drummondville-Sud.

Le conseiller Michel Letendre explique que dans toutes les villes du Québec les administrateurs s'appliquent à décentraliser les équipements pour assurer une certaine équité à l'ensemble des contribuables.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

10 janvier 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 10 janvier 1983, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

2/1/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 27 décembre 1982; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

3/1/83

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 janvier 1983; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

4/1/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 7A. Voeux du Nouvel An (Edward St-Pierre)
- 24A. Condoléances - décès de M. Simon Bourbeau.

ADOPTE

Période de questions et renseignements sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

M. Ovélus Demers avant de procéder à une intervention sollicite l'autorisation de Son Honneur le Maire pour traiter de divers sujets non inscrits à l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée demande sa collaboration pour reporter ses propos à la deuxième période de questions prévue à l'item 24 de l'ordre du jour.

M. Jacques Dion du 140 St-Félix fait une longue intervention pour traiter des sujets suivants:

- a) Il résume une étude sommaire sur la dette de Drummondville qui dépasse 30 millions de dollars et affirme qu'une administration plus clairvoyante aurait dû éviter certaines dépenses non essentielles et parfois même inutiles, savoir:
 - La réfection du vieux pont;
 - L'achat d'un système de caméras pour le Service de la sécurité publique;
 - Le mur de la honte installé sur le boulevard St-Joseph et démantibulé quelques mois plus tard;
 - L'aménagement de la rue St-Damase et la destruction de la gare du C.P.;

- L'installation des services municipaux dans le secteur "La Coulée" qui ne connaît pas de développement;
 - Une économie de 400 000 \$ qui n'aurait pas été faite pour la réalisation des Résidences St-Frédéric sans intervention du R.C.D.;
 - Une économie de 400 000 \$ pour la construction d'une bibliothèque municipale qui a été faite, elle aussi, grâce au R.C.D.
- b) Augmentation de la taxe à Fleurimont (83%) qui s'explique par l'obligation de créer un service de police.
Réduction des taxes à St-Denis-de-Brompton.
- c) Facultés universitaires souhaitées par le conseiller Jean-Marie Boisvert pour une population illettrée, dont seulement 17% utilise la bibliothèque municipale.

Son Honneur le Maire déclare que la dette de Drummondville est constituée d'emprunts décrétés par des règlements approuvés par le Conseil et par les électeurs propriétaires pour doter Drummondville de services adéquats et utiles. Au moment où les emprunts ont été contractés, il était impossible de prévoir la période d'inflation et de récession que l'on connaît maintenant. Il est d'avis que si le Conseil pouvait recommencer, il prendrait probablement les mêmes décisions et ce dans l'intérêt des contribuables. Il n'est pas aussi facile de gouverner que de critiquer et c'est pour cette raison que le 6 novembre 1983 les électeurs auront le privilège de se choisir de nouveaux administrateurs s'ils le jugent à propos. Pour comparer les taux de taxes imposés dans les villes ou municipalités, il faut considérer le niveau et la qualité des services fournis aux contribuables.

Le conseiller Marcel Joyal explique que si la dette de Drummondville est passée de 24 millions à 30 millions de dollars dans une période de 12 mois, c'est dû au fait que Drummondville a ajouté à sa dette celle de Drummondville-Sud qui était de 6 millions de dollars et que les contribuables de l'ex-Ville de Drummondville-Sud partagent la facture avec les contribuables de l'ex-Cité de Drummondville. La situation financière de la nouvelle Ville est aussi bonne qu'avant la fusion des deux municipalités. D'autre part, plus de 20 millions de dollars ont été dépensés au cours de la mise en oeuvre des programmes de rénovation urbaine, de P.A.Q., de P.A.R.E.L. et de P.A.A.T. La part de la Ville dans ces dépenses a été d'environ 6 millions de dollars et ces réalisations se sont traduites par une augmentation de revenus pour la Ville en plus d'avoir amélioré la qualité de vie des contribuables qui ont bénéficié de ces programmes à des conditions avantageuses.

Le conseiller J.-Bruno Smith en réponse à l'opinion émise par M. Jacques Dion concernant une économie de 400 000,00 \$ imputable à un changement de site par les Résidences St-Frédéric, estime que la Ville devra quand même faire certains déboursés et qu'il serait prudent d'attendre la réalisation de ce projet avant d'en déterminer les coûts.

C O R R E S P O N D A N C E :

- 5/1/83 - Le greffier résume une lettre de M. Robert Payette du 70 rue Des Plaines qui traite de l'aménagement de la rue Des Plaines et de questions demeurées sans réponse.
- Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que cette lettre soit versée au dossier de M. Robert Payette et que ce dernier soit informé que le Conseil n'a pas l'intention de procéder au réaménagement de la rue Des Plaines en 1983.
- ADOPTÉ
- 6/1/83 - Le Conseil prend connaissance d'un document préparé par la Chambre de Commerce du Comté de Drummond dans lequel il est suggéré que la Ville de Drummondville délègue un représentant pour siéger sur le Comité de coordination des services aux âgés (C.C.S.A.)

Attendu que ce comité travaille sur le plan régional avec la Municipalité Régionale de Comté de Drummond;

Attendu que la Ville de Drummondville est membre de la MRC de Drummond;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que demande soit faite à la MRC de Drummond de nommer un élu comme délégué sur le conseil d'administration du C.C.S.A.

ADOPTE

- La Corporation Municipale St-Nicéphore informe le Conseil de la Ville de Drummondville qu'elle accepterait de discuter d'une tarification horaire pour l'utilisation du Centre Marcel-Dionne et de l'Olympia Yvan-Cournoyer.

Le Conseil se dit prêt à cette négociation et entend y donner suite dans les meilleurs délais.

7/1/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 25 décembre 1982 au 10 janvier 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 360 305,18 \$.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

8/1/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville des protocoles d'entente avec les organismes utilisateurs des locaux de la Commission Scolaire Régionale St-François.

ADOPTE

Le conseiller Edward St-Pierre remercie M. Jacques Dion pour les voeux humoristiques qu'il lui a adressés dans un article paru dans un journal local, samedi le 8 janvier 1983, et l'informe que suite à une plus grande disponibilité autorisée par son employeur, il sera candidat aux élections du 6 novembre 1983 contrairement aux présomptions de l'ex-président du R.C.D.

9/1/83

Attendu qu'en vertu du projet de règlement de contrôle intérimaire de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond, cette dernière doit nommer des inspecteurs régionaux adjoints; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que la Ville de Drummondville recommande la nomination de Monsieur Michel Binet, présentement chef inspecteur en bâtiment pour la Ville de Drummondville, au titre d'inspecteur régional adjoint, afin de veiller à l'application du règlement de contrôle intérimaire sur le territoire, lorsqu'il entrera en vigueur.

ADOPTE

10/1/83

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de règlement de contrôle intérimaire qui sera adopté par la M.R.C. en date du 12 janvier 1983;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville désire que certains amendements soient apportés à ce projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Ville de Drummondville recommande que certains articles portant sur le règlement de contrôle intérimaire soient amendés de la façon suivante:

ARTICLE 1.12

Abroger le troisième paragraphe.

ARTICLE 3.1

Modifier l'article de la façon suivante:

" Tout propriétaire au 12 décembre 1982 d'un ou plusieurs terrains déjà cadastrés et dont une rue en front est existante et propriété de la municipalité, peut construire sur chaque terrain ou lot, qu'importent ses dimensions et sa superficie, en autant que les règles d'implantation générales soient respectées en fonction des règlements municipaux. "

ARTICLE 4.1.1

Modifier l'article de la façon suivante:

" En aucun cas, les dimensions des lots ne seront inférieures à celles prévues dans le présent règlement. "

ARTICLE 4.1.5

Porter la superficie de 1,858 mètres carrés à 3,000 mètres carrés.

ADOPTE

11/1/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement (règlements nos 1126, 1231, 1291 et 1479) la somme de 55 908,00 \$ pour l'achat de matériel informatique dont le détail apparaît à un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Cet emprunt sera remboursé sur une période de trois (3) ans, savoir:

- 18 000,00 \$ en 1983
- 18 000,00 \$ en 1984
- 19 908,00 \$ en 1985.

ADOPTE

12/1/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que des comptes totalisant la somme de 33 280,14 \$ soient radiés parce que jugés irrécupérables par le Service de la trésorerie de la Ville. La liste de ces comptes est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

13/1/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette et résolu que le bureau de Tremblay, Morissette, Bois, Mignault, avocats de Québec, soit autorisé à représenter la Ville dans les procédures relatives au dossier de démolition du 119 rue Des Forges à Drummondville (réf: résolution no. 844/11/82).

ADOPTE

14/1/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services des avocats Jutras et Jutras soient retenus concernant une cause portée en appel par Dominion Textile Inc. suite à une décision du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec.

ADOPTE

15/1/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la compagnie Bell Canada soit autorisée à procéder à l'implantation d'un nouveau système de communication dans certains édifices municipaux.

La présente autorise le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents requis pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

16/1/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la Chambre de Commerce du Comté de Drummond pour l'année 1983.

ADOPTE

17/1/83

AMENDEE
PAR RES.
114/2/83

Considérant que lors de la préparation des estimés budgétaires pour l'année 1983, le Conseil a pris la décision de réduire les frais d'opération de la Cour Municipale; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le poste de commis à la Cour Municipale de Drummondville soit aboli, cette décision prenant effet le 1er janvier 1983.

ADOPTE

18/1/83

ATTENDU QUE depuis la mise en oeuvre du programme Loginove, la Ville de Drummondville a épuisé la somme de 655 651,70 \$ mise à sa disposition et a autorisé la restauration de 23 bâtiments totalisant 70 logements;

ATTENDU QUE des inspections complétées révèlent que 24 bâtiments comprenant 65 logements à l'intérieur des zones désignées et 8 bâtiments comprenant 17 logements dans des zones "Hors-secteur" pourraient être restaurés;

ATTENDU QUE les propriétaires de 57 bâtiments comprenant 180 logements situés à l'intérieur des zones désignées et que les propriétaires de 55 bâtiments comprenant 109 logements situés dans des zones "Hors-secteur" ont sollicité des inspections et souhaitent profiter des avantages du programme Loginove;

ATTENDU QUE les études démontrent que 245 logements seraient éligibles au programme Loginove;

ATTENDU QUE les coûts de restauration sont estimés à environ 14 000,00 \$ par logement;

ATTENDU QUE la rénovation de ces 245 logements aurait pour effet d'améliorer la sécurité des résidants, l'esthétique et la durée de ces bâtiments;

ATTENDU QUE les bénéficiaires des subventions fournies par le programme Loginove sont disposés à investir les sommes non subventionnées pour la restauration des édifices dont ils sont propriétaires;

ATTENDU QUE la restauration de ces 245 logements se traduirait par une augmentation de l'évaluation foncière et par des revenus supplémentaires pour la Ville de Drummondville;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,

QUE demande soit faite à l'Honorable Guy Tardif, Ministre de l'Habitation et de la Protection du Consommateur, d'autoriser la Société d'Habitation du Québec à consentir une somme additionnelle de 2 425 500,00 \$ pour la poursuite du programme Loginove, soit 2 205 000,00 \$ pour la restauration des logements situés dans les zones désignées et 220 500,00 \$ pour la restauration de logements situés dans les zones "Hors-secteur";

QUE demande soit également faite à l'Honorable Michel Clair, Ministre des Transports et Député de Drummond, d'appuyer cette demande auprès du Ministre Guy Tardif, ainsi qu'auprès du Conseil du Trésor du Québec.

ADOPTE

18A/1/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des voeux de prompt et complet rétablissement soient transmis à M. Martin Boisvert, employé de la Ville au Service des Programmes, présentement hospitalisé pour des raisons très sérieuses.

ADOPTE

19/1/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que les personnes suivantes soient nommées administrateurs de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville en 1983:

M. Jean-Louis Mondoux
M. Jean-Paul Généreux
M. Henri Montminy
Mme Rita Maher
M. Roger Turcotte.

ADOPTE

20/1/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que des remerciements soient transmis à Mme Yvette Raïche pour la disponibilité et le dévouement dont elle a fait preuve au cours des dernières années en acceptant de siéger sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville comme représentante des locataires de cette institution.

ADOPTE

21/1/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite au Ministère des affaires municipales d'accorder à la Ville de Drummondville une subvention dans le cadre du Programme de création d'emplois temporaires pour une personne qui serait affectée au Service de la Gestion Documentaire présentement en voie d'implantation dans tous les services municipaux; et que M. Laurent Bernier, greffier de la Ville, soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la présente demande.

ADOPTE

22/1/83

CONSIDERANT que le 25 octobre 1982 le Conseil de la Ville de Drummondville adoptait un règlement d'emprunt de 500 000,00 \$ pour acquérir le réseau d'éclairage de rues, propriété de l'Hydro-Québec;

CONSIDERANT que préalablement à l'adoption du règlement No. 1524 une entente de principe était intervenue entre la Ville de Drummondville et l'Hydro-Québec pour l'acquisition du réseau d'éclairage de rues;

CONSIDERANT qu'un moratoire en vigueur au moment de l'adoption du règlement No. 1524 de la Ville de Drummondville ne permettait pas à l'Hydro-Québec de procéder à la vente dudit réseau d'éclairage de rues;

CONSIDERANT que ce moratoire est maintenant levé et que l'Hydro-Québec peut vendre de gré à gré les équipements dont elle est propriétaire;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de donner par écrit son accord à la vente du réseau d'éclairage de rues dans le territoire de la Ville de Drummondville conformément à la formule retenue, c'est-à-dire qu'un projet de vente soit rédigé par Me Jacques Lafond, notaire, et qu'il soit accepté par l'Hydro-Québec et la Ville de Drummondville pour qu'il puisse être présenté au Ministère des affaires municipales en même temps que le règlement d'emprunt No. 1524 pour approbation.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs aux fins précitées.

ADOPTE

23/1/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, avec la compagnie Southern Canada Power Co. Ltd., un acte d'annulation de servitudes, lesquelles servitudes ont été établies par les actes enregistrés dans Drummond sous les numéros 68851 et 251810 et affectent une partie des lots 440, 441, 442, 443, partie de rue A, 352, 353, 359, 360 et 444 du Quartier Est de la Ville de Drummondville, le tout tel que plus amplement décrit dans un projet d'acte d'annulation de servitudes préparé par Me Jacques Lafond, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

24/1/83

Le conseiller Gaëtan Blanchette donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 374 515,00 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1983 dans les secteurs de Drummondville et de Drummondville-Sud.

Le conseiller Lindor Letendre explique que ce règlement d'emprunt servira à financer principalement des travaux d'entretien ou de réparation de certains équipements municipaux. Une partie de l'emprunt servira à financer des travaux de fondation ou de pavage de rues sur de courtes distances.

25/1/83

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 56 800,00 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1983 dans le secteur de Drummondville-Ouest (Pavage de base, réparation de trottoirs).

26/1/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Laurent Bernier, greffier, et aux membres de sa famille à l'occasion du décès de M. Simon Bourbeau, employé de Bell Canada et demi-frère de M. Bernier.

ADOPTE

Période de questions et renseignements sur les affaires municipales de Drummondville

M. Hervé Savoie, président du Regroupement des Citoyens, traite des sujets suivants:

- Mandat à la firme d'avocats Tremblay, Morissette, Bois, Mignault pour défendre en cour la cause concernant le règlement de zonage No. 1400.
- Convention intervenue entre la Ville de Drummondville et la Chambre de Commerce du Comté de Drummond pour l'année 1983.
- Achat du réseau d'éclairage de rues par la Ville.
- Règlements d'emprunt pour le financement de travaux d'entretien qui devraient être payés à même le budget d'opération.
- Augmentation non justifiée des salaires des employés non syndiqués royalement payés.
- Tour d'ivoire habitée par les cadres de la Ville et financée avec l'argent des petits salariés.

M. Ovélus Demers s'identifiant comme membre du R.C.D. traite des sujets suivants:

- Discrimination dont il est l'objet de la part du Conseil parce qu'il ne peut prendre la parole qu'à la deuxième période de questions, alors que Son Honneur le Maire accorde ce privilège à d'autres intervenants.
- Bibliothèque municipale dont la construction s'avère impérative pour bénéficier de subventions et non pour satisfaire un besoin prioritaire.
- Problèmes de santé qui peuvent découler de l'aménagement de bassins d'épuration construits par des municipalités voisines avec le risque de polluer la nappe d'eau souterraine.
- Pénalités infligées aux résidents de l'ex-Ville de Drummondville-Sud par la fermeture de la 123e Avenue.
- Injustices à l'endroit des propriétaires de terrains non construits par la mise en vigueur du règlement No. 1535.
- Droit des contribuables de s'opposer aux décisions discriminatoires des administrateurs municipaux.

M. Jacques Dion du 140 St-Félix formule ses commentaires sur les sujets ci-après énumérés:

- Attitude logique du Conseil de défendre le règlement de zonage No. 1400 qui n'a pas été contesté par les contribuables.
- Félicitations au Conseil pour l'effort qu'il déploie afin de permettre aux citoyens de profiter au maximum du programme Loginove.
- Formule employée par le Conseil concernant les mandats donnés à des notaires.
- Projet d'emprunt de 56 800,00 \$ pour des travaux dans le secteur de Drummondville-Ouest.
- Dette de la Ville qui a atteint un niveau inquiétant.
- Politique à établir pour demander des soumissions avant d'adopter des règlements d'emprunt sur des calculs qui s'avèrent souvent plus élevés que les dépenses réelles à effectuer.
- Projet du Village des Eaux et des Neiges qui ne devrait pas comporter de dépenses pour les contribuables.
- Résidences St-Frédéric et les raisons des délais de réalisation du projet qui ne sont pas connues de la population.
- Identification des arrêts d'autobus qui tarde à venir.
- Décision du conseiller Edward St-Pierre de postuler pour un poste de conseiller en 1983 contrairement aux propos qu'il avait tenus antérieurement.

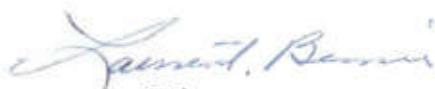
- Salaires des cadres trop élevés.
- Salaires des policiers-pompiers décrétés par sentence arbitrale.
- Logique et justice sociale à respecter concernant la rémunération des employés municipaux.

Son Honneur le Maire et les conseillers Marcel Joyal et J.-Bruno Smith fournissent à M. Jacques Dion des explications sur certains items dont il a traité durant son exposé.

Le greffier remercie les membres du Conseil pour les condoléances offertes à son endroit et à l'endroit de sa famille.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au lundi 24 janvier 1983 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

18 janvier 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 18 janvier 1983 à 17:00 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour la raison suivante:

" Adoption d'une résolution par le Conseil pour demander au Ministère des affaires municipales et à la Commission Municipale du Québec de modifier le règlement No. 1529 prévoyant la relocalisation et la construction d'une bibliothèque municipale, conformément à une demande conjointe du contentieux et du service des finances du Ministère des affaires municipales. "

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Michel Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

27/1/83

ATTENDU QUE par son règlement No. 1529 adopté le 3 janvier 1983, la Ville de Drummondville a décrété des travaux de 990 400,00 \$ pour la relocalisation et la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale et l'achat d'équipement nécessaire à cette bâtisse à un coût de 60 000,00 \$ et prévoyant un emprunt de 260 000,00 \$ représentant la part de la Ville comme participation à ces dépenses;

ATTENDU QUE ce règlement a reçu l'approbation des électeurs propriétaires lors de l'ouverture des registres les 10 et 11 janvier 1983;

ATTENDU QUE lors de l'étude de ce règlement, le Contentieux du Ministère des affaires municipales et le Service des finances municipales ont demandé de modifier ce règlement pour qu'il puisse recevoir les approbations requises;

ATTENDU QUE par les dispositions de l'article 365 de la Loi des Cités et Villes (L.Q., Ch. C-19), le Ministre des affaires municipales et la Commission municipale du Québec peuvent modifier le règlement No. 1529 soumis à leur approbation, à la demande du Conseil de Ville formulée par résolution, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir quelque autre approbation, vu que les modifications n'ont pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables ou de changer l'objet du règlement;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,

QUE demande soit faite au Ministre des affaires municipales et à la Commission municipale du Québec de modifier le règlement No. 1529 de la Ville de Drummondville de la façon suivante:

- 1° Le montant de 990 400,00 \$ mentionné dans le titre du règlement No. 1529 est remplacé par le montant de 962 200,00 \$.
- 2° Le montant de 710 100,00 \$ mentionné au 2e attendu du règlement No. 1529 est remplacé par le montant de 687 011,00 \$.
- 3° Les montants de 990 400,00 \$, 710 100,00 \$ et 280 300,00 \$ apparaissant aux paragraphes 1 et 2 de l'article 2 du règlement No. 1529 sont remplacés respectivement par les montants de 962 200,00 \$, 687 011,00 \$ et 275 189,00 \$.
- 4° Les montants de 280 300,00 \$ et 200 300,00 \$ mentionnés au 3e paragraphe de l'article 2 du règlement No. 1529 sont remplacés respectivement par les montants de 275 189,00 \$ et 195 189,00 \$.

- 5° Les montants de 200 300,00 \$ et 242 300,00 \$ mentionnés à l'article 4 du règlement No. 1529 sont remplacés respectivement par les montants de 195 189,00 \$ et 237 189,00 \$.
- 6° Les montants de 242 300,00 \$ et 17 700,00 \$ apparaissant à l'article 5 du règlement No. 1529 sont remplacés respectivement par les montants de 237 189,00 \$ et 22 811,00 \$.
- 7° Les mots Ministère des affaires municipales sont rayés au 2e attendu et au 2e paragraphe de l'article 2 du règlement No. 1529.
- 8° La cédule "A" annexée au règlement No. 1529 est modifiée pour tenir compte des changements indiqués aux articles précédents de la présente résolution.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal demande que son opposition à l'adoption de la résolution no. 27/1/83 soit notée au procès-verbal de cette assemblée pour les raisons suivantes.

Vu que le règlement No. 1529 prévoyant un emprunt de 260 000,00\$ pour la construction d'une bibliothèque municipale a été adopté par le Conseil et les contribuables, il trouve inacceptable que des fonctionnaires du gouvernement en retardent l'adoption pour des raisons de procédures ou de modifications mineures qui s'expliquent d'elles-mêmes et n'ont pas pour effet de changer l'essentiel du règlement et le montant de l'emprunt. Ces exigences de fonctionnaires mobilisent indûment les Conseils municipaux et leurs officiers, en plus de dérouter les contribuables et de diminuer leur confiance envers les administrateurs municipaux.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

24 janvier 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 24 janvier 1983, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

28/1/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 10 janvier 1983; il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

29/1/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 janvier 1983; il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

30/1/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

M. Ovélus Demers, membre du R.C.D., conteste la procédure inscrite à l'item 4 de l'ordre du jour qui limite les questions aux sujets inscrits sur ce même ordre du jour dont les contribuables n'ont pas pu prendre connaissance avant l'assemblée. Il estime que les contribuables ont droit de s'exprimer au moment le plus favorable pour informer les téléspectateurs de leurs démarches auprès du Conseil. En reportant les questions d'ordre général à la fin de l'assemblée, il y a risque que plusieurs personnes ne soient plus à l'écoute et soient privées d'informations très souhaitables.

M. Jacques Dion, résidant au 140 St-Félix, questionne le Conseil sur l'assemblée spéciale tenue le 18 janvier 1983 aux fins d'amender le règlement No. 1529 prévoyant un emprunt de 260 000,00 \$ pour la relocalisation et la construction d'une bibliothèque municipale.

Le conseiller Marcel Joyal explique que cette réunion spéciale a été rendue nécessaire à cause des exigences de certains fonctionnaires zélés qui ont exigé d'amender le règlement No. 1529 et sa cédule sans modifier pour autant le montant total de l'emprunt de 260 000,00 \$ approuvé par le Conseil et les contribuables.

Personnellement, il estime que cette modification au règlement constitue une procédure qui aurait pu être évitée et ajoute qu'il a communiqué avec certains fonctionnaires du Ministère des affaires municipales pour leur reprocher un manque d'ouverture d'esprit dans l'analyse du règlement No. 1529.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le greffier donne lecture d'un télex expédié à la Ville de Drummondville le 20 janvier 1983 par le sous-ministre des affaires municipales, M. Patrick Kenniff, pour confirmer l'approbation du règlement No. 1529 décrétant un emprunt de 260 000,00 \$ et prévoyant une subvention de 687 011,00 \$ pour la construction d'une bibliothèque municipale.
- Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes informe le Conseil que le C.R.T.C. tiendra à Hull à compter du 1er mars 1983 une audience suite à une demande de la Société Radio-Canada en vue de déménager les installations de CBF-FM-1 de Drummondville à Trois-Rivières et de diminuer la puissance de cette station.
- La compagnie Transport Bourret Inc. informe le Conseil qu'elle a obtenu un permis de la Commission des Transports du Québec pour agrandir le territoire qu'elle dessert présentement. Elle remercie le Conseil pour avoir adopté une résolution d'appui à sa demande de permis le 22 mars 1982, laquelle a certainement contribué à obtenir une réponse favorable de la Commission. Cette autorisation aura comme retombée économique dans le milieu la création d'au moins dix emplois.

31/1/83

- Le Juge Marcel Nichols remercie le Conseil pour la réception civique qui lui fut accordée à l'Hôtel de Ville lors de sa nomination au poste de Juge de la Cour d'Appel du Québec. Il joint à cette lettre copie d'une allocution qu'il avait prononcée à titre de maire lors de la fusion du Village de Drummondville-Ouest avec la Cité de Drummondville. Il annexe également copie de l'allocution qu'il a prononcée le 25 novembre 1982 à l'occasion de la réception civique donnée en son honneur et souhaite que ces documents soient conservés aux archives de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que ces documents soient effectivement versés aux archives de la Ville de Drummondville et soigneusement conservés.
(voir annexe)

ADOPTE

32/1/83

- Lecture est donnée d'une lettre signée par M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue qui s'oppose à l'application des règlements nos 1475 et 1535 de la Ville de Drummondville décrétant une surtaxe sur les lots vacants desservis pour les années 1982 et 1983.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que cette lettre soit remise au procureur de la Ville pour étude et rapport au Conseil.

ADOPTE

33/1/83

- ATTENDU QU'il importe pour le Village Québécois d'Antan de protéger son environnement;

ATTENDU QUE des rencontres entre les parties ont déjà eu lieu mais sans résultat;

ATTENDU QUE le zonage actuel peut nuire au développement actuel et futur du Village Québécois d'Antan;

ATTENDU QUE l'aménagement est de la responsabilité de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre et unanimement résolu que demande soit faite à la Municipalité Régionale de Comté de Drummond pour qu'elle fasse ou fasse faire une étude indépendante sur la vocation future des zones limitrophes au Village Québécois d'Antan dans le but d'éclairer toutes les parties et ce avant la fin de mars 1983.

ADOPTE

34/1/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 8 janvier au 1er février 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 1 004 755,92 \$.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

35/1/83

Attendu que M. Camille Laurin, Ministre de l'Education, a invité le Conseil de la Ville de Drummondville à suggérer les nom, adresse et emploi de personnes dont les qualités et la compétence sont reconnues et qui seraient aptes à siéger au conseil d'administration du Collège de Drummondville; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les personnes suivantes soient recommandées:

- | | | |
|---|--|---|
| - Me Hubert Langevin
Procureur de la couronne
306 rue Chapleau
Drummondville
J2B 5E9 | - M. François Grisé
Enseignant.
2 Carré Celanese
Drummondville
J2B 1V8 | - Mme Ghislaine Gussow
Adm.-comptable
690 - 105e Avenue
Drummondville
J2B 4P4 |
| - M. Simon Rousseau
Médecin et Directeur du
département de santé
communautaire
310 rue St-Félix
Drummondville
J2C 5X1 | - Mme Céline Lemaire
Chef de service
Centre Hospitalier
Georges Frédéric
Rang 5
L'Avenir
JOC 1B0 | |

ADOPTE

36/1/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec les organismes de loisir des quartiers suivants:

- . St-Jean-Baptiste
- . St-Pierre
- . Ste-Thérèse
- . St-Joseph
- . Drummondville-Ouest
- . St-Philippe.

ADOPTE

37/1/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Lachapelle et Noël soient retenus pour la localisation du projet "Village des Eaux et des Neiges", conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente avec le promoteur.

ADOPTE

38/1/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les services professionnels de Me Louis Morin, notaire, soient retenus pour rédiger un acte de mainlevée de la réserve "fins de parc" consentie par l'Hydro-Québec sur le lot P.7 du quartier Ouest de la Ville de Drummondville. Ce mandat est cependant conditionnel à la signature d'un protocole d'entente avec le promoteur du projet "Village des Eaux et des Neiges" et au paiement par ce même promoteur d'une somme de 6,750,00 \$ demandée par l'Hydro-Québec, ainsi que des frais relatifs à l'acte notarié précité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de mainlevée et le protocole d'entente mentionnés ci-dessus.

ADOPTE

39/1/83

ATTENDU QUE le Conservateur des Archives Nationales du Québec a le 18 novembre 1982 autorisé la destruction de certains documents municipaux dont la conservation par la Ville de Drummondville n'est pas justifiée;

ATTENDU QU'une liste de ces documents est attachée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et sera conservée pour référence aux archives de la Ville de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le greffier, M. Laurent Bernier, soit autorisé à procéder à la destruction desdits documents, selon la loi, dès qu'il aura obtenu l'approbation du Ministère des affaires municipales du Québec.

ADOPTE

40/1/83

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Bureau du Tourisme et des Congrès du Centre du Québec Inc., conditionnellement à la présence de 3 conseillers (MM. M. Letendre, R. Luneau et L. Couture) et de la gérance au conseil d'administration de cet organisme.

ADOPTE

41/1/83

ATTENDU QUE par une lettre datée du 14 janvier 1983, l'Hydro-Québec accepte de donner une mainlevée concernant l'usage d'une partie du parc Woodyatt comprenant les superficies identifiées sur le plan de l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle concernant les lots 5-1, 5-2 et 6-1 du quartier Ouest de la Ville de Drummondville, avec les superficies respectives de 7 088,7 m², 3 256,6 m² et 64,2 m², et ce pour un montant de 11 450,00 \$;

ATTENDU QUE l'obtention de cette mainlevée est nécessaire pour la réalisation du projet "Les Résidences St-Frédéric Inc.";

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,

1° QUE Me Gérard Fradet, notaire, soit autorisé à rédiger un acte de mainlevée conforme aux exigences de l'Hydro-Québec;

2° QUE le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à l'obtention de la mainlevée précitée;

3° QUE ce mandat et cette autorisation soient conditionnels à l'approbation du projet "Les Résidences St-Frédéric Inc." par la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement.

ADOPTE

42/1/83

ATTENDU QUE l'Hydro-Québec demande la somme de 11 450,00 \$ pour donner une mainlevée de servitude d'usage sur les lots 5-1, 5-2 et 6-1 du quartier Ouest de la Ville de Drummondville;

ATTENDU QUE le paiement de cette somme est conditionnel à l'approbation du projet "Les Résidences St-Frédéric Inc." par la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que cette somme de 11 450,00 \$ soit prise à même le fonds du Programme d'aide à la densification constitué par la Ville de Drummondville, si elle doit être déboursée.

ADOPTE

43/1/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le salaire des brigadiers adultes soit porté de 72,60 \$ à 77,00 \$ par semaine et ce à partir du 1er janvier 1983.

ADOPTE

44/1/83

ATTENDU QUE le système d'arbitrage de différends régit, en dernier ressort, la détermination des conditions de travail des policiers et des pompiers;

ATTENDU QUE le code du travail retient le critère de "l'équité et de la bonne conscience" comme seule règle de décision des arbitres de différends;

ATTENDU QUE cette norme s'est révélée inopérante à plus d'un point de vue;

ATTENDU QUE la croissance des salaires des policiers en particulier, depuis le milieu des années 1970, dépasse tous les indices de références connus sans justification;

ATTENDU QUE les conditions de travail des policiers et des pompiers, y compris les bénéfices marginaux, sont déjà très généreuses;

ATTENDU QUE le salaire des policiers est en moyenne de 50% supérieur au salaire payé dans l'entreprise en général;

ATTENDU QUE les pourcentages d'augmentation consentis par arbitrage créent de l'iniquité envers les autres employés municipaux;

ATTENDU QUE ces décisions détruisent les structures salariales de la municipalité notamment en ce qui concerne les cadres municipaux;

ATTENDU QUE les autorités gouvernementales recommandent aux municipalités de maintenir les augmentations de salaires de leurs employés en deçà du pourcentage de croissance de l'inflation;

ATTENDU QUE les décisions arbitrales accordent des pourcentages d'augmentation sans commune mesure avec l'effort collectif de restriction des dépenses publiques;

ATTENDU QUE la masse salariale affectée directement ou indirectement par les sentences arbitrales constitue un poste budgétaire de première importance;

ATTENDU QUE les décisions arbitrales ne tiennent pas compte de la capacité de payer de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Bonin et résolu que soit exigé du gouvernement du Québec d'apporter, sans délai, des modifications au système d'arbitrage de différends afin de corriger les abus auxquels conduit ce mécanisme.

ADOPTE

45/1/83

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 97 125,00 \$ pour l'entretien des édifices municipaux en 1983.

46/1/83

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement établissant une entente intermunicipale pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau (Ville de Drummondville, Municipalités de St-Nicéphore, des Cantons Unis Wendover & Simpson et de Grantham-Ouest).

47/1/83

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement établissant une entente intermunicipale pour la construction du Collecteur Mercure (Ville de Drummondville, Municipalités de Grantham-Ouest et St-Nicéphore).

Le conseiller Marcel Joyal explique sommairement le contenu des ententes intermunicipales à intervenir avec les municipalités concernées par l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et par la construction du Collecteur Mercure. Il traite des coûts des deux projets, ainsi que du pourcentage qui sera assumé par chacune des municipalités parties aux projets.

48/1/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un contrat avec Récupération Cascades Inc. concernant l'entretien et la surveillance du dépotoir municipal situé à St-Nicéphore. Ce contrat sera un prolongement du contrat signé avec le même entrepreneur le 3 février 1982, sauf que le montant de 1 320,00 \$ payable mensuellement sera augmenté à 1 400,00 \$.

ADOPTE

ABROGÉE
PAR RÉS.
19/1/84

49/1/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que les tarifs payables pour l'utilisation du dépotoir en 1983 par tout résidant d'une municipalité qui n'est pas partie à une entente avec la Ville de Drummondville pour l'utilisation en commun du dépotoir, soient établis comme suit:

- Remorque attachée à une automobile:	5,00 \$
- Camion 4 roues, deux essieux:	8,00 \$
- Camion 6 roues, deux essieux:	10,00 \$
- Camion 10 roues, trois essieux:	
. matières lâches	20,00 \$
. matières comprimées	25,00 \$
- Camion d'une capacité de 24 verges	
. matières lâches	25,00 \$
. matières comprimées	30,00 \$
- Camion d'une capacité de 25 verges ou plus	
. matières lâches	30,00 \$
. matières comprimées	35,00 \$

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 28/1/82.

ADOPTE

50/1/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville des ententes intermunicipales concernant l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau avec les municipalités suivantes:

- . Corporation municipale de St-Nicéphore
- . Corporation municipale des Cantons Unis Wendover & Simpson
- . Corporation municipale de Grantham-Ouest.

ADOPTE

51/1/83

Lecture est donnée du règlement No. 1542 prévoyant un emprunt de 374 515,00 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1983 dans la Ville de Drummondville (excluant le secteur de Drummondville-Ouest).

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1542 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 7 et 8 février 1983.

52/1/83

Lecture est donnée du règlement No. 1543 prévoyant un emprunt de 56 800,00 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1983 dans le secteur de Drummondville-Ouest.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1543 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 7 et 8 février 1983.

53/1/83

ATTENDU QUE plusieurs études ont été réalisées pour déterminer le site d'un dépotoir régional pour l'enfouissement des déchets;

ATTENDU QU'il y a lieu de croire qu'un terrain situé à St-Cyrille de Wendover rencontre toutes les normes du Ministère de l'Environnement;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que demande soit faite à M. Jean Garon, Ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation, de mettre en oeuvre dans les meilleurs délais le processus d'acceptation de ce site, afin que la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond puisse procéder à l'acquisition du terrain et à son aménagement pour satisfaire les exigences gouvernementales concernant l'enfouissement des déchets des municipalités membres de la Régie et que copie de la présente résolution soit transmise à:

- . Me Michel Clair, Ministre des transports et Député de Drummond
- . M. Adrien Ouellette, Ministre de l'Environnement
- . la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond.

ADOPTE

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., traite des sujets suivants:

- Inquiétude du R.C.D. face à l'adoption de règlements d'emprunt pour l'exécution de travaux publics et l'entretien des édifices municipaux qui auront pour effet d'augmenter le service de la dette et les taxes de l'année 1984 et des suivantes;
- Augmentation des salaires des cadres que le Conseil a consentie au lieu de procéder à un gel tel que recommandé par le R.C.D.;
- Augmentation des taxes en 1983 pour la fourniture de l'eau et l'enfouissement des déchets;
- Saisies par la Ville suite à des retards de paiement par certains contribuables;

- Envoi des comptes de taxes de 1983 à une date plus hâtive qu'en 1982;
- Taux d'intérêt de 18% sur les comptes passés dus qui devrait être réduit à au moins 15%;
- Absences inacceptables du maire suppléant aux séances du Conseil;
- Démolition de l'entrepôt Valois par Montréal Démolition;
- Nécessité de résider à Drummondville depuis 24 mois avant la mise en nomination pour être candidat aux élections municipales de 1983;
- Augmentation des salaires des élus depuis la fusion.

M. Ovélus Demers traite des sujets suivants:

- Urgence de procéder à la construction du Collecteur Mercure;
- Dettes de la Ville de Drummondville;
- Budget d'opération 1983;
- Coût et valeur des congrès et des voyages d'outre-mer par des représentants de la Ville;
- Possibilité de créer des réserves au fonds général pour éviter des emprunts;
- Durée des conditions négociées lors de l'annexion de Drummondville-Ouest.

M. Réjean Lemire du 2085 rue Huguette traite de l'augmentation de son compte de taxes et de ceux des contribuables du secteur de Grantham-Ouest annexé en 1976.

Vu qu'il semble que l'absence des services d'égout justifierait peut-être une diminution de ces comptes, cette situation sera étudiée par le trésorier et le conseiller juridique de la Ville.

M. Réjean Lemire termine son intervention en suggérant que des modifications soient apportées au règlement d'urbanisme concernant les normes de stationnement exigibles pour des maisons de rapport.

M. Jacques Dion du 140 St-Félix traite des sujets suivants:

- Financement temporaire et financement à long terme;
- Budget 1983;
- Coûts réels pour la Ville pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et la construction du Collecteur Mercure;
- Travaux publics au coût de 56 800,00 \$ dans le secteur de Drummondville-Ouest en 1983;
- Enlèvement de la neige sur les deux côtés de la rue St-Félix récemment;
- Nombre d'heures de travail effectuées par les cadres de la Ville chaque semaine?
- Augmentation des salaires des cadres en 1983.

Le conseiller Lucien Couture résume un article publié dans le journal La Presse le 24 janvier 1983 et intitulé "L'austérité, même pour la police".

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, le 14 février 1983.

ET L'ASSEMBLEE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

14 février 1983

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 14 février 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

54/2/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 1983; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

55/2/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 4A. Remerciements (J.-P. Généreux)
- 45A. Taxes spéciales (Me Gilles Gagnon)
- 45B. Condoléances (L. Letendre et H. Montminy).

ADOPTÉ

Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

M. Hervé Savoie, se référant à l'item 19 de l'ordre du jour, veut savoir si le Conseil a pris soin d'approfondir ses études pour réaliser la construction de l'égout sanitaire Mercure et l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau au meilleur coût possible.

Le conseiller Marcel Joyal explique que ces études ont été entreprises il y a environ dix ans de concert avec les municipalités voisines et que tous les administrateurs concernés n'ont rien ménagé pour réduire les investissements au maximum. C'est d'ailleurs pour cette raison que les études se sont prolongées et que les ententes intermunicipales qui sont sur le point d'être signées prévoient toutes les économies possibles.

M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue demande des renseignements sur les items 26, 38, 39 et 40 de l'ordre du jour. Il insiste pour que le Conseil procède à des consultations publiques avant l'adoption des règlements nos. 1540 et 1541 qui auront pour effet de modifier la réglementation concernant le zonage dans le territoire de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

56/2/83

1- VENTE DES LOTS 126-239 ET 126-240 DU CADÂSTRE DU CANTON DE GRANTHAM - SECTEUR P.A.A.T. I "LES JARDINS DE LA RIVIÈRE"

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
PIERRETTE LANGIS MORIN 865 rue Jutras Drummondville	5,92 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

57/2/83

2- VENTE DU LOT 126-3-304 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -
SECTEUR P.A.A.T. II "LA COULÉE"

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
RÉAL LATOUR 100 boulevard Fortin Granby	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

58/2/83

- Le Conseil prend connaissance d'une pétition signée par 25 résidents du secteur de Grantham-Ouest annexé à la Ville de Drummondville en 1975 (secteur voisin du parc industriel régional) qui demandent l'installation des services publics dans les rues Huguette, Audet, Réjean, Fontaine et Acadie.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette pétition soit transmise au Service des travaux publics pour étude et estimation des coûts avant que le Conseil ne prenne une décision.

ADOPTÉ

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre signée par M. Gérard Fréchette résidant au 1871, 3e Rang, St-Majorique, qui demande que la Ville de Drummondville en collaboration avec la M.R.C. Drummond travaille immédiatement à l'amélioration du transport en commun.

M. Fréchette, présent à l'assemblée, s'approche du micro pour commenter sa lettre. Le conseiller Roger Prince lui demande s'il est un résident ou contribuable de Drummondville. Sans avoir donné de réponse, M. Gérard Fréchette reprend son siège.

- M. Ovelus Demers, dans une lettre datée du 1er février 1983, fait l'éloge du Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François qui depuis plus de 10 ans exerce des pressions auprès du gouvernement provincial pour qu'il mette en marche un programme de dépollution des eaux.

Le conseiller Jean-Paul Généreux souligne le dévouement inlassable et désintéressé du Dr. André Allaire qui a présidé ce Comité et qui par sa ténacité a réussi à faire évoluer ce dossier d'une façon positive.

- Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale (déchets) de la région de Drummond remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour avoir autorisé M. Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, à participer à une mission européenne et félicite ce fonctionnaire pour le rôle important qu'il a joué dans cette mission technique.

59/2/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période du 22 janvier 1983 au 14 février 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 876 972,06 \$.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

60/2/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que les mutations de propriétés portant les numéros 11647 à 11697 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

Le conseiller Jean-Paul Généreux mentionne que son employeur la compagnie Dominion Textile Inc., par l'intermédiaire de son gérant M. J. Oscar Paquette, lui a permis de modifier sa cédule de travail pour siéger aux séances régulières du Conseil. Il tient à souligner ce geste de compréhension et souhaite que le Conseil exprime sa gratitude au gérant de Dominion Textile pour son civisme qui témoigne de son intérêt pour les affaires municipales et communautaires.

61/2/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 1 000,00 \$ à l'Association de Partage Autour de la Table Inc. pour défrayer le coût de certains services accordés aux bénéficiaires, incluant le déneigement d'un terrain de stationnement en 1983.

ADOPTÉ

62/2/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels de Me Jean Prince, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville dans la cause inscrite en Cour Provinciale par M. Gaétan Prévost concernant l'évaluation foncière d'un immeuble.

ADOPTÉ

63/2/83

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le comité organisateur de la Marche du Pardon soit autorisé à tenir cette manifestation dans les rues de la Ville de Drummondville et à utiliser le Centre Marcel-Dionne le 1er avril 1983, selon les politiques des fêtes populaires en vigueur.

ADOPTÉ

64/2/83

CONSIDÉRANT le fait que l'étroite relation qui existe entre les ressources éducatives d'une région et son développement économique est nettement ressortie lors de la tenue d'un Mini-sommet économique régional à Drummondville en novembre dernier et de la publication d'une étude récente commandée par l'Office Canadien pour un renouveau industriel (OCRI) portant sur la stratégie de développement économique de la région de Drummondville;

CONSIDÉRANT que la Commission régionale St-François dispose de ressources matérielles et humaines importantes dans des options professionnelles du champ de l'alimentation;

CONSIDÉRANT que son service de l'éducation des adultes donne déjà depuis l'année 1968-1969 des cours de formation aux adultes en cuisinier d'établissement, service de table et service de boissons, et qu'il est important qu'on lui assure une sécurité d'avenir qui lui permettra de se développer pleinement dans un domaine où la CRSF possède déjà une expérience éprouvée;

CONSIDÉRANT la collaboration constante du SEA avec la DGEA dans les mises à jour et l'amélioration des programmes de formation de ces options professionnelles;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GÉNÉREUX,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la Ville de Drummondville demande à la Commission régionale St-François d'insister fortement auprès de la DGEA pour qu'elle confirme la vocation de son SEA comme Centre de formation permanent dans le domaine des services alimentaires aux adultes;

QUE copie de cette résolution soit expédiée aux personnes suivantes:

- M. André Beaudoin (MEQ), sous-ministre adjoint aux services interrégionaux (DGEA);
- M. Réjean Vaillancourt, représentant régional de la DGEA (Trois-Rivières);
- M. le ministre Michel Clair, député de Drummond à l'Assemblée Nationale;
- M. le ministre Yvon Pinard, député de Drummond à la Chambre des Communes.

ADOPTÉ

65/2/83

CONSIDÉRANT le fait que l'étroite relation qui existe entre les ressources éducatives d'une région et son développement économique est nettement ressortie lors de la tenue d'un Mini-sommet économique régional à Drummondville en novembre dernier et de la publication d'une étude récente commandée par l'Office Canadien pour un renouveau industriel (OCRI) portant sur la stratégie de développement économique de la région de Drummondville;

CONSIDÉRANT que l'imprimerie constitue la fonction d'emploi la deuxième en importance (après le textile) dans notre région immédiate;

CONSIDÉRANT que la Commission régionale St-François dispose de ressources matérielles et humaines valables dans ce champ de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la Commission régionale St-François est la seule, dans la zone administrative 04, à donner des cours aux adultes dans ce champ d'activité;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER UBALD GUILLEMETTE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la Ville de Drummondville demande à la Commission régionale St-François d'insister fortement auprès de la DGEA pour qu'elle confirme la vocation de son service de l'éducation des adultes comme Centre de formation permanent dans le domaine des services de l'imprimerie;

QUE copie de cette résolution soit expédiée aux personnes suivantes:

- M. André Beaudoin (MEQ), sous-ministre adjoint aux services interrégionaux (DGEA);
- M. Réjean Vaillancourt, répondant régional de la DGEA (Trois-Rivières);
- M. le ministre Michel Clair, député de Drummond à l'Assemblée Nationale;
- M. le ministre Yvon Pinard, député de Drummond à la Chambre des Communes.

ADOPTÉ

66/2/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole ratifiant une entente conclue avec le Tournoi International de Hockey Midget et Drummond Sports Inc. pour l'année 1983.

ADOPTÉ

67/2/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les responsables du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste soient autorisés à tenir un Festival des Glaces au parc St-Jean-Baptiste les 18, 19 et 20 février 1983, selon les politiques des fêtes populaires en vigueur.

ADOPTÉ

Le conseiller Edward St-Pierre invite la population à participer activement au Festival des Glaces organisé par le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste.

68/2/83

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du programme d'aide financière inscrit dans la série des mesures que le Gouvernement du Québec a adoptées l'automne dernier pour la création d'emplois en milieu municipal;

ATTENDU QUE le Conseil désire se prévaloir de ce programme et présenter deux (2) projets, soit:

Projet 1 - Plans d'évacuation des édifices municipaux

Projet 2 - Système d'information urbaine;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GÉNÉREUX,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le Conseil demande au Ministère des Affaires Municipales de considérer et d'accepter la demande qui lui est soumise dans le cadre de ce programme pour les deux (2) projets plus haut mentionnés;

QUE les sommes nécessaires pour combler la participation de la Ville soient prises à même les fonds généraux, aux postes budgétaires 02-325-10-00 (2 290,50 \$), 02-410-00-660 (300,00 \$) et 02-440-00-410 (700,00 \$).

ADOPTÉ

69/2/83

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du programme d'aide financière inscrit dans la série des mesures que le Gouvernement du Québec a adoptées l'automne dernier pour la création d'emplois en milieu municipal;

ATTENDU QUE le Conseil désire se prévaloir de ce programme et présenter cinq (5) projets, soit:

Projet 1 - Élaboration d'un programme d'entretien préventif relatif à la signalisation routière, à l'éclairage des rues et aux chaussées;

Projet 2 - Travaux d'aménagement et d'entretien de l'usine de traitement d'eau;

Projet 3 - Travaux d'entretien et d'opération des piscines et patageoires;

Projet 4 - Peinture de bouches d'incendie et de poteaux de signalisation routière;

Projet 5 - Aménagement d'espaces verts;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GÉNÉREUX,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le Conseil demande au Ministère des Affaires Municipales de considérer et d'accepter la demande qui lui est soumise dans le cadre de ce programme pour les cinq (5) projets plus haut mentionnés;

QUE les sommes nécessaires pour combler la participation de la Ville soient prises à même les fonds généraux, aux postes budgétaires suivants:

Projet 1:	02-324-27-112	1 198,98 \$
	02-324-27-200	1 799,00 \$
	02-324-27-670	500,00 \$
Projet 2:	02-322-00-113	2 720,00 \$
	02-322-00-200	1 608,00 \$
	02-322-00-670	600,00 \$
Projet 3:	02-325-42-112	920,00 \$
	02-325-42-200	738,00 \$
	02-325-42-670	1 000,00 \$
Projet 4:	02-324-28-112	920,00 \$
	02-324-28-200	738,00 \$
	02-324-28-670	800,00 \$
Projet 5:	02-325-51-113	2 760,00 \$
	02-325-51-200	2 214,00 \$
	02-325-51-670	2 500,00 \$

ADOPTÉ

70/2/83

Considérant la recommandation du Comité de Circulation, il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'enseigne limitant le stationnement à trente minutes en face du 211 de la rue Dorion soit enlevée.

ADOPTÉ

71/2/83

Considérant la recommandation du Comité de Circulation, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes limitant le stationnement à soixante minutes du côté sud de la rue Bérard entre la rue Hériot et le 52 rue Bérard.

ADOPTÉ

72/2/83

Considérant la proximité des arrêts toutes directions de la rue St-Thomas, il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le Service des travaux publics soit autorisé à relocaliser des arrêts toutes directions des rues St-Thomas et Lallemand à l'intersection de la rue Lallemand et du chemin d'accès au stationnement de la compagnie Celanese Canada Inc.

ADOPTÉ

73/2/83

Considérant la présence d'arrêts toutes directions aux intersections St-Georges/Pelletier et St-Georges/Notre-Dame, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Service des travaux publics soit autorisé à relocaliser des arrêts obligatoires à l'intersection des rues St-Georges et Ringuet.

ADOPTÉ

74/2/83

Considérant le manque de disponibilité des employés municipaux pour réaliser une étude établissant une politique concernant le temps du stationnement permis dans l'ensemble des parcs de stationnement municipaux, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que cette étude soit réalisée dans le cadre d'un mandat à l'intérieur du projet Relais ou autre programme d'aide au travail.

M. Gérald Lapierre, directeur du Service des travaux publics, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents requis concernant le mandat précité.

ADOPTÉ

75/2/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les enseignes interdisant le stationnement en face du 85 - 9e Avenue soient rafraîchies et que le Service de la sécurité publique porte une attention spéciale au respect des règlements à cet endroit.

ADOPTÉ

76/2/83

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de règlement numéro M.R.C. 15 portant sur le contrôle intérimaire pour la région de Drummond;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a déjà transmis à la Municipalité Régionale de Comté de Drummond la résolution numéro 10/1/83 afin qu'on apporte certaines modifications au niveau de la superficie minimale requise pour les lots non desservis, riverains et non riverains;

CONSIDÉRANT la teneur de cette résolution;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 69 de la Loi 125 portant sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité qui fait partie d'une Municipalité Régionale de Comté peut, par demande écrite, demander au Ministère des Affaires Municipales de modifier une partie du projet de règlement du contrôle intérimaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

1. QUE le Conseil de la Ville de Drummondville demande au Ministère des Affaires Municipales que l'article 4.1.5 du règlement de la M.R.C. Drummond portant le numéro 15, soit modifié de la façon suivante:

4.1.5 - Dimensions et superficies minimales de lots non desservis par l'aqueduc et non desservis par l'égout sanitaire

a) Les dimensions et les superficies minimales des lots non desservis par l'aqueduc et l'égout sanitaire sont les suivantes:

1) Pour les lots non riverains situés hors de la zone agricole permanente:

- largeur minimale: 20 mètres
- superficie minimale: 3000 mètres carrés
- profondeur moyenne minimale: aucune restriction

2) Pour les lots non riverains situés dans la zone agricole permanente:

- largeur minimale: 30 mètres
- superficie minimale: 3000 mètres carrés
- profondeur moyenne minimale: aucune restriction

3) Pour tous les lots riverains:

- largeur minimale: 40 mètres
- superficie minimale: 4000 mètres carrés
- profondeur moyenne minimale: 55 mètres

2. QUE ces changements soient dans le même sens que les minimums requis en fonction des critères exigés par la Loi de l'environnement du Québec.

ADOPTÉ

77/2/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Carrefour Socio-Culturel Drummond Inc., section diffusion, spectacles et arts visuels.

ADOPTÉ

78/2/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Carrefour Socio-Culturel Drummond Inc., section cours et ateliers.

ADOPTÉ

79/2/83

Attendu que la Ville de Drummondville, la Municipalité de St-Nicéphore et la Municipalité de Grantham-Ouest projettent de conclure une entente intermunicipale prévoyant la construction de l'égout sanitaire Mercure;

Attendu que pour réaliser ce projet de construction de l'égout sanitaire Mercure il y a lieu d'obtenir des servitudes de passage de certaines corporations propriétaires de terrains;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que demande soit faite à la Commission Régionale St-François de consentir à la Ville de Drummondville une servitude permanente sur les espaces de terrains dont elle est propriétaire et décrits au plan 8/17 du projet 0571570 préparé par les ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés et transmis le 19 janvier 1983 à la Commission Régionale St-François par M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à l'obtention de la servitude précitée et préparés par Me Manon Adam, notaire.

La signature de ces documents est cependant conditionnelle à la réalisation du projet suite aux approbations préalables des instances municipales et gouvernementales concernées.

ADOPTÉ

80/2/83

Attendu que la Ville de Drummondville, la Municipalité de St-Nicéphore et la Municipalité de Grantham-Ouest projettent de conclure une entente intermunicipale prévoyant la construction de l'égout sanitaire Mercure;

Attendu que pour réaliser ce projet de construction de l'égout sanitaire Mercure il y a lieu d'obtenir des servitudes de passage de certaines corporations propriétaires de terrains;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que demande soit faite à Téléglobe Canada de consentir à la Ville de Drummondville une servitude permanente sur les espaces de terrains dont elle est propriétaire et décrits aux plans 8/17, 9/17, 10/17 et 11/17 du projet 0571570 préparés par les ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés et transmis à Téléglobe Canada le 19 janvier 1983 par M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à l'obtention de la servitude précitée et préparés par Me Manon Adam, notaire.

La signature de ces documents est cependant conditionnelle à la réalisation du projet suite aux approbations préalables des instances municipales et gouvernementales concernées.

ADOPTÉ

81/2/83

Attendu que la Ville de Drummondville, la Municipalité de St-Nicéphore et la Municipalité de Grantham-Ouest projettent de conclure une entente intermunicipale prévoyant la construction de l'égout sanitaire Mercure;

Attendu que pour réaliser ce projet de construction de l'égout sanitaire Mercure il y a lieu d'obtenir des servitudes de passage de certaines corporations propriétaires de terrains;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de consentir à la Ville de Drummondville une servitude permanente sur les terrains dont elle est propriétaire et décrits au plan 11/17 du projet 0571570 préparé par les ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés et transmis à l'Hydro-Québec le 19 janvier 1983 par M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à l'obtention de la servitude précitée et préparés par Me Manon Adam, notaire.

La signature de ces documents est cependant conditionnelle à la réalisation du projet suite aux approbations préalables des instances municipales et gouvernementales concernées.

ADOPTÉ

82/2/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Mme Michèle Gilbert soit engagée à l'essai comme secrétaire-réceptionniste à la piscine du Centre Culturel en remplacement de Mlle Diane Bonin, démissionnaire.

ADOPTÉ

83/2/83

Attendu que M. André Camirand, architecte, a présenté à la Ville de Drummondville le 7 janvier 1983 un projet résidentiel pouvant être réalisé dans le secteur mis en vente par la Ville de Drummondville et identifié comme "La Coulée";

Attendu que ce projet doit être étudié et que le promoteur sollicite un délai pour explorer le marché;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, qu'un délai de trois (3) mois soit consenti au promoteur pour présenter une offre d'achat à la Ville de Drummondville et que durant cette période la vente des terrains visés par ce projet dans le secteur "La Coulée" soit suspendue jusqu'au 15 mai 1983; cette acceptation étant cependant conditionnelle à ce que cette procédure ne cause aucun préjudice à un acquéreur éventuel intéressé à un terrain situé dans ce secteur et que la vente des terrains de "La Coulée" se fasse par soumission publique aux conditions déjà fixées par le Conseil.

ADOPTÉ

84/2/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que les services professionnels de Me Marcel Bernier, notaire, soient retenus pour la rédaction d'un bail consenti au promoteur du Village des Eaux et des Neiges sur le lot P.7 du quartier Ouest de la Ville de Drummondville.

Me Jacques Dionne, conseiller juridique de la Ville, est autorisé à préciser ce mandat.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville le bail précité. La signature de ce document est cependant conditionnelle à la réalisation du projet et au paiement par le promoteur des frais du bail précité.

ADOPTÉ

85/2/83

Attendu que le Comptoir Familial de Drummondville-Sud Inc. a adressé à la Commission Municipale du Québec une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe foncière;

Attendu que la Commission Municipale du Québec sollicite l'opinion du Conseil de la Ville de Drummondville concernant cette requête;

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le Conseil de la Ville de Drummondville s'en remette au jugement de la Commission Municipale du Québec qui établira si cet organisme peut se prévaloir des avantages de la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉ

86/2/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels de la firme Laboratoire Shermont soient retenus pour des travaux d'inspection et d'essai durant la construction de la bibliothèque municipale. Le montant des honoraires professionnels pour ces travaux devra respecter les prévisions budgétaires indiquées au règlement No. 1529. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à préciser ce mandat.

ADOPTÉ

87/2/83

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 31 500,00 \$ pour l'exécution en 1983 de travaux d'entretien et d'aménagement de parcs, d'équipements et de locaux communautaires de la Ville, et prévoyant le financement de cette dépense en affectant une somme n'excédant pas 31 500,00 \$ provenant d'un surplus non utilisé du règlement No. 1234 pour lequel des obligations ont déjà été émises.

88/2/83

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1510 portant sur le programme d'aide à la construction neuve.

M. Montminy explique que la Ville par son règlement No. 1511 avait consacré une somme de 50 000,00 \$ pour promouvoir la construction neuve en 1982. Vu qu'une somme approximative de 30 000,00 \$ est encore disponible le Conseil envisage d'adopter un règlement pour prolonger la période d'utilisation de ces fonds et ainsi favoriser les personnes qui seront intéressées en 1983.

89/2/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville paie à l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. la somme de 200,00 \$ représentant sa cotisation annuelle pour 1983.

ADOPTÉ

90/2/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que M. Adrien Roy soit nommé chef d'équipe à l'Olympia Yvan-Cournoyer et que la date de son entrée en fonction soit le 21 février 1983.

ADOPTÉ

91/2/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le salaire des capitaines du Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville soit réajusté à partir du 1er janvier 1983 selon le tableau signé par le directeur général de la Ville et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTÉ

92/2/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les personnes suivantes soient déléguées pour siéger au conseil d'administration du C.E.R.D.:

- M. Philippe Bernier, maire
- M. Jean-Paul Généreux, conseiller
- M. J.-Bruno Smith, conseiller
- Substitut: M. J.-M. Boisvert ou son délégué
- M. Claude Boucher, directeur général.

Il est également résolu que des industriels soient délégués par la Ville pour agir comme administrateurs au sein du C.E.R.D. et que ces personnes soient désignées avant ou lors de l'assemblée annuelle du C.E.R.D. qui se tiendra le 15 mars 1983.

ADOPTÉ

93/2/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que les personnes qui siégeaient au C.E.R.D. jusqu'à ce jour soient félicitées et remerciées pour leur dévouement et les efforts qu'elles ont consacrés à la promotion économique et au soutien des industries opérant dans la Ville de Drummondville et sa région.

ADOPTÉ

94/2/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël soient retenus pour procéder à la resubdivision des lots 320, 321, 322, 323, 324, 386, 387, 388, 389, 390 et 618 du quartier Est de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville le plan de resubdivision.

ADOPTÉ

95/2/83

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville possède un équipement Hurst (mâchoires de vie);

ATTENDU QUE des municipalités, industries extérieures, commerces extérieurs ou personnes non résidentes peuvent requérir cet équipement lors de sinistres ou d'accidents;

ATTENDU QUE cet équipement dispendieux doit être utilisé par des personnes compétentes;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le coût de l'utilisation de cet équipement à l'extérieur de la Ville de Drummondville soit établi comme suit:

- Sortie du camion et de l'équipement de sauvetage: 300,00 \$
- Salaire du personnel selon les besoins (une heure minimum).

Ce coût sera facturé aux destinataires suivants:

- la personne pour qui l'équipement est demandé (accident routier);
- la municipalité requérante;
- compagnie, commerce, organisme, etc.

ADOPTÉ

96/2/83

Attendu que l'Organisation des mesures d'urgence de la Ville de Drummondville dispose d'un personnel de bénévoles polyvalents;

Attendu que des exercices sont requis pour maintenir opérationnel ce groupe;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'Organisation des mesures d'urgence de la Ville de Drummondville procède au début de l'année 1983 à un exercice de recherche, de détection de radiation, de communication, de sauvetage et d'approvisionnement.

ADOPTÉ

97/2/83

ATTENDU QUE le premier Festival Mondial de Folklore tenu à Drummondville en 1982 a remporté un succès éclatant;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville souhaite que le Festival Mondial de Folklore puisse se tenir de nouveau en 1983;

ATTENDU QUE pour répéter ce Festival, il importe que les gouvernements fédéral, provincial et municipal accordent un appui financier aux organisateurs;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil de la Ville de Drummondville appuie la demande du Festival Mondial de Folklore de Drummondville Inc. pour obtenir une subvention du Ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu pour un projet de 46 386,00 \$ dans le cadre du programme de relance de l'aide à l'emploi.

ADOPTÉ

Le conseiller Marcel Joyal invite tous les organismes intéressés à s'impliquer pour assurer le succès du 2e Festival Mondial de Folklore de Drummondville, à offrir leurs services aux organisateurs pour décorer la Ville et à apporter des suggestions susceptibles de contribuer à la réussite de cet événement.

98/2/83

CONSIDÉRANT que le 19e Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville a connu un succès éclatant;

CONSIDÉRANT que ce Tournoi International est le plus prestigieux dans le monde;

CONSIDÉRANT que les porte-couleurs de Drummondville ont remporté le championnat de cette compétition;

CONSIDÉRANT que cette activité n'aurait pas pu se réaliser sans le concours et le dévouement des organisateurs, des bénévoles et de la population qui s'est chargée de l'accueil et de l'hébergement des participants;

CONSIDÉRANT que les officiers et employés municipaux ainsi que les membres du Service de la sécurité publique ont fait preuve de compétence, de disponibilité et d'ardeur pour assurer la réussite de cet événement de prestige;

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des félicitations et des remerciements soient transmis à tous les organismes qui se sont impliqués dans cet événement et que les personnes ayant assumé des responsabilités spéciales soient remerciées plus particulièrement.

ADOPTÉ

99/2/83

CONSIDÉRANT que depuis quelques années le Corps de Cadets de la Marine Royale du Canada, section de Drummondville, utilise sans frais l'Olympia Yvan-Cournoyer lors d'une inspection annuelle;

CONSIDÉRANT que l'activité s'adresse uniquement à des mineurs;

CONSIDÉRANT qu'il est dans la politique de la Ville d'octroyer gratuitement des facilités aux activités s'adressant aux mineurs de Drummondville;

CONSIDÉRANT que l'organisme a fait ses preuves de compétence et de sérieux dans l'organisation et la mise sur pied de l'activité;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de coût pour les jeunes et pour le spectateur;

CONSIDÉRANT qu'à cette période de l'année aucune activité spéciale n'est prévue à l'Olympia Yvan-Cournoyer;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le Conseil accepte de rendre disponible sans frais l'Olympia Yvan-Cournoyer au mois de mai 1983 lors de l'inspection annuelle du Corps de Cadets de la Marine.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire donne lecture du communiqué de presse suivant émis par la Ville et publié dans le Journal La Parole le 12 février:

" Le journal La Presse dans son édition du premier février 1983 faisait état d'une étude traitant des frais de financement des grandes municipalités québécoises. Dans cet article, il est mentionné que la Ville de Drummondville affecte 88.6% de son service de la dette au paiement des frais d'intérêts.

Après vérification, ce pourcentage doit être corrigé par celui de 59.7% pour bien refléter la réalité. Cette variation dans les taux provient d'une information incomplète contenue dans les formulaires budgétaires consultés.

L'examen de ce tableau corrigé révèle que parmi les villes nommées, Drummondville est la 23e ville en importance de population, la 6e ville pour la dette per capita la plus basse et la 9e ville parmi celles qui consacrent le plus faible pourcentage de leur service de dette affecté au paiement des intérêts.

Lorsque l'on situe Drummondville par rapport aux 72 villes mentionnées, Drummondville se situe au 25e rang tant pour la dette per capita la plus basse que pour le pourcentage du service de dette affecté au paiement des intérêts, contrairement à ce que laisserait entendre l'article sus-mentionné. "

100/2/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal,
appuyé par le conseiller Henri Montminy,
et résolu:

QUE le projet de règlement No. 1540 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin principalement d'abroger le règlement No. 170 et d'étendre l'application du règlement No. 1400 à tout le territoire de Drummondville-Sud, est et soit adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTÉ

101/2/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy,
appuyé par le conseiller Marcel Joyal,
et résolu:

QUE le projet de règlement No. 1541 modifiant le règlement de lotissement municipal No. 1401 afin principalement d'abroger le règlement No. 170 et d'étendre l'application du règlement No. 1401 à tout le territoire de Drummondville-Sud, est et soit adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTÉ

102/2/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal,
appuyé par le conseiller Henri Montminy,
et résolu:

QUE le projet de règlement No. 1549 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'en modifier certains articles relativement au stationnement pour logements-studio, aux plans d'ensemble, aux cafés-terrasses et à l'affichage, est et soit adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTÉ

103/2/83

Lecture est donnée du règlement No. 1544 prévoyant un emprunt de 97 125,00 \$ pour l'entretien des édifices municipaux en 1983.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'a-

adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1544 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 28 février et 1er mars 1983.

104/2/83

ATTENDU QUE M. Gérard Veilleux a été proclamé l'homme de l'année par la Canadian Horse Society pour avoir consacré ses énergies pendant plus de trente ans pour la cause du trot et amble au Canada;

ATTENDU QUE M. Alain Veilleux en 1982 a été proclamé l'éleveur par excellence au Québec;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que ces deux personnes soient félicitées pour avoir obtenu ces mentions d'honneur. Il est également résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à offrir personnellement à M. Gérard Veilleux, présentement hospitalisé, un certificat de mérite témoignant de la reconnaissance des Drummondvillois pour sa contribution comme citoyen, industriel et ambassadeur de notre communauté sur le plan local, provincial et national.

ADOPTÉ

105/2/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le rapport annuel du Service de la planification pour l'année 1982 soit accepté tel que rédigé et conservé aux archives de la Ville.

Il est également résolu que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, et M. Michel Binet, chef-inspecteur en bâtiment et directeur adjoint du Service de la planification et des programmes, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la confection de ce rapport soient remerciés et félicités pour l'excellence de ce document.

ADOPTÉ

Le conseiller Lucien Couture souligne que l'Office du Film du Québec a récemment effectué un tournage documentaire en collaboration avec l'Organisation des Mesures d'Urgence de Drummondville. Cette réalisation témoigne de l'excellence de l'organisation locale et des personnes qui ont la responsabilité d'en assurer le bon fonctionnement.

106/2/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Conrad Dore, ex-employé municipal décédé récemment.

ADOPTÉ

107/2/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Rouville Gélinau à l'occasion du décès de son épouse.

ADOPTÉ

Le conseiller Roger Prince résume un document préparé par M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Ville de Drummondville, concernant les brefs de saisies émis par la Ville de Drummondville pour la collection de comptes de taxes et autres comptes passés-dus. Il explique que la Ville de Drummondville procède en 5 étapes pour aviser les personnes concernées, qu'elle fait preuve de tolérance et de compréhension et que depuis de nombreuses années aucun immeuble n'a été saisi dans le territoire de la Ville de Drummondville.

Ce processus s'échelonne sur plusieurs mois ou années et le contribuable peut toujours prendre des ententes de paiement avec les services municipaux.

L'expérience vécue depuis 3 ans, soit 1980, 1981 et 1982, se résume comme suit:

1. Il y eu des brefs d'assignation et déclaration émis (étape 3) dans 56 dossiers en 1980, 29 en 1981 et 84 en 1982;
2. Des brefs de saisies (étape 6) furent émis dans 14 dossiers en 1980, 4 en 1981 et 4 en 1982;
3. De ces 22 dossiers, 4 saisies furent effectuées dont une (1) seule vente fut réalisée et ceci au cours des 3 dernières années, sur un envoi de plus de 30 000 comptes.

En conclusion, la Ville offre au contribuable en difficulté la possibilité de prendre arrangement pour effectuer ses paiements et cette procédure de perception trouve sa justification dans la recherche de l'équité pour tous les contribuables.

Le conseiller J.-Bruno Smith explique un document préparé par M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Ville de Drummondville, qui résume comment la Ville depuis les dernières années s'est créée un fonds de réserve pour financer sans emprunt certaines dépenses d'opération ou d'immobilisation qui peuvent survenir et pour lesquelles il n'y a pas nécessairement de prévisions au budget de l'année en cours.

Ces réserves sont constituées par:

- un fonds de roulement;
- un fonds de stabilisation pour le déneigement;
- un surplus réservé pour des dépenses en immobilisations;
- des revenus différés;
- des soldes disponibles sur règlements.

Conclusion

Une analyse des derniers états financiers démontre donc que la Ville a accumulé des réserves totales de 1 399 000,00 \$ qui pourront être utilisées à différentes fins lorsque les besoins se présenteront et que le Conseil le jugera à propos.

La lecture des états financiers démontre également que depuis 1976, soit depuis 7 ans, les deux villes ont capitalisé 25 000 000,00 \$ en travaux de toutes sortes. Le financement de ce 25 millions \$ se décompose comme suit:

59%	- 14 969 000,00 \$	emprunt par obligations
33%	- 8 347 000,00 \$	en subventions diverses
5%	- 1 174 000,00 \$	en provenance des fonds d'administration
3%	- 848 000,00 \$	autres sources: promoteurs, etc.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, explique que le Service de la trésorerie s'affaire présentement à corriger certains comptes de taxes émis pour des terrains non construisibles dans le secteur sud de la Ville et que les propriétaires seront avisés dans les meilleurs délais.

Période de questions sur les affaires municipales de Drummondville

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., traite des sujets suivants:

- Saisies d'immeubles par la Ville suite à des comptes non payés? Réponse: aucune saisie.
- Don de 1 000,00 \$ à l'Association de Partage Autour de la Table Inc. qui mérite d'être appuyée par le R.C.D.

- Paiement de rentes de retraite à des anciens maires ou conseillers?
Réponse: aucun paiement.
- Raisons qui empêchent le Conseil de puiser à même ses réserves pour diminuer les emprunts?
Le conseiller Marcel Joyal fournit les renseignements demandés.
- Nature du projet du Village des Eaux et des Neiges?
Le conseiller Marcel Joyal donne des détails concernant ce projet.
- Nature du mandat donné à la firme Laboratoire Shermont dans le cadre du projet de la bibliothèque?
Les renseignements à ce sujet lui sont fournis par M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population.
- Paiement des cotisations professionnelles par la Ville sans justification.
Réponse: ces paiements sont encore assumés par la Ville suite à une décision du Conseil.
- Processus utilisé pour la nomination de M. Adrien Roy comme chef d'équipe à l'Olympia Yvan-Cournoyer.
Processus utilisé pour la nomination de Mme Michèle Gilbert au poste de secrétaire-réceptionniste à la piscine du Centre Culturel.
M. Michel Lesage, ing., fournit les renseignements demandés.
- Salaire des capitaines du Service de la sécurité publique.
- Nouvelles structures du C.E.R.D.
- Possibilité de reviser le prix d'admission au Tournoi International de Hockey Midget.
- Félicitations au Conseil pour avoir demandé aux médias d'information de corriger un article erroné concernant la part du budget de la Ville de Drummondville affectée au remboursement de la dette.
- Pourcentage du coût des travaux de construction de la bibliothèque affecté au paiement des honoraires professionnels.
- Retrait de la M.R.C. Drummond au sein du C.E.R.D.
- Répartition du coût payé par la Ville et ses cadres pour le fonds de retraite.
- Contrat donné à un entrepreneur pour la cueillette des ordures ménagères suite à un bris de contrat.
- Possibilité de permettre un stationnement de 30 minutes sur la rue Hériot en face de l'Hôpital Ste-Croix.
- Possibilité pour la Ville de consacrer une somme raisonnable pour l'amélioration du transport en commun.

M. Ovelus Demers du 51, 117e Avenue, traite des sujets suivants:

- Obligation pour les élus municipaux de laisser aux contribuables le temps nécessaire pour s'exprimer durant les séances publiques.
- Urgence pour les gouvernements d'accélérer la dépollution des rivières, des ruisseaux et des bassins de décantation actuellement en opération dans certaines municipalités.
- Bien-fondé de la tenue de la Marche du Pardon.
- Obligation morale des autorités municipales de prolonger le souvenir de ses administrateurs par l'affichage de tous les anciens maires des municipalités annexées à la Ville depuis sa fondation.
- Obligation morale de perpétuer par un monument la mémoire de M. Donat Marcotte qui fut un pionnier de notre Ville et dont la contribution sur le plan communautaire n'a jamais été égalee.

Son Honneur le Maire déclare que contrairement à une déclaration qu'il a faite récemment le Conseil n'envisage pas de procéder au prolongement de la rue Marchand en affectant le cimetière anglican.

M. Gérard Fréchette, président de la Jeune Chambre et résidant de St-Majorique, traite des sujets suivants qu'il considère d'ordre régional:

- Prolongement de la rue Marchand.
- Construction d'une 3e glace.
- Transport en commun
- Projets étudiés par la Jeune Chambre
- Baillon qui lui est imposé par le Conseil qui semble peu intéressé à l'entendre et l'écouter.

Le maire suppléant formule des vœux de bonne St-Valentin à l'endroit de Son Honneur le Maire et son épouse, ainsi qu'à tous les amoureux de Drummondville.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 28 février 1983.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!


Greffier


Maire

VILLE DE DRUMMONDVILLE

28 février 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 28 février 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

108/2/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 14 février 1983; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

109/2/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 12A. Club de boxe de Drummondville (Edward St-Pierre)
- 29A. Mercuriades (Michel Letendre)

ADOPTE

Période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue, se référant à l'item 23, se dit très heureux de voir le projet de construction de l'égout sanitaire Mercure se réaliser et désire connaître les dimensions de l'égout et des bassins desservis.

On lui mentionne que des séances d'informations sont prévues afin de répondre à de telles questions.

110/2/83

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

- VENTE DU LOT P.124-197 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -
SECTEUR P.A.A.T. - PHASE III

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
CONSTRUCTION BUGERE INC. 905 rue du Palais St-Hyacinthe	10,23 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une pétition signée par 27 résidants du secteur de Grantham-Ouest annexé à la Ville de Drummondville en 1975 qui demandent l'aménagement d'une patinoire éclairée de 136' x 72' avec bandes de 24", les requérants s'engageant à en faire l'entretien.
Le conseiller Edward St-Pierre souligne que le dossier est présentement à l'étude et qu'une réponse sera fournie à ces résidants pour la prochaine saison.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre des Groupes Populaires Associés de Drummond Inc. qui appuient la démarche concernant la mise sur pied d'un service adéquat de transport en commun à Drummondville.
- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond, par son président, remercie le Conseil pour l'appui financier qui lui fut accordé.
- La M.R.C. Drummond informe le Conseil qu'elle donne suite, selon certaines modalités, aux résolutions identiques provenant du Village Québécois d'Antan et du Conseil de la Ville de Drummondville, concernant une étude sur la vocation future des zones entourant le Village Québécois d'Antan.
- M. Gérard Veilleux reconnu "Citoyen Emérite" remercie le Conseil pour cette marque de reconnaissance.

111/2/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 12 février au 1er mars 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 1 180 795,73 \$.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

112/2/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que les mutations de propriétés portant les numéros 11698 à 11793 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

113/2/83

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que le maire ou le maire suppléant et le directeur général de la Ville soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la convention collective des employés municipaux, cols blancs et cols bleus, qui sera en vigueur pour les années 1983 et 1984.

ADOPTE

Le conseiller Michel Letendre fournit quelques informations sur le contrat de travail qui fut accepté à 85% par les employés, après 17 séances de négociation. Cette entente s'est faite dans le cadre de la politique salariale du 6% et du 5% du gouvernement fédéral, et comprend les augmentations suivantes:

1er janvier 1983	5.91%	(cols blancs et bleus)
1er janvier 1984	3%	(cols blancs et bleus)
1er janvier 1984	0,15 \$	(cols bleus)
1er juillet 1984	3%	(cols blancs et bleus)
1er septembre 1984	0,25 \$	(certains cols bleus)

De plus, il sera possible à la Ville d'instituer des horaires particuliers qui seront rémunérés à 110% au lieu de 150% comme actuellement.

Le conseiller Lindor Letendre félicite tous les participants à cette négociation qui ont cherché à rentabiliser les équipements dont s'est dotée la Ville ces dernières années.

Monsieur le Maire termine en rappelant que des grèves ont eu lieu dans plusieurs villes et félicite les 2 parties pour avoir su éviter de tels problèmes.

114/2/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 17/1/83 soit modifiée pour remplacer les mots "commis à la Cour Municipale" par "secrétaire à la Cour Municipale".

ADOPTE

115/2/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes limitant le stationnement à 60 minutes sur une partie des rues St-Edgar et Jean-de-Lalande.

ADOPTE

116/2/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Conseil accepte les tarifs établis dans un document préparé par le Service des travaux publics pour la location ou l'utilisation des véhicules ou des machineries de ce service par les usagers. Le susdit document est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

117/2/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Commission Scolaire de Drummondville soit autorisée à utiliser le parc Woodyatt ainsi que le chalet le 20 mai 1983 pour y tenir des activités d'athlétisme, conformément au programme et aux conditions établis par M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires de la Ville.

ADOPTE

118/2/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que des félicitations soient transmises à M. Martin Côté, boxeur, qui s'est mérité une médaille de bronze aux Jeux du Canada qui sont présentement en cours. M. Côté est membre du Club de Boxe de Drummondville dirigé par M. Denis Chapdelaine.

ADOPTE

119/2/83

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville, par son règlement numéro 1302, a été autorisée à emprunter une somme de 700 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville désire se prévaloir de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C. 1970 Chap. N-10), conformément aux conventions entre la Société d'Habitation du Québec et la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

ATTENDU QUE la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Ville de Drummondville un prêt au montant de 190 319,64 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de 190 319,64 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 1302, en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement numéro 1302, soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de 190 319,64 \$ d'obligations relatives au prêt de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

- a) Les obligations seront datées du 1er juin 1982, et porteront intérêt à un taux de 9.625% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er juin de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à la Caisse Centrale Desjardins du Québec ou à la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville, au choix du porteur.
- d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.
- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- f) Les obligations seront signées par le maire et par le greffier. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

QUE de plus, demande soit faite à l'honorable Ministre des affaires municipales d'autoriser la Ville de Drummondville, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 9.625%, à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement 190 319,64 \$ d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 1302.

ADOPTE

120/2/83

ABROGÉE
PAR RÉS.
20/1/84

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la résolution no. 49/1/83 soit modifiée en y ajoutant le paragraphe suivant:

Ces montants seront recueillis par le responsable de l'entretien du dépotoir et la Ville lui versera 50% des sommes perçues.

ADOPTE

121/2/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente

avec Drummond Sports Inc. concernant l'utilisation d'heures de glace au Centre Marcel-Dionne et à l'Olympia Yvan-Cournoyer pour la période du 1er septembre 1982 au 31 août 1983.

ADOPTE

122/2/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. concernant l'utilisation d'heures de piscine au Centre Culturel et au parc Woodyatt pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1983.

ADOPTE

123/2/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. reconnaissant ce dernier comme organisme communautaire et établissant son rayon d'activités pour la période du 1er octobre 1982 au 31 décembre 1984.

ADOPTE

124/2/83

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement portant le numéro 1540 et pourvoyant principalement à l'abrogation du règlement No. 170 et à l'intégration du secteur Drummondville-Sud à l'ensemble du territoire de Drummondville, en matière de réglementation de zonage, le règlement No. 1400 étant ainsi l'objet de modifications diverses à cet effet.

125/2/83

Attendu que lors de la séance régulière tenue le 14 février 1983, le projet de règlement No. 1540 a été déposé et que copie a été remise à tous les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil renonce à la lecture dudit règlement au moment de son adoption lors d'une prochaine séance publique.

ADOPTE

126/2/83

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement portant le numéro 1541 et pourvoyant principalement à l'abrogation du règlement No. 170 et à l'intégration du secteur Drummondville-Sud à l'ensemble du territoire de Drummondville, en matière de réglementation de lotissement, le règlement No. 1401 étant ainsi l'objet de modifications diverses à cet effet.

127/2/83

Attendu que lors de la séance régulière tenue le 14 février 1983, le projet de règlement No. 1541 a été déposé et que copie a été remise à tous les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Conseil renonce à la lecture dudit règlement au moment de son adoption lors d'une prochaine séance publique.

ADOPTE

128/2/83

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement portant le numéro 1549 et pourvoyant à la modification du règlement de zonage No. 1400, afin d'adopter de nouvelles dispositions relatives au stationnement pour logements-studio, aux plans d'ensemble, aux cafés-terrasses et aux enseignes dérogatoires.

129/2/83

Attendu que lors de la séance régulière tenue le 14 février 1983, le projet de règlement No. 1549 a été déposé et que copie a été remise à tous les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Conseil renonce à la lecture dudit règlement au moment de son adoption lors d'une prochaine séance publique.

ADOPTE

130/2/83

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 1 315 000,00 \$ pour l'exécution de travaux à l'usine de traitement d'eau.

131/2/83

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 1 925 000,00 \$ pour la construction de l'égout sanitaire Mercure.

132/2/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le Conseil fixe à 7,00 \$ le tarif pour la fourniture par le Service de la sécurité publique de la Ville de documents tels que rapport d'accident, lettre de confirmation d'événement, lettre de références.

ADOPTE

133/2/83

Le maire suppléant Gilles Gagnon donne avis de motion d'un règlement établissant les procédures des assemblées publiques du Conseil de la Ville de Drummondville.

134/2/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Conseil accepte la politique de tarification pour les non-résidents pour différentes activités de loisir telle que décrite dans un document préparé par les Services récréatifs et communautaires de la Ville. Le susdit document est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

Les conseillers Edward St-Pierre, J.-Bruno Smith, Jean-Marie Boisvert et Jean-Paul Généreux interviennent pour expliquer les objectifs de cette politique de même que le fonctionnement de la future carte accès loisirs et les ententes intermunicipales qui pourront survenir, le tout dans le but de répartir plus équitablement le coût de maintien des équipements.

135/2/83

Lecture est donnée du règlement No. 1550 décrétant une dépense de 28 500,00 \$ pour l'exécution en 1983 de travaux d'entretien et d'aménagement de parcs, d'équipements et de locaux communautaires de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1550 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 14 et 15 mars 1983.

136/2/83

Lecture est donnée du règlement No. 1551 amendant le règlement No. 1510 portant sur le programme d'aide à la construction neuve.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

137/2/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Albert Lachapelle, ex-conseiller municipal de Ville St-Joseph, décédé récemment.

ADOPTE

138/2/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à l'entreprise Papier Cascades qui s'est méritée le premier prix pour la qualité de vie à l'entreprise lors des Mercuriades 1983 de la Chambre de Commerce provinciale.

ADOPTE

On souligne également que l'entreprise Fafard & Frères s'est vu reconnaître l'entreprise primaire de l'année, de même que le groupe Bombardier qui a très bien figuré à ce concours des Mercuriades.

139/2/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Me Gaétan Ratté soit mandaté pour représenter la Ville devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière concernant deux dossiers d'évaluation.

ADOPTE

Période de questions sur les affaires municipales de Drummondville

140/2/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Roger Turcotte soit mandaté pour suivre l'évolution du dossier des propriétés isolées à la MIUF et dont l'évaluation n'aurait pas été corrigée suite à une demande en ce sens.

ADOPTE

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., traite des sujets suivants:

- Report du règlement sur les procédures d'assemblées publiques après novembre 1983;
- Considère comme de la "foutaise" le document traitant des réserves.
Réponse: Les états financiers vérifiés clarifieront cette question.
- Les valeurs foncières auraient diminué en 1983, contrairement aux affirmations de l'évaluateur qui soutient qu'elles ont augmenté de 4%.
Réponse: La D.G.E.F. confirme la hausse de 1%.
- Augmentation du service de la dette suite aux travaux à l'usine de traitement d'eau et aux travaux de construction de l'égout sanitaire Mercure.
- Taxation à la limite de la capacité de payer des contribuables.
Réponse: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, demande à M. Savoie son plan d'action pour réduire le service de la dette.

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue traite des sujets suivants:

- Tarification pour les non-résidants: carte discriminatoire pour plusieurs non-résidants qui s'impliquent dans la communauté.
- Règlement No. 1551 qui aide la construction neuve alors que certains propriétaires ne peuvent obtenir de permis (loi 125).
- Les nouveaux développements amènent des déplacements dans la ville mais n'augmentent pas la population.
- Les détenteurs de permis annuels prennent les meilleures places dans les stationnements et défavorisent la clientèle de passage. M. Demers préconise un stationnement étagé au centre-ville.

M. Laurent Ricard du 355 St-Edouard traite des sujets suivants:

- Transport en commun: coût élevé pour le contribuable.
- Taux d'intérêts.
- Nouvelles procédures d'assemblées.

M. Jacques Dion du 140 St-Félix traite des sujets suivants:

- Procédures d'assemblées: suggère de limiter à un certain nombre les questions à poser par le contribuable;
- Coût d'une patinoire? Réponse: 5 à 6 000,00 \$.
- Déficit prévisible d'un transport en commun? Réponse: \pm 300 000,00 \$.
- Service de la dette dans la liste des comptes.
- Politique salariale du 6% et du 5%.
- Modalités de versement des subventions? Réponse: 10 ans.
- Tarification pour les non-résidants.
- Règlement No. 1550.

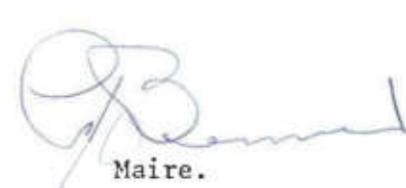
Le conseiller Henri Montminy fait remarquer que la période de questions dure depuis 20:55 heures et comme il est 22:20 heures, il demande d'abrégé.

M. Gérard Fréchette, président de la Jeune Chambre et résidant de St-Majorique, traite des sujets suivants après qu'on lui eut demandé s'il était dûment autorisé à parler au nom de l'organisme qu'il représente:

- Dit avoir été mal relaté au dernier procès-verbal;
- Construction d'une 3e glace;
- Transport en commun;
- Protocoles d'entente (inter-municipalités) sur les loisirs;
- Offre ses services comme géographe pour siéger à la Commission d'Urbanisme.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier adjoint.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

14 mars 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 14 mars 1983 à 17:00 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

- " Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi 125 (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme), pour expliquer les projets de règlements suivants et les conséquences de leur adoption, et entendre les personnes et organismes qui désireront s'exprimer:
- No. 1540 abrogeant le règlement No. 170 et amendant le règlement de zonage No. 1400 dans le but, premièrement, d'en étendre l'application au territoire annexé de Drummondville-Sud ainsi que, deuxièmement, d'y apporter des modifications d'appoint;
 - No. 1541 abrogeant le règlement No. 170 et amendant le règlement de lotissement No. 1401 dans le but, premièrement, d'en étendre l'application au territoire annexé de Drummondville-Sud ainsi que, deuxièmement, d'en modifier certaines dispositions relatives principalement aux dimensions minimales des terrains;
 - No. 1549 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier certains articles relativement au stationnement pour logements-studio, aux plans d'ensemble, aux cafés-terrasses et à l'affichage. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et Edward St-Pierre, sous la présidence du maire suppléant, Me Gilles Gagnon.

Le maire suppléant donne lecture du texte suivant pour expliquer les amendements apportés aux règlements de zonage et de lotissement Nos 1400 et 1401 par les règlements Nos 1540, 1541 et 1549:

" Il me fait plaisir de vous accueillir à cette assemblée publique de consultation, au sujet des amendements apportés à nos règlements régissant le zonage et le lotissement.

Comme vous le savez peut-être la Loi 125 portant sur l'aménagement et l'urbanisme, sanctionnée en novembre 1979, prévoit que la Ville doit soumettre publiquement ses règlements portant sur le zonage et le lotissement, avant leur adoption. A cet effet, la loi précise que le maire doit, premièrement, expliquer les projets d'amendements et les conséquences de leur adoption et, deuxièmement, entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

C'est donc là, le double but de notre rencontre de ce soir et, sans plus tarder, je vais exposer les grandes lignes de nos projets d'amendements.

Faisons d'abord un petit tour en arrière! Le 13 mai 1981, votre Conseil adoptait un nouveau règlement pour le territoire de l'ex-Cité de Drummondville portant sur le zonage, le lotissement et la construction, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le 24 février 1982, après la fusion, votre Conseil adoptait un nouveau règlement portant sur la construction et ce, pour l'ensemble du nouveau territoire désigné aujourd'hui sous le nom de Ville de Drummondville.

Par la suite, un comité "ad hoc" fut mis sur pied par le Conseil en date du 14 juin 1982 et ce dit comité était composé de notre directeur adjoint au Service de la planification, de contribuables, d'un représentant de notre firme de consultants en urbanisme et de vos conseillers municipaux.

Le mandat du comité consistait à étudier et analyser une nouvelle réglementation d'urbanisme comprenant, notamment, les règlements de zonage et de lotissement, conformément aux dispositions de la Loi 125 portant sur l'aménagement et l'urbanisme pour la partie du territoire de l'ex-Ville de Drummondville-Sud. De plus, cette réglementation devait s'intégrer à celle déjà en vigueur pour l'ex-Cité de Drummondville, pour s'étendre maintenant sur tout le nouveau territoire.

Le Conseil municipal, après y avoir apporté certaines améliorations, en accepta le principe et après quelques rencontres entre notre Service de planification et nos urbanistes-conseils de la firme Urbanex Inc., le projet fut approuvé définitivement et le travail se termina pour le comité "ad hoc" le 20 décembre 1982.

Parmi les motifs qui rendaient cette refonte nécessaire, on peut mentionner, par exemple:

- une organisation des différentes parties des règlements qui laissaient à désirer;
- le manque de concordance entre certaines dispositions;
- des lacunes dans les dispositions régissant plusieurs aspects de la réglementation;
- des dispositions peu utiles et constamment une source de problèmes;
- des normes de dimensions devenues désuètes avec le temps;
- le manque de précisions de certains textes, ce qui créait des ambiguïtés d'interprétation;
- le trop grand nombre d'amendements, devenu aussi important que le texte principal, créant ainsi une source de confusion;
- et ainsi de suite...

Deux (2) autres facteurs méritaient qu'une modification substantielle soit apportée à notre réglementation d'urbanisme. Premièrement, l'adoption par le Canada du Système de mesures internationales ou mesures métriques; le système s'étend de plus en plus à tous les secteurs d'activités et, en ce qui concerne le secteur de la construction, la conversion au nouveau système est devenue une politique officielle en 1980. Il s'avérait donc important que nos règlements municipaux soient adaptés à ce système de mesures, ce qui nécessitait plus qu'une simple transformation d'une unité à une autre, mais bien une réévaluation de toutes nos normes numériques. Deuxièmement, il était très important d'avoir une réglementation d'urbanisme uniforme pour l'ensemble du nouveau territoire désigné sous le nom de "Ville de Drummondville".

Enfin, l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est venue s'ajouter aux autres raisons que je viens de mentionner, justifiant encore plus la préparation de la nouvelle réglementation municipale qui vous est présentée ce soir. En effet, cette loi a changé de manière significative les règles du jeu en matière de réglementation d'urbanisme, rendant alors essentielle une adaptation de nos règlements municipaux dans ce domaine.

Le travail de préparation de la refonte (territoire de l'ex-Ville de Drummondville-Sud) a été exécuté par nos urbanistes-conseils, en étroite collaboration avec notre comité "ad hoc" et notre Service de planification. A cet effet, plusieurs séances intensives de travail ont été tenues entre les urbanistes, le comité "ad hoc" et notre Service de planification au courant de l'année 1982 et cette étude a été suivie de réunions avec les membres du Conseil.

Notre nouvelle réglementation d'urbanisme pour l'ensemble du nouveau territoire se compose de quatre (4) règlements distincts: deux (2) déjà adoptés soit les règlements de construction et de tarifs des permis et deux (2) autres qui font l'objet de notre réunion de ce soir, soit les amendements aux règlements de zonage et lotissement pour intégrer la partie du territoire de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

L'amendement au règlement de zonage est sans doute le plus important parmi cet ensemble de quatre (4) règlements. Le règlement de zonage a pour but, premièrement, de déterminer la vocation des différents secteurs du territoire municipal, c'est-à-dire qu'il divise le territoire en zones pour y établir l'utilisation du sol autorisée et, deuxièmement, le règlement fixe également les règles applicables à l'aménagement des terrains, à l'implantation et aux dimensions des bâtiments, à l'architecture, ainsi qu'à divers autres aspects des constructions.

Le règlement de zonage comprend cinq (5) grandes parties, soit:

- PARTIE 1: dispositions générales
- PARTIE 2: dispositions interprétatives
- PARTIE 3: dispositions communes à toutes les zones
- PARTIE 4: dispositions spécifiques à chaque zone
- PARTIE 5: dispositions régissant l'affichage.

Ce règlement s'accompagne de plus d'un "plan de zonage", lequel indique les limites des différents secteurs de zones. Il a été préparé en tenant compte à la fois de l'ancien zonage, de l'utilisation du sol actuelle suite à un relevé sur le terrain de toutes les propriétés, prenant en considération ensuite les principaux facteurs qui doivent guider l'aménagement de notre territoire. Notons, toutefois, que ce soir nous traitons du territoire de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, ainsi que de quelques modifications apportées sur l'ex-territoire de la Cité de Drummondville.

Quant au règlement de lotissement, il vise à assurer un développement rationnel du territoire, en fixant un ensemble de règles et de normes à suivre pour effectuer une opération cadastrale. Il spécifie le mode de subdivision des terrains, établit la classification et la manière de tracer les voies de circulation, les places publiques et les servitudes. Il exige aussi que des espaces soient réservés à des fins de parcs ou terrains de jeux publics, comme condition d'approbation de tout nouveau lotissement d'importance.

Ce règlement comporte trois (3) parties, soit:

- PARTIE 1: dispositions générales
- PARTIE 2: procédure administrative
- PARTIE 3: normes d'aménagement.

Voilà donc les principales caractéristiques des deux (2) projets de règlements que nous vous soumettons aujourd'hui, en plus d'un projet de règlement apportant certaines modifications à la nouvelle réglementation d'urbanisme uniformisée.

Ces règlements ont pour conséquence de doter le nouveau territoire de la Ville de Drummondville d'une réglementation d'urbanisme des plus modernes adaptée notamment au système de mesures métriques, ainsi qu'aux nouvelles exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en cette matière.

J'ai à mes côtés Monsieur Michel Binet, chef-inspecteur et directeur adjoint au Service de la Planification, de même que Monsieur Pierre Brulotte, représentant de notre firme d'urbanisme, Urbanex Inc., qui m'aideront à répondre aux questions que je vous invite maintenant à nous adresser.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration, en espérant que vous apprécierez cet effort que fait votre Conseil municipal pour améliorer l'administration des affaires publiques à Drummondville et pour faire en sorte de conserver et bâtir une ville agréable à regarder et où il fait bon vivre.

Période de questions et renseignements

Messieurs les contribuables Hervé Savoie, Jean-Marie Dubois, Bernard Messier, Ovelus Demers, Réal Ouellette, Rodrigue David, Richard Dyras, ainsi que Madame Marie-Ange Parenteau, demandent des informations concernant

les modifications apportées par les règlements nos 1540, 1541 et 1549 qui pourraient affecter ou modifier la vocation de terrains dont ils sont propriétaires.

Des réponses satisfaisantes sont données par Messieurs les conseillers Henri Montminy, Marcel Joyal et Michel Letendre.

En résumé, les intervenants expliquent que les règlements nos 1540, 1541 et 1549 auront pour effet de rendre uniforme la réglementation concernant le zonage et le lotissement. D'autre part, la nouvelle réglementation modifiant celle de l'ex-Ville de Drummondville-Sud vise à la rendre moins restrictive sur certains points. Enfin, une réglementation uniforme pour l'ensemble de la nouvelle Ville de Drummondville fusionnée le 26 décembre 1982 rendra son application plus facile et moins discriminatoire.

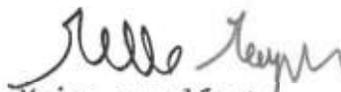
Le Conseil explique enfin que la Loi 125 impose présentement des restrictions à toutes les municipalités surtout au chapitre du lotissement. Lorsque le gel imposé par cette Loi aura disparu, il y aura lieu d'amender de nouveau certains règlements municipaux pour favoriser le développement et la planification du territoire. Ces procédures seront entreprises dans le respect des lois et chaque fois, la population sera consultée avant que ces règlements entrent en vigueur.

141/3/83

Considérant que les personnes présentes semblent satisfaites des renseignements reçus; il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que cette assemblée soit levée.

ADOPTE


Greffier.


Maire suppléant.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

14 mars 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 14 mars 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

142/3/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 28 février 1983; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

Le greffier remercie M. Roger Turcotte, C.A., trésorier et greffier adjoint de la Ville, pour avoir rédigé ce procès-verbal durant son absence pour vacances.

143/3/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 3A: "A.Q.T.E. (Monsieur le maire)".

ADOPTE

Période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., demande des renseignements sur l'item 17 de l'ordre du jour prévoyant la délégation de M. Roger Turcotte, C.A., trésorier et directeur général adjoint aux services administratifs de la Ville, à La Roche-sur-Yon et Braine l'Alleud.

- a) Est-ce que M. Turcotte fera partie d'une délégation de la Ville qui doit se rendre en Europe pour compléter le jumelage avec la Ville de La Roche-sur-Yon?
- b) Quels seront les autres représentants de la Ville qui feront partie de cette délégation?

Son Honneur le Maire explique que M. Roger Turcotte sera délégué pour aller préparer un programme de séjour pour une délégation municipale qui se rendra en Europe au cours de l'été 1983. M. Roger Turcotte disposera de 1 000,00 \$ pour ses frais de transport et de séjour et devra revenir avec un programme détaillé et négocié avec les autorités municipales de La Roche-sur-Yon et Braine l'Alleud, pour que l'itinéraire et l'horaire des délégués officiels de la Ville de Drummondville puissent être connus et respectés selon le protocole qui s'impose dans de telles circonstances.

La Ville de Drummondville a amorcé des procédures de jumelage avec les autorités de la Ville de La Roche-sur-Yon le 14 juillet 1982 lors du Festival Mondial de Folklore. Cette ville était représentée officiellement par son maire et deux conseillers communaux.

En 1983, la procédure de jumelage sera complétée par une cérémonie officielle à La Roche-sur-Yon et les délégués de la Ville de Drummondville seront les hôtes de cette ville de 40,000 âmes à caractère industriel.

Le Conseil a pris la décision de compléter le jumelage avec La Roche-sur-Yon et a également décidé de déléguer des représentants à Braine l'Alleud (ville de Belgique) qui entretient des pourparlers de jumelage avec Drummondville depuis plusieurs années. Cette ville est déjà connue par beaucoup de drummondvillois par suite d'échanges de visites qui se font de plus en plus nombreuses annuellement.

La délégation officielle de la Ville de Drummondville n'a pas encore été désignée et elle le sera après le retour de M. Roger Turcotte, lorsque le Conseil aura pris connaissance du programme et des coûts se rattachant à un tel voyage. Comme à l'habitude, la population sera avisée publiquement lorsque la délégation officielle de la Ville de Drummondville sera définitivement désignée. Le budget consacré aux dépenses relatives à ce voyage sera également rendu public.

Son Honneur le Maire demande au conseiller Jean-Paul Généreux de faire un bref rapport du congrès tenu récemment par l'A.Q.T.E. et auquel il a assisté en compagnie de M. Gérald Lapierre, directeur du Service des travaux publics de la Ville.

Le conseiller Jean-Paul Généreux explique que ce congrès a été très constructif, que la Ville de Drummondville a été mise en évidence, que la dépollution de la rivière St-François a fait l'objet de longues discussions et que lui-même s'est fait le proposeur d'une résolution pour demander aux instances gouvernementales compétentes d'accroître la surveillance concernant les rejets de déchets industriels dans les rivières qui alimentent les municipalités en eau potable.

M. Jean-Paul Généreux invite M. Gérald Lapierre, directeur du Service des travaux publics, à venir au micro pour expliquer les mesures qui ont été prises récemment pour éviter la contamination de l'eau au filtre municipal lors de déversements accidentels de plusieurs tonnes de pâtes et papiers par une usine située en amont du filtre municipal.

M. Gérald Lapierre explique que les 20 et 28 février 1983 des déversements accidentels sont survenus et ont constitué une menace pour la qualité de l'eau à l'usine de traitement d'eau. Immédiatement des mesures ont été prises pour arrêter le pompage d'eau brute aux heures où la masse importante de ces éléments polluants a passé à la hauteur de l'usine de traitement d'eau. Depuis ce temps, des échantillons d'eau qui servent quotidiennement aux analyses de sa salubrité, de sa coloration et de son odeur ont été augmentés, afin de pouvoir prendre les moyens préventifs nécessaires pour conserver à l'eau toutes les qualités maximums que l'on peut espérer avec les moyens disponibles.

144/3/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que des félicitations soient adressées à M. Gérald Lapierre pour les efforts extraordinaires qu'il a déployés avec les responsables de l'opération de l'usine de traitement d'eau pour assurer à la population une eau potable saine dans des circonstances particulièrement difficiles.

ADOPTE

M. Yvon Blouin du Ministère de l'environnement, le Docteur Gilles Pineau, responsable de l'assainissement urbain, ainsi que le Docteur Claude Lavallée, responsable de l'assainissement des eaux usées rejetées par les usines de pâtes et papiers du Québec, interviennent tour à tour pour expliquer les préoccupations du Ministère de l'environnement, les efforts déployés pour l'assainissement, les disponibilités budgétaires et le calendrier d'interventions probables pour en arriver à une dépollution graduelle de la rivière St-François d'ici environ 5 ans. Quant aux espoirs de voir la compagnie Domtar de Windsor Mills réduire de 25 à 4 tonnes par jour ses rejets de matières en suspension grâce à la modernisation de ses équipements, il semble qu'il faudra attendre au 1er janvier 1984 pour que le processus soit amorcé d'une façon sérieuse et efficace.

145/3/83

ATTENDU QUE la dépollution de la rivière St-François devient de jour en jour plus impérative;

ATTENDU QUE les autorités gouvernementales tardent à intervenir dans ce dossier malgré les nombreuses requêtes et résolutions qui ont été produites pour obtenir la mise en marche de l'assainissement du bassin de la rivière St-François en amont de la Ville;

ATTENDU QUE la pollution causée par le déversement de déchets industriels et de diverses autres sources s'avère inquiétante et onéreuse pour les citoyens qui défraient le coût d'opération de l'usine de traitement d'eau;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville prenne l'initiative d'organiser dès que possible une réunion regroupant:

- les représentants du Ministère de l'environnement;
- les maires des villes alimentées en eau potable par la rivière St-François;
- le Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François;
- les représentants de la compagnie Domtar;
- les représentants de la Caisse de Dépôt;

pour discuter d'une façon sérieuse des mesures urgentes à prendre pour améliorer la qualité de l'eau de la rivière St-François et pour amorcer rapidement un programme efficace de dépollution de cette rivière St-François qui se dégrade et inquiète à bon droit des populations importantes et leurs mandataires.

ADOPTE

M. Ovelus Demers résidant au 51 - 117e Avenue, remercie MM. Jean-Paul Généreux et Gérald Lapierre pour le rapport intéressant qu'ils ont fait suite à leur participation au congrès de l'A.Q.T.E. et souhaite que de tels rapports soient rendus publics après chaque congrès où la Ville jugera bon de déléguer des représentants.

146/3/83

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

- VENTE DE TERRAINS DANS LE SECTEUR P.A.A.T., II (LA COULEE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Lots concernés</u>	<u>Prix</u>
. GESTION COMMUNART INC. 150 Marchand Drummondville	126-3-307, -308, -309, -310, -311, -312, -313 et -314	12,38 \$ le mètre carré.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Lettre de remerciements du Village Québécois d'Antan Inc. concernant un appui financier de la Ville.

147/3/83

- Le Centre d'emploi du Canada pour étudiants demande l'autorisation de poser sur les structures du viaduc du boulevard St-Joseph, comme par les années passées, une affiche. Cette permission est déjà accordée par les chemins de fer nationaux.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette autorisation soit donnée aux conditions imposées depuis quelques années par le Conseil.

ADOPTE

- 148/3/83 - Lettre du Conseil québécois de la paix qui demande de déclarer le territoire de la Ville de Drummondville "zone libre de toutes armes nucléaires".

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le territoire de la Ville de Drummondville soit déclaré "zone libre de toutes armes nucléaires".

ADOPTE

- Lettre du Regroupement des Citoyens de Drummondville Inc. qui formule des suggestions sur le dossier "période de questions durant les assemblées publiques du Conseil".

Le Conseil retient cette lettre pour étude.

- 149/3/83 - Lettres de M. Gérard Fréchette concernant les sujets suivants:

- . Procédures d'assemblées publiques
- . Stationnement étagé
- . Jeux du Québec
- . L'urbanisme à Drummondville
- . Relocalisation de la bibliothèque
- . Transport en commun
- . Choix de site pour future aréna régionale
- . 3e glace et son financement.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces lettres qui traitent de problèmes régionaux soient conservées aux archives de la Ville et que leur étude soit faite par la M.R.C. Drummond.

ADOPTE

- Lettre de M. Denis Dion de la Rôtisserie Denis Ltée qui fait ses commentaires sur la formule de taxation pour l'enlèvement des vidanges.

Cette demande sera conservée pour étude au moment de la préparation des règlements de taxation pour l'année 1984.

- 150/3/83 - Invitation du Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à participer au concours "Villes, villages et campagnes fleuries du Québec" auquel vient se greffer le concours local "Maisons fleuries".

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert:

- 1° que la Ville de Drummondville s'inscrive au concours "Villes, villages et campagnes fleuries du Québec";
- 2° que demande soit faite aux responsables du Festival Mondial de Folklore de Drummondville de prendre charge du concours local "Maisons fleuries" et de former un comité d'embellissement qui sera ratifié par le Conseil;
- 3° qu'une somme de 1 000,00 \$ soit mise à la disposition du comité pour assumer une partie de ses frais de fonctionnement et accorder des prix aux participants à ce concours, selon un mode de distribution qui devrait prévoir un nombre raisonnable de récipiendaires de façon à stimuler l'intérêt populaire.

ADOPTE

- Le greffier résume un télégramme de félicitations expédié par Son Honneur le Maire Philippe Bernier à M. Jacques Auxiette récemment réélu maire de La Roche-sur-Yon en France (ville jumelée à Drummondville).

151/3/83

- Le Conseil prend connaissance d'un communiqué de presse du Député de Drummond et Ministre des transports du Québec, M. Michel Clair, qui se dit heureux d'annoncer à la population que son collègue, M. Guy Tardif, Ministre de l'habitation et de la protection du consommateur, accorde une nouvelle enveloppe préliminaire de 540 000,00 \$ à la Ville de Drummondville dans le cadre du programme de restauration résidentielle Loginove, cette aide financière étant susceptible de permettre la restauration de 19 logements.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que des remerciements soient adressés au Ministre Guy Tardif et au Ministre Michel Clair pour cette nouvelle enveloppe préliminaire qui permettra de satisfaire plusieurs demandes de rénovations déjà inscrites au Service des permis de construction de la Ville.

ADOPTE

152/3/83

ATTENDU QUE des rejets industriels provenant des industries de pâtes et papiers sont déversés dans la rivière St-François;

ATTENDU QUE ces rejets industriels détériorent la qualité des eaux de la rivière St-François;

ATTENDU QUE le contrôle de ces rejets industriels incombe au Ministère de l'environnement du Québec;

ATTENDU QUE le programme de surveillance des rejets industriels laisse à désirer;

ATTENDU QUE ces rejets industriels contribuent à la détérioration de la qualité de l'eau potable fournie aux citoyens de la région de Drummondville desservis par l'usine de filtration;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville qui s'approvisionne en aval de ces industries doit défrayer les coûts relatifs au traitement de cette pollution industrielle;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Ministère de l'environnement du Québec renforce à court terme son programme de surveillance des rejets industriels afin d'assurer la protection de la santé des citoyens;

QUE le Ministère de l'environnement du Québec accélère le programme de traitement des eaux usées provenant des industries de pâtes et papiers du bassin de la rivière St-François.

ADOPTE

153/3/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 26 février au 14 mars 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 743 530,87 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

154/3/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Gérald Lapierre, directeur du Service des travaux publics, soit autorisé à suivre les cours suivants:

- Le cours "Le contremaître et la prévention" qui se donnera à Québec les 22 et 23 mars 1983;
- Le cours "La supervision et les réunions de sécurité" qui se donnera à Montréal le 12 avril 1983.

Les dépenses inhérentes seront payées par la Ville dont une partie à même le poste budgétaire portant le numéro 02-160-00-417.

ADOPTE

155/3/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, qu'une subvention de 2 000,00 \$ soit donnée au Royal Junior de Drummondville pour son année d'opération 1983, conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Drummondville pour cette même année d'opération.

ADOPTE

156/3/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Royal Junior de Drummondville pour son année d'opération 1983.

ADOPTE

157/3/83

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que MM. Barry Husk et Benoit Lachapelle soient nommés pour siéger au conseil d'administration du C.E.R.D. comme représentants du secteur industriel.

ADOPTE

158/3/83

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville, par son règlement numéro 1154, a été autorisée à emprunter une somme de 684 250 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville désire se prévaloir de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C. 1970 Chap. N-10), conformément aux conventions entre la Société d'Habitation du Québec et la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

ATTENDU QUE la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Ville de Drummondville un prêt au montant de 19 229,94 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de 19 229,94 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 1154, en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MICHEL LETENDRE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement numéro 1154 soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de 19 229,94 \$ d'obligations relatives au prêt de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

- Les obligations seront datées du 1er juin 1982, et porteront intérêt à un taux de 10% l'an.
- Le capital et l'intérêt seront payés le 1er juin de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à la Caisse Centrale Desjardins du Québec ou à la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville, au choix du porteur.

- d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.
- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- f) Les obligations seront signées par le maire et par le greffier. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

QUE de plus, demande soit faite à l'honorable Ministre des affaires municipales d'autoriser la Ville de Drummondville, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 10%, à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, 19 229,94 \$ d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 1154.

ADOPTE

159/3/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Mme Claire Bonin soit nommée au poste de directeur du service de la radio-protection de l'Organisation des Mesures d'Urgence de Drummondville.

ADOPTE

160/3/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que le plan d'opération d'ensemble pour le projet de constructions unifamiliales en rangée du promoteur Construction Bugère Inc., situé dans la phase III du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains de la Ville de Drummondville, en front des rues Joly et Taillon, soit accepté tel que présenté, sous réserve, toutefois, que ce projet rencontre les dispositions relatives au plan d'opération d'ensemble spécifiées à notre règlement No. 1400 portant sur le zonage.

ADOPTE

Le promoteur explique qu'il s'agit d'un projet de 42 logements dont la construction débutera immédiatement pour se poursuivre par étapes durant une période de 18 mois. Les raisons qui ont justifié l'implantation à Drummondville de cet important projet estimé à environ 1 600 000,00 \$, sont:

- la disponibilité de terrains desservis
- les taux d'intérêts à la baisse
- la nouveauté de ce genre d'habitation qui devrait attirer la clientèle.

M. Michel Côté de la compagnie Bugère Construction Inc. remercie MM. Marcel Joyal, Henri Montminy, conseillers, ainsi que M. Michel Binet, directeur adjoint du Service de la planification, et Mlle Linda Laplante, chargée des opérations financières des programmes d'aménagement de la Ville, pour leur excellente collaboration durant les pourparlers qui ont précédé l'émission d'un permis pour la réalisation de ce complexe d'habitation domiciliaire.

161/3/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un contrat avec M. Pierre Tessier pour la réalisation d'un projet d'intégration des arts à l'architecture à la nouvelle bibliothèque municipale, tel projet étant estimé à 18 000,00 \$.

ADOPTE

162/3/83

ATTENDU QUE pour réaliser le programme de relogement, Ste-Thérèse/St-Pierre, dans le cadre du Programme d'Amélioration de Quartiers, la Ville de Drummondville doit acquérir la propriété de M. Martial Boisvert (lots numéros 144-402 et 141-64A);

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville, par sa résolution numéro 402/6/81, a demandé à la Société d'Habitation du Québec l'autorisation d'acquérir par voie d'expropriation et que cette autorisation lui fut accordée par la résolution numéro 749-81 du 26 août 1981;

ATTENDU QU'il y a eu séance de négociation avant de poursuivre au Tribunal d'expropriation et que M. Martial Boisvert serait prêt à céder à la Ville son terrain de gré à gré, pour une somme globale de 13 500,00 \$, plus les frais d'honoraires professionnels de 675,00 \$;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'accepter cette offre de règlement de gré à gré;

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous documents nécessaires aux fins des présentes, à la condition que le tout soit approuvé par la Société d'Habitation du Québec, via le Comité de Coordination.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 402/6/81.

ADOPTE

163/3/83

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a réalisé toutes les opérations de son Programme d'Amélioration de Quartiers, pour le secteur St-Simon, Phase I;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville veut demander à la Société d'Habitation du Québec la fermeture définitive de ce programme;

ATTENDU QUE deux terrains vacants sont actuellement invendus et que des offres de vente ont fait l'objet de parution dans les journaux à deux reprises;

ATTENDU QUE ces deux terrains vacants sont:

- les lots 139-188 Ptie, 139-189 Ptie et 139-190 Ptie d'une superficie de 8,500 pieds carrés sur la rue Frère-André;
- les lots 138-220 Ptie, 138-221 et 138-222 d'une superficie de 8,350 pieds carrés à l'angle des rues St-Dominique et Dionne;

ATTENDU QU'aucune vente n'a pu être menée à terme dans ce dossier;

A CES FINS ET EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
APPUYE PAR LE CONSEILLER EDWARD ST-PIERRE,
ET RESOLU:

QUE la Ville de Drummondville soit autorisée à détenir les titres de propriété des deux terrains décrits précédemment; le prix de ces terrains étant fixé à 0,30 \$ le pied carré et représentant un montant total de 5 055,00 \$;

QUE la Ville de Drummondville soit autorisée par la Société d'Habitation du Québec à mettre fin à la mise en oeuvre de son Programme d'Amélioration de Quartiers, pour le secteur St-Simon, Phase I.

ADOPTE

164/3/83

Attendu que le Conseil juge qu'il y a lieu de déléguer un représentant en France et en Belgique pour mettre en place les structures et les activités nécessaires au périphe du Conseil et des familles d'accueil à La Roche-sur-Yon et de concrétiser le programme de jumelage avec Braine l'Alleud; il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que M. Roger Turcotte, trésorier et directeur général adjoint aux services administratifs de la Ville, soit délégué pour cette mission et qu'une somme de 1 000,00 \$ soit mise à sa disposition pour défrayer les dépenses inhérentes au mandat précité.

ADOPTE

Son Honneur le Maire commente le rapport financier de l'année 1982 rédigé par les vérificateurs dûment mandatés à cette fin et donne lecture du texte suivant:

" L'exercice 1982 s'est soldé par des revenus de 17 600 024 \$ contre des dépenses de 17 048 261 \$, laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 551 763 \$.

Cet excédent de 551 763 \$ porte le total des surplus à 943 854 \$ et se répartit comme suit:

- Transfert au budget 1983 pour équilibre budgétaire	300 000 \$
- Fonds de stabilisation pour le dégel	75 000 \$
- Dépenses en immobilisation pour développement résidentiel	335 000 \$
pour autres fins	143 505 \$
- Aide à la construction nouvelle	45 500 \$
- Surplus libre	44 849 \$
	<hr/>
	943 854 \$

Comparés aux prévisions budgétaires de 1982, les revenus réels ont été supérieurs de 610 000 \$ par rapport aux prévisions. Ces entrées de fonds supplémentaires proviennent particulièrement des compensations tenant lieu de taxes, des subventions à la densification et des revenus d'amendes et d'intérêts.

Au chapitre des dépenses, l'application des recommandations d'un comité ad hoc sur le budget a fait que des économies furent réalisées dans presque tous les services pour atteindre la somme de 545 000 \$.

Le coût réel du service de la dette a pour sa part dépassé les prévisions de 434 000 \$ ou 8%; la cause principale étant les taux d'intérêts élevés que nous avons connus au cours de la dernière année.

Au chapitre de la capitalisation, des travaux pour 2 345 000 \$ furent votés, soit: 500 000 \$ pour acquérir le réseau d'éclairage, 350 000 \$ pour consolidation de dette et 1 500 000 \$ pour des travaux d'entretien des réseaux routier, d'aqueduc et d'égouts, d'entretien d'édifices et d'achat de machinerie. De ce montant autorisé, des dépenses de 1 402 800 \$ furent effectuées au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 1982, les soldes disponibles sur règlements provenant d'économies faites à la réalisation des travaux, totalisent la somme de 468 671 \$. Ceci veut dire que pour 468 000 \$ de travaux à venir, le financement est déjà réalisé et qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à de nouveaux emprunts.

Depuis 7 ans, la Ville a capitalisé pour 32 485 000 \$ de travaux. Le financement s'est réalisé à 60.7% par obligations, soit 19 749 000 \$; 32.6% par subventions, soit 10 588 000 \$ et 6.7% furent payés comptant, soit 2 148 000 \$.

Le fonds de roulement de 415 000 \$ a une disponibilité de financement de 195 500 \$ pour l'exercice 1983.

Au cours de l'exercice 1982, l'évaluation imposable s'est accrue de 7 160 000 \$ pour dépasser 465 660 000 \$.

L'endettement total a augmenté de 2 240 000 \$ ou 7.7% pour atteindre 31 376 000 \$. Ainsi, le pourcentage de la dette par rapport à l'évaluation imposable se situe à 6.74% en hausse de 6.1% sur le début de l'année.

Le paiement du service de la dette a requis 30.9% des revenus. Ce pourcentage est à la hausse et s'explique par les taux d'intérêts élevés et les compressions imposées aux autres catégories de dépenses.

165/3/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que les états financiers de la Ville de Drummondville pour l'année 1982 soient acceptés tels qu'établis au 31 décembre de la même année par la firme Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, comptables agréés.

ADOPTE

166/3/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Ville de Drummondville appuie la demande de subvention faite par le Bureau du Tourisme et des Congrès du Centre du Québec Inc. qui permettrait de réaliser le projet "Relais entre deux Rives" et favoriserait l'embauche de douze (12) employés pour une période de quinze (15) semaines (30 mai - 9 septembre 1983); tel projet s'inscrivant dans le cadre du Programme de relance de l'aide à l'emploi créé par Emploi et Immigration Canada et le Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec.

ADOPTE

167/3/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville appuie la demande de subvention faite par le Bureau du Tourisme et des Congrès du Centre du Québec Inc. pour la réalisation du projet "Tours aux Sources"; tel projet prévoyant l'embauche de quatre (4) personnes durant une période de cinquante-deux (52) semaines (9 mai 1983 - 5 mai 1984) dans le cadre du Programme de relance de l'aide à l'emploi créé par Emploi et Immigration Canada et le Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec.

ADOPTE

168/3/83

Attendu que Me Gilles Gagnon désire démissionner comme représentant de la Ville de Drummondville à la M.R.C. Drummond; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que cette démission soit acceptée.

ADOPTE

169/3/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le conseiller Marcel Joyal soit nommé pour remplacer Me Gilles Gagnon comme représentant de la Ville de Drummondville à la M.R.C. Drummond.

ADOPTE

170/3/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le conseiller Henri Montminy soit désigné comme substitut pour siéger comme représentant de la Ville de Drummondville à la M.R.C. Drummond en l'absence de Son Honneur le Maire et/ou en l'absence du conseiller Marcel Joyal.

ADOPTE

171/3/83

Lecture est donnée du règlement No. 1539 abrogeant le règlement No. 1224 et ses amendements (Commission d'Urbanisme) et constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté après avoir apporté des modifications mineures aux articles 4 et 11 dudit règlement.

ADOPTE

172/3/83

Atténué que le projet de règlement No. 1540 a été adopté par la résolution no. 100/2/83 le 14 février 1983;

Atténué que copie du projet de règlement No. 1540 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 14 février 1983;

Atténué qu'avis de motion du règlement No. 1540 amendant le règlement de zonage No. 1400 a été régulièrement donné le 28 février 1983 (réf: 124/2/83);

Atténué que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement No. 1540 et renoncent à sa lecture tel que prévu par la résolution no. 125/2/83 du 28 février 1983;

Atténué que lors de la séance de consultation publique tenue ce 14 mars 1983 à 17:00 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1540;

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le règlement No. 1540 abrogeant le règlement No. 170 et amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but, premièrement, d'en étendre l'application au territoire annexé de Drummondville-Sud ainsi que, deuxièmement, d'y apporter des modifications d'appoint, soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 14 mars 1983 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1540 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 28 et 29 mars 1983.

173/3/83

Atténué que le projet de règlement No. 1541 a été adopté par la résolution no. 101/2/83 le 14 février 1983;

Atténué que copie du projet de règlement No. 1541 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 14 février 1983;

Atténué qu'avis de motion du règlement No. 1541 amendant le règlement de lotissement No. 1401 a été régulièrement donné le 28 février 1983 (réf: 126/2/83);

Atténué que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement No. 1541 et renoncent à sa lecture tel que prévu par la résolution no. 127/2/83 du 28 février 1983;

Attendu que lors de la séance de consultation publique tenue ce 14 mars 1983 à 17:00 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1541;

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le règlement No. 1541 abrogeant le règlement de zonage et de lotissement No. 170 et amendant le règlement de lotissement municipal No. 1401 dans le but, premièrement, d'en étendre l'application au territoire annexé de Drummondville-Sud ainsi que, deuxièmement, d'en modifier certaines dispositions relatives principalement aux dimensions minimales des terrains, soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 14 mars 1983 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1541 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 28 et 29 mars 1983.

174/3/83

Attendu que le projet de règlement No. 1549 a été adopté par la résolution no. 102/2/83 le 14 février 1983;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1549 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 14 février 1983;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1549 amendant le règlement de zonage No. 1400 a été régulièrement donné le 28 février 1983 (réf: 128/2/83);

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement No. 1549 et renoncent à sa lecture tel que prévu par la résolution no. 129/2/83 du 28 février 1983;

Attendu que lors de la séance de consultation publique tenue ce 14 mars 1983 à 17:00 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1549;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le règlement No. 1549 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier certains articles relativement au stationnement pour logements-studio, aux plans d'ensemble, aux cafés-terrasses et à l'affichage, soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 14 mars 1983 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1549 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 28 et 29 mars 1983.

175/3/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. J.-Noël Shooner, ex-protocotaire adjoint à la Cour, à l'occasion du décès de son épouse.

ADOPTE

176/3/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Gervais Boulanger, contre-maître au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Desneiges Boulanger.

ADOPTE

Période de questions sur les affaires municipales de Drummondville

M. Roger Prince, conseiller, invite la population à syntoniser le canal 8 (Radio-Québec) le 31 mars 1983 à 19:30 heures pour visualiser un reportage intéressant concernant l'Organisation des Mesures d'Urgence de Drummondville.

Le conseiller J.-Bruno Smith informe la population qu'une carte accès aux loisirs est maintenant disponible au coût de 0,50 \$ et que tous les citoyens qui veulent s'en procurer peuvent le faire entre 9:00 et 12:00 heures et entre 13:30 et 20:00 heures tous les jours ouvrables d'ici le mois de juin prochain.

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., prend la parole pour traiter des sujets suivants:

- Importance de séparer la somme de 1 000,00 \$ consacrée au concours "Maisons fleuries" en plusieurs prix pour stimuler l'intérêt des participants.
- Difficultés qu'il a à comprendre pourquoi la Ville de Drummondville émet des obligations pour financer une partie du règlement No. 1154 (P.A.Q., St-Joseph/St-Jean-Baptiste), alors qu'elle a des réserves disponibles qui apparaissent aux états financiers.
- Pourquoi autoriser le directeur du Service des travaux publics à aller suivre des cours à l'extérieur au lieu d'organiser des cours localement pour que plus de personnes puissent en profiter?

Le conseiller Lindor Letendre explique que ces cours s'adressent à un directeur de service spécialisé et qu'il serait onéreux de faire venir des spécialistes pour donner des cours à une personne.

- Dette de la Ville établie à 31 376 000 \$ par le vérificateur.
- Offre du R.C.D. de désigner un représentant pour siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme qui sera formé prochainement.

Le Conseil prend bonne note.

- Cheminement du dossier "Les Résidences St-Frédéric Inc."

Le conseiller J.-Bruno Smith indique que ce dossier suit son cours normal et qu'il y a lieu de demeurer optimiste.

- Bureau du Tourisme et des Congrès difficilement accessible et dont l'aménagement est inadéquat. Il suggère la construction d'un kiosque près de la route Transcanadienne.

Le conseiller Michel Letendre explique que des négociations sont en cours pour localiser ce bureau dans une bâtisse, propriété de la compagnie Esso et située près du rond point du boulevard St-Joseph et de la route Transcanadienne.

- Fermeture de la 123e Avenue - Va-t-elle demeurer fermée?
- Si oui, pour quelles raisons?

Le conseiller Lindor Letendre explique que la 123e Avenue a été fermée pour des raisons d'économie et de sécurité. Le Conseil a obtenu la construction de viaducs par le Ministère des transports sur les rues St-Pierre et Jean-de-Brébeuf pour mettre fin à de nombreux accidents mortels. Il ne serait pas justifié de faire déboucher la 123e Avenue sur la route 51 et de ce fait créer une situation semblable à celles qu'il a fallu corriger.

- Ventes de terrains ou de bâtisses industrielles par un seul courtier (Mme Margo LaSalle). Le président soupçonne la Commission Economique Régionale Drummond d'enfreindre les lois de la Chambre d'Immeubles et soupçonne également le courtier auquel il réfère d'accorder au C.E.R.D. une commission. M. Hervé Savoie veut connaître les raisons pour lesquelles la vente d'immeubles industriels n'est pas accessible à tous les courtiers ou ne semble pas l'être.

Le conseiller Marcel Joyal explique que le C.E.R.D. transige avec la Chambre d'Immeubles seulement et que si très souvent le même courtier devient l'intermédiaire pour conclure des transactions, c'est sans doute parce que

ce courtier est plus connu que ses concurrents et qu'il est plus agressif dans ce secteur d'activités. Quant aux supposées ristournes auxquelles M. Hervé Savoie fait allusion, il peut s'agir de frais réels encourus par le C.E.R.D. pour fournir toutes les informations nécessaires demandées par l'acquéreur et/ou le courtier.

- Raisons qui peuvent justifier le Conseil de confier des procédures en expropriation à des procureurs indépendants alors que le procureur de la Ville pourrait faire ce travail sans coût additionnel.

Le mandat auquel réfère M. Savoie a été donné par le Conseil de l'ex-Ville de Drummondville-Sud qui n'avait pas d'aviseur légal permanent. D'autre part, le Conseil actuel donne également des mandats concernant des causes d'expropriation lorsqu'il juge opportun d'utiliser un procureur spécialisé de façon à mieux protéger les intérêts de la Ville ou à un moment où le procureur municipal ne dispose pas du temps nécessaire pour exécuter pareil mandat.

- M. Hervé Savoie ne comprend pas pourquoi la Ville fournit des véhicules à certains cadres et que de plus elle paie l'essence et les réparations de ces véhicules. Il ajoute qu'après vérification auprès du greffier de la Ville de St-Hyacinthe qui a une population supérieure à la nôtre, la masse salariale accordée aux cadres incluant leurs bénéfices marginaux est de beaucoup inférieure à celle de Drummondville. Le président du R.C.D. ne comprend pas le Conseil d'accepter de payer un grille-pain utilisé par les employés du Service des travaux publics.

M. Ovelus Demers prend la parole pour traiter des bassins de décantation qui sont en opération dans certaines municipalités voisines de Drummondville. Son deuxième sujet porte sur l'intérêt des contribuables pour les affaires municipales qui sont traitées publiquement et transmises par la télévision communautaire.

M. Réjean Lemire de la rue Huguette explique qu'il a reçu une lettre de l'aviseur légal de la Ville lui indiquant que les services municipaux dans le secteur qu'il habite pourraient être financés par une taxe de secteur. Selon ce contribuable, les ententes intervenues avec les résidents de ce secteur de Grantham-Ouest ne prévoient pas cette éventualité et il est déçu de la réponse qu'il a reçue parce que dans les nouvelles lettres patentes émises lors de la fusion de Drummondville avec l'ex-Ville de Drummondville-Sud toutes les taxes de secteur existantes ont été abolies.

M. Georges Nijdam, coordonnateur du C.E.R.D., demande à Son Honneur le Maire de donner la réplique au président du R.C.D. suite aux propos tenus précédemment concernant les relations avec la Chambre d'Immeubles et les transactions qui s'opèrent dans le secteur industriel. Il établit très clairement que le C.E.R.D. transige toujours avec la Chambre d'Immeubles, qu'aucun courtier n'est favorisé et que le C.E.R.D. ne perçoit aucune commission sur les transactions. Il confirme cependant que le C.E.R.D. a demandé à la Chambre d'Immeubles que les courtiers soient autorisés dans le respect de la Loi à payer au C.E.R.D. certains frais réellement encourus par cet organisme pour rendre possible des transactions.

M. Gérald Lapierre, directeur du Service des travaux publics, explique:

- pourquoi il a demandé de suivre deux stages de formation concernant la sécurité et la santé au travail;
- que le grille-pain acheté par la Ville et utilisé au Service des travaux publics sert à des employés municipaux qui durant la saison hivernale font du travail supplémentaire la nuit et qu'il est normal que ces personnes puissent se restaurer autrement qu'avec des sandwiches;
- que les statistiques fournies par le président du R.C.D. concernant la Ville de St-Hyacinthe auraient avantage à être plus poussées et qu'il préparera un rapport en conséquence et le présentera publiquement lors d'une prochaine séance.

M. Jacques Dion du 140 St-Félix pose les questions suivantes:

- La Chambre d'Immeubles a-t-elle accepté de négocier une convention avec la Ville pour que les courtiers remboursent les coûts des services rendus par le C.E.R.D. Dans la négative, il suggère que la Ville demande à la Chambre d'Immeubles d'amender ses règlements.
- Malgré la pollution croissante de la rivière St-François, est-il prudent de faire des pressions assez fortes pour obtenir la fermeture des usines Domtar et de provoquer la mise à pied d'environ 900 employés?
- Dans quelles industries travaillent MM. Barry Husk et Benoit Lachapelle qui ont été nommés pour siéger au C.E.R.D.?

M. Barry Husk - Tapis Venture du Canada Ltée

M. Benoit Lachapelle - Celanese Canada Inc.

- Pourquoi émettre des obligations pour une somme de 19 229 94 \$ au lieu de puiser dans les réserves?

Financement déjà prévu par le règlement No. 1154 adopté en 1976.

- Pourquoi le Conseil fixe-t-il à 1 000,00 \$ la somme dont M. Roger Turcotte pourra disposer pour se rendre en Europe?
 - a) Si M. Turcotte est mandaté pour une mission municipale, la Ville devrait défrayer le coût réel de ses dépenses.
 - b) Si M. Turcotte prend des vacances, il ne devrait pas recevoir d'allocation.

Le conseiller Lucien Couture explique que M. Turcotte a accepté le montant de 1 000 \$ qui lui a été offert et s'en dit satisfait même s'il part avec un mandat bien précis de préparer l'itinéraire et le programme d'un futur voyage des délégués du Conseil en Europe à l'été 1983.

M. Jacques Dion poursuit son exposé en expliquant que les programmes Relais sont des programmes conjoints des gouvernements fédéral et provincial et que Emploi et Immigration du Canada et/ou le Ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu du Québec peuvent ensemble ou séparément prendre charge des dossiers qui leur sont soumis.

Ce citoyen se référant à l'item 24 de l'ordre du jour concernant l'adoption du règlement No. 1539 (formation d'un Comité Consultatif d'Urbanisme) qui a été modifié avant son adoption, demande pourquoi l'aviséur légal ne vérifie pas les textes avant que ces règlements soient soumis pour adoption?

M. Dion veut connaître le coût et la durée de la carte accès aux loisirs. Réponse: 0,50 \$ - 2 ans.

Ce contribuable se référant à un item de la correspondance concernant la taxe d'affaires, souhaite que le Conseil n'allège pas cette taxe pour la redistribuer aux petits propriétaires.

M. Jacques Dion demande au Conseil s'il a pris connaissance dans le journal Montréal Matin de la position des policiers de Victoriaville qui réclament un salaire annuel de 48 000 \$. Il poursuit en disant qu'au moment où il était président du R.C.D., il a souhaité rencontrer l'exécutif de l'Unité des Policiers de Drummondville et qu'il a essuyé un refus catégorique.

Enfin, il espère que le Conseil appuiera le président de l'U.M.Q. pour réclamer du Ministère de la justice une intervention pour régulariser les sentences arbitrales qui sont rendues en faveur des corps de police du Québec.

M. Roger Turcotte, directeur général adjoint aux services administratifs, vient expliquer que s'il a accepté de limiter à 1 000 \$ l'allocation qu'il recevra pour sa mission en Europe, c'est que depuis quelques années il entretient à ses frais personnels des échanges avec des familles de La Roche-sur-Yon et Braine l'Alleud et que lors de son séjour en Europe, ses coûts d'hébergement seront certainement réduits puisqu'il pourra bénéficier de l'hospitalité de familles qu'il connaît bien. Il se dit heureux et satisfait de la décision du Conseil qu'il considère raisonnable.

M. Claude Boucher, directeur général de la Ville, prend la parole pour affirmer qu'il a fait parvenir au président du R.C.D. la liste des salaires des cadres, ainsi que la liste des allocations pour automobiles de tous les chefs de services. Il ne comprend pas pourquoi M. Savoie continue de poser des questions sur ce sujet, mais de toute façon il se dit disponible pour compléter les renseignements désirés par le président du R.C.D.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 28 mars 1983.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

28 mars 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 28 mars 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire suppléant, Me Gilles Gagnon.

177/3/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 mars 1983; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

178/3/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mars 1983; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

179/3/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 16A. Ententes fédérales et provinciales (J.-Bruno Smith).
- 19A. Visite des Kings de Los Angeles au Centre Marcel-Dionne (Edward St-Pierre)
- 30A. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage - Agrandissement de la zone CA-21 à même la zone RAB-34 (Marcel Joyal)

ADOPTE

Période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., veut obtenir des renseignements sur l'item 13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée demande à M. Hervé Savoie d'intervenir au moment où le Conseil traitera de ce sujet durant l'assemblée.

M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue veut obtenir des informations concernant les règlements nos 1547 et 1548 inscrits aux items 29 et 30 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée demande à ce contribuable de reporter ses questions après la lecture des règlements nos 1547 et 1548.

Ouverture de soumissions

- Vente de trois (3) terrains résidentiels.

La Ville n'a reçu aucune soumission.

C O R R E S P O N D A N C E :

- 180/3/83 - Le Club de Patinage Artistique de Drummondville invite le Conseil à une conférence de presse qui se tiendra mercredi, le 30 mars 1983 à 15:00 heures, au Bar l'Echappée du Centre Marcel-Dionne.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le conseiller Jean-Marie Boisvert soit mandaté pour représenter le Conseil à cette conférence de presse.

ADOPTE

- 181/3/83 - Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Conseil de la Ville de Drummondville appuie la démarche entreprise par la Laiterie Lamothe & Frères Ltée auprès du gouvernement provincial pour faire abroger la décision no. 3590 de la Régie des Marchés Agricoles du Québec.

ADOPTE

- 182/3/83 - Lecture est donnée d'une lettre signée par Mme Lise Franzé du 125 - 123e Avenue qui au nom des parents de ce secteur demande:

- 1- l'installation d'un arrêt obligatoire au coin de la rue Lauzon et de la 123e Avenue;
- 2- l'engagement d'un brigadier adulte devant le Comptoir St-Philippe au moment de la sortie des enfants de l'école.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre:

- 1- que la demande d'installation d'un arrêt obligatoire soit transmise au Comité de Circulation pour analyse;
- 2- que la demande d'engagement d'un brigadier adulte soit refusée parce que jugée non essentielle par le Service de la sécurité publique.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. André Camirand, architecte, qui demande:

- 1- un amendement au règlement de zonage pour y ajouter le texte suivant: "Afin de protéger l'environnement visuel du secteur, les propriétaires d'un plan d'ensemble sont tenus de respecter les couleurs originales des matériaux choisis par les concepteurs du projet.";
- 2- que le Conseil extensionne son programme de subvention jusqu'au 30 avril 1983.

Se faisant le porte-parole du Conseil, le conseiller Henri Montminy explique que le Conseil ne peut accepter de légiférer pour imposer à un propriétaire le choix d'une couleur pour sa propriété, ce serait aller à l'encontre des droits de la personne. Quant à l'extension du programme de subvention de la Ville, il ne sera pas possible de le prolonger jusqu'au 30 avril 1983 parce que les prévisions budgétaires de 50 000 \$ contenues dans le règlement No. 1511 sont déjà épuisées. Le Conseil étudiera la possibilité d'adopter un autre règlement prévoyant des subventions pour encourager la construction domiciliaire, mais il ne peut actuellement garantir des subventions non prévues au budget de l'année en cours.

- Le greffier résume une lettre adressée au Ministre de la Justice par le Regroupement des Citoyens de Drummondville Inc. pour lui demander d'intervenir pour mettre fin à la hausse effrénée et inconsidérée des salaires et des avantages sociaux accordés aux policiers municipaux.

- 183/3/83 - Le Salon du Livre qui tiendra une exposition dans les locaux du Cegep du 9 au 12 juin 1983, demande au Conseil:
- a) de renoncer à la taxe de 10% exigible sur le prix d'entrée lors de la tenue du Salon du Livre;
 - b) d'autoriser la pose de banderoles à douze (12) intersections d'artères importantes dans le territoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les organisateurs du Salon du Livre soient avisés que la Ville doit exiger ce paiement de la taxe de 10% sur le prix d'entrée et que l'autorisation de poser des banderoles soit accordée conditionnellement à l'approbation des endroits et des installations par le Service de la sécurité publique de la Ville.

ADOPTE

- Mme Carmen St-Pierre, vice-présidente de Autour de la Table, remercie le Conseil pour le support financier qui a été accordé à cet organisme.

- 184/3/83 - Le Comité organisateur des Fêtes du 350ième anniversaire de la Ville de Trois-Rivières sollicite une contribution de la Ville de Drummondville pour financer les cent vingt-huit activités qui seront réalisées durant la période de juillet 1983 à juillet 1984 inclusivement.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que la Ville de Drummondville s'abstienne de contribuer financièrement à l'organisation de cette festivité pour des raisons de restrictions budgétaires.

ADOPTE

- 185/3/83 - Attendu que M. Michel Légère, maire de la Ville de Hull, sollicite l'appui de Drummondville pour mener à bon port la demande qu'il a faite à l'Institut québécois d'opinion publique de faire enquête sur la vocation de la Ville de Hull;

Attendu que le maire de cette ville importante du Québec dont la majorité des citoyens est d'expression française souhaite que Hull devienne la vitrine du Québec pour des raisons qu'il explique;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville appuie cette demande et souhaite au maire, M. Michel Légère, de voir sa démarche couronnée de succès.

ADOPTE

186/3/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 12 mars au 1er avril 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 807 741,77 \$.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

187/3/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les mutations de propriétés portant les numéros 11794 à 11844 inclusivement soit acceptées.

ADOPTE

188/3/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que M. Pierre Meunier, régisseur de la biblio-

thèque municipale, soit autorisé à demander au Ministère de la Main d'oeuvre et de la sécurité du revenu du Québec l'utilisation d'un bon d'emploi dans le cadre du Programme Bon d'Emploi du Québec pour l'engagement d'une bibliothécaire pour la mise sur pied de données de base pour un meilleur service à la clientèle.

ADOPTE

189/3/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'Organisation du troisième congrès charismatique du Diocèse de Nicolet soit autorisée à tenir une marche de la réconciliation dans les rues de la Ville le 10 juin 1983 de 21h00 à 22h30 à la condition que les politiques des fêtes populaires soient respectées.

ADOPTE

190/3/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte les tarifs proposés par le Ministère des Affaires Municipales pour la délivrance de documents municipaux à partir du 1er mai 1983 et que la liste de ces tarifs soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Il est également résolu que toutes les résolutions antérieures concernant l'établissement de tarifs pour la délivrance de documents municipaux soient abrogées à partir du 1er mai 1983.

ADOPTE

191/3/83

Considérant la situation économique qui amène le gouvernement du Québec à exercer des compressions budgétaires;

Attendu que les citoyens de Drummondville se sont donnés une nouvelle bibliothèque;

Attendu que le réseau de bibliothèques publiques constitue une pierre angulaire au bon fonctionnement des bibliothèques municipales;

Attendu que la bibliothèque municipale demeure la seule infrastructure au développement culturel des communautés locales;

Attendu que l'aide gouvernementale à ces bibliothèques demeure vitale pour celles-ci;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville demande au gouvernement du Québec de maintenir sa formule de financement et que le Maire de la Ville soit autorisé à transmettre cette demande à M. Clément Richard, Ministre des affaires culturelles.

ADOPTE

192/3/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc. soit autorisé à tenir la fête de la St-Jean-Baptiste les 23 et 24 juin 1983 aux parcs Milette et St-Jean-Baptiste à la condition que les politiques des fêtes populaires soient respectées.

ADOPTE

193/3/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. soient autorisés à tenir le Bal du Chien Chaud au Parc Frigon le 7 juillet 1983, avec un feu de joie, à la condition que les politiques des fêtes populaires soient respectées.

ADOPTE

194/3/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le Service des Programmes soit autorisé à participer au Salon de l'Habitation qui se tiendra aux Galeries Drummond les 14, 15 et 16 avril 1983 et qu'une somme de 350,00 \$ soit prévue pour défrayer les coûts inhérents à cette activité.

ADOPTE

195/3/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Ville de Drummondville autorise le Mouvement Québécois de Chantiers à réaliser un projet (pont couvert) sur le territoire du Village Québécois d'Antan, conditionnellement à l'approbation dudit projet par les services municipaux concernés.

ADOPTE

196/3/83

ATTENDU QUE la constitution canadienne reconnaît aux provinces la compétence sur les institutions municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville respecte cette disposition;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral met lui aussi des fonds importants à la disposition des municipalités;

ATTENDU QUE les impôts municipaux, provinciaux et fédéraux proviennent des mêmes contribuables;

ATTENDU QUE les municipalités apprécient tout autant les fonds fédéraux que les fonds provinciaux;

ATTENDU l'absence d'entente entre les gouvernements fédéral et provincial qui permettrait aux municipalités d'accepter ces fonds pour des projets locaux;

ATTENDU QUE les contribuables municipaux comprendront difficilement pourquoi les dirigeants municipaux doivent refuser une subvention à même le produit de leurs impôts;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER EDWARD ST-PIERRE,

QUE les attendus ci-haut décrits fassent partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Drummondville déplore la situation difficile dans laquelle les municipalités sont placées, selon qu'elles acceptent ou refusent ces fonds au nom de leurs citoyens et les conséquences qu'elles peuvent encourir;

QUE la Ville de Drummondville prie les instances fédérales et provinciales de conclure dans les plus brefs délais une entente afin de ne pas priver les citoyens du Québec de l'aide financière qui leur permettrait la réalisation de leurs attentes.

Plusieurs conseillers se disent réticents à adopter cette résolution et hésitent à s'immiscer dans une polémique qui concerne les gouvernements supérieurs.

197/3/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la résolution formulée par le conseiller J.-Bruno Smith soit amendée pour y ajouter le paragraphe suivant:

" QUE la Ville de Drummondville accepte l'aide monétaire offerte par les programmes du gouvernement fédéral et/ou provincial. "

198/3/83

Attendu que le Conseil ne réussit pas à faire consensus sur le sujet discuté; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le projet de résolution proposé par le conseiller J.-Bruno Smith soit déposé pour étude.

Le maire suppléant demande le vote sur cette proposition.

Votent POUR

MM. Lindor Letendre
Ubaldo Guillemette
Jean-Marie Boisvert
Marcel Bonin
Marcel Joyal
Raymond Luneau
Jean-Paul Généreux
Gaétan Blanchette
Henri Montminy

Votent CONTRE

MM. Edward St-Pierre
Michel Letendre
J.-Bruno Smith
Lucien Couture

Le maire suppléant déclare cette résolution adoptée.

ADOPTE

199/3/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail consenti à la Compagnie 2149-6625 Québec Inc., ainsi qu'à M. Yvon Boudreault personnellement, relativement à l'implantation du Village des Eaux et des Neiges au parc Woodyatt.

ADOPTE

200/3/83

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement prévoyant la signature d'un protocole d'entente avec la Municipalité de Grantham-Ouest concernant l'émission d'une carte accès loisirs.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que cette carte accès permettra aux citoyens de la Municipalité de Grantham-Ouest de bénéficier des mêmes tarifs que les résidents de la Ville de Drummondville pour l'utilisation des équipements sportifs, récréatifs et culturels de Drummondville, grâce à une contribution annuelle versée à la Ville de Drummondville par le Conseil de la Municipalité de Grantham-Ouest. Il souhaite que d'autres municipalités voisines prennent entente avec Drummondville pour que leurs contribuables jouissent des mêmes avantages suite à des protocoles négociés.

201/3/83

Considérant que la Ville de Drummondville entend participer activement au Sommet économique de la région 04;

Considérant les enjeux et les objectifs de ce Sommet;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que la Ville de Drummondville fournisse une contribution de 750,00 \$ (1/2 page en couleurs) pour la réalisation de la revue "Image" qui sera publiée dans le cadre de cette activité.

ADOPTE

202A/3/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que des félicitations soient offertes à MM. J.-Bruno Smith, Marcel Joyal, Me Gilles Gagnon, Mme Lise Brodeur et aux dirigeants du poste C.H.R.D., ainsi qu'aux journalistes qui ont contribué à l'organisation d'une réception accordée à M. Marcel Dionne et aux Kings de Los Angeles qui ont fait escale au Centre Marcel-Dionne le 23 mars 1983.

ADOPTE

202B/3/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que des remerciements soient adressés au Journal de Montréal pour avoir consacré deux pages de son quotidien au reportage de la réception offerte aux Kings de Los Angeles par la Ville de Drummondville le 23 mars 1983.

ADOPTE

203/3/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que des remerciements soient adressés à M. Jacques Labonté pour le repas qu'il a gracieusement servi aux membres de l'équipe Les Kings de Los Angeles lors de leur passage à Drummondville le 23 mars 1983.

ADOPTE

Les conseillers Marcel Joyal et J.-Bruno Smith soulignent la collaboration que le conseiller Edward St-Pierre a apportée pour amplifier l'impact de la réception accordée à M. Marcel Dionne et aux Kings de Los Angeles en proposant à l'instructeur M. Don Perry de tenir le prochain camp d'entraînement des Kings à Drummondville. M. Edouard St-Pierre assumera personnellement le suivi de cette démarche bien entreprise et qui a suscité l'intérêt de M. Perry et des joueurs des Kings de Los Angeles.

204/3/83

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Commission municipale consultative sur le loisir soit formée des représentants suivants:

<u>Organismes</u>	<u>Représentants</u>
Loisirs St-Philippe;	M. Rolland Bégin
Loisirs St-Joseph:	Mme Diane Gauthier
Loisirs Ste-Thérèse:	M. Yvon Autotte
Loisirs St-Pierre:	M. Léo Houle
Loisirs Drummondville-Ouest:	M. Louis Landry
Carrefour Socio-Culturel:	M. Yvon Robillard
Drummondville Olympique:	M. Gilles Laramée
Cité des Loisirs	M. Raymond Bonneau
Centre Récréatif St-Jean-Baptiste:	M. Alain Martel
Regroupement socio-culturel:	M. Bernard Loiselle
Clubs de l'Age d'Or:	Mme Germaine Montour
Groupe des personnes handicapées:	M. Marcel Cajelait
Commissions scolaires et collèges privés:	M. Gaétan Janelle
Cégep:	M. Jean Balleux
Conseil de la Ville:	M. Jean-Marie Boisvert & M. Edward St-Pierre

Ces membres sont nommés pour une période de douze (12) mois et le Conseil de la Ville se réserve le droit d'autoriser d'autres personnes à siéger sur cette Commission municipale consultative sur le loisir, s'il le juge à propos.

ADOPTE

205/3/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, soit délégué au congrès annuel de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec qui se tiendra à Rouyn du 26 au 30 juin 1983.

ADOPTE

206/3/83

Considérant un acte de prise de possession préalable par la Ville de Drummondville envers des immeubles appartenant à Dame Donald Boisvert Bergeron et M. Liguori Bergeron intervenue le 30 mai 1980;

Considérant un jugement du Tribunal de l'Expropriation rendu le 18 février 1982 concernant les lots 126-3-20, 126-3-24 à 126-3-53 du cadastre du Canton de Grantham (secteur P.A.A.T., II);

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy,
appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith,

- 1° que Me Gérard Fradet, notaire, soit autorisé à rédiger un acte de transfert de gré à gré par Dame Donalda Boisvert Bergeron et M. Liguori Bergeron à la Ville de Drummondville concernant les lots énumérés au deuxième considérant de la présente résolution;
- 2° que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de transfert précité, le tout conformément au jugement du Tribunal de l'Expropriation portant le numéro 34-000-392-80M rendu le 18 février 1982 et à l'acte de prise de possession préalable intervenu le 30 mai 1980.

ADOPTE

207/3/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que les services professionnels de Me Normand Corriveau, avocat, soient retenus concernant un grief formulé par le Syndicat des Employés Municipaux.

ADOPTE

208/3/83

ATTENDU QUE l'usine de filtration de la Ville de Drummondville s'approvisionne dans la rivière Saint-François;

ATTENDU QUE la pollution des eaux de la rivière Saint-François nécessite des déboursés importants pour l'usine de filtration;

ATTENDU QUE la qualité des eaux de la rivière Saint-François présente des difficultés de traitement pour obtenir, après traitement chimique, une eau potable sans goût et odeur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville demande au directeur régional du Ministère de l'Environnement du Québec une subvention pour l'achat, l'installation et la fourniture des équipements et des produits chimiques pour traiter l'eau au bioxyde de chlore et au charbon activé.

ADOPTE

209/3/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que MM. Philippe Bernier, Marcel Joyal, J.-Bruno Smith, Jean-Paul Généreux, Michel Lesage, Gérard Lapierre et Me Jacques Dionne soient mandatés pour rencontrer au nom de la Ville de Drummondville, dès que possible, les personnes et les organismes susceptibles d'intervenir dans le dossier de la dépollution de la rivière Saint-François, savoir:

- le Ministère de l'Environnement
- les maires des villes alimentées en eau potable par la rivière Saint-François
- le Comité d'assainissement du bassin de la rivière Saint-François
- les représentants de la compagnie Domtar
- les représentants de la Caisse de Dépôt
- et autres personnes ou organismes si nécessaire.

ADOPTE

210/3/83

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de circulation No. 1050 - Pistes cyclables.

Ce conseiller précise que l'amendement proposé concernera le stationnement dans les zones réservées comme pistes cyclables.

211/3/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que M. Yvan Morin, trésorier adjoint de la Ville, soit autorisé au nom de la Ville de Drummondville à demander au gouvernement fédéral (Emploi et Immigration Canada) de subventionner à 100% l'engagement d'un(e) stagiaire en informatique dans le cadre des Projets Été-Canada 83 (programme d'emploi pour étudiants) et que la Ville de Drummondville s'engage à combler les frais excédentaires aux critères du programme précité.

ADOPTE

212/3/83

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les détails techniques concernant le remplacement de pompes à vitesse variable mentionné à l'item 5.1 du règlement No. 1544.

ADOPTE

213/3/83

Lecture est donnée du règlement No. 1547 concernant une entente intermunicipale relative à l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et à la fourniture de l'eau potable, entre les corporations municipales de Drummondville, Grantham-Ouest, Cantons Unis Wendover & Simpson et St-Nicéphore.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

214/3/83

Lecture est donnée du règlement No. 1548 concernant une entente intermunicipale relative à la construction et à l'entretien de l'égout sanitaire Mercure, entre les corporations municipales de Drummondville, Grantham-Ouest et St-Nicéphore.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Les conseillers Marcel Joyal et Jean-Paul Généreux expliquent la nature des travaux prévus aux règlements nos 1547 et 1548, la participation monétaire de la Ville de Drummondville ainsi que celle des autres municipalités concernées par l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et la construction de l'égout sanitaire Mercure.

Tous les deux se disent heureux de constater que la Ville a enfin négocié des ententes avec les Conseils des municipalités voisines permettant aux parties impliquées de bénéficier de subventions gouvernementales pour réaliser ces deux projets.

215/3/83

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage - Agrandissement de la zone CA-21 à même la zone RAB-34.

216/3/83

Le conseiller Michel Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution des travaux nécessaires à l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et les emprunts y relatifs tels que ci-après mentionnés:

. <u>Règlement:</u>	- Travaux	2 325 000 \$
	- Honoraires prof. & financement	231 000 \$
	- Total du règlement	<u>2 556 000 \$</u>

. <u>Appropriation:</u>		
	- Emprunt Drummondville	1 312 760 \$
	- St-Nicéphore	348 125 \$
	- Grantham-Ouest	477 460 \$
	- Wendover & Simpson	417 655 \$
	- Total	<u>2 556 000 \$</u>

217/3/83

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution des travaux de construction de l'égout sanitaire Mercure et les emprunts y relatifs tels que ci-après mentionnés:

. <u>Règlement:</u>	- Travaux	2 350 000 \$	Cédule "A"
		245 000 \$	Cédule "B"
		<u>2 595 000 \$</u>	
	- Honoraires prof. & financement	390 500 \$	Cédule "A"
		50 000 \$	Cédule "B"
		<u>440 500 \$</u>	
	- Total du règlement	<u>3 035 500 \$</u>	

. <u>Appropriation:</u>		<u>CEDULE "A"</u>	<u>CEDULE "B"</u>
	- Emprunt Drummondville	1 630 000 \$	295 000 \$
	- St-Nicéphore	1 100 000 \$	-
	- Grantham-Ouest	10 500 \$	-
	- Total	<u>2 740 500 \$</u>	+ 295 000 \$ = <u>3 035 500 \$</u>

218/3/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Raoul Paquette, ex-employé municipal, ainsi qu'à son épouse, à l'occasion du décès de leur fils Benoit.

ADOPTÉ

219/3/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Patrick Lambert, à l'occasion du décès de son frère, M. Robert Lambert.

ADOPTÉ

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Sujets traités:
- Vérification de l'efficacité des équipements que la Ville veut installer à l'U.T.E.
 - Problèmes causés par les pistes cyclables
 - Coût de l'augmentation de la production de l'eau potable à l'U.T.E. et coût de la construction de l'égout sanitaire Mercure
 - Méthode de calcul des honoraires professionnels payés pour l'U.T.E. et l'égout sanitaire Mercure
 - Surveillance des intérêts des citoyens au C.E.R.D. par le Conseil
 - Mise en disponibilité d'une caissière sur l'heure du midi au service de perception de la Ville
 - Vérification du mode d'application de l'intérêt appliqué aux comptes passés dus

- Fonds de pension des membres du Conseil
- Etats financiers de la Ville de Drummondville tels qu'établis par le vérificateur au 31 décembre 1982.

Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue

- Sujets traités:
- Explications du Conseil concernant les projets:
 - . agrandissement de l'U.T.E.
 - . égout sanitaire Mercure
 - Amendements éventuels au règlement de zonage de la Ville pour permettre la construction sur des lots non desservis
 - Hauteur des bâtiments, marges de recul, marges arrières et pourcentage d'implantation des bâtiments par rapport aux superficies des terrains construits.

Intervenante: Mme Lise Franzé

- Sujet traité:
- Sécurité des écoliers qui doivent circuler sur la rue Lauzon et la 123e Avenue et traverser le boulevard St-Joseph en face du Comptoir St-Philippe.

Intervenant: M. Jacques Dion, 140 St-Félix

- Sujets traités:
- Coût de la mise en disponibilité d'une caissière pour la perception des taxes, entre midi et 13:30 heures
 - Horaire variable d'une caissière
 - Augmentation des tarifs pour la délivrance de documents municipaux
 - Subventions applicables à la bibliothèque
 - Participation de la Ville de Drummondville au Salon de l'Habitation
 - Polémique fédérale et provinciale concernant le Programme Relais
 - Nature de la transaction intervenue entre la Ville de Drummondville et Dame Donald Boisvert Bergeron et M. Liguori Bergeron
 - Pourquoi confier à un avocat de pratique privée certains dossiers municipaux?
 - Nature du travail qui sera confié à un stagiaire affecté au Service de l'Informatique
 - Durée du remboursement des emprunts décrétés pour l'agrandissement de l'U.T.E. et la construction de l'égout sanitaire Mercure
 - Bénéfices retirés du voyage de M. Georges Nijdam en 1982.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, le maire suppléant fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 11 avril 1983 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire suppléant.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

5 avril 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 5 avril 1983 à 17:30 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

" Donner de nouveaux avis de motion concernant les règlements suivants, savoir:

- 1- Avis de motion d'un règlement décrétant l'exécution de travaux publics en 1983 dans Drummondville excluant le secteur de Drummondville-Ouest et un emprunt de 374 515,00 \$;
- 2- Si nécessaire, avis de motion d'un règlement décrétant l'exécution de travaux publics en 1983 dans le secteur de Drummondville-Ouest et un emprunt de 56 800,00 \$;
- 3- Si nécessaire, avis de motion d'un règlement concernant l'entretien des édifices municipaux en 1983 et décrétant un emprunt de 97 125,00 \$.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Gaëtan Blanchette, Marcel Bonin, Lucien Couture, Ubald Guillemette, Lindor Letendre, Michel Letendre, Henri Montminy, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence du conseiller Raymond Luneau.

220/4/83

Vu l'absence de Son Honneur le Maire et de Me Gilles Gagnon, maire suppléant, il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le conseiller Raymond Luneau agisse comme président de l'assemblée.

ADOPTE

221/4/83

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux publics en 1983 dans la Ville de Drummondville, excluant le secteur de Drummondville-Ouest, et un emprunt de 374 515,00 \$.

<u>NATURE DES TRAVAUX</u>	<u>COUT DES TRAVAUX</u>
1. <u>Fondation d'une partie de la rue Sigouin déjà ouverte à la circulation</u>	7 935,75 \$
2. <u>Pavage de base</u>	
a) Rue Power, Lemire vers Farrell	32 252,45 \$
b) Rue Marchand, Pelletier/Lemire	56 165,50 \$
3. <u>Trottoirs</u>	
a) Rue Marchand (nord), Lemire/Pelletier	49 245,00 \$
b) Recouvrement de trottoirs avec béton bitumineux à divers endroits du territoire	24 975,00 \$
4. <u>Ponts et tunnel</u>	
a) Pont rivière Noire, boulevard St-Joseph Réfections diverses	20 500,00 \$
b) Pont de la Traverse, rue St-Georges	13 416,00 \$
c) Tunnel CNR, boulevard St-Joseph Réfections diverses	71 190,00 \$
5. <u>Trottoirs - secteur sud</u>	
Divers endroits	16 537,50 \$

6. Pont du ruisseau Cacouna, boulevard Mercure

. Eléments de support	
. Réfection du béton du tablier	
. Revêtement bitumineux	11 840,00 \$
	<hr/>
	304 057,20 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS	36 357,80 \$
FRAIS DE REGLEMENT	<hr/>
	34 100,00 \$
TOTAL DE L'EMPRUNT:	<hr/>
	374 515,00 \$

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Président.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

11 avril 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 11 avril 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

222/4/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 1983; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et qu'il soit adopté à condition que la partie dudit procès-verbal qui concerne la deuxième période de questions soit corrigée pour limiter le texte au nom des intervenants et à l'objet de leurs interventions.

ADOPTE

223/4/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 5 avril 1983; il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

224/4/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir inscrit l'item 34A suivant:

34A. Variétés sur glace 1983 (J.-Bruno Smith).

ADOPTE

Période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., demande au Conseil si le projet de règlement No. 1554 inscrit à l'item 32 concernant les pistes cyclables tient compte des remarques qu'il a formulées le 28 mars dernier.

Son Honneur le Maire répond affirmativement.

M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue se dit heureux de revoir Son Honneur le Maire et le conseiller Roger Prince qui se sont absentés pour vacances. Ce contribuable veut savoir si les modifications apportées au règlement No. 1050 par les items 13 et 32 de l'ordre du jour ont été soumises aux responsables de la Sécurité Municipale avant de faire l'objet d'une réglementation qui sera adoptée par le Conseil.

Son Honneur le Maire répond affirmativement.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

225/4/83

1- OPERATION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE POUR LA PERIODE DU 1ER MAI 1983
AU 30 AVRIL 1984

Soumissionnaires

	<u>MME HENRI-PAUL PICOTIN</u> 660 boul. St-Joseph Ouest GRANTHAM-OUEST	<u>ESCOUADE CANINE PROVINCIALE</u> BELOEIL LTEE - 1985 Bernard Pilon Beloeil
. Prix des licences	15,00 \$	15,00 \$
. Cueillette d'un chien errant	10,00 \$	10,00 \$
. Euthanasie d'un animal	8,00 \$	8,00 \$
. Euthanasie de plusieurs petits animaux	8,00 \$ par animal	8,00 \$ par animal
. Frais de garde d'un animal	5,00 \$ par jour	5,00 \$ par jour
. Cueillette d'animaux morts		
- moufette	15,00 \$	-
- tout autre animal	10,00 \$	-
. Montant forfaitaire	-	150,00 \$ par semaine

Il est unanimement résolu que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTE

2- VENTE DE TERRAINS RESIDENTIELS - P.A.A.T. II (LA COULEE)

226/4/83

A) Vente des lots 126-3-300 et 124-209 du cadastre du Canton de Grantham

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION MARTIN & MARTIN INC. 915 Godbout Drummondville	12,38 \$ le mètre carré (6 852,33 \$)

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

227/4/83

B) Vente du lot 126-3-264 du cadastre du Canton de Grantham

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ANDRE LETENDRE et MICHELINE PEPIN LETENDRE 119 des Lilas Drummondville	12,37 \$ le mètre carré (7 231,75 \$)

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

228/4/83

3- REPARATION DE LA PISCINE DU PARC FRIGON

	<u>Soumissionnaires</u>		
	<u>Construction</u> <u>Drummond Inc.</u>	<u>Mulco Inc.</u>	<u>Piscines</u> <u>R. Nolin Inc.</u>
Selon plans et devis H.B. & Associés	47 856 \$	18 875 \$	-
Alternative no. 1	24 193 \$	-	19 414 \$

	<u>Soumissionnaires</u>		
	<u>Construction</u> <u>Drummond Inc.</u>	<u>Mulco Inc.</u>	<u>Piscines</u> <u>R. Nolin Inc.</u>
Alternative no. 2	mat. net + 15% M.O. 21\$/h + 10%	-	-
Durée des travaux	4 semaines	3 semaines	3 semaines

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la soumission de Mulco Inc. soit acceptée au prix de 18 875 \$.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

229/4/83

ADOPTE

4- NETTOYAGE DE CHAUDIERES

- a) Soumissionnaire: COMBUSTION A.C. INC.
3115 Gendron, C.P. 88
Ste-Rosalie

<u>Edifices</u>	<u>Nombre de chaudières</u>	<u>Prix</u>
Edifice St-Jean	1	385,02\$
Centre Marcel-Dionne	2	795,84\$
Garage Municipal	3	791,39\$
Centre Culturel	1	402,97\$
Usine de Filtration	2	609,78\$

- b) Soumissionnaire: EQUIPEMENT DE COMBUSTION IDEAL LTEE
1030 Deschailons
Sherbrooke

<u>Edifices</u>	<u>Nombre de chaudières</u>	<u>Prix</u>
Edifice St-Jean	1	532,02\$
Centre Marcel-Dionne	2	1104,04\$
Garage Municipal	3	1094,04\$
Centre Culturel	1	542,02\$
Usine de Filtration	2	1084,04\$

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que ces soumissions soient référées au directeur du Service des travaux publics pour étude.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- 230/4/83 - Mme Rita Vallières de RE/MAX La Salle Enr. sollicite l'équipement nécessaire (balises et cables) pour délimiter une surface minimum de 200' x 200' sur les terrains des deux centres d'achat (mercredi, le 13 avril, à la Place Drummond et jeudi, le 14 avril, aux Galeries Drummond), à l'occasion de la campagne de financement pour l'hôpital Ste-Justine et lors de l'ouverture du Salon de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à satisfaire la demande de la requérante à condition qu'elle accepte de défrayer le coût réel de la fourniture des équipements requis.

ADOPTE

- Le greffier donne lecture d'une lettre de M. William H. Rompkey, Ministre d'Etat des Petites Entreprises et Tourisme, qui traite de Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS).

- M. Guy Bissonnette remercie les autorités municipales pour la réception civique offerte en son honneur à l'occasion de sa nomination comme Grand du Sport en 1983. Il se dit très reconnaissant d'avoir reçu un certificat de Citoyen Emérite et très heureux d'être drummondvillois.
- M. Bernard Bailey, Chairman of The English-Speaking Community of Drummondville, remercie le Conseil pour son intérêt et sa collaboration récemment démontrés dans le traitement de certains dossiers.

231/4/83

- M. Jean-Paul Gervais du 735 rue Bousquet, app. 310, souhaite pouvoir bénéficier d'une subvention pour une construction domiciliaire dans le cadre du règlement municipal qui consacrait 50 000 \$ à cette fin.

Considérant que le Programme municipal d'aide à la construction neuve a connu beaucoup de succès et que la somme de 50 000 \$ est épuisée; il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce programme soit prolongé jusqu'au 30 avril 1983 et que les personnes qui auront complété les fondations d'une maison à cette date soient considérées comme éligibles à une subvention aux termes et conditions établis par le règlement No. 1511 de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal souligne que présentement le Service d'émission des permis de construction est surchargé de travail à cause d'une relance de la construction et d'un manque de personnel. Le retard du traitement des dossiers est d'environ 15 jours. Il sollicite la compréhension des citoyens qui ont déposé des demandes de permis. Il estime que l'engagement de personnel surnuméraire inexpérimenté n'est pas souhaitable, mais tous les efforts possibles seront faits pour corriger rapidement la situation actuelle.

- M. André Lamothe de Laiterie Lamothe & Frères Ltée informe le Conseil que le gouvernement provincial a abrogé la décision no. 3590 de la Régie des Marchés Agricoles du Québec et remercie les autorités municipales pour avoir adopté une résolution le 28 mars 1983.

Le conseiller Lindor Letendre estime que l'appui de la Ville de Drummondville n'a pas affecté le budget municipal, mais a probablement contribué à conserver 54 emplois à Drummondville.

232/4/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 26 mars au 11 avril 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 830 623,11 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

233/4/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un acte amendant le protocole d'entente intervenu avec le Club de Hockey Drummond Inc. pour inclure à l'article 11 le droit de vendre des annonces au Centre Marcel-Dionne mais ce, sans exclusivité.

ADOPTE

234/4/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que tous les membres du Conseil intéressés soient autorisés à assister au congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui

se tiendra à Québec du 28 au 30 avril 1983. La Ville de Drummondville paiera les frais d'inscription à ce congrès, ainsi que le prix des chambres d'hôtel. Les autres frais seront à la charge des participants.

ADOPTE

235/4/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le conseiller Gaétan Blanchette et M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soient délégués à la 20e Conférence régionale annuelle de l'A.Q.T.E. qui se tiendra à Sherbrooke le 16 avril 1983.

ADOPTE

236/4/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec le Drummondville Olympique concernant la prise en charge des terrains de tennis et que la somme de 10 000 \$ lui soit accordée en guise de compensation pour les travaux d'aménagement de terrains et le paiement des salaires du personnel pour la période s'étendant du 1er avril au 1er octobre 1983.

ADOPTE

237/4/83

ATTENDU QUE la constitution canadienne reconnaît aux provinces la compétence sur les institutions municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville respecte cette disposition;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral met lui aussi des fonds importants à la disposition des municipalités;

ATTENDU QUE les impôts municipaux, provinciaux et fédéraux proviennent des mêmes contribuables;

ATTENDU QUE les municipalités apprécient tout autant les fonds fédéraux que les fonds provinciaux;

ATTENDU l'absence d'entente entre les gouvernements fédéral et provincial qui permettrait aux municipalités d'accepter ces fonds pour des projets locaux;

ATTENDU QUE les contribuables municipaux comprendront difficilement pourquoi les dirigeants municipaux doivent refuser une subvention à même le produit de leurs impôts;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,

QUE les attendus ci-haut décrits fassent partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Drummondville déplore la situation difficile dans laquelle les municipalités sont placées, selon qu'elles acceptent ou refusent ces fonds au nom de leurs citoyens, et les conséquences qu'elles peuvent encourir;

QUE la Ville de Drummondville prie les instances fédérales et provinciales de conclure dans les plus brefs délais une entente afin de ne pas priver les citoyens du Québec de l'aide financière qui leur permettrait la réalisation de leurs attentes.

ADOPTE

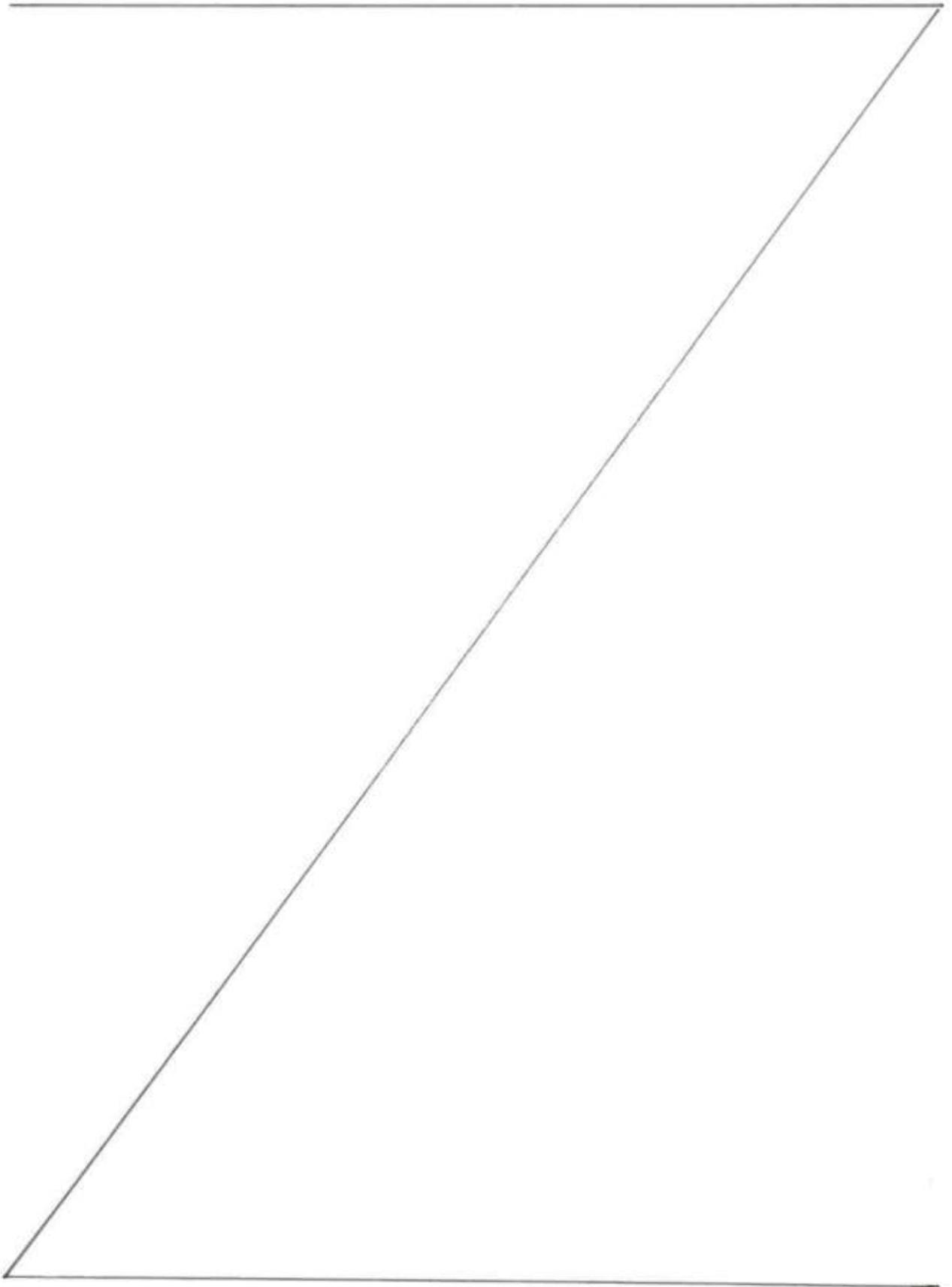
Le conseiller Jean-Paul Généreux donne lecture d'une lettre écrite aux membres du Conseil par Me Yvon Pinard, Député de Drummond, Leader Parlementaire et Président du Conseil Privé, qui déplore que l'absence d'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial prive les municipalités des avantages du Programme Relais.

 X.B.

237A/4/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Ville de Drummondville dans l'éventualité où il n'y aurait pas d'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour permettre aux municipalités de profiter des avantages du Programme Relais, demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures légales dont il dispose pour que les citoyens de Drummondville ne soient pas privés des argents qu'ils sont en droit d'attendre des instances gouvernementales.

ADOPTE



238/4/83

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement modifiant l'article 55 (stationnement) du règlement de circulation No. 1050, en le convertissant au système métrique, en établissant la concordance avec le nouveau Code de sécurité routière et ses amendements et en prescrivant d'autres directives de stationnement.

239/4/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le bail intervenu avec la Compagnie Rosca Inc. le 5 mai 1982 et enregistré sous le numéro 268200 soit modifié pour accepter un nouveau locataire tout en conservant les garanties du locataire original pour la période prévue audit bail.

Le notaire P.E. Bordeleau est autorisé à rédiger ce document.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs au bail précité.

ADOPTE

240/4/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Donald Desrosiers, greffier de la Cour Municipale, soit autorisé à poursuivre des cours de formation offerts par la C.O.M.A.Q. qui seront donnés à Lévis du 25 au 29 avril 1983.

ADOPTE

241/4/83

Attendu que le Conseil croit qu'il y a lieu d'identifier par des noms de personnalités certains immeubles municipaux; il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le rapport du Comité de Toponymie daté du 8 avril 1983 soit accepté et que les immeubles ci-après énumérés soient identifiés de la façon suivante, savoir:

AMENDEE
PAR RES.
384/5/83

- Le vieux pont enjambant la rivière St-François, reconstruit en 1885, portera désormais le nom de "CURÉ-MARCHAND" pour perpétuer le nom de l'abbé Majorique Marchand qui fut curé de Drummondville de 1865 à 1889 et qui s'impliqua d'une façon remarquable pour obtenir la reconstruction d'un pont construit en 1860 et emporté par une débâcle en 1862 à l'époque où Drummondville, Saint-Cyrille, Saint-Majorique et Saint-Nicéphore ne formaient qu'une seule paroisse.
- Le parc-école situé rue Dumoulin sur un terrain prêté par la compagnie Dominion Textile portera le nom de "PARC LAUZIÈRE" en hommage à une nombreuse famille ouvrière du quartier Ste-Thérèse dont plusieurs membres se sont impliqués sur le plan communautaire.
- Le parc de repos aménagé à l'angle des rues Hériot et Dupont portera le nom de "PLACE LA ROCHE-SUR-YON" pour perpétuer le souvenir du jumelage de cette ville de Vendée en France avec la Ville de Drummondville amorcé le 14 juillet 1982 durant le 1er Festival Mondial de Folklore de Drummondville et qui sera complété par une 2ième cérémonie en France au cours de l'année 1983.
- La nouvelle bibliothèque aménagée au 555 Des Ecoles par la modernisation de l'ancienne école appartenant à la Commission Scolaire Protestante St-Francis portera désormais le nom de "CENTRE D'INFORMATION DOCUMENTAIRE CÔME-SAINT-GERMAIN" pour perpétuer le souvenir d'un enseignant émérite qui s'est signalé comme éducateur, historien et membre de la Communauté des Frères de la Charité qui dispense l'enseignement à Drummondville depuis de nombreuses années.
- Les noms de "HENRI-TALBOT", "RENÉ-DESROSIERS" et "E.-CHARLAND-RAJOTTE" qui identifient des salles de la bibliothèque municipale seront conservés pour identifier des salles aménagées dans le Centre d'Information Documentaire sis au 555 Des Ecoles.

- Le nom de "CÔME-SAINT-GERMAIN" qui identifie une salle de l'ancienne bibliothèque sera remplacé par "NAPOLÉON-GARCEAU" éminent avocat qui fut maire de Drummondville à 6 reprises entre 1905 et 1924, président de la Chambre de Commerce et président de la Commission Scolaire de Drummondville de 1905 à 1931 sans interruption et qui a joué un rôle prépondérant dans l'essor de Drummondville.
- La mini-cafétéria du Centre d'Information Documentaire portera le nom de "ADÉLARD-RIVARD" pour perpétuer le nom de cet excellent éditorialiste au service du Journal La Parole durant de nombreuses années.
- Le mini-auditorium du Centre d'Information Documentaire sera identifié par le nom de "FREDERICK-GEORGE-SCOTT" pour perpétuer le souvenir de celui qui fut recteur de la paroisse anglicane de Drummondville de 1887 à 1896 et qui par ses écrits fut nommé "The Poet of Laurentides". Le nom de Frederick-George-Scott rappellera également aux drummondvillois la participation de la communauté anglaise au développement de leur ville et sa contribution pour l'érection d'un Centre d'Information Documentaire sur le site d'une école qui a accueilli au niveau élémentaire les étudiants anglophones du milieu.

Il est également résolu que les membres du Comité de Toponymie soient félicités pour avoir suggéré des noms au Conseil pour identifier les immeubles qui font l'objet de la présente résolution.

ADOPTE

242/4/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Société canadienne de la sclérose en plaques, Section de Drummondville, soit autorisée à tenir une première campagne annuelle de sensibilisation et de souscription les 19, 20, 21 et 22 mai 1983.

ADOPTE

243/4/83

ATTENDU QUE les membres du Conseil, en vertu du règlement No. 1539 adopté le 14 mars 1983, ont constitué un Comité Consultatif d'Urbanisme désigné sous le nom de "Le Comité Consultatif d'Urbanisme de la Ville de Drummondville";

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de ce dit règlement, le Conseil Municipal doit nommer les membres et personnes-ressources de ce Comité;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER EDWARD ST-PIERRE,
APPUYE PAR LE MAIRE SUPPLEANT GILLES GAGNON,
ET UNANIMEMENT RESOLU QUE:

ABROGÉE
PAR RÉS.

116/2/85

- 1° le Comité Consultatif d'Urbanisme de la Ville de Drummondville soit composé des personnes suivantes:

Elu : Monsieur Henri Montminy, conseiller municipal (en cas d'absence, Monsieur Marcel Joyal, conseiller municipal, le remplacera).

Membres: Résidentiel : Mme Yolande Allard
Commercial : M. Bertrand Chapdeleine
Industriel : M. Gilles Gaudreau
Institutionnel: M. Guy Gauthier

Animateur: Monsieur Michel Binet, directeur adjoint à la planification et chef-inspecteur en bâtiment (en cas d'absence, Monsieur Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, agira à ce titre).

Secrétaire: Madame Marguerite Dion (en cas d'absence, Mademoiselle Line Paquette agira comme secrétaire).

- 2° le Conseil Municipal félicite les membres choisis et leur souhaite bonne chance dans le mandat qui leur est confié en fonction des pouvoirs qui leur sont accordés en matière d'urbanisme.

ADOPTE

244/4/83

ATTENDU QUE l'Association Provinciale des Constructeurs d'Habitations du Québec, Région Bois-Francs et Centre du Québec, (A.P.C.H.Q.) a manifesté le désir de construire à Drummondville une maison modèle à super rendement énergétique R 2000;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Drummondville est intéressé à collaborer avec l'A.P.C.H.Q., Région Bois-Francs et Centre du Québec, pour bénéficier de la publicité qui entourera cette réalisation;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville dispose de terrains desservis et propices à une telle construction;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,

- 1- QUE M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à négocier avec l'A.P.C.H.Q., Région Bois-Francs et Centre du Québec, la vente d'un terrain résidentiel;
- 2- QUE la Ville de Drummondville accepte de vendre à l'A.P.C.H.Q., Région Bois-Francs et Centre du Québec, un terrain résidentiel correspondant à ses exigences dans le secteur "La Coulée" et ce au prix établi par résolution du Conseil dans le cadre de la mise en oeuvre du P.A.A.T., II (La Coulée);
- 3- QUE la Ville de Drummondville achète de la publicité de l'A.P.C.H.Q., Région Bois-Francs et Centre du Québec, pour un montant équivalant au coût du terrain vendu;
- 4- QUE le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

245/4/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Lachapelle et Noël soient retenus pour la description d'un terrain industriel dont la compagnie S.P.G. International Ltée veut se porter acquéreur.

ADOPTE

246/4/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville accepte de vendre à la compagnie S.P.G. International Ltée un terrain industriel situé dans le secteur sud de Drummondville aux conditions qui seront négociées avec l'acquéreur dans le respect des règlements municipaux et aux conditions habituelles concernant la vente de terrains industriels dans le territoire municipal.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que la vente d'un terrain industriel à S.P.G. International Ltée sera l'occasion pour la Ville de planifier l'aménagement du secteur avoisinant cette entreprise, de procéder à certaines corrections de rue et de prévoir à moyen terme l'ouverture de la 123e Avenue jusqu'à la Route 51. De plus, la Ville de Drummondville entend satisfaire certaines demandes de la compagnie Drummex Inc. installée dans ce secteur.

247/4/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Lachapelle et Noël soient retenus pour décrire un terrain où sera localisé le Centre d'Exposition et d'Enchères (Terrain de l'Exposition).

ADOPTE

248/4/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Ville de Drummondville accepte le rapport des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année 1982, tel que préparé par Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, comptables agréés.

ADOPTE

249/4/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à relocaliser dans un endroit plus adéquat le container actuellement installé en bordure de la rue Marchand.

ADOPTE

Les conseillers Lindor Letendre et Gaétan Blanchette estiment qu'il y a lieu de continuer à mettre à la disposition des contribuables des containers destinés à la récupération de gros rebuts qui ne peuvent être recueillis par l'entrepreneur responsable de l'enlèvement des ordures ménagères. Cependant, il semble que certains citoyens par manque de civisme font mauvais usage du container actuellement installé en bordure de la rue Marchand, que l'environnement est disgracieux et que même certains débuts d'incendies ont dû être éteints par les pompiers de la Ville à cet endroit. La Ville de Drummondville devra donc intensifier la surveillance des lieux et sévir au besoin pour corriger une situation déplorable.

Le conseiller Michel Letendre entre et prend son siège.

250/4/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un acte notarié prévoyant une correction à apporter au contrat enregistré par Me Charles Beaudoin, notaire, sous le numéro 268478 (achat de terrain de la Commission Scolaire Protestante St-Francis).

ADOPTE

251/4/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que le plan d'opération d'ensemble pour le projet de constructions unifamiliales jumelées du promoteur Les Entreprises Brouillette Enrg., situé dans la phase IV du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains de la Ville de Drummondville, dans l'Ilot des Epinettes, angle du boulevard Des Pins et de la rue Ally, soit accepté tel que présenté, sous réserve, toutefois, que ce projet rencontre les dispositions relatives au plan d'opération d'ensemble spécifiées à notre règlement No. 1400 portant sur le zonage et conditionnellement au respect des clauses stipulées dans le contrat enregistré sous le numéro 249264, à l'exception du nombre d'unités de logement à construire.

ADOPTE

252/4/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que Me André Jean, notaire, soit autorisé à modifier le contrat enregistré sous le numéro 249264 intervenu le 7 septembre 1979 pour permettre à M. Gerald Ruel de vendre les terrains dont il est présentement propriétaire, et ce aux conditions établies par le Conseil et précisées au notaire instrumentant par M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs aux fins précitées.

ADOPTE

253/4/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que des remerciements soient transmis à la Municipalité de St-Cyrille de Wendover et à la Société d'Aréna St-Cyrille Inc. qui prêtent gracieusement une surfaceuse de marque "Zamboni" à l'Olympia Yvan-Cournoyer.

ADOPTE

Le conseiller Lucien Couture entre et prend son siège.

254/4/83

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Claude Boucher, directeur général, soit délégué au congrès de l'Association des Gérants Municipaux du Québec qui se tiendra à Montebello du 25 au 27 mai 1983.

ADOPTE

255/4/83

Lecture est donnée du règlement No. 1552 autorisant la Ville de Drummondville à décréter des travaux estimés à 2 556 000 \$ pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et à emprunter la somme de 1 312 760,00 \$ pour l'exécution des travaux décrits à la cédule "A" de ce règlement.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1552 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 25 et 26 avril 1983.

Son Honneur le Maire, MM. les conseillers Jean-Paul Généreux et Marcel Joyal et le maire suppléant Me Gilles Gagnon, interviennent successivement pour commenter brièvement le règlement No. 1552 qui prévoit une dépense de 2 556 000,00 \$ partagée entre Drummondville, Grantham-Ouest, St-Nicéphore et les Cantons Unis Wendover & Simpson pour augmenter la capacité de production de l'usine de traitement d'eau. Ce projet qui a fait l'objet de longues études et de sérieuses négociations entre les parties concernées devra se réaliser avec le consentement des contribuables des quatre municipalités. Si jamais les municipalités partenaires refusaient d'accepter les règlements d'emprunt décrétés pour défrayer ces travaux, le Conseil se verrait dans l'obligation de s'objecter à tous les projets d'extension des réseaux d'aqueduc demandés par les municipalités alimentées en eau potable par l'usine actuelle, afin d'assurer un service adéquat à ceux qui l'ont payée, c'est-à-dire aux résidents de Drummondville.

256/4/83

Lecture est donnée du règlement No. 1553 autorisant la Ville de Drummondville à décréter des travaux estimés à 3 035 500,00 \$ pour la construction de l'égout sanitaire Mercure et à emprunter la somme de 1 630 000,00 \$ pour les travaux décrits à la cédule "A" de ce règlement et la somme de 295 000,00 \$ pour les travaux décrits à la cédule "B" du même règlement, c'est-à-dire la somme totale de 1 925 000,00 \$.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de

l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1553 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 25 et 26 avril 1983.

257/4/83

Lecture est donnée du règlement No. 1554 modifiant le règlement de circulation No. 1050 et réglementant les pistes cyclables à Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

258/4/83

Lecture est donnée du règlement No. 1555 prévoyant un emprunt de 374 515,00 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1983 dans la Ville de Drummondville (excluant le secteur de Drummondville-Ouest).

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1555 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 25 et 26 avril 1983.

259/4/83

Lecture est donnée du règlement No. 1557 concernant une entente intermunicipale relative à l'émission d'une Carte Accès Loisirs, entre les corporations municipales de Drummondville et Grantham-Ouest.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le maire suppléant Gilles Gagnon, que ce règlement soit adopté conditionnellement à l'approbation préalable du Ministère des affaires municipales et de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

260/4/83

Il est unanimement résolu que des remerciements soient transmis à MM. les conseillers Edward St-Pierre, Jean-Marie Boisvert et J.-Bruno Smith de Drummondville, à MM. les officiers municipaux André Paquet, Roland Janelle et Mlle Louisette Boucher de Drummondville et à MM. les conseillers Michel Blanchette, Gaétan Janelle et Mme Françoise Des Rosiers Chartrand de Grantham-Ouest qui ont négocié une entente intermunicipale relative à l'émission d'une Carte Accès Loisirs durant plusieurs rencontres, avant d'en arriver à un règlement qui devrait s'avérer avantageux pour les deux municipalités concernées.

ADOPTE

261/4/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux organisateurs du spectacle Variétés sur glace 1983 qui a été présenté au Centre Marcel-Dionne récemment et qui a mis en évidence l'excellence des adeptes de ce sport parmi lesquels figuraient les deux filles du conseiller Marcel Joyal.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal estime que le patinage artistique devrait être encouragé et souhaite que des négociations soient entreprises avec le Drummondville Olympique pour augmenter les heures de glace mises à la disposition de cette activité.

262/4/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des condoléances soient offertes aux proches de l'Abbé Frédéric Tétreau décédé récemment. Cet homme a été le curé fondateur de la paroisse Immaculée Conception et a choisi d'habiter dans cette paroisse durant sa retraite bien méritée.

ADOPTE

263/4/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux membres de l'Organisation des Mesures d'Urgence Municipales qui ont tenu une pratique de sauvetage, samedi le 9 avril 1983.

ADOPTE

M. Roger Prince souligne le dévouement de M. Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, M. Gérard Lapierre, directeur du Service des travaux publics, et M. Marc Gaudreau, coordonnateur de l'O.M.U., qui ont dirigé ces opérations. M. Prince affirme que l'O.M.U. de Drummondville est la meilleure au Québec et à l'avant-garde de toutes les organisations similaires.

Le conseiller Roger Prince souligne l'absence dans la salle de M. René Nault, citoyen retraité, qui assistait régulièrement à toutes les séances du Conseil et qui malheureusement est décédé subitement.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Sujets:
- Congrès de l'U.M.Q. 1983 (participation du Conseil)
 - Comité de Toponymie (félicitations)
 - Ilot des Epinettes (situation)
 - Règlements d'emprunt décrétés par Drummondville, Grantham-Ouest, St-Nicéphore et Wendover & Simpson pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et l'égout sanitaire Mercure.
 - Règlement No. 1555 - pistes cyclables.
 - Réserves de la Ville à utiliser pour le financement de travaux publics
 - Responsable pour l'acceptation des comptes à la Ville de Drummondville
 - Amélioration du contrôle des dépenses des élus et des fonctionnaires
 - Méthode de calcul des intérêts applicables aux comptes passés dus
 - Coût de la délégation du Conseil à La Roche-sur-Yon
 - Raisons qui dispensent les caisses populaires de payer des taxes d'affaires

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue

- Sujets:
- Pourcentage des espaces verts demandé aux promoteurs
 - Grandeur prévisible des terrains pour l'obtention de permis de construction sur des lots non desservis
 - Manque d'espace de repos dans le quartier St-Philippe
 - Initiative heureuse du Conseil d'exposer publiquement les plans des projets d'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et de l'égout sanitaire Mercure.

Intervenant: M. Jacques Dion du 140 St-Félix

- Sujets:
- Félicitations au Conseil concernant les procédures d'assemblées
 - Participation des gouvernements fédéral et provincial au 2e Festival Mondial de Folklore de Drummondville
 - Les Résidences St-Frédéric Inc.
 - Respect des budgets pour la construction de la nouvelle bibliothèque
 - Restriction des budgets consacrés à la délégation de la Ville qui se rendra à La Roche-sur-Yon durant l'été 1983
 - Opération de la fourrière municipale
 - Transfert de la compagnie Rosca Inc. à une autre compagnie
 - Taux d'occupation des édifices administrés par l'O.M.H.
 - Procédure à suivre pour obtenir un logement de l'O.M.H.
 - Coût des frais d'inscription et de séjour des membres du Conseil autorisés à assister au congrès de l'U.M.Q. 1982/1983.

Conformément aux prescriptions du règlement no. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance du Conseil, au lundi, 25 avril 1983 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

18 avril 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 18 avril 1983 à 16:45 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

- 1- Acceptation de soumissions pour la vente de terrains résidentiels dans les secteurs P.A.A.T. II et P.A.A.T. III;
- 2- Avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1511 pour augmenter le fonds de subventions destiné à promouvoir la construction domiciliaire et pour statuer sur les critères d'éligibilité à ce programme.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Marcel Bonin, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

264/4/83

- 1- VENTE DU LOT 126-3-276 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM
P.A.A.T., PHASE II (LA COULEE)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. GERALD BELANGER et DIANE LAMBERT 95 Valois Drummondville	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOpte

265/4/83

- 2- VENTE DU LOT P.126-279 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM
P.A.A.T., PHASE III

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION BUGERE INC. 905 Du Palais St-Hyacinthe	10,23 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOpte

266/4/83

3- VENTE DU LOT 126-3-292 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM
P.A.A.T., PHASE II (LA COULEE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
A.P.C.H.Q., REGION BOIS-FRANCS ET CENTRE DU QUEBEC INC. 231 est rue Notre-Dame Victoriaville	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

267/4/83

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1511 pour augmenter le fonds de subventions destiné à promouvoir la construction domiciliaire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

25 avril 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 25 avril 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

268/4/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 1983; il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et qu'il soit adopté à condition qu'une résolution portant le numéro 237A/4/83 soit ajoutée audit procès-verbal et se lise comme suit:

" Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Ville de Drummondville dans l'éventualité où il n'y aurait pas d'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour permettre aux municipalités de profiter des avantages du Programme Relais, demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures légales dont il dispose pour que les citoyens de Drummondville ne soient pas privés des argents qu'ils sont en droit d'attendre des instances gouvernementales. "

ADOPTE

269/4/83

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 avril 1983; il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

270/4/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit adopté tel que complété par le greffier - Addition des items 43A, 43B, 43C, 43D et 44A (travaux publics) à la demande du conseiller Lindor Letendre.

ADOPTE

Période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Sujets traités:
- Nature des travaux mentionnés à l'item 15 de l'ordre du jour concernant le réaménagement de locaux au poste de police.
 - Nature des travaux prévus à l'item 28 de l'ordre du jour concernant les installations électriques au Centre Marcel-Dionne.
 - Délégation politique du Conseil à La Roche-sur-Yon et Braine L'Alleud (item 34).

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e avenue

Sujet traité: Pourquoi permettre la vente de bière durant les fêtes de la St-Jean organisées par le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste? (item 21)

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

271/4/83

- 1- VENTE DES LOTS 126-236, -237 ET -238 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM P.A.A.T., PHASE I

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
LES CONSTRUCTIONS GERARD HEBERT INC. 2350 Boul. Guévremont St-Cyrille	6,25 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

272/4/83

- 2- VENTE DES LOTS 138-220 Ptie, 138-221 et 138-222 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - P.A.Q., ST-SIMON

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
M. PIERRE SYLVAIN 1675 boulevard Cusson Grantham-Ouest	6,46 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

Choix d'un soumissionnaire concernant les projets suivants:

273/4/83

- A) OPERATION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE POUR LA PERIODE DU 1ER MAI 1983 AU 30 AVRIL 1984

	<u>MME H.P. PICOTIN</u>	<u>ESCOUADE CANINE PROV. BELOEIL LTEE</u>
. Prix des licences	15,00 \$	15,00 \$
. Cueillette d'un chien errant	10,00 \$	10,00 \$
. Euthanasie d'un animal	8,00 \$	8,00 \$
. Euthanasie de plusieurs petits animaux	8,00 \$/animal	8,00 \$/animal
. Frais de garde d'un animal	5,00 \$/jour	5,00 \$/jour
. Cueillette d'animaux morts		
- moufette	15,00 \$	-
- tout autre animal	10,00 \$	-
. Montant forfaitaire	-	150,00 \$/semaine

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que la soumission de Mme H.P. Picotin soit retenue. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec Mme H.P. Picotin pour les fins précitées.

ADOPTE

274/4/83

B) NETTOYAGE DE CHAUDIERES

- 1) Soumissionnaire: COMBUSTION A.C. INC.
3115 Gendron, C.P. 88
Ste-Rosalie

<u>Edifices</u>	<u>Nombre de chaudières</u>	<u>Prix</u>
Edifice St-Jean	1	385,02 \$
Centre Marcel-Dionne	2	795,84 \$
Garage Municipal	3	791,39 \$
Centre Culturel	1	402,97 \$
Usine de Filtration	2	609,78 \$

- 2) Soumissionnaire: EQUIPEMENT DE COMBUSTION IDEAL LTEE
1030 Deschailons
Sherbrooke

<u>Edifices</u>	<u>Nombre de chaudières</u>	<u>Prix</u>
Edifice St-Jean	1	532,02 \$
Centre Marcel-Dionne	2	1 104,04 \$
Garage Municipal	3	1 094,04 \$
Centre Culturel	1	542,02 \$
Usine de Filtration	2	1 084,04 \$

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de Combustion A.C. Inc. soit retenue. M. Gerald Lapierre, directeur du Service des travaux publics, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une requête produite par M. Réal Foisy du 227 rue St-Damase et signée par 6 résidents du secteur qu'il habite pour demander une modification au règlement de zonage de façon à lui permettre d'opérer un commerce dans l'immeuble dont il est propriétaire.

Le conseiller Marcel Joyal explique qu'un mandat sera bientôt donné à un urbaniste pour étudier cette requête et que si des recommandations favorables à une modification du zonage dans ce secteur sont formulées, le Conseil entamera les procédures pour amender la réglementation actuelle.

- Lecture est donnée d'une lettre de M. André Benoit, président de H. Croteau Ltée, qui demande une modification au règlement de zonage qui lui permettrait d'utiliser d'une façon plus rentable le terrain sur lequel il projette d'agrandir un commerce existant.

Le conseiller Marcel Joyal explique que la Ville demandera à un urbaniste-conseil d'étudier la possibilité d'amender la réglementation actuelle pour favoriser l'utilisation maximale des terrains commerciaux au Centre-Ville, compte tenu du coût de ces terrains et des facilités de stationnement dans le voisinage des commerces existants.

- 275/4/83 - Le Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc. invite le Conseil à déléguer un représentant à son assemblée générale annuelle 1983 qui se tiendra le 25 mai 1983.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que le conseiller Edward St-Pierre soit délégué pour représenter la Ville de Drummondville à cette assemblée.

ADOPTE

- 276/4/83 - M. André Camirand, architecte, demande au Conseil de prolonger son programme de subventions jusqu'au 30 mai 1983 pour l'incitation à la construction de maisons neuves.
- Attendu qu'à une séance antérieure, le Conseil a fixé au 30 avril la fin de ce programme;
- Attendu que les prévisions budgétaires pour l'année en cours ne permettent pas l'engagement de crédits supplémentaires à ce chapitre;
- Il est proposé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que le programme municipal de subventions prenne fin le 30 avril 1983.

ADOPTE

- Mme Suzanne C. Pineault, Commissaire du District pour Les Scouts et Guides Centre du Québec Inc., remercie Son Honneur le Maire pour sa collaboration et sa participation lors de la Semaine Internationale du Scoutisme et du Guidisme du 20 au 27 février 1983.
- M. Jacques Auxiette, maire de La Roche-sur-Yon, remercie Son Honneur le Maire pour les félicitations qui lui ont été offertes à l'occasion de sa réélection au poste de maire de cette ville de Vendée.

- 277/4/83 - Carmen et Jacques Boileau, responsables du Comité de finance pour la célébration du Centenaire des Pères Montfortains, sollicitent une contribution du Conseil pour défrayer une partie d'un cocktail qui précédera un souper servi le 3 juin 1983 à la Maison Reine des Coeurs.
- Considérant l'oeuvre humanitaire poursuivie par cette communauté religieuse dans le milieu; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Ville de Drummondville contribue pour une somme de 100,00 \$ à cet événement.

ADOPTE

- 278/4/83 - Les cadets de la marine et les cadets de la Ligue Navale sollicitent l'autorisation de tenir une parade dans les rues de la Ville le 8 mai 1983.
- Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre et unanimement résolu que cette autorisation soit accordée à condition que le parcours soit accepté par le Service de la sécurité publique.

ADOPTE

- 279/4/83 - Les étudiants de la Technique Infirmière du Cégep de Drummondville sollicitent l'autorisation de tenir un lave-auto sur le terrain du marché public les 7 et 14 mai 1983.
- Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

- 280/4/83 - Le greffier informe le Conseil que lors des Jeux floraux de La Roche-sur-Yon 1982-1983 les personnes suivantes se sont mérité des mentions honorables, savoir:
- . Mme Béate Labrie a reçu une mention d'honneur en participant au Grand Prix d'Honneur de Poésie Libre.
 - . Mme Janine Thiffault Blanchette s'est mérité le troisième prix d'honneur au Grand Prix du Sonnet.
- Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à ces deux dames pour s'être mérité des mentions aussi honorables sur le plan littéraire.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par le conseil d'administration du Cégep de Drummondville aux fins de demander au Conseil de prendre à sa charge l'organisation d'un transport en commun dont la mise sur pied a été recommandée lors du Mini-sommet Drummond.

Son Honneur le Maire explique que le Conseil comprend les problèmes de transport qui affectent la clientèle du Cégep et les citoyens de Drummondville. Cependant, les autorités municipales estiment que la mise sur pied d'un transport en commun ne relève pas uniquement de la Ville de Drummondville et qu'il faudra impliquer toutes les municipalités concernées par ce problème, afin de répartir la facture d'une façon équitable s'il s'avère possible d'atteindre les objectifs souhaités lors du Mini-sommet et réitérés par les dirigeants du Cégep.

- 281/4/83 - Le Conseil Régional de l'Age d'Or Centre du Québec Inc. demande au Conseil une salle communautaire assez vaste pour permettre l'organisation d'activités culturelles et récréatives par les 8 clubs de l'Age d'Or de la région dont le nombre de membres augmente sans cesse.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette demande soit transmise aux Services Récréatifs et Communautaires de la Ville pour étude.

ADOPTE

- Lecture est donnée d'une lettre du Frère Côme Saint-Germain, f.c., qui se dit très honoré que le Conseil ait donné son nom au nouveau Centre d'Information Documentaire qui ouvrira bientôt ses portes à la clientèle de Drummondville.

282/4/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 9 avril au 1er mai 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 751 341,47 \$.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

283/4/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les mutations de propriétés portant les numéros 11845 à 11912 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

284/4/83

ATTENDU QUE le Ministère de l'Environnement du Québec (M.E.N.V.I.Q.) a présenté à la Ville de Drummondville une convention relative au programme d'assainissement des eaux du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville est et a été, depuis nombre d'années, un fervent promoteur du programme d'assainissement des eaux de la rivière St-François;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville souhaite que le programme d'assainissement de la rivière St-François soit mis en application dans les meilleurs délais possibles;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le maire suppléant Gilles Gagnon, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec le Gouvernement du Québec (Ministère de l'Environnement), relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées. Cette convention sera annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE.

285/4/83

ATTENDU QUE la convention déposée par le M.E.N.V.I.Q. concernant le programme d'assainissement des eaux traite de trois facettes différentes, soit l'étude EPIC, la réhabilitation du réseau et l'interception de la rivière Noire;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville est appelée à défrayer 33 1/3% des travaux de réhabilitation et d'interception prévus à la convention;

ATTENDU QUE l'étude EPIC aura un impact définitif sur l'ampleur des travaux de réhabilitation, d'interception et, dans un deuxième temps, des travaux de traitement;

ATTENDU QUE l'étude EPIC aura de plus un impact important sur la gestion de l'entretien du réseau d'égout municipal;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a, à son emploi, un personnel cadre spécialisé et compétent dans le domaine de l'administration et de la gestion de travaux municipaux, ainsi que de l'entretien du réseau d'égout;

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite au Ministère de l'Environnement du Québec afin que la Ville de Drummondville soit autorisée à agir comme gérant des études et travaux prévus à une convention en tant qu'intermédiaire entre le M.E.N.V.I.Q., le consultant EPIC et le consultant chargé de la conception des travaux de réhabilitation et d'interception.

ADOPTE

286/4/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville vende à la compagnie S.P.G. International Ltée un certain terrain faisant partie du lot deux cent quarante (240 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Wickham, Division d'Enregistrement de Drummond, Municipalité de la Ville de Drummondville, décrit et borné comme suit:

Commençant au coin Est du lot 240-165; de là, vers le Sud-Est suivant l'emprise Sud-Ouest du lot 156, propriété de l'Hydro-Québec, où un gisement de cent vingt-huit degrés quinze minutes quarante-et-une secondes (128°15'41") une distance de trente-cinq mètres et trois centièmes (35,03 m); de là, vers le Sud-Ouest suivant un gisement de deux cent vingt degrés trente-sept minutes trente-huit secondes (220°37'38") une distance de cent cinquante-deux mètres et soixante-cinq centièmes (152,65 m); de là, vers le Nord-Ouest suivant un gisement de trois cent huit degrés zéro minute dix secondes (308°00'10") une distance de trente-cinq mètres et trente-trois centièmes (35,33 m); de là, vers le Nord-Est suivant un gisement de quarante degrés quarante-quatre minutes dix secondes (40°44'10") une distance de cent cinquante-deux mètres et quatre-vingt-deux centièmes (152,82 m) pour revenir au point de départ.

Borné au Nord-Est par le lot 156, propriété de l'Hydro-Québec, au Sud-Est par une partie du lot 240, au Sud-Ouest par le lot 240-156 (rue Lauzon) et au Nord-Ouest par le lot 240-165; contenant une superficie de cinq mille trois cent soixante-sept mètres carrés et deux dixièmes (5 367,2 m²).

Les dimensions et les superficies indiquées ci-dessus sont dans le Système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 22 avril 1983 portant le numéro de répertoire 3985 et le numéro de minute 4136; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente est faite au prix de 0,6458 \$ le mètre carré soit trois mille quatre cent soixante-six dollars et treize cents (3 466,13 \$) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus douze mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins quinze mille pieds carrés (15,000 pieds carrés).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me André Jean, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente devra être acceptée par ~~le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales~~, la Commission Municipale du Québec. *X.S. [Signature]*

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Les personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

287/4/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement (règlements nos 1126, 1231, 1291 et 1479) la somme de 25 000,00 \$ pour l'aménagement ou l'entretien d'équipements récréatifs et communautaires et l'achat d'armoires pour le Service de la sécurité publique dont le détail apparaît à un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Cet emprunt sera remboursé sur une période de trois (3) ans, savoir:

- 8 000,00 \$ en 1983
- 8 000,00 \$ en 1984
- 9 000,00 \$ en 1985.

ADOPTE

288/4/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la cédule "A" de la résolution no. 132/3/81 soit amendée pour modifier, selon la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, la nature des biens à acquérir pour la bibliothèque (Services récréatifs et communautaires), tels biens représentant la somme de 14 000,00 \$.

ADOPTE

289/4/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels de l'architecte Laurent Joyal soient retenus pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance de travaux de réaménagement de locaux au poste de police. Ce mandat sera précisé par M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population.

ADOPTE

290/4/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les services professionnels de la firme Pierre Landry Urbaniste Inc. soient retenus pour la mise à jour de l'étude "Se loger à Drummondville" effectuée en 1980, ainsi que pour l'étude de certains dossiers concernant l'urbanisme qui seront identifiés par M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population. Ce mandat devra se réaliser pour une somme de 3 100,00 \$.

ADOPTE

291/4/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Ville de Drummondville s'engage à contribuer à la Mission du Bas St-François pour un montant de 30 000,00 \$, conditionnellement à la participation financière des institutions publiques partenaires (M.R.C.D. - CEGEP - C.S.R.S.F. - C.S.D.) laquelle participation sera incluse dans le 30 000,00 \$ garanti par la Ville comme contribution totale du milieu en 1983.

ADOPTE

292/4/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que MM. Roger Prince et Jean-Paul Généreux, conseillers, et M. Georges Nijdam, coordonnateur de la Commission Economique Régionale Drummond, soient autorisés à siéger au conseil d'administration du Centre d'Expositions et d'Enchères de Produits Agricoles Spécialisés de la Région du Centre du Québec.

ADOPTE

293/4/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'organisme Kino-Québec soit autorisé à utiliser le parc Woodyatt le 2 juin 1983 pour y tenir une manifestation afin de promouvoir l'activité physique des gens des clubs de l'Age d'Or à la condition que les politiques des fêtes populaires soient respectées.

ADOPTE

294/4/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les responsables du Club de Racquetball Drummond soient autorisés à tenir une course (jogging) dans les rues de la Ville le 10 mai 1983 à la condition que les politiques des fêtes populaires soient respectées.

ADOPTE

295/4/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste soit autorisé à tenir les 23 et 24 juin 1983 diverses activités aux parcs St-Jean-Baptiste et Milette dans le cadre des fêtes de la St-Jean et qu'il soit également autorisé à détenir les permis de vente d'alcool requis durant ces activités. Le Conseil accepte la tenue d'un feu de joie et la vente des macarons, conditionnellement au respect des politiques des fêtes populaires.

ADOPTE

296/4/83

AMENDEE
PAR RES.
473/6/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le Club Optimiste de Drummondville-Sud et la Corporation des Fêtes Populaires de Drummondville-Sud Inc. soient autorisés à tenir les 24 et 25 juin 1983 au parc Girouard des manifestations dans le cadre des fêtes de la St-Jean et qu'ils soient également autorisés à détenir deux permis d'alcool, à faire un feu de joie et un feu d'artifice, conditionnellement au respect des politiques des fêtes populaires.

ADOPTE

297/4/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que l'Association de soccer juvénile de Drummondville bénéficie des services consentis par la Ville dans le respect des politiques des fêtes populaires lors du tournoi de soccer qui se tiendra au Collège St-Bernard du 30 juin au 3 juillet 1983, sous la responsabilité de M. Léo Descheneaux.

ADOPTE

298/4/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires de la Ville, en l'absence de M. Gilles Charest, régisseur, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville des contrats de location du Centre Marcel-Dionne et de l'Olympia Yvan-Cournoyer concernant leur utilisation durant la saison estivale.

ADOpte

299/4/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville des protocoles d'entente avec:

- Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc.
- Le Comité des Loisirs et des Activités Socio-culturelles de St-Pierre Inc.
- Le Club des Loisirs Ste-Thérèse Inc.
- L'Association des Loisirs St-Philippe de Drummondville

concernant l'engagement des organismes de quartier pour la période couvrant les mois de juin à décembre 1983 et prévoyant une subvention de 800,00 \$ à chacun des organismes précités.

ADOpte

300/4/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite au Conseil de la Municipalité de Grantham-Ouest de déléguer son Comité de Loisir pour établir avec la Ville de Drummondville une programmation conjointe conforme à l'entente intermunicipale intervenue récemment pour l'émission d'une carte accès loisirs.

ADOpte

Le conseiller Jean-Marie Boisvert émet l'opinion qu'il serait souhaitable de former un comité intermunicipal dont le mandat serait de négocier des protocoles d'entente avec certaines municipalités dont les résidents utilisent les équipements sportifs, récréatifs et culturels de la Ville de Drummondville.

301/4/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, soit autorisé à demander au Ministère des Affaires Municipales une subvention dans le cadre du Programme "PRIME" pour l'engagement de 7 personnes pour la réalisation du projet "Oui à Drummondville, on réduit les vols".

ADOpte

Le conseiller Lucien Couture explique que la nature de ce programme d'une durée de 20 semaines consistera à mettre en place un système de vente de plaques d'immatriculation, à tenir des registres adéquats des propriétaires de bicyclettes et à informer la population sur les moyens à prendre pour protéger leurs véhicules.

302/4/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour identifier les besoins de fourniture d'installations électriques adéquates au Centre Marcel-Dionne et pour procéder à un appel d'offres pour l'acquisition des équipements requis.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est autorisé à préciser le mandat à la firme précitée qui devra être exécuté dans le respect des budgets déjà autorisés par le Conseil.

ADOpte

303/4/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour l'analyse des débits de la station de pompage de la rue Daniel.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est autorisé à préciser le mandat précité.

ADOPTE

304/4/83

ATTENDU QUE pour réaliser le programme de curetage Ste-Thérèse/St-Pierre dans le cadre du Programme d'Amélioration de Quartiers, la Ville de Drummondville doit acquérir la propriété de M. Rénald Gendron (lot 162B-1);

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville, par sa résolution numéro 670/11/81, a demandé à la Société d'Habitation du Québec l'autorisation d'acquérir, par voie d'expropriation, et que cette autorisation lui fut accordée par la résolution numéro 158-82 du 24 février 1982;

ATTENDU QU'il y a eu séance de négociation avant de poursuivre au Tribunal d'expropriation et que M. Rénald Gendron serait prêt à céder à la Ville sa propriété de gré à gré pour une somme globale de 22 000,00 \$, plus les frais d'honoraires professionnels;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'accepter cette offre de règlement de gré à gré;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec d'autoriser la Ville de Drummondville à acquérir cette propriété de gré à gré et que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous documents nécessaires aux fins des présentes, suite à l'acceptation de la Société d'Habitation du Québec.

L'acte d'achat sera rédigé par Me Michel Boileau, notaire.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 670/11/81.

ADOPTE

305/4/83

Attendu que pour la sécurité des visiteurs au Village Québécois d'Antan, il s'avère utile d'aménager un tunnel sous la rue Montplaisir pour relier le Village Québécois d'Antan au stationnement; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith:

Que demande soit faite au Ministre des Transports du Québec d'accorder au Village Québécois d'Antan une subvention permettant l'aménagement d'un tunnel pour piétons sous la rue Montplaisir;

Que demande soit faite au Ministre des Transports d'agir comme maître d'oeuvre pour la réalisation de ces travaux;

Que la Ville de Drummondville autorise le Ministère des Transports du Québec à réaliser ce tunnel dans son territoire;

Que ce tunnel après sa réalisation soit remis à la Ville de Drummondville et que cette dernière en assume l'entretien et la responsabilité;

Que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs au projet précité.

ADOPTE

306/4/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la firme d'évaluateurs agréés Mercure, Guilbault & Associés soit autorisée à prendre entente avec les propriétaires de maisons isolées avec la mousse isolante d'urée formaldéhyde (M.I.U.F.),

AMENDEE
PAR RES.
348/5/83

afin de soumettre les dossiers concernant ces immeubles au Bureau de Révision de l'Évaluation Foncière du Québec. A la liste des immeubles annexée à la présente résolution, pourront s'ajouter d'autres immeubles portés ultérieurement à la connaissance des évaluateurs précités.

ADOPTE

307/4/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le plan d'ensemble du projet intitulé "Village des Eaux et des Neiges" soit accepté en fonction des conditions énumérées au bail portant le numéro d'enregistrement 273658 en date du 13 avril 1983 et des dispositions relatives aux articles 3.4 et 3.4.4 concernant les usages complémentaires et temporaires de notre règlement de zonage No. 1400 présentement en vigueur.

ADOPTE

308/4/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que des vœux de succès soient transmis aux promoteurs du Village des Eaux et des Neiges en espérant que ce projet sera bien accueilli par la population et les visiteurs qui devraient être attirés par cet équipement récréatif nouveau et attrayant.

ADOPTE

309/4/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier et son épouse, ainsi que Messieurs les conseillers Lucien Couture et Jean-Paul Généreux, ainsi que leurs épouses soient délégués à La Roche-sur-Yon et à Braine L'Alleud pour représenter la Ville de Drummondville lors de leur séjour en Europe en juillet 1983.

ADOPTE

Les conseillers Lucien Couture et Jean-Paul Généreux expliquent qu'ils défraieront personnellement les dépenses inhérentes à leur séjour en Europe, même s'ils sont délégués officiellement pour représenter la Ville de Drummondville à La Roche-sur-Yon en participant à la cérémonie qui complètera le jumelage avec Drummondville amorcé en juillet 1982. De plus, ils apprécient d'être délégués officiellement à Braine L'Alleud où les autorités municipales de cette Ville accueilleront un groupe important de Drummondvillois dans le cadre d'un échange de bonnes relations qui se poursuit depuis quelques années.

310/4/83

Le conseiller Raymond Luneau relate qu'en 1963 sur délégation du Conseil il a effectué un voyage à Bruxelles et qu'il a refusé un chèque de 1 500,00 \$ qui avait été émis à son ordre pour défrayer ses frais de transport et de séjour en Belgique.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Raymond Luneau soit félicité pour le désintéressement qu'il a démontré à cette occasion.

ADOPTE

311/4/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Roger Turcotte, trésorier et directeur général adjoint aux services administratifs, et M. Laurent Bernier, greffier, soient délégués au congrès de la C.O.M.A.Q. qui se tiendra à Pointe-au-Pic les 7, 8 et 9 juin 1983.

ADOPTE

312/4/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Marc Gaudreau, coordonnateur adjoint de l'O.M.U., soit autorisé à suivre un cours donné à Arnprior du 6 au 10 juin 1983, portant sur les mesures en cas de désastre; les frais inhérents à sa participation étant aux frais de la Protection Civile du Québec.

Il est également résolu que M. Marc Gaudreau soit félicité et remercié pour le dévouement qu'il apporte bénévolement à l'Organisation des Mesures d'Urgence de Drummondville.

ADOPTE

313/4/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, soit délégué au congrès de l'Association Canadienne des Chefs de Police qui se tiendra à Calgary du 21 au 26 août 1983. Les frais de sa participation à ce congrès seront défrayés par l'Association des Chefs de Police et Pompiers du Québec.

ADOPTE

314/4/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que la tenue à Drummondville du Congrès 1984 de l'Association des Chefs de Police et Pompiers du Québec soit acceptée et que la Ville participe à une cérémonie d'ouverture à l'occasion de cet événement.

ADOPTE

315/4/83

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec injectera 50 000 000 \$ dans le cadre d'un nouveau programme de création d'emplois en milieu municipal (Programme "PRIME");

ATTENDU QUE ce programme vise à favoriser des initiatives municipales pour aider des travailleurs sans emploi à traverser une période difficile;

ATTENDU QUE Drummondville se propose de participer au Programme "PRIME" pour réaliser des projets municipaux en collaboration avec des organismes sans but lucratif oeuvrant dans le milieu;

ATTENDU QUE Drummondville pourrait suggérer la création d'un grand nombre d'emplois dans le cadre de ce programme et ainsi contribuer au développement de la collectivité et à la production de plusieurs entreprises;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, qu'un comité soit immédiatement créé pour étudier les possibilités de faire profiter Drummondville de ce programme avantageux et qu'il soit formé des personnes suivantes:

- M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population
- M. Gérard Lapierre, directeur du Service des travaux publics
- M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires
- M. Lindor Letendre, président du Comité des travaux publics
- MM. Jean-Marie Boisvert et Edward St-Pierre, co-présidents du Comité des Services récréatifs et communautaires de la Ville de Drummondville.

Il est également résolu que les Directeurs de Services Municipaux sur résolution du Conseil soient autorisés à présenter au gouvernement du Québec des demandes de subventions dans le cadre du Programme "PRIME".

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 918/12/82.

ADOPTE

316/4/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Conseil accepte le rapport du Comité de Circulation daté du 20 avril 1983 et que ce document soit conservé au dossier du greffe de la Ville de Drummondville.

Il est également résolu d'accepter les recommandations suivantes contenues dans ce rapport, savoir:

- La relocalisation des arrêts rue Lauzon au lieu de la 123e Avenue;
- La mise en place d'une enseigne limitant le stationnement à 60 minutes en face du 30 rue Bérard.

ADOPTE

317/4/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents nécessaires à la vente des quatre (4) terrains ci-dessous mentionnés à la Société d'Habitation du Québec, suivant ses lois et ses règlements.

Considérant que pour les trois (3) terrains ci-après mentionnés, nous avons reçu l'approbation du Conseil du Trésor de procéder à la vente pour un prix total de 14 480,00 \$ et une superficie approximative de 22 914 pieds carrés, soit environ 2 128,7 mètres carrés:

- Terrain rue Demers (nos de cadastre 141-53A et 141-54A);
- Terrain rue St-Omer (no. de cadastre 162B-72);
- Terrain rue Cormier (no. de cadastre 162B-253).

Il est demandé par la présente résolution que le terrain situé sur la rue Scott (nos de cadastre 141-64A et 144-402) d'une superficie approximative de 8 625 pieds carrés, soit environ 801,26 mètres carrés, soit vendu à la Société d'Habitation du Québec pour un prix de 4 386,64 \$ suivant ses lois et ses règlements.

ADOPTE

318/4/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Roland Janelle, régisseur du Centre Culturel, soit autorisé à demander le renouvellement pour l'année 1983/1984 des permis de bars opérés au 175 de la rue Ringuet à Drummondville sous le nom et la raison sociale "Ville de Drummondville - Centre Culturel".

ADOPTE

319/4/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que la Ville de Drummondville embauche cinq (5) policiers temporaires pour la période d'été 1983. Cet engagement se fera dans le respect de la convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc., suite au choix du comité de sélection mandaté à cet effet.

ADOPTE

320/4/83

Attendu que le gouvernement fédéral met à la disposition de la Ville de Drummondville une subvention de 4 300 000,00 \$ pour la réalisation de travaux d'amélioration à l'aéroport municipal; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis des travaux d'amélioration qui seront réalisés à l'aéroport municipal pour un montant équivalant à ladite subvention.

Le maire, ou à défaut le maire suppléant, et M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec Hamel, Beaulieu et Associés pour les fins précitées.

ADOPTE

321/4/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu qu'un Comité responsable de la coordination des étapes à franchir pour l'utilisation de la subvention de 4 300 000,00 \$ mise à la disposition de la Ville de Drummondville pour l'amélioration de l'aéroport municipal, soit composé des personnes suivantes:

- Son Honneur le Maire Philippe Bernier
- M. Jean-Paul Généreux, conseiller, président du Comité de l'aéroport
- M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population.
- M. J.-Bruno Smith, conseiller.

ADOPTE

322/4/83

ATTENDU QUE le 25 avril 1983, l'Honorable Yvon Pinard, Président du Conseil Privé, Leader Parlementaire aux Communes et Député fédéral du Comté de Drummond, a annoncé au nom du Ministre fédéral des transports, l'Honorable Jean-Luc Pépin, que le gouvernement fédéral versera une contribution de 4 300 000,00 \$ pour l'amélioration de l'aéroport municipal;

ATTENDU QUE ces améliorations permettent de stimuler l'emploi dans la région de Drummondville et de favoriser l'accroissement du trafic aérien en plus d'être un complément nécessaire et indispensable à l'effort du développement industriel et commercial de la région de Drummondville;

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon et unanimement résolu que l'Honorable Yvon Pinard et l'Honorable Jean-Luc Pépin soient remerciés pour avoir permis l'obtention de cette subvention qui produira des retombées économiques importantes dans le milieu.

ADOPTE

323/4/83

Lecture est donnée du règlement No. 1558 modifiant l'article 55 (stationnement) du règlement de circulation No. 1050 en le convertissant au système métrique, en établissant la concordance avec le nouveau Code de sécurité routière et ses amendements et en prescrivant d'autres directives de stationnement.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Lindor Letendre donne des statistiques du budget du Service des travaux publics de la Ville de St-Hyacinthe en comparant avec le budget du Service des travaux publics de Drummondville. Ces statistiques révèlent que le coût à Drummondville est inférieur à celui de St-Hyacinthe, si on fait une analyse sérieuse du personnel, de la longueur des réseaux routiers, d'aqueduc et d'égouts, etc. Le conseiller Lindor Letendre a tenu à rendre publiques ces statistiques pour rectifier certaines affirmations faites récemment par l'actuel président du R.C.D.

324/4/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Michel Letendre et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Roland Cajolet et Mme Thérèse Cajolet, employés municipaux, à l'occasion du décès de M. Herménégilde Cajolet.

ADOPTE

325/4/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Michel Letendre et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à MM. Cyrille et Jean-Louis McMahon du Service de la sécurité publique, à l'occasion du décès de leur père, M. James McMahon.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince déplore l'état lamentable de l'environnement du container installé en bordure de la rue Marchand.

Les conseillers Lindor Letendre et Michel Letendre expliquent que des correctifs seront apportés dans ce secteur, que le container sera relocalisé et qu'à partir du 1er mai 1983, la cueillette des ordures ménagères sera effectuée 2 fois par semaine dans tout le territoire de la Ville. Les citoyens sont invités à consulter les journaux locaux pour connaître le nouveau mode de cueillette qui sera suivi par l'entrepreneur responsable de cette opération.

326/4/83

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral, dans le cadre d'un programme d'aide financière aux petits aéroports, consent un soutien monétaire de 4 300 000 \$ à la région de Drummondville;

ATTENDU QUE ces 4 300 000 \$ proviennent des impôts des contribuables canadiens, québécois et drummondvillois;

ATTENDU QUE dans cet optique, le fait d'accepter ce soutien financier est perçu, par la collectivité régionale, comme un juste retour des choses;

ATTENDU QUE les travaux qui seront exécutés à même cette enveloppe permettront d'améliorer grandement le statut et la qualité de l'aéroport de Drummondville, notamment en prolongeant (1 829 mètres) et élargissant la piste (48 mètres) et en améliorant les infrastructures connexes dont l'équipement, l'aérogare, le garage d'entretien, la route d'accès et le terrain de stationnement;

ATTENDU QUE les autorités municipales ont souhaité ce projet (résolution no. 488/6/82 annexée), ces dernières étant convaincues du fait que les améliorations projetées stimuleront l'emploi dans la région, favoriseront l'accroissement du trafic aérien en plus de faire de l'aéroport de Drummondville un complément important à l'effort de développement industriel, commercial et touristique du milieu;

ATTENDU QUE les autorités municipales ont nommé un comité de coordination (résolution no. 321/4/83 annexée) en vue de s'assurer que les améliorations projetées seront réalisées dans le sens des objectifs et des priorités du milieu concerné;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au Ministre des Affaires Intergouvernementales du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, l'autorisation d'accepter ce soutien financier de 4 300 000 \$, ce qui permettra à la région de Drummondville d'être dotée d'un aéroport compétitif avec ceux de Sherbrooke, Trois-Rivières et Bromont et ce, pour le plus grand bien de la collectivité régionale.

ADOpte

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Sujets traités:
- Modifications au règlement de zonage sollicitées par M. Réal Foisy.
 - Bénévolat souhaitable de la part des membres du Conseil lors de représentations officielles de la Ville.
 - Salaire des membres du Conseil suffisant pour justifier une part de bénévolat.
 - Félicitations pour le budget consenti à la délégation du Conseil qui se rendra à La Roche-sur-Yon et Braine L'Alleud en juillet 1983.

Le conseiller Marcel Joyal est d'avis que le bénévolat souhaité de la part des élus par le président du R.C.D., lui apparaît exagéré et n'est pas suffisant pour assumer le développement de Drummondville.

- Participation de l'Institut de Police de Nicolet pour la sélection des policiers temporaires engagés par la Ville durant la saison estivale.
- Budget consenti pour les deux officiers municipaux délégués au congrès de la C.O.M.A.Q.
- Paiement de 7 123,75 \$ pour un pamphlet publicitaire connu par le C.E.R.D.
- Nature des travaux publics décrétés par règlement le 5 avril 1983.
- Accusé réception du Ministère de la Justice concernant une lettre du R.C.D. ayant trait aux salaires payés aux policiers municipaux du Québec.
- Etude des coûts pour la perception des taxes sur l'heure du midi.
- Questions se rapportant aux états financiers de l'année se terminant le 31 décembre 1982:
 - . Mauvaises créances
 - . Dette à long terme
 - . Dette - assistance sociale
 - . Aménagement du parc Frigon - 80 000 \$
 - . Honoraires professionnels de R. Pominville - fusion (88 458 \$)
 - . Entretien des édifices municipaux en 1982
 - . Acquisition du réseau d'éclairage de rues de l'Hydro-Québec
 - . Relations publiques - coût
 - . Dette obligataire de la Ville
 - . Taux de la taxe foncière à St-Hyacinthe - 1,89 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue

- Sujets traités:
- Pistes cyclables - réglementation.
 - Lettre déposée le 24 janvier 1983 pour s'opposer à la surtaxation des terrains non construits.
 - Remboursement de taxes payées en trop sur des terrains non construits.
 - Procès-verbal de l'assemblée du 11 avril qui limite le compte rendu des périodes de questions à la mention du nom des intervenants et des sujets traités.

Le maire suppléant estime que le procès-verbal est rédigé conformément aux vœux du Conseil et que si M. Demers désire que ses interventions soient conservées aux archives, il peut déposer des documents écrits.

Intervenant: M. Pierre Dozois du 56 avenue des Cèdres

- Sujets traités:
- Investissement de 4 300 000 \$ annoncé par le député fédéral pour le développement de l'aéroport.

- "Video Tape" réalisé au Mont Tremblant durant les vacances de Son Honneur le Maire (ski alpin), sans frais pour la Ville.
- Pamphlet publicitaire réalisé par le C.E.R.D.
- Budget annuel de la Ville et représentations de la Ville.

Intervenant: M. Réal Foisy

Sujet traité: - Date possible pour une modification au règlement de zonage dans le secteur de la rue St-Damase.

Intervenant: M. Germain Dufort

Sujets traités: - Préjudice qu'il subit suite à la réglementation qui modifie la zone dans le secteur où il exerce un commerce.
- Salaire des conseillers et du maire en 1983.

Intervenant: M. Jacques Dion du 140 St-Félix

Sujets traités: - Félicitations au Conseil pour les actions valables exécutées au cours des derniers mois.
- Intervention de M. Pierre Dozois qui lui apparaît comme un coup monté.
- Valeurs des critiques constructives du R.C.D. ou des citoyens impliqués dans le secteur municipal.
- Signification des mutations de propriétés.
- Pourquoi donner à la même firme d'ingénieurs-conseils la presque totalité des mandats décrétés par le Conseil?
- Délégation du maire en Europe (décision raisonnable).
- Délégation du Conseil à l'U.M.Q. (représentation plus nombreuse en 1983 qu'en 1982).
- Résultat de la consultation faite à St-Nicéphore, Wendover & Simpson, ainsi qu'à Grantham-Ouest suite à l'adoption de règlements d'emprunt pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et la construction de l'égout sanitaire Mercure.
- Intentions de la Ville suite à un refus des municipalités voisines de contribuer aux projets mentionnés à l'item précédent.
- Pourquoi émettre un permis de construction dans un fond de cour dans le quadrilatère St-Georges/Brock/Lowring/Lindsay.
- Projet industriel de la compagnie Cascades dans le parc municipal.
- Résidences St-Frédéric et cheminement de ce dossier.
- Bénévolat des membres du Conseil.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 9 mai 1983 à 20 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

9 mai 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 9 mai 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

327/5/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 1983; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture, que le nom de M. J.-Bruno Smith soit ajouté à la résolution no. 321/4/83 (résolution nommant les membres du Comité responsable de la coordination des étapes à franchir pour l'utilisation d'une subvention de 4 300 000 \$ pour l'amélioration de l'aéroport municipal) et que ledit procès-verbal soit adopté avec la correction ci-haut indiquée.

ADOPTE

328/5/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

- 15A. Mandat à une firme d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis.

ADOPTE

Intervention de M. Alain Plante, directeur de la programmation au poste CKSH - TV (Canal 9)

M. Alain Plante présente au Conseil MM. Mercure et Béland du poste CKSH - TV qui l'accompagnent.

Il relate qu'avec M. Marcel Joyal, conseiller, et M. Claude Bowcher, directeur général, il a rencontré le Comité responsable de la tenue du Festival Mondial de Folklore de Drummondville 1983 pour établir une programmation de la diffusion des principales activités qui se tiendront dans le cadre de cet événement de façon à ce que Drummondville en retire une publicité adéquate. Il ajoute que CKSH - TV a procédé à l'engagement de deux personnes pour couvrir en totalité les activités du F.M.F.D., soit un journaliste, M. Gilles Troie, et un cameraman, M. Bernard Cajolet.

Son Honneur le Maire, MM. les conseillers Marcel Joyal, Roger Prince, Jean-Marie Boisvert et J.-Bruno Smith, à tour de rôle, expriment leur satisfaction pour la bonne nouvelle annoncée par M. Alain Plante qui permettra à Drummondville de rayonner davantage sur les ondes québécoises et de mettre en valeur ses performances sur le plan culturel, touristique et organisationnel.

329/5/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des remerciements soient adressés aux autorités de CKSH - TV pour l'initiative qu'elles prennent de donner à Drummondville et sa région une couverture permanente et du temps d'antenne d'une valeur appréciable pendant toute la durée du Festival.

Il est également résolu que la Ville de Drummondville par ses services municipaux accorde au poste CKSH - TV tout l'appui nécessaire à l'accomplissement de la mission qu'il entend réaliser pour le bénéfice de notre collectivité.

ADOPTE

M. Dominique Chabot, professeur de Drummondville, qui se rendra à Venise le 4 juin prochain pour recevoir un prix de 3 millions de lires, soit environ 3 500 \$, après avoir été déclaré grand gagnant du concours "Marco Polo" organisé par l'Académie Internationale du Tourisme, sous le haut patronage du prince Rainier de Monaco, remet à Son Honneur le Maire un exemplaire du document qu'il a rédigé. Durant quelques minutes, il traite des motifs qui l'ont incité à participer à ce concours et insiste pour souligner que les recherches nécessaires pour réaliser son oeuvre se sont avérées les plus fructueuses aux bibliothèques de Montréal et de Drummondville, même s'il a visité celles de l'U.Q.A.M. et de d'autres universités du Québec. Il se déclare heureux d'être devenu millionnaire en lires et souhaite que son succès soit perpétué par l'utilisation de son nom pour identifier une salle (si modeste soit-elle) dans le nouveau Centre d'Information Documentaire de la Ville de Drummondville.

MM. les conseillers Michel Letendre, Jean-Marie Boisvert et Henri Montminy, après avoir indiqué qu'ils connaissent bien M. Dominique Chabot comme professeur, président des Semaines Culturelles et bénévole impliqué sur bien des plans, font l'éloge de ce citoyen émérite et le félicitent pour son succès.

330/5/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Dominique Chabot soit félicité pour avoir mérité le prix de Grand Gagnant décerné par l'Académie Internationale du Tourisme suite au concours international "Marco Polo" et pour l'honneur que son oeuvre procure à Drummondville.

ADOPTE

Période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

M. Savoie félicite M. Dominique Chabot et souligne que son témoignage sur la qualité de la bibliothèque municipale donne raison au R.C.D. qui, il y a quelques mois, soutenait que la bibliothèque municipale était adéquate et capable de répondre aux attentes de ses utilisateurs.

Le président du R.C.D. félicite les représentants de CKSH - TV pour l'initiative dont ils font preuve en plaçant Drummondville sur leur programmation.

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue

Ce citoyen déclare qu'il est anxieux de connaître le contenu des items 16, 28 et 29 de l'ordre du jour.

Il demande si la réglementation municipale permet la construction de maisons sur des lots d'une superficie n'excédant pas 5 000 pieds carrés.

Le conseiller Marcel Joyal explique la réglementation municipale qui permet ce genre de construction.

Son Honneur le Maire fait un bref rapport du congrès de l'Union des Municipalités du Québec tenu à Québec du 26 au 29 avril 1983 et auquel il a assisté en compagnie de 7 conseillers de Drummondville.

Il souligne:

- l'assiduité des représentants de Drummondville aux ateliers du congrès;

- la présence de nombreux préfets et maires ruraux;
- les nombreuses discussions qui se sont tenues concernant la vocation des M.R.C.;
- l'intérêt suscité par les conférences données par:
 - . M. Pierre Lortie, président de la Bourse de Montréal
 - . M. Jacques Léonard, Ministre des affaires municipales
 - . M. Francis Dufour, président de l'U.M.Q.
 - . M. René Lévesque, Premier Ministre du Québec

Le conseiller J.-Bruno Smith souligne que la formule utilisée par Drummondville pour stimuler la promotion économique et le soutien des P.M.E. a été mise en évidence lors de ce congrès. Certaines villes ont manifesté le désir d'imiter Drummondville en organisant le Mini-sommet économique et en favorisant la création de SIDAC. Il conclut en disant que notre ville a déjà posé des gestes avant-gardistes dans ce domaine et qu'il y a lieu de poursuivre des efforts en ce sens.

Le conseiller Roger Prince estime que le Premier Ministre du Québec a bien précisé le rôle des M.R.C. et celui des Conseils Municipaux qui conservent leur autonomie même dans l'élaboration d'une planification régionale.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

331/5/83

1- FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 1983 (4 x 2) TYPE A

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMONDATSUN INC.	7 943 \$
. GARAGE MONTPLAISIR LTEE	8 825 \$
. DRUMMOND AUTO LTEE	9 679 \$
. AUTOS 4-SAISONS INC.	8 470 \$
. TOYOTA DRUMMONDVILLE INC.	8 388 \$

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission de Autos 4-Saisons Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

332/5/83

2- FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 1983 (4 x 2) TYPE B

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMONDATSUN INC.	6 640 \$
. GARAGE MONTPLAISIR LTEE	7 600 \$
. DRUMMOND AUTO LTEE	-
. AUTOS 4-SAISONS INC.	7 422 \$
. TOYOTA DRUMMONDVILLE INC.	7 106 \$

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission de Drummondatsun Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

333/5/83

3- VENTE DES LOTS 126-3-323 ET 126-3-294 - P.A.A.T., II (LA COULEE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION J.C. GUEVREMONT INC. 316 Vassal Drummondville	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que ces deux soumissions soient acceptées à condition qu'elles soient en tout point jugées conformes à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente des deux lots précités.

ADOPTE

334/5/83

4 - VENTE DU LOT 126-3-296 - P.A.A.T., II (LA COULEE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. BERNARD BLANCHARD 824 José Wickham	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

335/5/83 - Le module de services Kino-Québec de Drummondville sollicite la fourniture de certains services municipaux de la Ville de Drummondville pour la tenue de la Journée Familiale CHRD, ainsi que de la marche V.E.S.A. 40 Inc. prévues pour le 28 mai 1983.

Il est résolu que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, informe cet organisme que ces activités peuvent être tenues dans le respect de la politique des fêtes populaires établie par le Conseil.

ADOPTE

336/5/83 - M. André Camirand, architecte, demande au Conseil de reconsidérer l'interprétation du mot fondation dans l'attribution des subventions prévues au règlement No. 1511 constituant un fonds destiné à promouvoir la construction domiciliaire.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le mot fondation soit interprété comme solage et non semelle pour l'attribution de subventions.

ADOPTE

- M. Michel Allard du 202 rue Dumoulin demande au Conseil de creuser un puits artésien pour alimenter en eau potable la population qui achète de l'eau pour la consommation parce qu'elle doute de la qualité de l'eau traitée au filtre municipal.

M. Henri Montminy explique que le Ministère de l'Environnement a recommandé au Conseil de l'ex-Ville de Drummondville-Sud d'interdire l'accès à une source sur le boulevard Des Chutes parce que cette eau quoique limpide n'était pas propre à la consommation. L'eau traitée au filtre municipal rencontre toutes les normes de salubrité exigées par le Ministère de l'Environnement et le Conseil estime qu'il ne peut construire un ou des puits au moment où l'on s'appête à agrandir le filtre et à améliorer la qualité du traitement de l'eau, et que d'autre part, le processus d'assainissement de la rivière St-François est sur le point de produire des effets positifs pour améliorer la qualité de l'eau, son odeur et sa saveur.

- Les responsables du projet "Droits des Personnes Handicapées" en collaboration avec l'Association Régionale de Loisirs pour Handicapés du Centre du Québec invitent les membres du Conseil à participer à une journée de sensibilisation au processus d'intégration de la personne handicapée à la société, qui se tiendra au Cégep de Drummondville, jeudi le 9 juin 1983 de 9 heures à 17 heures.

Messieurs les conseillers Raymond Luneau et Roger Prince acceptent de représenter le Conseil à cette journée de sensibilisation.

- 337/5/83 - L'Association des chefs de service d'incendie du Québec qui tiendra son 15e congrès annuel à Drummondville du 29 mai au 1er juin 1983, invite les membres du Conseil et leurs épouses à l'ouverture de ce congrès qui se fera à l'Hôtel de Ville le 29 mai prochain à 20:00 heures.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que M. Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, et M. André Houde, capitaine du Service de Protection Incendies, soient félicités pour avoir obtenu que ce congrès important se tienne à Drummondville.

ADOPTE

- M. Gérard Joyal remercie le Conseil pour la réception civique donnée en son honneur le 8 avril 1983 pour souligner le 50e anniversaire de sa vie artistique.

- 338/5/83 - Le Conseil prend connaissance d'une lettre qui traite de la fermeture de l'O.N.F. à Trois-Rivières.

Attendu que plusieurs organismes de Drummondville transigent régulièrement avec le bureau de l'O.N.F. de Trois-Rivières;

Attendu que la fermeture de ce bureau aura pour effet de diminuer le service fourni aux usagers et d'augmenter les coûts;

Attendu que la région sera privée d'un service permanent d'animation et d'information sur le cinéma et ce, sans économie réelle pour l'O.N.F.;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que demande soit faite aux différents ministres et députés de la région et en particulier à M. Francis Fox, Ministre des Communications au gouvernement fédéral, de reviser cette décision et de maintenir le service actuellement dispensé dans la région 04.

ADOPTE

- 339/5/83 - M. Jean-Louis Robillard, architecte, président de la Corporation de l'Archifête, souhaite que la Ville de Drummondville participe à la Semaine Nationale de l'Architecture en mettant en valeur un bâtiment dont la présence dans le milieu est significative.

Il est unanimement résolu que MM. Roger Prince et Henri Montminy s'associent à M. Gilles Chagnon pour former un Comité responsable de la participation de la Ville de Drummondville à la Semaine Nationale de l'Architecture.

ADOPTE

- MM. Claude Cyr et Claude Harvey sollicitent une modification au règlement de zonage qui rendrait plus facile l'opération de salles de billard tout en maintenant des règles logiques pour que ces endroits ne soient accessibles qu'à une clientèle âgée de 16 ans et plus.

Cette demande sera étudiée par l'aviseur légal de la Ville et le Service d'Urbanisme avant que le Conseil ne statue sur ce sujet.

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministre des Communications du Québec qui demande à la plus haute autorité de la Ville de désigner une personne responsable du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Son Honneur le Maire informe ses collègues et l'auditoire qu'il délèguera cette responsabilité au greffier.

- Le greffier résume une lettre signée par M. Normand Meunier, ingénieur-conseil, qui sollicite des mandats de la Ville qui permettraient à l'entreprise Les Consultants SBCS Inc. de maintenir un bureau à Drummondville et éventuellement d'accroître le personnel spécialisé en génie municipal. A cette lettre est jointe une annexe qui contient la liste des mandats exécutés par cette firme depuis 1970 pour la Ville de Drummondville et l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

Le Conseil retient cette offre de services pour y référer éventuellement.

340/5/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 23 avril au 9 mai 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 620 980,92 \$.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

341/5/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que l'école Immaculée-Conception soit autorisée à tenir des Olympiades Scolaires le 31 mai, ou le 1er juin, ou le 2 juin 1983 (dépendamment de la température), à condition que la politique concernant la tenue des fêtes populaires soit respectée. M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, prendra charge du dossier.

ADOPTE

342/5/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les marchands de la Promenade Lindsay soient autorisés à organiser une vente-trottoir du 15 au 23 juin 1983, ainsi qu'une fête spéciale le 16 juin 1983 à condition que cette fête se tienne dans le respect des politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert pour l'information du Regroupement des Citoyens donne un rapport d'étapes sur les travaux en cours au Centre d'Information Documentaire. En résumé, il affirme que le calendrier des travaux et les budgets sont respectés. Certains imprévus ont dû être négociés avec l'entrepreneur et l'architecte, mais il semble que ce projet pourra se réaliser dans les délais prévus et dans le respect des engagements financiers du Conseil.

343/5/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que M. Gilles Charest soit délégué au congrès des gérants d'arénas qui se tiendra à Québec les 29, 30 et 31 mai et 1er juin 1983.

ADOPTE

344/5/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à mettre fin au service de container localisé en bordure de la rue Marchand, à procéder à la mise en place d'une clôture le long de la rue Marchand et à améliorer l'environnement de ce site en utilisant les fonds disponibles au règlement No. 1439.

ADOPTE

Le conseiller Lindor Letendre explique que la décision d'enlever le container installé en bordure de la rue Marchand est devenue impérative pour des raisons de propreté, d'hygiène et d'esthétique. Les abus commis par certains citoyens obligent les autorités municipales à exiger que dorénavant les rebuts dont la cueillette ne peut être faite par l'entrepreneur responsable de l'enlèvement des ordures ménagères, soient transportés au dépotoir municipal par ceux qui veulent en disposer.

Le conseiller J.-Bruno Smith souligne que la Ville de St-Hubert a dû adopter la même politique que Drummondville et ce pour les mêmes raisons.

345/5/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que MM. Philippe Bernier, maire, Marcel Joyal, conseiller, et Claude Boucher, directeur général, soient délégués au Sommet économique de la région 04 qui se tiendra à Trois-Rivières les 15, 16 et 17 mai 1983.

ADOPTE

346/5/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis nécessaires à la réfection:

- a) du pont de la rivière Noire sur le boulevard St-Joseph;
- b) du pont de la Traverse, rue St-Georges;
- c) du tunnel sous la voie du C.N., boulevard St-Joseph.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec la firme précitée pour l'exécution du mandat ci-dessus mentionné.

ADOPTE

347/5/83

Attendu que l'exposition agricole de Drummondville se tiendra du 14 au 19 juin 1983; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Henri Montminy:

- 1° Que la Société d'Agriculture du District de Drummond soit autorisée à solliciter de la Régie des Permis d'Alcool du Québec trois permis pour la vente de boissons alcoolisées durant la tenue de cette exposition;
- 2° Que deux panneaux publicitaires soient fixés au viaduc du Canadien National (boul. St-Joseph), conditionnellement à l'approbation préalable du C.N. et qu'un panneau publicitaire soit installé sur le terrain qui divise en deux voies le boulevard St-Joseph à la sortie de la route 20, conditionnellement à l'approbation de l'inspecteur en bâtiment de la Ville;
- 3° Que le Service de la sécurité publique prête son concours à la bonne marche de l'Exposition 1983 dans le cadre du respect des politiques établies par le Conseil;
- 4° Que le Service de la sécurité publique utilise un kiosque mis à sa disposition par l'Exposition de Drummondville.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête des résidants des Ilots Jacques-Adhémar qui se disent incommodés par la poussière provenant du terrain de l'Exposition.

On demandera au directeur du Service des travaux publics de corriger cette situation dans les meilleurs délais.

348/5/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la résolution no. 305/4/83 soit amendée pour remplacer au deuxième paragraphe les mots "au Village Québécois d'Antan" par "à la Ville de Drummondville".

ADOPTE

349/5/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que les services professionnels de Me Gérard Fradet, notaire, soient retenus pour effectuer la correction des titres des lots suivants: partie du lot 126-3-20 (rue), partie des lots 126-3-25 à 126-3-27, lots 126-3-24, 126-3-28 à 126-3-53 du cadastre du Canton de Grantham, acquis par la Ville de Drummondville le 30 mai 1980.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la correction précitée.

ADOPTE

350/5/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau:

- 1° QUE le Conseil de la Ville de Drummondville ratifie le protocole d'entente intervenu avec le Ministère des affaires culturelles du Québec concernant l'étude des immobilisations à prévoir au Centre Culturel pour améliorer la sécurité des usagers;
- 2° QUE la Ville de Drummondville sollicite du Ministre des affaires culturelles une subvention égale à 75% du coût de l'étude prévue par cette convention sans excéder 3 750,00 \$;
- 3° QUE M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs au contenu de la présente résolution.

ADOPTE

351/5/83

Attendu que le gouvernement du Québec a, par décret (D3842-80, 1981), adopté le règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (Q-2, r.12) stipulant que les industries de pâtes et papiers doivent procéder au traitement de leurs eaux usées avant de les rejeter dans les cours d'eau;

Attendu que ce règlement traite de l'obligation pour ces usines de cesser de déverser des déchets industriels susceptibles de demeurer en suspension dans les cours d'eau;

Attendu que ces industries doivent se soumettre à l'observance du règlement Q-2, r.12 avant le 31 décembre 1983 pour se soustraire aux pénalités prévues dans ledit règlement;

Attendu que les usines Domtar qui opèrent en amont de Drummondville et déversent des déchets industriels dans la rivière St-François, n'ont pas encore entrepris de mesures pour se conformer à la réglementation indiquée au premier attendu de la présente résolution;

Attendu que la cie Domtar est identifiée comme important pollueur de la rivière St-François dans laquelle la Ville de Drummondville puise l'eau qu'elle traite pour distribuer à sa population, ainsi qu'à la population des municipalités de St-Nicéphore, Grantham-Ouest et des Cantons Unis Wendover & Simpson;

Attendu que la pollution de la rivière St-François a atteint un niveau tel qu'elle complique et rend très onéreux le traitement de l'eau brute pour une population estimée à environ 50,000 personnes;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que demande soit faite au Ministre de l'Environnement du Québec d'exiger que la compagnie Domtar se conforme à l'observance du règlement Q-2, r. 12 et qu'à partir du 1er janvier 1984, cette compagnie soit assujettie aux pénalités prévues dans ledit règlement si elle néglige ou refuse d'obtempérer à la réglementation provinciale.

ADOPTE

352/5/83

Attendu que depuis plusieurs années la Ville de Drummondville constate que la qualité de l'eau de la rivière St-François qui alimente son usine de filtration se détériore graduellement;

Attendu qu'une cause importante de cette dégradation est attribuable aux déversements de matières en suspension provenant des usines Domtar opérant le long de la rivière St-François en amont de Drummondville;

Attendu que la Ville de Drummondville a invité, sans succès, les représentants de Domtar pour discuter des possibilités de réduire à court terme la pollution de l'eau par les déversements d'eaux usées non traitées et de déchets de pâtes et papiers qui demeurent en suspension dans cette rivière ou s'accumulent dans son lit, constituant ainsi une menace de dégradation ascendante de la qualité de l'eau de la rivière St-François;

Attendu que le coût du traitement de l'eau potable distribuée aux consommateurs augmente sans cesse;

Attendu que les utilisateurs se plaignent et s'inquiètent de la détérioration de la qualité de l'eau, de son odeur et de sa saveur;

Attendu que le Conseil de la Ville de Drummondville juge qu'il y a urgence à rencontrer les propriétaires de Domtar pour connaître leurs intentions futures concernant la modernisation de leurs procédés de production et le calendrier des actions qu'ils entendent adopter;

Considérant que le Ministère de l'Environnement est souvent consulté par les responsables de l'opération de l'usine de traitement d'eau pour prévenir des situations critiques et inquiétantes;

Attendu que le Ministère de l'Environnement a rendu obligatoire l'observance d'un règlement (Q-2, r. 12) visant à diminuer progressivement la pollution causée par le déversement de déchets industriels par les usines de pâtes et papier;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que demande soit faite au Ministre de l'Environnement de convoquer dans les plus brefs délais une réunion qui permettrait au Conseil de la Ville de Drummondville de discuter avec les propriétaires des usines Domtar des problèmes mentionnés aux attendus de la présente résolution.

ADOPTE

353/5/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Laurent Bernier, greffier de la Ville de Drummondville, soit autorisé à demander au Ministère des affaires municipales dans le cadre du Programme PRIME une subvention qui permettrait l'engagement d'une personne pour poursuivre l'implantation d'un système de gestion documentaire et de conservation des archives pour la Ville de Drummondville et ce pour une période de 52 semaines.

ADOPTE

354/5/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Michel Binet, chef inspecteur en bâtiment et directeur adjoint du Service de la Planification, soit autorisé à demander

au Ministère des affaires municipales dans le cadre du Programme PRIME une subvention permettant l'engagement de quatre (4) personnes pour une période de 52 semaines afin de réaliser les projets suivants:

- Projet no. 1 - Plans directeurs des services municipaux (Dessinateur en cartographie)
- Projet no. 2 - Inventaire et confection d'un plan de base du Centre-Ville (Technicien en génie civil)
- Projet no. 3 - Aide à l'inspection pour la restauration urbaine (Technicien en architecture)
- Projet no. 4 - Relevé pour l'étude de la réglementation d'urbanisme (Bachelier en urbanisme).

ADOPTE

355/5/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que Me Jacques Dionne, conseiller juridique, et M. Laurent Bernier, greffier, soient délégués à une journée d'étude qui sera donnée à l'Université de Sherbrooke au cours de la période du 15 au 23 juin 1983 et dont le thème sera: "L'application de la Loi 65 (Droits à l'accès à l'information)".

ADOPTE

356/5/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Henri Montminy, conseiller, et M. Michel Binet, chef inspecteur en bâtiment et directeur adjoint au Service de la Planification, soient délégués à une journée d'étude qui se tiendra à Laval le 11 mai 1983 concernant les M.R.C.

ADOPTE

357/5/83

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement du Bon Ordre No. 787.

358/5/83

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement modifiant les règlements nos 1510 et 1551 concernant le Programme municipal d'aide à la construction neuve (durée du programme et critères d'admissibilité).

359/5/83

Lecture est donnée du règlement No. 1559 amendant le règlement No. 1511 pour augmenter le fonds de subventions destiné à promouvoir la construction domiciliaire.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Les conseillers Marcel Joyal et Henri Montminy se disent conscients que l'adoption du règlement No. 1559 qui limite à 59 000 \$ le fonds de subventions destiné à promouvoir la construction domiciliaire, décevra plusieurs promoteurs. La fixation de la date du 30 avril 1983 comme fin d'application du programme et l'exigence pour être éligible d'avoir un solage terminé sont une décision qui a été difficile à prendre surtout en tenant compte des mauvaises conditions climatiques et d'un manque de matériaux et d'équipement dans la semaine qui a précédé le 30 avril. Le Conseil a cru logique de prendre cette décision parce que l'objectif du programme était de favoriser la relance de la construction domiciliaire dès le printemps et que cet objectif a été atteint.

Les conseillers Lindor Letendre et Jean-Marie Boisvert déplorent que le manque de ressources budgétaires de la Ville ne puisse prolonger un programme qui a produit des effets rapides et dépassé les objectifs visés.

Le conseiller Marcel Joyal espère que les gouvernements supérieurs créeront bientôt d'autres programmes et que la Ville pourra éventuellement trouver des fonds pour continuer cette relance dans le secteur de la construction. Il insiste fortement sur le fait que la Ville de Drummondville ne dispose que d'environ 20 terrains desservis pouvant être construits rapidement. La banque de terrains desservis disponibles pour la construction appartenant à des particuliers s'épuise également plus vite que prévu. En conséquence, le Conseil à très court terme songe à procéder à la mise en oeuvre d'un programme P.A.A.T. ou à négocier avec des promoteurs pour desservir un ou quelques secteurs favorables à la construction domiciliaire.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Son Honneur le Maire sollicite la collaboration des intervenants pour limiter la période de questions à environ 60 minutes.

Intervenant: M. Laurent Ricard

Sujets traités: - Félicitations au conseiller J.-Bruno Smith pour la résolution qu'il a formulée le 11 avril 1983 concernant les programmes Relais.

- Combien de membres du Conseil ont participé au congrès de l'U.M.Q.?

Monsieur le Maire et 7 conseillers, savoir: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, MM. Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et J.-Bruno Smith.

- L'U.M.Q. a-t-elle revendiqué la baisse des taux d'intérêt?

- Question à Me Gilles Gagnon: Quel est le pourcentage de la baisse de l'emploi dans les industries depuis 1982?

En 1982 et à ce jour en 1983, les pertes d'emplois ont été équivalentes aux créations d'emplois (+ 300). La performance de l'industrie à Drummondville est supérieure à celle des autres villes du Québec. Cette performance s'explique par la présence de plusieurs P.M.E. qui présentement créent 90% des nouveaux emplois pendant que dans les grandes industries l'automatisation et les techniques modernes affectent la main d'oeuvre sans pour autant affecter la production.

360/5/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le maire suppléant Gilles Gagnon, que des remerciements soient adressés à M. Yvon Pinard, député de Drummond, Président du Conseil Privé et Leader Parlementaire aux Communes, pour avoir permis l'implantation d'un bureau du M.E.E.R. où deux personnes travailleront à la promotion industrielle de Drummondville.

ADOPTE

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Sujets traités: - La suggestion de M. Michel Allard de creuser un puits artésien pour fournir de l'eau potable aux résidents de Drummondville devrait être étudiée.

- Le Conseil a pris une sage décision en éliminant le container installé en bordure de la rue Marchand.

- Le règlement du Bon Ordre prévoit-il des clauses qui permettraient à des citoyens de ne pas être dérangés par les aboiements de chiens qui troublent leur tranquillité?

Le Service de la sécurité publique répond aux plaintes formulées et des règlements municipaux peuvent être appliqués pour corriger de telles situations.

- Est-ce que le règlement No. 1559 adopté durant l'assemblée met définitivement fin au fonds de subventions créé par le Conseil pour promouvoir la construction neuve?

Est-ce que le Conseil ne pourrait pas remplacer ce fonds par certaines exemptions de taxes qui pourraient constituer un encouragement pour les nouveaux propriétaires et les constructeurs?

M. Marcel Joyal et l'aviseur légal expliquent que des amendements récents à la Loi des Cités et Villes permettent au Conseil de légiférer en ce sens et que cette question est à l'étude.

Intervenant: M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population.

- En réponse à une question posée par M. Hervé Savoie le 25 avril, le directeur général adjoint explique pourquoi le règlement de travaux publics 1983 portant le numéro 1555 comporte une dépense de 36 700 \$ à la rubrique «Honoraires Professionnels». Ce règlement prévoit la réalisation de plusieurs petits projets de réfection et d'entretien d'immeubles municipaux et leur réalisation doit s'effectuer à partir de plans et devis préparés par des consultants ou des employés spécialisés de la Ville dont le temps est calculé et inscrit dans le règlement.

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Sujets traités: - Félicitations à l'Honorable Yvon Pinard pour avoir obtenu du gouvernement fédéral une subvention de 4 300 000 \$ pour améliorer l'aéroport.

- Quels seront les coûts d'entretien de l'aéroport une fois réaménagé?

Le projet est en élaboration et il est prématuré d'avancer des chiffres qui seraient fictifs (M. Marcel Joyal)

Il sera possible de donner des concessions aux utilisateurs et de procéder à certaines locations (Monsieur le Maire)

La Ville a toujours négocié des contrats pour l'entretien de l'aéroport et continuera cette politique de façon à réduire les coûts au maximum.

Intervenant: Un citoyen victime d'un «hit and run» se plaint d'avoir attendu 35 minutes un jeudi soir, le 14 avril vers 8:55 heures, avant de pouvoir obtenir le service d'un policier patrouilleur. Il s'interroge si depuis la fusion de Drummondville avec l'ex-Ville de Drummondville-Sud le Service de Police est devenu moins efficace.

Me Gilles Gagnon et M. Michel Lesage, D.G.A., expliquent qu'il s'agit d'un cas probablement exceptionnel dû à des interventions policières qui se sont opérées au moment où lui-même a fait appel au Service de Police.

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue

Sujets traités: - Fin du versement d'une subvention de 1 000 \$ par la Ville dans le cadre du programme d'aide à la construction neuve le 30 avril 1983.

- Quelle sera l'attitude du Conseil si les municipalités de Grantham-Ouest, des Cantons Unis Wendover & Simpson et St-Nicéphore refusent de participer à l'agrandissement du filtre et à la construction de l'égout sanitaire Mercure?

Son Honneur le Maire explique qu'il a rencontré les maires des municipalités concernées, que les populations vont être informées et qu'il y a lieu d'espérer que ces projets pourront se réaliser.

- La Ville va-t-elle procéder à l'installation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la rue Lauzon et de la 123e Avenue? Les modifications apportées à la signalisation dans le secteur St-Philippe récemment ne semblent pas aussi efficaces que prévu. Un accident subi par un jeune cycliste au coin de la 123e Avenue et du boulevard St-Joseph pourrait se répéter.

Ce cas sera réétudié par le Comité de Circulation.

- La Ville pourrait-elle par des panneaux publicitaires mieux identifier ses parcs industriels et spécialement le parc industriel du secteur sud?
- Dépôt de questions écrites au Conseil.
- Vente de bière durant les fêtes populaires et consommation sur place par des mineurs.

Intervenant: M. Réal Foisy

Ce citoyen s'informe des délais probables qui précéderont une modification au règlement de zonage qui lui permettrait d'opérer un commerce, rue St-Damase.

Environ deux (2) mois (M. Marcel Joyal)

Intervenant: M. Jacques Dion du 140 rue St-Félix

Sujets traités: - La période d'une heure allouée par le président de l'assemblée aux contribuables qui veulent intervenir peut être un peu courte si l'on tient compte du nombre d'intervenants et de la nature des questions posées et des réponses données.

- La Ville de Drummondville permettra-t-elle à la municipalité de Grantham-Ouest d'extensionner son réseau d'aqueduc si le filtre n'est pas agrandi?

Réponse: Non.

- Comment est calculé le volume d'eau fournie au Parc des Voltigeurs?

Réponse: L'eau est mesurée par un compteur.

- Comment sera alimenté en eau le Village des Eaux et des Neiges?

Réponse: Par le réseau d'aqueduc, mais l'eau utilisée sera recyclée de telle façon que la quantité sera limitée.

- Que pense le Conseil de la réaction du député provincial, Me Michel Clair, qui a déclaré dans les journaux que le projet de l'aéroport municipal ne répond pas à un besoin prioritaire?

Quel sera l'augmentation du coût d'entretien de l'aéroport après son réaménagement?

Son Honneur le Maire est d'avis que le Conseil n'a pas à commenter les déclarations des députés qui ont droit à leurs opinions personnelles. D'autre part, la Ville de Drummondville ne peut refuser une subvention de 4 300 000 \$ qui pourra servir à améliorer la promotion industrielle, favoriser le prestige de la Ville de Drummondville et la rendre plus invitante pour les investisseurs futurs.

- Est-ce que Monsieur le Maire, nouveau président du C.E.R.D., pourrait s'enquérir si cet organisme continue de payer à son coordonnateur une allocation pour l'usage de son automobile et continue de payer l'essence par surcroit?

Réponse de Son Honneur le Maire: Je note.

- Le récent voyage de M. Georges Nijdam en Europe a-t-il rapporté des dividendes?

Réponse: M. Georges Nijdam a fait un rapport satisfaisant de ses démarches. Il y a lieu d'espérer des retombées économiques à moyen et long terme, mais de telles missions ne peuvent se traduire en résultats tangibles avant au moins quelques mois. Il faut parfois calculer en terme d'années.

- Serait-il possible de connaître les critères qui ont permis d'émettre un permis pour la restauration d'un bâtiment d'arrière cour dans le secteur du bas de la Ville?
- Informations plus complètes à fournir aux citoyens concernant les heures et les jours de cueillette des ordures ménagères dans les différents secteurs de la Ville.
- Nature des modifications exigées au Centre Culturel par le Ministère de la Main d'Oeuvre et de la Sécurité au Travail?
- Comment fonctionne la vente des billets pour le Festival Mondial de Folklore?
- Quand les subventions fédérales et provinciales destinées au Festival Mondial de Folklore seront-elles versées?

Les réponses à ces trois dernières questions sont données par le conseiller Marcel Joyal, savoir:

- . Une étude prochaine déterminera la nature des travaux à prévoir au Centre Culturel.
- . Le festival annonce présentement la mise en vente de billets et l'achat se fait si rapidement que les réserves s'épuisent d'heure en heure.
- . Les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des subventions mais le Conseil et les responsables de l'organisation du Festival Mondial de Folklore ne connaissent pas la date du versement de ces subventions qui comme l'an dernier devraient parvenir à temps pour le financement du programme de ces activités.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au mardi, 24 mai 1983, vu que le lundi, 23 mai 1983, est une journée non juridique et chômée.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

24 mai 1983

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 24 mai 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

361/5/83 Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 1983, il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

362/5/83 Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir:

- ajouté l'item 5A. Bicyclettes et pistes cyclables;
- corrigé l'item 24 en remplaçant les mots "règlement d'emprunt" par "règlement décrétant une dépense".

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire félicite M. Éric Lafontaine, lauréat du concours "Journalistes en herbe", qui s'est mérité une bourse de 150,00 \$ offerte par la Ville de Drummondville dans le cadre de ce concours organisé par les Hebdomadaires Régionaux du Québec et pris en charge par le Journal La Parole.

Période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

M. Savoie demande pourquoi la dépense d'environ 125 000,00 \$ prévue à l'item 24 n'est-elle pas à la charge des Résidences St-Frédéric Inc.

Réponse par le conseiller J.-Bruno Smith: Les Résidences St-Frédéric Inc., étant une corporation sans but lucratif, s'occuperont de la construction et de la gérance de 86 logements dont le financement est en majeure partie assumé par la S.C.H.L. Après 45 ans, cet édifice dont le coût de construction est évalué à 3.5 millions de dollars deviendra la propriété de la Ville de Drummondville. Le Conseil estime qu'il est normal que la Ville assume certains frais comprenant la fourniture d'un terrain qui sera loué aux Résidences St-Frédéric Inc. par bail emphytéotique. La Ville de Montréal a procédé de la même façon avec Place Desjardins et le Conseil estime que cette procédure est équitable et logique.

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue

Référant au projet 4 de l'item 10 de l'ordre du jour "Nettoyage de boisés municipaux et aménagement de sentiers piétonniers", M. Demers aimerait savoir si ce projet prévoit des travaux de nettoyage dans le secteur de la 123e Avenue.

Réponse par le conseiller Henri Montminy: On demandera au directeur du Service des Travaux Publics de tenir compte de cette demande.

Intervenant: M. Pierre Ally, président des Résidences St-Frédéric Inc.

Se référant à l'annonce faite par l'Honorable Yvon Pinard le 21 mai 1983 concernant la construction de 86 logements pour personnes âgées et/ou retraitées par les Résidences St-Frédéric Inc., M. Pierre Ally sollicite la collaboration du Conseil pour procéder le plus rapidement possible à l'acquisition des terrains nécessaires pour la réalisation de ce projet afin de hâter le début des travaux de construction.

Réponse par le conseiller J.-Bruno Smith: L'ordre du jour, aux items 24, 25 et 26, prévoit l'acquisition des terrains par la Ville ainsi que l'engagement d'un arpenteur-géomètre et d'un notaire. C'est donc dire que le Conseil entend procéder dans les plus brefs délais.

Intervenant: M. Roger Lachapelle de Distributions D.C. Inc.

Ce contribuable se plaint de l'état de la rue Sigouin qui n'est pas pavée et mériterait de l'être pour desservir plus adéquatement trois industries qui opèrent sur cette rue dans le parc industriel régional.

Réponse: Une étude pour améliorer cette situation sera faite par le Service des Travaux Publics.

M. Lachapelle demande s'il ne serait pas possible d'augmenter la vitesse permise sur le boulevard Lemire entre la route transcanadienne et la rue St-Pierre.

Réponse: M^e Jacques Dionne, conseiller juridique de la Ville, informe ce contribuable que les conseils municipaux ne peuvent autoriser une vitesse supérieure à 50 kilomètres/heure dans les limites d'une ville et ce en vertu des prescriptions du Code de la Sécurité Routière.

Son Honneur le Maire commente brièvement le Sommet Économique tenu à Trois-Rivières les 14, 15 et 16 mai 1983. Il explique que Drummondville et sa région étaient bien représentées à cette table de concertation régionale. Plusieurs ministres, députés, préfets, maires, conseillers et représentants de corps publics ont échangé sur les possibilités de relancer l'économie dans la région 04 et les résultats de ces réflexions devraient produire des dividendes à moyen et long terme.

Le conseiller Marcel Joyal, également délégué de la Ville à ce Sommet Économique, fait état de la participation de plusieurs drummondvillois à cette activité. Il estime que des échanges fructueux se sont opérés lors de ces assises et que Drummondville a déjà obtenu l'aménagement d'un Centre d'Expositions et d'Enchères de Produits Agricoles Spécialisés de la Région du Centre du Québec, dont le coût est estimé à environ 800 000,00 \$, qui sera érigé sur le terrain de l'Exposition. Le gouvernement provincial par ses représentants a également donné à Drummondville une première tranche d'une subvention de 125 000,00 \$ pour faire démarrer la Mission Bas St-François. En résumé ce Sommet a permis d'élaborer environ 27 projets régionaux dont certains sont destinés à Drummondville et sa région immédiate.

Le conseiller Roger Prince souhaite ardemment qu'une campagne de sensibilisation soit entreprise auprès des citoyens pour inviter les jeunes à utiliser leurs bicyclettes avec prudence pour éviter des accidents malheureux. Il a remarqué que les pistes cyclables sont utilisées mais que certains jeunes négligent de faire leurs arrêts aux intersections de rues.

Le conseiller Edward St-Pierre indique que le Club Optimiste St-Simon a organisé une semaine de sécurité destinée aux cyclistes et que le Club Optimiste de Drummondville organise également chaque année une semaine de sécurité. On demandera au Service de la Sécurité Publique de faire une campagne prochainement à ce sujet.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

363/5/83

1- VENTE DU LOT 126-3-277 - P.A.A.T. II (LA COULÉE)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
MICHEL MORIN et MONIQUE F. MORIN 642 Lindsay Drummondville	12,38 \$ le m ²

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

364/5/83

2- VENTE DU LOT 126-3-290 - P.A.A.T. II (LA COULÉE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
GUY BOISSÉ 2055 Daniel Drummondville	12,38 \$ le m ²

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

365/5/83

3- VENTE DU LOT 126-3-282 - P.A.A.T. II (LA COULÉE)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
LUC MORISSETTE et DIANE LECLERC 57 Des Érables Drummondville	12,38 \$ le m ²

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

366/5/83

4- VENTE DU LOT 126-3-280 - P.A.A.T. II (LA COULÉE)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
DENIS PARENTEAU et GUYLAINE TAILLON 23 DuMoulin Drummondville	12,40 \$ le m ²

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

367/5/83

5- TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE CULTUREL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES COUVREURS R.B. (1982) INC. 924 Cardin Drummondville	2 516,00 \$
. J. LEPAGE COUVREURS ENRG. 660 rue St-Joseph, R.R. 4 Drummondville	1 680,00 \$
. ROLAND BOLDUC INC. 652 boul. Mercure Drummondville	2 950,00 \$

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la plus basse soumission jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soit retenue.

ADOPTÉ

368/5/83

6- FOURNITURE DE RAYONNAGES MOBILES ET FIXES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES MEUBLES ALL-STEEL CANADA B.P. 1506 St-Laurent, Qué.	
- 33 unités de rayons simple face, rayonnage mobile	(non soumis)
- 113 unités de rayons simple face, rayonnage fixe	10 962,25 \$
- 393 unités de rayons double face, rayonnage fixe	29 949,88
- 9% taxe provinciale	3 473,51
Total	44 385,64 \$
. DRUMMEX INC. 500 Lauzon Drummondville	
- 33 unités de rayons simple face, rayonnage mobile	20 373,00 \$
- 112 unités de rayons simple face, rayonnage fixe	8 295,00
- 394 unités de rayons double face, rayonnage fixe	26 750,00
- 9% taxe provinciale	4 970,00
Total	60 388,00 \$
. MONTEL INC. 515 boul. Lebeau St-Laurent, Qué.	
- 33 unités de rayons simple face, rayonnage mobile	(non soumis)
- 113 unités de rayons simple face, rayonnage fixe	12 528,20 \$
- 393 unités de rayons double face, rayonnage fixe	30 268,85
- 9% taxe provinciale	3 534,93
Total	46 331,98 \$

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soit retenue.

ADOPTÉ

369/5/83

7- TRAVAUX DE RÉFECTION DES MARCHES DE L'HÔTEL DE VILLE

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
GAGNÉ & ALLARD ENR. 165 - 19e Avenue Drummondville	5 300,00 \$

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville et que le prix soumis soit compatible avec l'estimation préliminaire.

ADOPTÉ

370/5/83

8- TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES COUVREURS R.B. (1982) INC. 924 Cardin Drummondville	2 900,00 \$
. J. LEPAGE COUVREURS ENRG. 660 rue St-Joseph, R.R. 4 Drummondville	1 980,00 \$
. ROLAND BOLDUC INC. 652 boul. Mercure Drummondville	3 950,00 \$

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soit retenue.

ADOPTÉ

371/5/83

9- CENTRE MARCEL-DIONNE - ALIMENTATION ÉLECTRIQUE POUR SPECTACLES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>		
	<u>Option A</u>	<u>Option B</u>	<u>Total A & B</u>
. ARMAND TOUPIN INC. 297 Hériot Drummondville	6 625,00 \$	2 625,00 \$	9 250,00 \$
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	6 750,00 \$	4 931,00 \$	11 681,00 \$
. LES GESTIONS PIERRE TURCOTTE 801 Faucher Drummondville	7 750,00 \$	9 980,00 \$	17 730,00 \$

Attendu qu'après étude par la firme d'ingénieurs-conseils Hamel Beaulieu et Associés la soumission de Armand Toupin Inc. a été jugée la plus basse soumission en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette soumission soit retenue.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le greffier résume une requête signée par plusieurs citoyens et citoyennes du quartier Ste-Thérèse qui se plaignent du comportement de la clientèle de la discothèque opérant au sous-sol

de l'église Ste-Thérèse.

Le Conseil est informé que cette requête a été transmise au conseil d'administration du Club des Loisirs Ste-Thérèse Inc., à M. Yvon Autotte, locataire opérant cette discothèque, et au directeur du Service de la Sécurité Publique, afin que cette situation déplorable soit corrigée dans les meilleurs délais.

- 372/5/83 - Autodrome de Laval sollicite l'autorisation de procéder à une promotion "sport automobile" aux Galeries Drummond durant la période du 30 mai au 6 juin 1983.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que cette autorisation soit accordée à condition que cette activité soit tenue selon les politiques établies par le Conseil, lesquelles devront être précisées par M. André Paquet, Directeur des Services Récréatifs et Communautaires.

ADOPTÉ

- 373/5/83 - L'Ambulance St-Jean sollicite l'autorisation de tenir sa campagne annuelle de souscription à compter du 1er juin jusqu'au 30 septembre 1983.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette autorisation soit accordée et que des voeux de succès soient transmis aux responsables de cet organisme.

ADOPTÉ

- M. André Camirand, architecte, réitère une demande au Conseil concernant le versement de subventions pour l'encouragement à la construction domiciliaire et souhaite que cette contribution municipale soit rétroactive au 30 avril 1983.

Le conseiller Marcel Joyal explique que le gouvernement provincial annonce la mise en place d'un nouveau programme de subventions dans le cadre de Corvée-Habitation et que la Ville de Drummondville recevra d'ici quelques jours toutes les informations annoncées récemment par le Ministre Guy Tardif. La Ville de Drummondville pourra participer à ce programme en accordant des remises de taxes s'échelonnant sur une période de 3 ans pour une somme totale de 1 000,00 \$ par maison unifamiliale. La participation de la Ville rendra éligible un nouveau propriétaire à une subvention gouvernementale de 3 000,00 \$. Le Conseil étudiera ce programme dans les meilleurs délais et il est possible qu'un avis de motion d'un règlement prévoyant l'encouragement à la construction domiciliaire soit donné à la prochaine séance du Conseil, soit le 13 juin 1983.

- Le Conseil prend connaissance de 3 lettres de citoyens qui se disent déçus de ne pas être éligibles à une subvention de 1 000,00 \$ parce qu'ils n'ont pu ériger leurs solages avant le 30 avril pour des raisons de manque de ciment, de formes ou de main-d'oeuvre. Ces personnes sont: - M. Gérald Bélanger, 95 rue Valois
- M. Jean-Paul Gervais, 735 rue Bousquet, app. 310
- M. Jean Navert, 228 Îlot Des Pins.

Le Conseil regrette de ne pouvoir procéder à l'encontre des règlements qu'il a adoptés pour fixer au 30 avril 1983 la date limite pour le versement de subventions consenties aux propriétaires qui ont pu se qualifier.

- Le Cercle de l'Amitié de Dr'Ville, le Club d'Âge d'Or de St-Frédéric et le Club d'Âge d'Or Ste-Thérèse, dans une lettre conjointe, demandent au Conseil d'étudier la possibilité de leur fournir une salle adéquate pour tenir des activités regroupant un nombre sans cesse grandissant de participants.

Cette lettre sera transmise au directeur des Services Récréatifs et Communautaires pour étude et rapport au Conseil.

- M. Richard Beaulieu, adjoint spécial au Cabinet du Ministre des Transports du Canada, accuse réception de la copie de résolution qui a été transmise au Gouvernement du Québec par la Ville de Drummondville pour solliciter l'autorisation d'accepter une subvention fédérale de 4.3 millions de dollars pour améliorer l'aéroport municipal.
- Mme Claude Nault, directrice de la publicité au journal La Parole, remercie Son Honneur le Maire pour sa collaboration dans la réalisation d'un cahier des Hebdomadaires Régionaux dans le cadre de la Semaine de la presse hebdomadaire régionale.

374/5/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 7 mai au 1er juin 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 1 024 886,57 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

375/5/83

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par les soldes sur les procédures d'emprunt autorisées et approuvées, dont le détail apparaît ci-bas dans la présente résolution, et ce pour la raison suivante: les travaux prévus auxdits règlements ont été soit exécutés pour un montant inférieur à celui prévu au règlement, soit non exécutés ou payés à même les surplus budgétaires annuels;

IL EST PAR CONSÉQUENT PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT CE QUI SUIT:

QUE chaque solde apparaissant à la colonne "Solde", dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non-empruntée sur chaque procédure d'emprunt indiquée ci-bas, n'a pas besoin d'être emprunté et que par conséquent le montant de chaque tel solde ainsi inscrit dans le bloc ci-dessous soit et est par les présentes annulé:

Emprunt total approuvé par la Commission Municipale de Québec

<u>Règl.</u>	<u>Date approb.</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Montant emprunté</u>	<u>Autre financement</u>	<u>Solde à annuler</u>
1242	80-11-04	337 000 \$	245 000 \$	--	92 000 \$
330		525 000 \$	465 000 \$	--	60 000 \$
1266	78-11-22	313 000 \$	276 000 \$	--	37 000 \$
1316	79-07-06	671 000 \$	507 000 \$	164 000 \$	164 000 \$
1323	79-08-09	550 000 \$	395 000 \$	94 679 \$	155 000 \$
1346	79-12-18	8 500 \$	5 300 \$	3 127 \$	3 200 \$
1367	80-05-23	139 000 \$	110 000 \$	27 500 \$	29 000 \$
1368	80-04-23	350 000 \$	295 000 \$	--	55 000 \$
1370	80-06-18	320 000 \$	290 000 \$	--	30 000 \$
1371	80-07-03	23 000 \$	22 000 \$	--	1 000 \$
1375	80-06-30	44 000 \$	32 000 \$	--	12 000 \$
1376	80-09-05	19 000 \$	17 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
1379	80-06-26	16 500 \$	16 000 \$	--	500 \$
1384	80-09-05	15 000 \$	11 000 \$	--	4 000 \$
1385	80-08-06	250 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$
1389	80-09-22	524 200 \$	520 000 \$	--	4 200 \$
1390	80-09-22	45 500 \$	32 000 \$	7 500 \$	13 500 \$
1392	80-09-22	103 800 \$	95 000 \$	--	8 800 \$
1393	80-09-22	50 000 \$	24 000 \$	25 500 \$	26 000 \$
1394	80-09-22	21 000 \$	18 000 \$	--	3 000 \$
1395	80-09-22	20 900 \$	17 000 \$	--	3 900 \$
1398	80-10-10	100 000 \$	90 000 \$	--	10 000 \$
1409	81-02-06	130 000 \$	120 000 \$	--	10 000 \$
1416	81-02-06	30 000 \$	--	30 000 \$	30 000 \$

1418	81-03-11	92 000 \$	52 000 \$	--	40 000 \$
1425	81-03-11	50 000 \$	--	12 042 \$	50 000 \$
1428	81-04-09	60 000 \$	52 000 \$	--	8 000 \$
1436	81-05-26	55 000 \$	34 000 \$	--	21 000 \$
1449	81-07-23	66 000 \$	44 000 \$	--	22 000 \$
1467	82-02-10	10 500 \$	--	10 500 \$	10 500 \$
276	78-04-17	409 729 \$	302 328,23 \$	--	107 400,77 \$
277	78-03-17	226 100 \$	--	--	226 100 \$
278	78-03-16	312 000 \$	312 000 \$	--	16 000 \$
282	78-08-16	118 000 \$	97 000 \$	--	21 000 \$
293	79-05-24	185 000 \$	143 000 \$	--	42 000 \$
304	79-08-08	111 250 \$	81 200 \$	--	30 050 \$
305	79-10-17	120 000 \$	115 000 \$	--	5 000 \$
319	80-08-06	285 000 \$	275 000 \$	--	10 000 \$
321	80-09-23	40 000 \$	--	--	40 000 \$
330	81-06-09	525 000 \$	465 000 \$	--	60 000 \$
878	70-05-04	1 463 011,25 \$	877 851,50 \$	--	585 159,75 \$
					2 173 310,52 \$

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit immédiatement transmise à la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

376/5/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Gérald Lapierre, directeur du Service des Travaux Publics, soit autorisé à demander au Ministère des Affaires Municipales dans le cadre du Programme PRIME des subventions qui permettraient l'engagement de vingt-huit (28) personnes pour la réalisation de neuf projets ci-dessous indiqués:

<u>Projets</u>	<u>Nombre d'emplois visés</u>
- Programme d'entretien préventif des réseaux d'aqueduc et d'égout et du réseau routier	2
- Études d'économie d'énergie dans les bâtiments, les véhicules et les systèmes d'éclairage municipaux	4
- Application du programme d'entretien préventif de la flotte de véhicules en fonction de l'utilisation des carburants	1
- Nettoyage de boisés municipaux et aménagement de sentiers piétonniers	8
- Inspection et confection d'un fichier des enseignes de signalisation routière localisées le long des rues de la municipalité	2
- Confection d'un programme et d'un manuel des procédures et méthodes de travail au Service des Travaux Publics	2
- Assistance technique et cléricale au Service des Travaux Publics	3
- Rafraîchissement du mobilier urbain	4
- Embellissement du réseau routier	2
Total	28

M. Gérald Lapierre, directeur du Service des Travaux Publics, et M. Laurent Bernier, greffier, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs aux demandes de subventions précitées.

ADOPTÉ

377/5/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, soit autorisé à demander au Ministère des Affaires Municipales dans le cadre du Programme PRIME des subventions qui

permettraient l'engagement de dix-neuf (19) personnes pour la réalisation des projets ci-après indiqués:

<u>Projets</u>	<u>Nombre d'emplois visés</u>
- Information / Soutien technique et administratif / Services à la clientèle	7
- Entretien, réparation et amélioration des équipements et aménagements récréatifs	6
- Plan-masse de l'aménagement du campus scolaire et communautaire	6
Total	19

M. André Paquet et le greffier Laurent Bernier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs aux demandes de subventions précitées.

ADOPTÉ

378/5/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Yvan Morin, trésorier adjoint, soit autorisé à demander au Ministère des Affaires Municipales dans le cadre du Programme PRIME une subvention qui permettrait l'engagement de deux (2) personnes pour la réalisation du projet suivant:

Projet: Étude des besoins des services de la municipalité au niveau de l'informatique; analyse des besoins pour la liste électorale et le recensement; terminaison de projets débutés par des stagiaires en informatique et non complétés; l'implantation de l'Office Municipal d'Habitation sur informatique.

M. Yvan Morin et le greffier Laurent Bernier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la demande de subvention précitée.

ADOPTÉ

379/5/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Claude Boucher, directeur général, soit autorisé à demander au Ministère des Affaires Municipales dans le cadre du Programme PRIME des subventions qui permettraient l'engagement de sept (7) personnes pour la réalisation des deux projets ci-après indiqués:

<u>Projets</u>	<u>Nombre d'emplois visés</u>
- Information "services municipaux"	5
- Inventaire "terrains à bâtir"	2
Total	7

M. Claude Boucher, directeur général, et M. Laurent Bernier, greffier, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs aux demandes de subventions précitées.

ADOPTÉ

380/5/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que la Ville de Drummondville accepte d'être l'hôtesse du septième Tournoi provincial de baseball Pee-Wee qui aura lieu du 29 juin au 10 juillet 1983 aux parcs Messier et Celanese.

M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, informera les organisateurs des politiques établies par le Conseil pour pareille activité.

ADOPTÉ

381/5/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les Loisirs Ste-Thérèse Inc. soient autorisés à tenir la Fête de l'Amitié au parc Ste-Thérèse le 4 juin 1983. La présente résolution autorise également les Loisirs Ste-Thérèse Inc. à solliciter de la Régie des permis d'alcool du Québec un permis pour la vente de bière durant cette festivité. M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, informera les organisateurs des politiques établies par le Conseil concernant la tenue des fêtes populaires dans le territoire de la Ville.

ADOPTÉ

382/5/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que soit autorisée la tenue de la compétition NA-COUR-CY 1983 le 7 août prochain et que le parcours déjà soumis au directeur du Service de la Sécurité Publique soit accepté. M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, informera les organisateurs des politiques établies par le Conseil concernant la tenue de pareille compétition et les services municipaux disponibles.

Les organisateurs sont également autorisés à solliciter de la Régie des permis d'alcool du Québec des permis pour la vente de bière au parc Georges-Couture et au parc Ste-Thérèse.

ADOPTÉ

383/5/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, qu'une somme de 100,00 \$ soit donnée à titre de subvention pour défrayer les frais de participation de l'ensemble vocal du Cegep de Drummondville qui s'est rendu à Calgary pour participer à la finale du "Canadian Stage Band Festival".

Il est également résolu que des félicitations soient transmises aux neuf étudiants qui forment cet ensemble vocal qui a été invité à l'émission Allo Boubou le 25 avril 1983 après avoir remporté le premier prix lors des semi-finales régionales du "Canadian Stage Band Festival".

ADOPTÉ

384/5/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la résolution no. 241/4/83 soit amendée en remplaçant le nom de "CURÉ-MARCHAND" donné au vieux pont enjambant la rivière St-François par le nom suivant: "PONT DU CURÉ-MARCHAND"; et ce afin de satisfaire les exigences de la Commission de Toponymie du Québec.

ADOPTÉ

385/5/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement (règlements nos. 1126, 1231, 1291 et 1479) la somme de 102 130,00 \$ pour le financement des dépenses prévues pour la tenue de l'élection municipale du 6 novembre 1983. Le détail des dépenses prévues apparaît à un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Cet emprunt sera remboursé sur une période de quatre (4) ans, savoir:

- 27 130,00 \$ en 1984
- 25 000,00 \$ en 1985
- 25 000,00 \$ en 1986
- 25 000,00 \$ en 1987.

ADOPTÉ

386/5/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement (règlements nos. 1126, 1231, 1291 et 1479) la somme de 4 944,00 \$ pour défrayer le coût de l'ameublement du Bureau du Tourisme et des Congrès qui demeurera la propriété de la Ville. Le détail de cette dépense apparaît à un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Cet emprunt sera remboursé sur une période de trois (3) ans, savoir:

- 1 500,00 \$ en 1983
- 1 500,00 \$ en 1984
- 1 944,00 \$ en 1985.

ADOPTÉ

387/5/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le chef-inspecteur en bâtiment de la Ville, M. Michel Binet, soit autorisé à accorder à M. Gaston Jutras deux (2) permis de déplacement de deux bâtisses dont il est propriétaire et sises actuellement aux 2375 et 2383 boulevard Mercure, lesquelles bâtisses seront transportées sur la rue Lemire à St-Nicéphore.

Le propriétaire devra effectuer un dépôt de 300,00 \$ pour couvrir les frais de surveillance et fournir une preuve d'assurance-responsabilité civile pour un montant minimum de 200 000,00 \$ par bâtisse.

ADOPTÉ

388/5/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services de Me Germain Jutras, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville et les policiers concernés par la cause Gordon Thomas Young.

ADOPTÉ

389/5/83

Attendu que par sa résolution no. 193/3/83 le Conseil a autorisé les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. à tenir le Bal du Chien Chaud au parc Frigon le 7 juillet 1983, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, qu'en plus d'être autorisés à occuper le parc Frigon les Loisirs de Drummondville-Ouest soient autorisés à solliciter de la Société des Alcools du Québec des permis de vente de bière durant la tenue de cette activité.

ADOPTÉ

390/5/83

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 125 000,00 \$ et relative au projet des Résidences St-Frédéric Inc.:

- Acquisition des terrains appartenant aux Entreprises C.L.N. Inc. et à Location Joderie Inc., qui seront par la suite loués par bail emphytéotique aux Résidences St-Frédéric Inc.	75 000,00 \$
- Obtention d'une mainlevée consentie par Southern Canada Power (partie des lots 5 et 6 du quartier ouest de la Ville)	13 000,00
- Raccordements de services (égout-aqueduc)	15 000,00
- Relocalisation de ligne électrique (Hydro-Québec)	10 000,00
- Honoraires professionnels et contingences	12 000,00
	<hr/>
	125 000,00 \$

391/5/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël soient retenus pour la confection de la description technique et d'un plan topographique, et pour le lotissement des terrains qui seront loués par la Ville de Drummondville aux Résidences St-Frédéric Inc.

ADOPTÉ

392/5/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les services professionnels de Me Gérard Fradet, notaire, soient retenus pour le transfert à la Ville de Drummondville des options détenues par les Résidences St-Frédéric Inc. sur les terrains que la Ville doit acheter des Entreprises C.L.N. Inc. et de Location Joderie Inc., et pour la rédaction des contrats d'achat desdits terrains et du bail emphytéotique de location de ces terrains aux Résidences St-Frédéric Inc.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs aux mandats susmentionnés exécutés par Me Gérard Fradet.

ADOPTÉ

393/5/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Ville de Drummondville accepte la proposition de Bell Canada concernant le réaménagement du système de communication au Service de la Sécurité Publique. Le maire ou à défaut le maire suppléant et M. Michel Lesage, directeur général adjoint aux Services à la Population, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la proposition acceptée par la présente résolution.

ADOPTÉ

394/5/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que les services professionnels du Bureau Baril & Lahaie, avocats, soient retenus concernant un cas de non conformité aux règlements de zonage de la Ville (maisons mobiles, rue DeBoucherville).

ADOPTÉ

395/5/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel Beaulieu et Associés soient retenus pour la préparation des plans et devis concernant la relocalisation d'une conduite d'aqueduc rue Montplaisir, et que ces mêmes ingénieurs-conseils soient autorisés à présenter lesdits plans et devis au Ministère de l'Environnement du Québec et à la Municipalité Régionale de Comté de Drummond pour en obtenir l'approbation.

La présente autorise également ces consultants à procéder à un appel d'offres prévoyant la relocalisation de la conduite d'aqueduc précitée.

ADOPTÉ

396/5/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Conseil accepte le rapport du Comité de Circulation daté du 18 mai 1983 et que ce rapport soit versé aux archives de la Ville.

Le Conseil autorise également:

- 1- la localisation d'enseignes du Club Optimiste de St-Simon aux endroits suivants:
 - . Rue Lafontaine / boul. Mercure
 - . Boul. Lemire / boul. Jean-de-Brébeuf
 - . Route 143, vis-à-vis les terrains de MM. Brouillette

2- l'installation d'enseignes "arrêts toutes directions" à l'intersection rue St-Frédéric / 10e Avenue.

ADOPTÉ

397/5/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de construire un trottoir du côté est du boulevard Lemire, entre le boulevard Jean-de-Brébeuf et la rue St-Pierre, dans le but d'accroître la sécurité des piétons.

ADOPTÉ

398/5/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des remerciements soient transmis au Ministre des Transports du Québec pour avoir pris la décision de faire installer des feux de circulation sur le boulevard Lemire aux intersections Marchand et St-Damase.

ADOPTÉ

399/5/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que MM. Edward St-Pierre et Jean-Marie Boisvert, conseillers municipaux, M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, ainsi que les régisseurs MM. Roland Janelle, Pierre Meunier, Gilles Charest, et Mlle Louise Boucher soient délégués à l'Assemblée générale du Conseil Régional de Loisir qui se tiendra à Notre-Dame-du-Bon-Conseil mercredi le 25 mai 1983.

ADOPTÉ

400/5/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Henri Montminy, conseiller, et Me Jacques Dionne, conseiller juridique de la Ville, soient délégués à une journée d'étude qui se tiendra à Montréal le 30 mai 1983 et dont le thème sera "Le regroupement des centres-ville du Québec et la formation d'une S.I.D.A.C.".

ADOPTÉ

401/5/83

Attendu que dans le cadre de l'Universiade 1983 des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières, appuyés par une imposante caravane commanditée par Petro-Canada, porteront jeudi le 2 juin prochain le flambeau des Universiades 83 depuis Ste-Anne de la Pérade jusqu'à Drummondville;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre:

Que le Conseil accueille les porteurs de la flamme ainsi que le cortège qui l'accompagnera jeudi le 2 juin vers 20:00 heures;

Que la flamme remise par l'U.Q.T.R. soit acceptée par Son Honneur le Maire;

Que Son Honneur le Maire remette cette flamme aux universitaires de Sherbrooke qui seront venus la chercher;

Qu'une réception civique soit accordée à environ 50 personnalités qui participeront à cette activité.

ADOPTÉ

402/5/83

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 215 000,00 \$ pour l'exécution de travaux d'ouverture et d'aménagement d'une rue dans le secteur P.A.A.T. II, ces travaux ci-après détaillés ne devant pas excéder les coûts suivants: aqueduc 43 500,00 \$; égout domestique 40 000,00 \$; égout pluvial 53 500,00 \$; travaux de voirie et travaux divers 48 000,00 \$; frais contingents 30 000,00 \$.

Le conseiller Henri Montminy explique que la banque de terrains desservis appartenant à la Ville diminue rapidement et qu'il y a urgence à rentabiliser environ 30 terrains dans le secteur La Coulée puisque c'est à cet endroit que la desserte sera la moins onéreuse à court terme.

403/5/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel Beaulieu et Associés soient retenus pour la préparation des plans et devis des travaux d'ouverture et d'aménagement d'une rue dans le secteur P.A.A.T. II, et que ces consultants soient autorisés à présenter lesdits plans au Ministère de l'Environnement et à la M.R.C. Drummond pour en obtenir l'approbation.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux Services à la Population, est par la présente autorisé à signer une convention avec Hamel, Beaulieu et Associés pour l'exécution du mandat précité.

ADOPTÉ

404/5/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël soient retenus pour la confection des documents nécessaires pour procéder à l'ouverture et l'aménagement d'une rue dans le secteur P.A.A.T. II.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux Services à la Population, est par la présente autorisé à préciser aux consultants le mandat précité.

ADOPTÉ

405/5/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Comité de Planification et les fonctionnaires concernés soient autorisés à animer une séance d'information demandée par plusieurs notaires de Drummondville. Cette réunion se tiendra au Motel Le Dauphin le 26 mai 1983 et les sujets à l'ordre du jour seront:

- l'application du contrôle intérimaire
- le règlement de lotissement de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

406/5/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Ville de Drummondville procède à la publication d'appels d'offres pour les projets suivants:

- 1- démolition de l'édifice Eagle, rue St-Jean
- 2- vente du terrain de l'emplacement de l'édifice Eagle, rue St-Jean.

ADOPTÉ

407/5/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël soient retenus pour la confection d'une description technique du terrain sur la rue St-Jean dont la Ville est propriétaire et sur lequel est construit l'édifice Eagle.

ADOPTÉ

Les conseillers Marcel Joyal et Jean-Paul Généreux expliquent que si le terrain sur lequel est actuellement construit l'édifice Eagle est vendu le produit de la vente sera affecté au remboursement de la dette contractée pour financer la participation de la Ville à la construction du Centre d'Information Documentaire Côte-St-Germain situé au 555 rue Des Écoles.

408/5/83

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1050 en modifiant l'article 39 (casque protecteur) et en ajoutant après l'article 88 l'article 88A.

409/5/83

Lecture est donnée du règlement No. 1560 amendant le règlement No. 1510 portant sur le programme d'aide à la construction neuve.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

410/5/83

Lecture est donnée du règlement No. 1561 modifiant le règlement de bon ordre (article 2, paragraphe 1, du règlement No. 787 - BRUIT).

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

411/5/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Adrien Larrivée, décédé récemment, qui a été successivement ex-policier du Service de Police de Drummondville, ex-chef de police de Ville St-Joseph et ex-directeur de police retraité du Service de Police d'Asbestos.

ADOPTÉ

412/5/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Ubald Pellerin décédé récemment.

ADOPTÉ

413/5/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Roger Prince à l'occasion du décès de sa belle-soeur, Mme Henri Prince.

ADOPTÉ

Le conseiller Roger prince remercie ses collègues pour les messages de sympathie qui lui ont été transmis ainsi qu'aux membres de sa famille, à l'occasion du décès de Mme Henri Prince.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: Le conseiller Jean-Paul Généreux

M. Généreux, s'adressant à M. Jacques Dion, donne des renseignements concernant le coût actuel de l'entretien de l'aéroport municipal. Il profite de l'occasion pour souligner que si la Ville reçoit comme prévu la subvention fédérale de 4.3 millions de dollars pour améliorer l'aéroport municipal, les travaux qui seront exécutés dans ce projet procureront du travail à environ 50 personnes durant 12 mois.

Intervenant: Le conseiller Marcel Joyal

M. Joyal, s'adressant à M. R. Foisy présent dans la salle, informe ce contribuable que le Conseil devrait normalement donner, le 13 juin 1983, un avis de motion d'un règlement à l'effet de modifier le règlement de zonage (rue St-Damase).

Intervenant: Le conseiller Jean-Marie Boisvert

M. Boisvert souligne que le Royal Junior a débuté ce soir même sa première partie de baseball au stade municipal. Il souhaite bon succès à l'équipe de Drummondville et aux directeurs du club qui se dévouent à cette cause sportive.

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Sujets traités: - Félicitations au Conseil pour son intention de faire certaines remises de taxes aux propriétaires de constructions domiciliaires érigées durant l'année en cours.

Le conseiller Marcel Joyal explique que la Loi des Cités et Villes a été amendée et permet maintenant certaines remises de taxes qui pourraient s'ajouter aux bénéfiques accordés aux nouveaux propriétaires dans le cadre de Corvée-Habitation. Le Conseil entend favoriser la relance de la construction domiciliaire qui s'est amorcée en 1983 et adoptera dès que possible un règlement en ce sens.

- Le Conseil peut-il informer les citoyens sur l'utilisation qui a été faite des instruments de musique de l'Harmonie de Drummondville qui a cessé ses activités? Ces instruments existent-ils toujours et sont-ils utilisés?

Réponse: Les instruments remis par l'Harmonie de Drummondville ont été cédés aux Cadets de la Marine de Drummondville, mais étant donné leur âge il est probable que la plupart de ces instruments ne sont pas utilisés.

- Félicitations au Conseil pour s'occuper de meubler convenablement le Bureau du Tourisme et des Congrès, même si la Ville doit dépenser une somme de 5 000,00 \$.

- Les Résidences St-Frédéric et leur clientèle.

- Centre d'Information Documentaire Côte-Saint-Germain:
. état des travaux
. respect des montants prévus pour cet investissement.

- Plaintes concernant l'inefficacité des micros utilisés par les membres du Conseil.

- Aréna de St-Cyrille et prêt à la Ville de Drummondville d'une surfaceuse de marque Zamboni.

- Compte de taxe d'un citoyen remis au trésorier pour vérification.

- Comptes de la Cie Shermont pour l'analyse du ciment au Centre d'Information Documentaire Côte-Saint-Germain qui auraient dû faire partie des honoraires payés à l'architecte ou aux ingénieurs-conseils responsables du projet.

Une réponse à cette question sera fournie lors de la prochaine séance du Conseil.

Intervenant: M. Gaston Jutras

Ce citoyen demande des renseignements sur les exigences des règlements municipaux concernant le déménagement de bâtisses. Il estime qu'il y a des lenteurs indues pour l'obtention de permis et que ces derniers sont trop onéreux.

Intervenant: M. Ovelus Demers

Sujets traités: - Demande au Conseil d'ajouter une deuxième caméra qui pourrait transmettre sur le câble communautaire les interventions des contribuables, de face et non de dos comme présentement.

- En quoi consiste l'inventaire des terrains dont il est question à l'item 13 de l'ordre du jour?

- La Ville devrait prendre des mesures plus drastiques pour faire cesser la pollution sous toutes ses formes.
- Le greffier peut-il dire si les corporations ou compagnies pourront voter lors de l'élection du 6 novembre 1983 et dans quel quartier?
Réponse du greffier: Un citoyen aura droit de vote dans le quartier de sa résidence principale seulement. Il pourra cependant voter dans un ou plusieurs quartiers s'il est porteur d'une résolution l'autorisant à voter comme représentant de une ou plusieurs compagnies ou sociétés commerciales situées dans des quartiers différents.
- Le directeur du Service des Travaux Publics peut-il réparer rapidement la chaussée défectueuse de la 118e Avenue?
- M. Demers avise le Conseil qu'il déposera prochainement à la table du Conseil une requête de citoyens propriétaires de terrains non construits pour réclamer une diminution du montant de la taxe imposée sur les lots desservis non construits et pour lesquels les propriétaires ont déjà payé une taxe spéciale pour les services municipaux.
- M. Demers indique également qu'il a entrepris une visite des électeurs du quartier no. 9 qu'il désire représenter après le 6 novembre 1983 et que ces citoyens en majorité se disent déçus de la diminution des services municipaux depuis la fusion malgré des hausses importantes de taxes.

Intervenant: M. Jacques Dion, 140 rue St-Félix

- Sujets traités:
- Il commente les comptes de gasoline payés par la Ville à des cadres qui bénéficient d'un véhicule mis à leur disposition dans l'exercice de leurs fonctions pour lesquelles ils sont déjà bien rémunérés.
 - Quel sera le coût d'entretien et d'opération d'un aéroport réaménagé au coût de 4.3 millions de dollars?
Réponse par le conseiller J.-P. Généreux: Le Conseil verra à maintenir le coût d'entretien au plus bas niveau possible et obtenir des revenus qu'il est trop tôt pour évaluer.
 - Que comporte l'amendement apporté au règlement de bon ordre par le règlement No. 1561?
Réponse par le conseiller juridique: Le pouvoir discrétionnaire accordé au Conseil dans le règlement de bon ordre No. 787 rend ce règlement attaquant et le Conseil juge bon de l'abolir.
 - Les engagements de consultants professionnels sont-ils répartis équitablement par le Conseil aux firmes ayant leur place d'affaires à Drummondville?
Réponse: Le conseiller Roger Prince estime que le Conseil doit tenir compte de l'importance du personnel disponible dans ces bureaux et que certains petits bureaux mériteraient peut-être plus de considération.
 - Vu qu'une seule soumission a été reçue pour la réparation des marches de l'Hôtel de Ville, est-il possible de connaître la liste des entrepreneurs invités par le directeur du Service des Travaux Publics à soumissionner.
Réponse: Cette liste sera disponible lors de la prochaine réunion du Conseil.
 - L'emprunt de 215 000,00 \$ qui sera décrété pour l'ouverture d'une rue dans le secteur P.A.A.T. II sera-t-il à la charge des propriétaires du secteur de Drummondville-Ouest?
Réponse par le conseiller Marcel Joyal: Le secteur P.A.A.T. II n'est pas dans le secteur de Drummondville-Ouest. L'emprunt sera

donc à la charge de l'ancien secteur de Drummondville (secteur de Drummondville-Ouest exclus) et du secteur de Drummondville-Sud. Cependant il faut considérer que les lots desservis seront vendus au prix minimum de 1,25 \$ le pied carré et qu'à ce prix la Ville de Drummondville percevra des acquéreurs éventuels environ 60% du coût de l'emprunt décrété par le règlement. De plus la Ville récupérera le produit des taxes payées par les nouveaux propriétaires. En conclusion, cet emprunt de 215 000,00 \$ n'aura pas pour effet d'alourdir le fardeau fiscal des propriétaires actuels.

414/5/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le maire suppléant Gilles Gagnon, que la Ville de Drummondville fasse connaître son opposition à l'Union des Municipalités du Québec concernant les recommandations qu'elle a faites conjointement avec l'U.M.R.C.Q. au Ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, et au Ministre des Affaires Municipales, M. Jacques Léonard, pour financer les services de la Sûreté du Québec aux municipalités dont la population se situe entre 5 000 et 15 000 habitants. Si le gouvernement provincial accepte cette proposition, il créera une injustice aux citoyens des villes dont la population est supérieure à 15 000 habitants et qui doivent assumer seuls le coût d'un service de police et de plus contribuer, par leurs impôts, au financement des forces policières fournies aux municipalités dont la population est moins nombreuse.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 13 juin 1983, à 20:00 heures.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!


Greffier


Maire

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

6 juin 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 6 juin 1983 à 17:00 heures; cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour la raison suivante:

- “ Autorisation au maire et au greffier, ou à défaut au maire suppléant et au greffier adjoint, de signer un contrat avec le gouvernement du Canada, représenté par le Ministre des Transports, concernant les améliorations apportées à l'aéroport municipal, suite à une subvention de l'ordre de 4 300 000,00 \$.”

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Marcel Bonin, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

415/6/83

ABROGEE
PAR RES.
547/7/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat avec le gouvernement du Canada, représenté par le Ministre des Transports concernant les améliorations apportées à l'aéroport municipal, suite à une subvention de l'ordre de 4 300 000,00 \$.

ADOPTE

Le conseiller Michel Letendre qui ne s'oppose pas à la signature de ce contrat, souhaite ardemment que l'item 8 "Obligation" du projet de contrat soit négocié avec le Ministre des Transports pour atténuer les obligations de la Ville concernant le remboursement intégral de la subvention au gouvernement du Canada si pour des raisons sérieuses ou incontrôlables la Ville ne pouvait respecter les engagements demandés pour une période fixe de 20 ans.

Le conseiller J.-Bruno Smith, pour sa part, explique qu'il souhaite fortement la signature du projet de contrat proposé par le gouvernement du Canada au montant de 4 300 000,00 \$, cependant il exprime le voeu qu'une étude sérieuse soit faite de l'item "Infrastructures visées" apparaissant à l'annexe "B", afin de vérifier avant la signature du contrat proposé s'il ne serait pas plus avantageux d'aménager une piste de 5 000 pieds au lieu de 6 000 pieds pour doter cette piste d'équipements plus adéquats et plus complets, et qui seraient susceptibles d'améliorer le contrôle du trafic aérien.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

13 juin 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 13 juin 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

416/6/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 24 mai 1983; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

417/6/83

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 6 juin 1983.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

418/6/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 5A. Emission "Noir sur Blanc" - 4 juin 1983 (Roger Prince)
- 6A. Pollution de la rivière St-François (J.-Bruno Smith)
- 34A. Loisirs St-Simon Christ-Roi (Edward St-Pierre).

ADOPTE

Période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

M. Savoie questionne le Conseil sur les négociations avec le Ministre des Transports du Canada qui avaient été demandées par MM. les conseillers Michel Letendre et J.-Bruno Smith lors de la séance spéciale du 6 juin 1983.

Il veut savoir également si la convention proposée par le Ministre fédéral a été signée avec ou sans modifications.

Son Honneur le Maire explique que la signature de la convention préparée par le Ministre fédéral a été votée à la majorité du Conseil le 6 juin 1983. D'autre part, la convention a été signée telle que rédigée parce qu'il s'agit d'une convention type présentée aux municipalités qui sont favorisées de subventions pour l'aménagement d'aéroport. Drummondville a déjà signé une convention similaire et il n'y a eu aucun inconvénient par la suite. Enfin à titre de maire, il estime que Drummondville ne peut risquer de perdre une subvention de 4,3 M\$ qui permettra d'améliorer l'aéroport municipal et d'attirer de nombreux industriels qui voyagent par avion.

Le conseiller J.-Bruno Smith déclare qu'il ne s'oppose pas à la signature d'une convention qui comporte une subvention de 4.3 M\$, cependant il souhaite que lors de la préparation des plans et devis les consultants analysent certaines alternatives qui pourraient indiquer s'il est préférable d'avoir une piste de 5 000 pieds dotée d'équipements favorables à l'atterrissage dans des conditions atmosphériques défavorables au lieu d'une piste de 6 000 pieds dépourvue de ces équipements.

M. Hervé Savoie veut connaître les coûts d'entretien de l'aéroport qui sont susceptibles d'augmenter après son réaménagement.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert croit que M. Savoie a raison de s'interroger sur cette question.

Le conseiller Jean-Paul Généreux, président du comité de l'aéroport, estime qu'il est logique que les coûts augmentent puisque l'aérogare et la piste seront agrandies. Cependant, l'éclairage et le chauffage seront mieux contrôlés et il est possible que certains revenus soient augmentés. Il n'y a pas lieu de paniquer et le Conseil verra en temps et lieu à administrer cet aéroport de façon à protéger les intérêts des citoyens.

Le conseiller Marcel Joyal précise qu'en 1983 il y aura plus de 40 000 000 \$ d'investissements à Drummondville et que les revenus municipaux s'accroîtront en conséquence de telle façon que le fardeau fiscal en 1984 ne devrait pas augmenter d'une façon drastique. Le dossier de l'aéroport est clos; il s'agit pour le Conseil de travailler sur d'autres projets.

(*)

419/6/83

Attendu que Drummondville aura bientôt un aéroport moderne avec une aérogare et une piste assez longue et adéquate pour permettre aux avions lourds de l'utiliser;

Attendu que cette piste est destinée en partie à favoriser l'implantation de nouvelles industries à Drummondville;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que demande soit faite au Ministre de la Défense Nationale, M. Gilles Lamontagne, et au Ministre Yvon Pinard, député de Drummond, de considérer la possibilité d'inviter la compagnie Hélicoptère Bell du Canada à établir à Drummondville l'usine qu'elle projette de construire prochainement.

ADOPTE

M. Hervé Savoie s'interroge sur la nature du mandat qui sera donné à un procureur concernant une cause d'expropriation prévue à l'item 32 de l'ordre du jour. Il estime que la Ville pourrait négocier une acquisition de gré à gré qui ne serait pas plus dispendieuse qu'une expropriation soumise à un tribunal et qui comporte toujours des honoraires professionnels très élevés. Il fait référence à une facture d'honoraires professionnels qu'il a vérifiée récemment pour une cause similaire qui lui apparaît très dispendieuse.

Le conseiller Marcel Joyal explique que le propriétaire du terrain refuse de vendre de gré à gré et que la Ville ne peut se faire représenter devant le Tribunal autrement que par un avocat. Cette cause sera suivie de près de façon à réduire les coûts à leur minimum.

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue

M. Demers prend la parole pour déplorer le fait que l'ordre du jour ne prévoit pas la lecture d'un règlement décrétant une participation municipale destinée à favoriser la construction domiciliaire.

420/6/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que l'intervention de M. Demers soit reportée à l'item 44.

ADOPTE

(*)

Le conseiller Michel Letendre entre dans la salle des délibérations et prend son siège.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

421/6/83

1- TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE DE L'OLYMPIA YVAN-COURNOYER

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ROLAND BOLDUC INC. 652 boul. Mercure Drummondville	7 100,00 \$
. LES COUVREURS R.B. (1982) INC. 924 Cardin Drummondville	8 200,00 \$
. J. LEPAGE COUVREURS ENRG. 660 rue St-Joseph, R.R. 4, B.M. 272 Drummondville	6 375,00 \$

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soit retenue.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

422/6/83

2- TRAVAUX DE PAVAGE

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	119 500,00 \$

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que la soumission de Sintra Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

423/6/83

3- VENTE DU LOT 126-3-321 - P.A.A.T. II (LA COULEE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. JEAN NAVERT 228 Ilot des Pins Drummondville	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

424/6/83

4- VENTE DES LOTS 126-3-318, 126-3-319 ET 126-3-320 - P.A.A.T II (LA COULEE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
GESTION COMMUNART INC. 150 Marchand Drummondville	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

425/6/83

5- VENTE DU LOT 126-3-301 - P.A.A.T. II (LA COULEE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. SUSAN CLOUTIER 280 Boul. des Pins Drummondville	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

426/6/83

6- VENTE DES LOTS 124-208 ET PTIE 126-3-299 - P.A.A.T. II (LA COULEE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. (M. Gaston Brouillette) 4500 Boul. St-Joseph Drummondville	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

427/6/83

7- VENTE DES LOTS 126-236, 126-237 ET 126-238 - P.A.A.T. I

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES CONST. GERARD HEBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

428/6/83

8 - VENTE DU LOT 126-3-284 - P.A.A.T. II (LA COULEE)

Soumissionnaire

Prix

. GINETTE MARCHAND
70 - 14e Avenue
Drummondville

12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

Le conseiller Henri Montminy informe les citoyens que la Ville de Drummondville va procéder à un appel d'offres pour un terrain situé à l'angle des rues Frère André et Chabanel. Le zonage de ce terrain a été modifié pour permettre la construction d'une maison unifamiliale ou d'une maison de 2 ou 3 logements. Le prix de vente est fixé à un minimum de 0,60 \$ le pied carré et le terrain peut être construit immédiatement. Il invite les personnes intéressées à présenter une soumission pour ce terrain d'une grande superficie et bien situé.

429/6/83

ATTENDU QUE durant une émission "Noir sur Blanc" animée par Madame Denise Bombardier sur le réseau de télévision de Radio-Canada le 4 juin 1983, cette dame s'est permis de qualifier Drummondville de ville laide et mal planifiée sur le plan de la construction et de l'architecture;

ATTENDU QUE le Conseil et les citoyens s'expliquent mal pourquoi Drummondville a été citée à cette occasion de préférence à d'autres villes;

ATTENDU QUE Drummondville fondée en 1815 n'est pas une métropole comparable à la Ville de Montréal qui faisait l'objet de l'émission du 4 juin 1983;

ATTENDU QU'une ville comme Drummondville ne peut posséder plusieurs bâtisses pouvant se classer comme monuments historiques par leur architecture et leur importance;

ATTENDU QUE depuis 1965, la Ville de Drummondville a toujours été citée en exemple au Québec pour l'importance qu'elle a donnée à la Rénovation Urbaine, aux Programmes d'Amélioration de Quartiers et de Restauration des bâtiments;

ATTENDU QU'au prorata de sa population, Drummondville s'est classée à l'avant-garde de toutes les villes du Québec pour favoriser l'esthétique et la qualité de vie des citoyens en contribuant avec les gouvernements fédéral et provincial pour procurer à ses citoyens des subventions très précieuses pour restaurer les maisons vétustes;

ATTENDU QU'actuellement la Ville de Drummondville par le biais des programmes Loginove, Corvée Habitation et des programmes municipaux, consacre beaucoup d'argent pour compléter la restauration de quelques maisons isolées qui doivent être rénovées;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à Madame Denise Bombardier de faire amende honorable lors d'une prochaine émission de "Noir sur Blanc" et qu'elle soit informée que les citoyens de Drummondville qui avaient grandement apprécié la conférence qu'elle a récemment prononcée à un souper de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond ne peuvent s'expliquer qu'une dame aussi intelligente se permette de porter un jugement aussi sévère sur l'architecture et la planification urbaine qui, à notre connaissance, ne relèvent pas particulièrement de ses nombreuses compétences.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Association des Marchands du Drummond Centre-Ville sollicite l'autorisation de tenir une vente-trottoir les 7, 8 et 9 juillet en collaboration avec le Festival Mondial de Folklore de Drummondville.

Attendu que cette vente-trottoir coïncide avec le Festival Mondial de Folklore et qu'il y a lieu de prévoir de nombreuses activités dans le secteur du Centre-Ville, il est suggéré que M. Gaston Madore, président de l'Association des Marchands du Drummond Centre-Ville, soit invité à une réunion du Comité de Circulation qui analysera cette demande en compagnie des représentants du Festival Mondial de Folklore de Drummondville.

- L'Association des Marchands du Centre d'Achats Place Drummond sollicite la fermeture d'une entrée à la Place Drummond pour la vente-trottoir qui aura lieu les 14, 15 et 16 juillet 1983.

Il est suggéré que M. Roger Houle, président de cette association, soit invité à la prochaine réunion du Comité de Circulation pour discuter de cette demande avec les responsables du Festival Mondial de Folklore et les représentants de la Ville.

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 10 contribuables du secteur de Drummondville-Sud qui s'opposent à la taxation décrétée par les règlements nos 1475 et 1535 pour les terrains vacants et desservis.

Le conseiller Roger Prince informe M. Ovelus Demers, premier signataire de cette requête, que le Conseil n'a pas l'intention de modifier les règlements nos 1475 et 1535.

- 430/6/83 - Mme Lise Joyal, présidente, et Mme Alice B. Milette, secrétaire pour Amitié Tournesol Inc. sollicitent la fourniture par la Ville de Drummondville d'un local situé au Centre-Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que cette demande soit transmise au comité qui a le mandat d'étudier plusieurs demandes similaires.

ADOPTE

- 431/6/83 - Le Conseil de Gestion du 16e Groupe de Scouts et Guides de Saint-Jean-Baptiste sollicite l'autorisation de tenir un "cochonaille" (porc rôti sur broche) samedi le 18 juin 1983. Cet organisme sollicite également l'autorisation de faire un feu pour la cuisson des porcs. Enfin il sollicite le droit d'atterrissage de l'hélicoptère de M. Jean St-Germain de 15:00 heures à 17:00 heures dans le but de permettre aux personnes intéressées de faire une randonnée au-dessus de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que les autorisations demandées soient accordées conditionnellement à l'acceptation par les organisateurs des exigences suivantes, savoir:

- fourniture d'une preuve d'assurance responsabilité publique adéquate;
- observance des règles de sécurité établies par le Service de sécurité publique;
- observance des directives qui seront établies par le directeur des Services récréatifs et communautaires;

le tout conformément aux politiques établies concernant la tenue de fêtes populaires.

ADOPTE

- 432/6/83 - M. Michel Clair, Ministre des Transports et Député de Drummond, informe le Conseil que certains cours aux adultes, soit les services alimentaires et l'imprimerie, seront maintenus à Drummondville et consolidés pour la région.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que des remerciements soient transmis à M. Michel Clair, Ministre des Transports et Député de Drummond, pour les démarches qu'il a effectuées dans ce dossier.

ADOPTE

- 433/6/83 - M. Michel Clair, Ministre des Transports et Député de Drummond, informe le Conseil qu'il adresse une demande au Conseil du Trésor en vue d'organiser une participation financière du Ministère des Transports aux coûts d'une étude préliminaire concernant la viabilité d'une éventuelle gare intermodale à Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Ville prie le Conseil du Trésor d'accueillir favorablement une demande de participation financière du Ministère des Transports aux coûts d'une étude préliminaire concernant la viabilité d'une éventuelle gare intermodale à Drummondville, qui sera présentée par l'Honorable Michel Clair, Ministre des Transports et Député de Drummond.

ADOPTE

- 434/6/83 - Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Robert Payette qui demande l'élargissement de l'assiette carrossable de la rue Des Plaines à 40 pieds.

Il est unanimement résolu que cette demande qui s'ajoute à plusieurs autres déjà formulées, soit versée au dossier de M. Robert Payette parce que le Conseil n'a pas l'intention de procéder à l'élargissement de la rue Des Plaines.

ADOPTE

- 435/6/83 - M. Gilles Fortin, membre du Comité consultatif de Via Rail, demande au Conseil de faire pression auprès du C.N. pour que du personnel soit présent entre 14:30 heures et 17:15 heures et qu'une salle de toilette propre soit ajoutée pour la clientèle.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville fasse des pressions auprès du C.N. pour améliorer le service à la clientèle de la gare et qu'une inspection des lieux soit faite par un inspecteur en bâtiment pour constater la propreté et la salubrité des lieux.

ADOPTE

- M. Daniel Boisvert, éducateur physique au service de la Commission Scolaire de Drummondville, remercie le maire, les membres du Conseil et M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, pour l'appui qu'ils ont accordé aux Olympiades Scolaires tenues le 2 juin 1983.

- Mme Pierrette Langis Morin informe le Conseil qu'elle-même et son époux sont très déçus de ne pas pouvoir bénéficier d'une subvention municipale de 1 000,00 \$ qu'ils espéraient obtenir dans le cadre d'un programme municipal qui a pris fin le 30 avril.

Cette dame sera informée que le Conseil projette d'adopter un règlement pour encourager la construction domiciliaire dès que le projet de Loi 24 du gouvernement provincial sera disponible pour établir les critères susceptibles d'être retenus lors de la confection d'un nouveau règlement municipal.

- 436/6/83 - M. Michel Clair, Ministre des Transports et Député de Drummond, informe le Conseil que le Ministère des Transports du Québec accorde une contribution de 50 000,00 \$ pour la construction d'un tunnel piétonnier préfabriqué sous la rue Montplaisir pour relier le Village Québécois d'Antan à son stationnement.

Il est unanimement résolu que des remerciements soient adressés au Ministre des Transports du Québec pour cette généreuse contribution.

ADOPTE

- Me Jean-François Milot, administrateur des Condominiums Le Dauphin, demande la construction d'un trottoir le long de la rivière Noire et l'aménagement de verdure afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens de ce quartier.
- Cette demande sera étudiée à son mérite dans les meilleurs délais.
- M. Pierre P. Pion, président du Dépanneur De Boucherville Inc., demande l'aménagement de la rue De Boucherville entre le boulevard St-Joseph et la rue St-Amant, ainsi que la construction d'un trottoir le long de la rivière Noire.
- Cette demande sera prise en considération dès que possible.

- 437/6/83 - Le Centre d'Emploi du Canada pour étudiants (section de Drummondville) demande l'autorisation de créer plusieurs petits commerces lors de la tenue du Festival Mondial de Folklore pour la vente de crème glacée, de sandwiches, etc.

Attendu que l'aménagement de tels petits commerces créerait un grave préjudice aux propriétaires de commerces existants, payeurs de taxes; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette demande qui est en contradiction avec la réglementation municipale soit refusée.

ADOPTE

- 438/6/83 - Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. René Bergeron, directeur des Programmes d'aide aux organismes communautaires et à la restauration à la Société d'Habitation du Québec, qui indique que les disponibilités de la S.H.Q. et de la S.C.H.L. permettront d'allouer une enveloppe budgétaire supplémentaire aux municipalités ayant engagé une forte partie de leur enveloppe préliminaire.

Attendu que la Ville de Drummondville a déjà engagé plus de 80% de l'enveloppe préliminaire qui lui a été consentie dans le cadre de Loginove;

Attendu qu'il est certain que plusieurs citoyens s'apprêtent à solliciter les subventions consenties par Loginove;

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec d'accorder à Drummondville une enveloppe supplémentaire au moins égale à la première pour satisfaire les demandes présentes et futures de nos citoyens et que les critères d'éligibilité soient modifiés pour permettre à des citoyens habitant des zones non reconnues de profiter de ces subventions.

ADOPTE

- 439/6/83 - Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux employés du service d'émission des permis et d'inspection des bâtiments pour leur ardeur au travail et la compétence dont ils font preuve lors de la préparation des dossiers du Programme Loginove.

ADOPTE

- Me Gilles Gagnon voudrait savoir si le Conseil entend entreprendre un programme pour accélérer la restauration d'un secteur du bas de la ville compris dans le quadrilatère Lowring/Lindsay/St-Georges/Brock.

La construction des Résidences St-Frédéric Inc. aurait complètement restauré ce secteur, mais pour des raisons bien connues des membres du Conseil cette restauration ne peut se faire que sur demande des propriétaires concernés.

- Na-Cour-Cy Provincial Drummondville remercie le Conseil pour l'appui qui a été donné à l'organisation de la compétition qui aura lieu le 7 août 1983.

- Les Scouts et Guides 13e groupe St-Pierre et Paul demandent au Conseil une subvention pour remplacer celle qui leur était annuellement consentie par le Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche.

Malheureusement le Conseil n'a pas de prévisions budgétaires pour suppléer au désistement de ce Ministère.

- Mlle Lilianne Lajoie du 1131 Charles Garnier se dit incommodée par des actes de vandalisme à sa propriété et demande au Conseil de déménager sa maison sur un terrain de la rue Frère André en retour du don de son terrain à la Ville.

Cette demande ne peut être acceptée et sera conservée aux archives de la Ville.

440/6/83

- M. Yves Guay, Régisseur des Arénas, souligne au Conseil que tous les employés du Centre Marcel-Dionne tiennent à féliciter les organisateurs et participants du Congrès Diocésain du Renouveau Charismatique qui s'est tenu à Drummondville les 11 et 12 juin 1983. Le savoir-faire, la tenue et la propreté des participants se doivent d'être soulignés.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que la lettre d'appréciation de M. Yves Guay soit transmise aux organisateurs du Congrès Diocésain du Renouveau Charismatique.

ADOPTE

441/6/83

Attendu que par sa résolution no. 352/5/83 du 9 mai 1983, la Ville de Drummondville a demandé au Ministre de l'Environnement de convoquer dans les plus brefs délais une réunion qui permettrait aux administrateurs municipaux de discuter avec les propriétaires des usines Domtar des problèmes de pollution causés à l'eau de la rivière St-François qui alimente l'usine de traitement d'eau;

Attendu que la Ville de Drummondville n'a même pas reçu d'accusé de réception de cette lettre;

Attendu que les motifs invoqués dans la résolution no. 352/5/83 justifient toujours la tenue d'une réunion urgente;

Attendu qu'il appartient au Ministre d'ordonner la tenue de cette réunion;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, qu'une nouvelle demande soit transmise au Ministre de l'Environnement avec prière d'accueillir cette demande favorablement et d'y donner suite dans les meilleurs délais.

ADOPTE

442/6/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 21 mai au 30 juin 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 800 740,47 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

443/6/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les mutations de propriétés portant les numéros 11913 à 11983 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

444/6/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubaldo Guillemette, que la Fondation Canadienne pour l'Iléite et la Colite (section de Drummond) en collaboration avec le Centre d'Emploi du Canada pour étudiants, soit autorisée à tenir sa campagne annuelle de souscription durant le mois de juin 1983.

ADOPTE

445/6/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Club Social Aux Mille Soleils soit autorisé à tenir sa campagne annuelle de souscription durant les mois d'été 1983. Il est également résolu que M. Roger Prince, conseiller, soit félicité pour avoir accepté la présidence d'honneur de cette campagne.

ADOPTE

446/6/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Comité du Festival Western de St-Charles soit autorisé à tenir une parade vendredi le 1er juillet 1983 aux conditions qui seront exigées par le Comité de Circulation. Les Services Récréatifs et Communautaires de la Ville sont également autorisés à prêter au Festival Western de St-Charles 20 gradins pour la tenue de cette activité.

ADOPTE

447/6/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les membres de la Table de Concertation des Services d'Aide à la Jeunesse de Drummondville Inc. soient autorisés à tenir un lave-auto, samedi le 25 juin 1983, dans le stationnement du marché public.

ADOPTE

448/6/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier ainsi que MM. Marcel Joyal, Michel Letendre et J.-Bruno Smith, conseillers, et M. Claude Boucher, directeur général de la Ville, soient délégués à l'assemblée générale annuelle du CRD-04 qui se tiendra à l'usine La Prade de Bécancour le 15 juin 1983.

ADOPTE

449/6/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Roger Turcotte, C.A., directeur général adjoint aux services administratifs, soit nommé délégué de la Ville auprès de la Corporation du Village Québécois d'Antan Inc.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal estime que le Conseil devrait à l'avenir déléguer un élu pour siéger à la Corporation du Village Québécois d'Antan Inc. à cause des incidences des décisions à caractère politique qui doivent être prises au conseil d'administration de cet organisme. La même politique devrait s'appliquer à d'autres corporations qui sollicitent la présence d'un représentant de la Ville de Drummondville à son conseil d'administration.

450/6/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le directeur du Service des Travaux Publics soit autorisé à procéder à des travaux d'aménagement du terrain de sport du Cégep et que les crédits suivants soient utilisés à cette fin:

- 10 000 \$ provenant du règlement No. 1492
- 15 000 \$ provenant de l'Amicale du Cégep
- 2 000 \$ provenant de subventions applicables à la main-d'oeuvre dans le cadre du Programme PRIME.

Cette autorisation est cependant conditionnelle à la disponibilité de terre de remplissage provenant des travaux qui seront exécutés lors de l'installation de l'égout sanitaire Mercure.

ADOPTE

451/6/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 3 000,00 \$ à l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. pour défrayer une partie de ses frais de séjour à La Roche-sur-Yon en juillet 1983.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Ville se limite à une subvention de 2 000,00 \$.

Le conseiller Marcel Joyal croit qu'il y aurait possibilité de négocier une entente avec le Festival Mondial de Folklore de Drummondville pour que conjointement avec la Ville cet organisme fournisse une subvention de 5 000,00 \$ payable à 50% par les deux parties.

M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, juge que Mackinaw est un organisme qui s'est acquis une renommée internationale et est l'instigateur du Festival Mondial de Folklore de Drummondville.

Me Gilles Gagnon trouve déplorable que le Conseil soit dans l'obligation de voter sur un projet de subvention faute de politique fermement établie lors de la préparation des estimés budgétaires annuels.

Le conseiller Edward St-Pierre estime que la Ville donne beaucoup d'importance aux sports et qu'il faudrait peut-être augmenter les subventions accordées aux groupes culturels.

Le maire demande le vote sur la résolution de MM. Roger Prince et Jean-Paul Généreux prévoyant une subvention de 2 000 \$.

Votent POUR

MM. Roger Prince
Jean-Paul Généreux

Votent CONTRE

MM. Gaétan Blanchette
Jean-Marie Boisvert
Lucien Couture
Ubaldo Guillemette
Marcel Joyal
Lindor Letendre
Michel Letendre
Raymond Luneau
Henri Montminy
Edward St-Pierre
J.-Bruno Smith
Gilles Gagnon

Le maire déclare la proposition du conseiller Raymond Luneau appuyée par le conseiller Jean-Marie Boisvert, adoptée.

ADOPTE

452/6/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte tel que rédigé le rapport préparé par M. Michel Binet, directeur adjoint à la planification, le 3 juin 1983 concernant les amendements souhaitables au règlement de contrôle intérimaire.

Il est également résolu que ce rapport soit transmis à la M.R.C. Drummond avec demande d'accepter lesdites recommandations.

ADOPTE

453/6/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que M. Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, et Mlle Linda Laplante, chargée des opérations financières des programmes, soient délégués au colloque organisé par le Ministère de l'Habitation et de la Protection du Consommateur conjointement avec le Ministère des Affaires Municipales qui se tiendra à Québec les 16 et 17 juin 1983. Les frais inhérents à cette délégation seront défrayés par les ministères concernés.

ADOPTE

454/6/83

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à émettre les permis autorisant le transport à l'extérieur des limites de la Ville de Drummondville des bâtisses préfabriquées actuellement sises au 415 rue Des Ecoles.

ADOPTE

455/6/83

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels de la firme Laboratoire Shermont soient retenus pour la surveillance des travaux de réfection des toitures de l'Hôtel de Ville, de l'Olympia Yvan-Cournoyer et du Centre Culturel.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec Laboratoire Shermont pour l'exécution du mandat précité.

ADOPTE

456/6/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le comité organisateur de la finale régionale des Jeux du Québec été 1983 soit autorisé à utiliser les rues formant le quadrilatère de la piste athlétique St-Jean-Baptiste pour la tenue de la discipline cycliste le 2 juillet, et également à utiliser le chalet du parc St-Jean-Baptiste, conditionnellement au respect des politiques des fêtes populaires.

ADOPTE

457/6/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'occupation d'un espace au parc Laurent Bernier avec la Ligue de Hockey-balle du Québec.

ADOPTE

458/6/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que la Ville de Drummondville appuie fortement le projet présenté par le Club Super Joie Inc. du Centre Hospitalier Georges Frédéric dans le cadre du programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple, et qu'elle en recommande son acceptation.

ADOPTE

459/6/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Ville de Drummondville recommande fortement l'acceptation du projet présenté par Ateliers Centre du Québec Inc. dans le cadre du programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple. Ce projet vise à rassembler ces personnes autour d'activités culturelles et sportives.

ADOPTE

460/6/83

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Gérald Lapierre, directeur du Service des Travaux Publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec M. Claude McClure du 155 - Rang 7, St-Germain, pour la coupe de foin et des hautes herbes dans le parc industriel régional.

ADOPTE

461/6/83

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville dispose d'une servitude pour la pose et l'installation de lignes électriques et téléphoniques et autres utilités publiques sur un mètre et cinquante-deux centièmes de mètre (1.52 m) sud-est du fonds connu et désigné comme étant le lot numéro 250-11 du Canton de Wickham, aux termes d'un acte dont copie est enregistrée au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 127,384;

ATTENDU QU'en vertu d'un certificat de localisation préparé par M. A.-Marcel Lachapelle, arp.-géo., en date du 1er juin 1983, il en est ressorti que le garage érigé sur le lot 250-11 du Canton de Wickham (1275 boul. Jean-de-Brébeuf) empiète sur le 1.52 mètre dont dispose la Ville en vertu de l'acte faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un acte de servitude consentie par la Ville de Drummondville en faveur de M. René Yergeau et Dame Monique Savoie aux fins de tolérer l'empiètement établi par le garage érigé sur le lot 250-11 du Canton de Wickham, et par conséquent la Ville de Drummondville ou tout ayant droit ne pourra exiger la démolition ou l'enlèvement ou toute autre modification ayant pour effet de redonner à la Ville le 1.52 mètre qu'elle devrait disposer en vertu de l'acte ci-haut mentionné. Ledit acte de servitude sera reçu devant Me André Sylvestre, notaire.

ADOPTE

462/6/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que les services professionnels de Me Gaëtan Ratté, avocat, soient retenus pour représenter la Ville dans une cause portée devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec concernant une résidence et un commerce, propriété de M. Jacques Laferté.

ADOPTE

463/6/83

Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par le Conseil de la Corporation Municipale de St-Nicéphore afin de savoir si cette

municipalité pourrait se prévaloir des services des policiers de la Ville de Drummondville et à quel coût.

Il est unanimement résolu qu'un comité formé de Son Honneur le Maire, de Me Gilles Gagnon, maire suppléant, de MM. les conseillers Lucien Couture, Michel Letendre, Roger Prince et de M. Claude Boucher, directeur général de la Ville, soit autorisé à rencontrer le Conseil de la Corporation Municipale de St-Nicéphore pour étudier cette demande. Il est entendu que tous les membres du Conseil qui le désirent peuvent également participer à ces négociations.

ADOPTE

464/6/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Compagnie Media Com soit autorisée à installer deux (2) structures mobiles préfabriquées souhaitant la bienvenue aux visiteurs à l'occasion du Festival Mondial de Folklore de Drummondville et remerciant les commanditaires. Cette autorisation est conditionnelle au respect par Media Com des exigences de l'inspecteur en bâtiment de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

465/6/83

Attendu que l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. a plusieurs fois organisé avec succès des spectacles aériens;

Attendu que l'Association souhaite répéter ces spectacles chaque année et s'assurer la participation des Snowbirds des Forces Armées Canadiennes;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'exclusivité de l'organisation des spectacles aériens à l'aéroport municipal soit consentie à l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTE

466/6/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le Conseil approuve les travaux de réparation qui seront effectués au pont de la Traverse, rue St-Georges, et au pont de la rivière Noire, boulevard St-Joseph, à l'aide d'une subvention de 25 300,00 \$ accordée par le Ministère des Transports du Québec (dossier: 4131-16).

ADOPTE

467/6/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que les services professionnels de Me Jean Prince, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville dans la cause d'expropriation du lot 126-3-15 du cadastre du Canton de Grantham (rue), propriété de Dame Emilienne Dupont Hébert.

ADOPTE

468/6/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que Les Loisirs St-Philippe soient autorisés à utiliser le parc St-Etienne pour y tenir des festivités populaires les 11, 12 et 13 août 1983. Il est également résolu que Les Loisirs St-Philippe soient autorisés à demander à la Régie des Permis d'Alcool du Québec deux permis pour la vente de boissons alcoolisées durant ces activités. La personne autorisée à solliciter ces permis sera désignée par le conseil d'administration des Loisirs St-Philippe. Ces activités devront se tenir dans le respect des politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

469/6/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que Les Loisirs St-Philippe soient autorisés à tenir un tournoi de balle au parc St-Etienne les 19, 20 et 21 août 1983. Il est résolu que cet organisme soit autorisé à solliciter des permis de la Régie des Permis d'Alcool du Québec pour la vente de boissons alcoolisées et que la personne autorisée à demander ces permis soit celle désignée par le conseil d'administration des Loisirs St-Philippe. Cette activité autorisée est conditionnelle au respect des politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

470/6/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le maire suppléant Gilles Gagnon, que les citoyens des secteurs Christ-Roi et St-Simon soient autorisés à entreprendre les démarches pour mettre sur pied un Comité de Loisirs et que les Services Récréatifs et Communautaires de la Ville accordent leur assistance technique à cet organisme en formation.

ADOPTE

471/6/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Robert Yergeau soit engagé comme inspecteur en bâtiment en remplacement de M. Richard Benoit, démissionnaire.

ADOPTE

472/6/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Comité des Fêtes du Canada soit autorisé à utiliser le parc Ste-Thérèse le 1er juillet 1983 pour y organiser une fête populaire, et à solliciter deux (2) permis de la Régie des Permis d'Alcool du Québec pour la vente de boisson. M. Robert Boisclair et/ou M. Jean-Claude Lagacé sont autorisés à solliciter ces permis au nom du Comité précité. Cette manifestation devra se tenir dans le respect des politiques établies concernant la tenue des fêtes populaires.

ADOPTE

473/6/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que la résolution no. 296/4/83 soit amendée pour y ajouter le paragraphe suivant:

" M. Daniel Hamel au nom de la Corporation des Fêtes Populaires de Drummondville-Sud Inc. est autorisé à demander les permis de vente de boissons alcoolisées prévus à la présente résolution. "

ADOPTE

474/6/83

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de circulation No. 1050 - Utilisation de calèches.

475/6/83

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,
APPUYE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
ET RESOLU:

QUE le projet de règlement No. 1562 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin d'agrandir le secteur de zone CA-21 à même une partie des secteurs de zone RA/B-34, RA/A-23, soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTE

476/6/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville de Drummondville consente et soit partie à un acte de correction, afin de régulariser le titre de propriété de l'ancienne résidence de M. Donat Cusson, récemment cédée par ce dernier à sa famille, cette correction devant porter uniquement sur l'énoncé des numéros de cadastre qui étaient erronés dans la vente faite par la Cité à Régina Théberge, reçue devant Me W.A. Moisan, notaire le 11 novembre 1944.

La même journée Régina Théberge a vendu le même immeuble à Donat Cusson par acte enregistré dans Drummond sous le numéro 91866 B98.

Dans ces deux ventes, l'immeuble décrit était le lot 10 du cadastre du Quartier Est, alors qu'en réalité cette description aurait dû se lire le lot 10-1 et partie du lot 10 du cadastre du Quartier Est de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, tous les documents relatifs aux mandats sus-mentionnés exécutés par Me Gérard Fradet, notaire.

ADOPTE

477/6/83

Lecture est donnée du règlement No. 1563 amendant le règlement de circulation No. 1050 en modifiant l'article 39 (casque protecteur) et en ajoutant à l'article 88 l'article 88A.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

478/6/83

Lecture est donnée du règlement No. 1565 décrétant une dépense de 123 990,10 \$, relative au projet des Résidences St-Frédéric Inc.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1565 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 27 et 28 juin 1983.

479/6/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Robert Laperle, employé municipal, à l'occasion du décès de son frère.

ADOPTE

480/6/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Benoit Messier et sa famille, à l'occasion du décès de son époux.

ADOPTE

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Son Honneur le Maire demande aux intervenants de ne poser qu'une question à la fois et de revenir si nécessaire après que toutes les personnes désireuses de s'exprimer auront posé leur question.

Le conseiller Jean-Paul Généreux demande la collaboration de tous les citoyens de Drummondville et des municipalités qui utilisent l'eau du filtre municipal. Il explique que depuis quelques jours la température chaude a sans doute incité les gens à arroser leurs parterres et qu'à certaines heures la consommation de l'eau est supérieure à la capacité de l'usine de filtration.

Le conseiller Roger Prince déclare que ce matin il a visité le nouveau Centre d'Information Documentaire. Les travaux sont presque terminés et il estime que la Ville est maintenant dotée d'un bel édifice fonctionnel qui devrait répondre aux aspirations des usagers.

D'autre part, le conseiller Roger Prince après avoir discuté avec les promoteurs du Village des Eaux et des Neiges croit que les travaux d'aménagement de ce projet seront complétés pour le 24 juin 1983.

481/6/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des vœux de prompt rétablissement soient transmis à Madame Germaine Proulx présentement hospitalisée.

M. Roger Prince souligne que l'école de ballet dirigée par cette dame a récemment célébré avec beaucoup de bonheur le 35e anniversaire de sa fondation.

ADOPTE

Son Honneur le Maire souligne que vendredi le 10 juin il a participé à un souper organisé par le Club d'Age d'Or de Ste-Thérèse et que cette réunion a été intéressante et fraternelle.

Samedi le 11 juin 1983, Son Honneur le Maire a participé à titre d'invité au 60e anniversaire de mariage de Messieurs et Mesdames Eloi et François Dubois qui se sont mariés le même jour en 1923 et qui ont maintenu une union heureuse avec les mêmes conjointes. Ces deux couples ont produit de nombreuses familles et la célébration des noces de diamant s'est déroulée dans une atmosphère de gaieté et de cordialité digne de mention.

M. Henri Montminy déclare que le Conseil n'a pu élaborer un projet de règlement prévoyant des exemptions de taxes pour les propriétaires de maisons neuves parce que la Ville n'a pas encore reçu du Ministre de l'Habitation et de la Protection du Consommateur la documentation nécessaire à cette fin.

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., demande des explications concernant la superficie des terrains achetés par la Ville pour les louer aux Résidences St-Frédéric. Est-ce que dans ce cas les règlements municipaux sont respectés intégralement?

Réponse du conseiller Marcel Joyal:

Le projet après étude par M. Michel Binet, chef inspecteur en bâtiment, a été jugé conforme.

Le président du R.C.D. veut savoir où seront relocalisées les bâtisses préfabriquées du Gégep?

Réponse: A l'extérieur de la Ville.

M. Hervé Savoie se dit surpris de l'attitude du Conseil qui a voté sur la subvention accordée à l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. au début de l'assemblée. Il questionne le Conseil concernant la politique établie pour accorder une aide financière aux organismes. Selon lui, le Festival Mondial de Folklore pourrait subventionner l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. à même la subvention municipale qui lui a été consentie.

Réponse: Si le Festival faisait des dons, il ferait la preuve que les subventions qu'il a reçues sont supérieures à ses besoins. La demande de Mackinaw n'était pas connue au moment des négociations intervenues entre la Ville et le Festival.

M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue pose les questions suivantes:

- Le Conseil a-t-il l'intention de donner une suite favorable à la requête lue lors de la correspondance du début de l'assemblée?

Réponse: Non

- La Ville va-t-elle prochainement adopter un règlement pour appuyer le projet Corvée Habitation?

Réponse: Le Conseil attend la fourniture des documents du gouvernement provincial avant de préparer un projet de règlement.

- Comment expliquer que la Ville de Drummondville emprunte 215 000,00 \$ pour ouvrir une rue dans le secteur P.A.A.T. II alors qu'elle ferme d'autres rues? (123e Avenue)

- Est-il possible de paver une lisière de deux pieds sur la rue Bégin?

- Pourrait-on aménager un puits avec environ 8 fontaines pour fournir une eau potable de qualité aux citoyens?

- Le Conseil peut-il exiger que les évaluateurs soient compétents et plus expérimentés afin que la valeur des terrains soit équitable?

M. Hervé Savoie demande la parole et reproche au président de l'assemblée de limiter le nombre d'interventions des contribuables.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 27 juin 1983 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

16 juin 1983

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 16 juin 1983 à 17:00 heures; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée pour la raison suivante:

“ Prise de décision concernant la construction de l'égout sanitaire Mercure;

a) Mandat aux ingénieurs-conseils pour la confection de plans et devis;

b) Autorisation de procéder à un appel d'offres. ”

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Henri Montminy, Roger Prince et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

482/6/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés soient retenus pour la confection des plans et devis des travaux de construction de l'égout sanitaire Mercure dont la Ville de Drummondville sera le maître-d'oeuvre.

Le maire et M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention avec la firme Hamel, Beaulieu & Associés pour les fins précitées. M. Michel Lesage est également chargé de préciser le mandat confié à cette firme.

ADOPTÉ

483/6/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que les ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés soient autorisés à procéder à un appel d'offres pour les travaux de construction de l'égout sanitaire Mercure.

ADOPTÉ

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.



Greffier



Maire

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

27 juin 1983

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 27 juin 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la président de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

484/6/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juin 1983 ainsi que du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 juin 1983, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ces deux procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉ

485/6/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 3A. Terrains vacants (conseiller Henri Montminy)
- 9A. Remerciements aux employés du filtre municipal (conseiller Jean-Paul Généreux).

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux nombreuses personnes présentes et déclare que le Conseil apprécie leur présence.

Le conseiller Henri Montminy invite tous les propriétaires de terrains vacants à procéder à un bon nettoyage, si ce n'est pas déjà fait, de façon à ce que lors de la tenue du Festival Mondial de Folklore de Drummondville les visiteurs puissent admirer la propreté de notre Ville. Il souhaite que les terrains municipaux soient également nettoyés.

Monsieur Montminy déclare qu'il existe un règlement municipal concernant l'entretien des terrains vacants et qu'il serait regrettable d'avoir à appliquer les sanctions prévues dans ce règlement si certains contribuables font preuve de négligence.

Période de questions concernant les items inscrits à l'ordre du jour

Intervenante: Mme Madeleine Hamel, porte-parole du Mouvement de Préparation à la Retraite qui regroupe environ 450 membres.

Madame Hamel expose au Conseil la situation dans laquelle l'organisme qu'elle représente se retrouve après avoir donné au propriétaire d'un local un avis de départ justifié par l'assurance d'obtenir un autre local au 415 Des Écoles. Elle donne lecture d'une lettre d'un officier municipal qui indique que le M.P.R. serait logé à l'ancien Cégep le ou vers le 1er septembre pour une période de 3 ans. Elle demande au Conseil de fournir un local adéquat pour les besoins des 450 personnes concernées.

Les conseillers Edward St-Pierre et Jean-Marie Boisvert expliquent à tour de rôle qu'au moment où un officier municipal a écrit une lettre indi-

quant qu'un local serait disponible au 415 Des Écoles des pourparlers en cours avec la Commission Scolaire permettaient d'espérer que la Ville de Drummondville pourrait louer cet édifice et accommoder plusieurs organismes. Par la suite le Cégep a négocié une entente avec la Commission Scolaire pour occuper le 415 Des Écoles pour satisfaire les besoins de sa clientèle.

Ces conseillers mentionnent que l'ancienne bibliothèque sera bientôt libérée mais qu'elle sera réservée à des organismes para-publics à caractère promotionnel et que les occupants devront assumer des frais de location. De toute façon cette bâtisse ne serait pas fonctionnelle pour le Mouvement de Préparation à la Retraite.

Dans le présent cas il n'y a pas de doute que l'officier municipal a agi de bonne foi et le Conseil ne peut le blâmer. Toutefois tous les efforts seront entrepris rapidement pour trouver un local adéquat et disponible pour le 1er septembre 1983.

Intervenant: M. Hugues Simoneau, résidant du secteur Les Jardins de la Rivière.

Monsieur Simoneau se fait l'interprète de plusieurs citoyens de ce secteur pour demander l'aménagement d'un parc récréatif pour les enfants ainsi que l'installation d'une clôture en bordure de la rivière Noire pour assurer la protection des jeunes.

Le conseiller Roger Prince explique que le Conseil a dû depuis plusieurs mois restreindre les dépenses à cause d'une conjoncture économique difficile et c'est pourquoi certaines dépenses de capitalisation ont été différées. Toutefois le Conseil verra s'il est possible de procéder rapidement à l'installation d'une clôture sécuritaire et par la suite après vérification il sera peut-être possible de récupérer des équipements qui ne sont pas utilisés dans certains parcs municipaux pour les relocaliser aux Jardins de la Rivière.

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Monsieur Savoie demande à Son Honneur le Maire de modifier la façon dont il a présidé et limité la période de questions durant l'assemblée du 13 juin de façon à permettre à tous les citoyens de s'exprimer s'ils le désirent.

Monsieur Savoie s'inquiète fortement concernant le respect des règlements municipaux par les promoteurs du projet Les Résidences St-Frédéric Inc.

Les conseillers J.-Bruno Smith et Marcel Joyal affirment que dans ce cas toutes les exigences des règlements municipaux ont été vérifiées et seront respectées.

Intervenant: M. Roger Lachapelle, industriel.

M. Lachapelle, opérant une industrie sur la rue Sigouin, demande le pavage de cette artère qu'il considère inadéquate depuis au moins trois ans.

Le conseiller Lindor Letendre explique que le directeur du Service des travaux publics a fait une estimation des coûts pour paver cette rue jusqu'au boulevard Lemire et que ces travaux pourraient coûter 57 900,00 \$ pour un pavage de 22 pieds de longueur ou 97 000,00 \$ pour un pavage de 37 pieds de longueur. Le Conseil prendra cette demande en sérieuse considération.

M. Lachapelle souhaite que la vitesse sur le boul. Lemire soit augmentée de 50 kilomètres/heure à 70 kilomètres/heure.

M. Lindor Letendre croit savoir que les villes ne peuvent modifier les limites de vitesse décrétées par le gouvernement provincial sur des artères situées dans les limites municipales. Le Conseil prendra des informations à ce sujet et demandera au Ministère des Transports s'il est possible de modifier la limite de vitesse sur le boul. Lemire.

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue.

Se référant à l'item 10 de l'ordre du jour, M. Demers souhaite que lors de l'installation de l'égout sanitaire Mercure l'entrée de la Ville du côté sud soit portée à 50 pieds de largeur pour des raisons de fierté et de prestige.

486/6/83

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

VENTE DU LOT 126-3-316 - P.A.A.T. II (LA COULÉE)

Soumissionnaire

Prix

M. MARTIAL KWAN et
MME MARIE YIENJ KWAN
141, rue Lindsay
Drummondville

12,38 \$ le m²

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil Régional de l'Âge d'Or Centre du Québec Inc. remercie Son Honneur le Maire pour l'accueil chaleureux que les membres de l'Âge d'Or du secteur Drummondville ont reçu lors de l'inauguration de la Semaine de l'Âge d'Or.
- L'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec remercie Son Honneur le Maire pour l'accueil qui lui a été réservé lors de la tenue à Drummondville de son 15e congrès annuel.
- Les Grands du Sport à Drummondville remercient le Conseil et spécialement Me Gilles Gagnon, maire suppléant, pour la participation de la Ville de Drummondville à la fête organisée pour honorer M. Guy Bissonnette.

487/6/83

- Me Michel Clair, Député de Drummond et Ministre des Transports du Québec, informe le Conseil qu'un arrêté en conseil portant le numéro 2071-79 lui permet de confirmer l'approbation du budget de 116 550,00 \$ pour le transport adapté aux personnes handicapées. La Ville de Drummondville recevra 87 413,00 \$ dans le cadre de ce budget.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que des remerciements soient adressés au Ministre des Transports du Québec pour le versement de cette généreuse subvention.

ADOPTÉ

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre signée conjointement par quatre médecins et M. Camille Girouard opérant des bureaux et un commerce sur la rue Hériot. Ces personnes demandent de modifier les enseignes concernant le stationnement en face de Consoltex et du terrain adjacent.

Cette demande sera transmise au comité de circulation pour étude.

488/6/83

- Me Michel Clair, Député de Drummond et Ministre des Transports du Québec, informe le Conseil que le Conseil du Trésor a récemment approuvé sa demande à l'effet de verser à la Ville de Drummondville une subvention de 10 000,00 \$ à titre de contribution au coût d'une étude préliminaire ayant pour but l'examen de la viabilité d'une éventuelle gare intermodale.

Il est unanimement résolu que des remerciements soient adressés au Ministre des Transports du Québec. Il est également résolu que suite à cette décision du Conseil du Trésor le Conseil demande à Via Rail de consentir à la Ville de Drummondville une subvention de 10 000,00 \$ qui sera utilisée pour procéder à l'étude préliminaire estimée à 30 000,00 \$.

ADOPTÉ

489/6/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 11 juin au 1er juillet 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 1 301 246,64 \$.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

490/6/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les mutations de propriétés portant les numéros 11984 à 12092 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

491/6/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que des remerciements soient adressés aux responsables de la presse écrite et parlée à Drummondville pour les messages qu'ils ont transmis à la population pour l'inciter à réduire au maximum la consommation de l'eau afin de faciliter la lutte contre deux incendies majeurs le 20 juin et à économiser l'eau potable durant la saison estivale. Le Conseil a grandement apprécié la collaboration du poste de radio CHRD qui a permis aux représentants de la Ville de s'adresser à la population lors d'une émission spéciale et qui durant plusieurs jours a répété des messages à ses auditeurs.

ADOPTÉ

492/6/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que M. Gérard Lapiere, directeur du Service des travaux publics, et les employés de l'usine de traitement d'eau soient félicités pour l'excellence de leur travail effectué le 20 juin 1983 alors que le traitement de l'eau a exigé des efforts supplémentaires pour maintenir la production au maximum pendant plusieurs heures à cause de deux incendies majeurs qui se sont succédés. Grâce à la compétence et à la motivation du personnel, l'usine a pu pourvoir aux besoins des citoyens et des industries qui utilisent de grandes quantités d'eau.

ADOPTÉ

Le conseiller Jean-Paul Généreux, à titre de président du Comité du filtre municipal, sollicite la collaboration de tous les citoyens pour économiser l'eau potable durant la saison estivale et il invite les résidents de la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson à accepter de contribuer à l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau parce que si sa capacité de production n'est pas augmentée Drummondville devra réduire les quantités qu'elle fournit aux municipalités voisines avant de priver ses propres citoyens.

493/6/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels du Groupe Conseil S.M. Inc. soient retenus pour l'exécution de travaux de sondage relatifs à la construction de l'égout sanitaire Mercure. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention pour les fins précitées.

ADOPTÉ

494/6/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte d'acquisition du réseau d'éclairage de rues, propriété de l'Hydro-Québec, lequel achat a été approuvé par le règlement No. 1524.

ADOPTÉ

495/6/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que M. Laurent Bernier, greffier de la Ville, soit autorisé à solliciter du Ministère des Communications une subvention dans le cadre du Programme de création d'emplois temporaires pour l'engagement pour une période de 20 semaines d'une personne qui travaillera au Service de gestion documentaire et de conservation des archives de la Ville.

ADOPTÉ

496/6/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Michel Letendre, qu'un mandat conjoint soit confié aux consultants Hamel Beaulieu et Associés et à la Société scénographique Sanche pour effectuer l'étude préliminaire relative à l'évaluation des coûts et des esquisses des modifications à apporter au Centre Culturel et exigées par le Ministère de l'habitation et de la protection du consommateur du Québec.

Le mandat concerne plus spécifiquement:

- 1- les recommandations du rapport en date du 29 mars 1983 de Mme Danielle Lemieux, ing., Ministère de l'habitation et de la protection du consommateur;
- 2- l'étude scénographique de la salle des spectacles;
- 3- les espaces de rangement et le quai de déchargement;
- 4- les passerelles réservées au personnel technique.

Le montant des honoraires professionnels pour effectuer cette étude préliminaire est de 5 000,00 \$.

ADOPTÉ

497/6/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville de Drummondville appuie la demande de subvention faite par l'Association de Paralytie Cérébrale du Québec Inc. au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du Programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple.

ADOPTÉ

498/6/83

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Festival Mondial de Folklore Drummond Inc. soit autorisé à utiliser le parc Woodyatt durant la période du 8 au 18 juillet 1983, dans le respect des conditions contenues dans un protocole d'entente intervenu avec la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

499/6/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Conseil accepte le rapport du Comité de circulation daté du 15 juin 1983 et rédigé par M. Gérald Lapierre, directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉ

500/6/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy que le Comité du Festival Western St-Charles soit autorisé à tenir une parade le 1er juillet 1983 sur le parcours suivant: à partir du stationnement de la Place Drummond, sur les rues Des Forges, Lindsay, Marchand, Hériot, Dupont et Boul. St-Charles. Cette activité devra se tenir dans le respect des politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTÉ

501/6/83

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que l'Association des Marchands du Drummond Centre-Ville soit autorisée à tenir une vente-trottoir les 7, 8 et 9 juillet, aux conditions négociées avec le Comité de circulation le 15 juin 1983.

ADOPTE

502/6/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que l'Association des Marchands de la Place Drummond soit autorisée à tenir une vente-trottoir les 14, 15 et 16 juillet, aux conditions négociées avec le Comité de circulation le 15 juin 1983.

ADOPTE

503/6/83

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le Service des Travaux Publics soit autorisé à installer une enseigne "Attention à nos enfants" à proximité des parcs Jules-Boileau et Arthur-Fortin.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul Généreux estime que le Comité de Circulation devrait réétudier une demande de mise en place d'un arrêt obligatoire rue Pinard près de la rue Pépin, ou la relocalisation à cet endroit de l'arrêt à l'intersection Valois et Birtz.

Le conseiller Lindor Letendre, membre du Comité de Circulation explique que cette demande pourrait être réétudiée.

504/6/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Service des Travaux Publics soit autorisé à identifier une zone de stationnement interdit le long de la rue Brock (environ 20 mètres du côté sud-est) vis-à-vis la sortie du stationnement des employés du Centre Hospitalier Georges-Frédéric.

ADOPTE

505/6/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Service des Travaux Publics soit autorisé à déplacer un contrôleur et un poteau de lumières de circulation du côté est du Boulevard St-Joseph pour permettre le réaménagement de l'accès au futur restaurant Burger King et au magasin Provigo.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique les raisons de cette décision.

506/6/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que:

- Monsieur Denis Larocque soit nommé au poste de surintendant de la voie publique. Sa rémunération sera celle accordée aux employés municipaux, classe X, échelon III, pour une semaine normale de 40 heures.
- Monsieur Marcel Savoie soit nommé au poste de surintendant des édifices et parcs. Sa rémunération sera celle accordée aux employés municipaux, classe X, échelon IV, pour une semaine normale de 40 heures.

Ces nominations seront effectives le 4 juillet 1983.

ADOPTE

507/6/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lucien Couture que le Festival Mondial de Folklore de Drummondville soit autorisé à placer des affiches dans les places publiques conditionnellement à l'approbation préalable de l'inspecteur en bâtiment et après vérification des utilités publiques, telles que égouts, aqueduc, fils de l'Hydro-Québec, fils de Bell Canada, etc..

ADOPTE

508/6/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à Messieurs Serge Ménard et Richard Luneau pour la qualité des messages publicitaires qu'ils ont fournis aux médias d'information dans le cadre de la promotion du Festival Mondial de Folklore de Drummondville.

ADOPTE

509/6/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. soit autorisé à solliciter de la Régie des Permis d'Alcools du Québec les permis nécessaires pour la vente de boissons alcooliques dans le parc Woodyatt durant toute la période du Festival Mondial de Folklore de Drummondville, soit du 8 au 18 juillet 1983. Monsieur Bernard Loiselle est, par la présente, autorisé à signer tous les documents relatifs à l'obtention de ces permis.

ADOPTE

510/6/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les représentants de l'Eglise Baptiste soient autorisés à tenir un pique-nique au parc Milette le 10 juillet 1983, à compter de 10:00 heures. Cette activité devra se tenir dans le respect des politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

511/6/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux que Les Voltigeurs de Drummondville soient autorisés à procéder à la cuisson d'aliments à l'extérieur, devant le Centre Marcel-Dionne, le 23 juillet 1983.

Cette activité devra se tenir dans le respect des politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

512/6/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'Atelier du Logement Communautaire des Bois-Francs soit autorisé à tenir une fête en plein air au parc Bellevue, dans le cadre de la "Journée des coopératives d'habitation", et ce lundi le 4 juillet 1983.

Cette activité devra se tenir dans le respect des politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

513/6/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville procède à l'achat des lots 124-142, 124-143 et Partie 124 du Cadastre du canton Grantham, tel que prévu au programme P.A.A.T. Phase II de la Ville de Drummondville.

La Ville paiera à Madame Angèle Langlois, épouse de Monsieur Lionel Marin, la somme de 0,25 \$ le pied carré, pour ces terrains.

Me Daniel Beaulac, notaire, est, par la présente, autorisé à rédiger l'acte d'achat précité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

514/6/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le maire et le greffier, ou, à défaut, le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer une convention à intervenir entre la Ville de Drummondville et Gestion Communart Inc., concernant sept (7) lots du secteur La Coulée, pour donner à ladite compagnie l'autorisation de resubdiviser, à ses frais, les lots concernés et pour l'obliger à les acheter d'ici douze (12) mois.

ADOPTE

515/6/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Ville de Drummondville accepte que Les Résidences St-Frédéric Inc. lui transfèrent une option consentie par les Entreprises C.L.N. Inc., pour l'achat d'une partie du lot 5 quartier ouest de Drummondville (4,00 \$ le pied carré).

Le notaire Gérard Fradet est autorisé à rédiger cet acte de transfert.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, le document précité.

ADOPTE

516/6/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Ville de Drummondville accepte que Les Résidences St-Frédéric Inc. lui transfèrent une option consentie par Location Joderi Inc. aux Résidences St-Frédéric pour l'achat d'une partie du lot 5 quartier Ouest de Drummondville (4,00 \$ le pied carré).

Le notaire Gérard Fradet est autorisé à rédiger cet acte de transfert.

Le maire et le greffier ou, à défaut, le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville le document précité.

ADOPTE

517/6/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Ville de Drummondville achète de Location Joderi Inc., un terrain (Ptie du lot 5 quartier ouest de la Ville de Drummondville), au prix de 36 820,90 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont, par la présente, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, l'acte d'achat précité et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTE

518/6/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que la Ville de Drummondville achète un terrain (Partie du lot 5 quartier ouest de la Ville de Drummondville), propriété de C.L.N. Inc., au prix de 37 169,20 \$.

AMENDEE
PAR RES.
809/11/83

Le maire et le greffier ou, à défaut, le maire suppléant et le greffier adjoint sont, par la présente, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, l'acte d'achat précité et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTE

519/6/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la Ville paie à Southern Canada Power Ltée (Hydro-Québec), la somme de 0,15¢ le pied carré, pour l'obtention d'une mainlevée consentie sur les lots originaux 5 et 6 du quartier ouest de la Ville de Drummondville, maintenant connus comme étant partie des lots 5-1, 5-2 et 5 du quartier ouest de la Ville de Drummondville et dont la superficie totalise 4214,2 m².

Ce terrain est décrit dans une description technique et un plan portant le numéro de répertoire 4427, minute 2514, préparés par l'arpenteur géomètre A. Marcel Lachapelle et datés du 27 juin 1983, lesquels plan et description technique sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

Le maire et le greffier, ou, à défaut, le maire suppléant et le greffier adjoint sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, tous les documents relatifs à l'obtention de la mainlevée précitée.

ADOPTE

520/6/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier ou, à défaut, le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un bail emphytéotique à intervenir avec Les Résidences St-Frédéric Inc., la S.C.H.L. et la Ville de Drummondville concernant l'utilisation d'un terrain municipal pour la construction d'un édifice d'au moins 86 logements.

ADOPTE

521/6/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que Monsieur Michel Lesage, ingénieur et directeur général adjoint aux services à la population, soit délégué au congrès des Ingénieurs Municipaux du Québec, qui se tiendra à Longueuil, les 18, 19 et 20 septembre 1983.

ADOPTE

522/6/83

Le conseiller Lucien Couture donne lecture du texte suivant:

"Je voudrais présenter des félicitations aux personnes qui ont fait un travail remarquable lundi dernier, lorsque deux incendies majeurs sont survenus dans notre ville.

Je préciserai d'abord qu'au cours de cette charmante journée, en plus des deux incendies précités, notre service a dû faire face à deux incendies dans des véhicules, dont un du service de police, et Monsieur Gerald Lapierre a dû circonscrire un début d'incendie à l'U.T.E..

Ces incendies ont mobilisé, durant environ seize heures, une cinquantaine de policiers-pompiers, quarante bénévoles de l'O.M.U., et plusieurs employés du service de Monsieur Gerald Lapierre.

Les décisions rapides du directeur de notre service de sécurité, ont permis de circonscrire les incendies; une grue mécanique utilisée sur

les deux sites d'incendie majeur a permis de pratiquer un coupe-feu, ce qui a eu pour effet d'empêcher l'élément destructeur de se communiquer à des immeubles voisins, car il y avait danger de conflagration et ce, aux deux endroits. L'effort soutenu et la compétence de tout le personnel impliqué a certainement évité le pire.

Je voudrais apporter deux attentions spéciales pour souligner l'efficacité et la grande coopération des membres de l'O.M.U., dirigés par le coordonnateur adjoint Monsieur Marc Gaudreau, et aussi la grande collaboration de Monsieur Gérald Lapierre qu'il a fournie avec son personnel.

Je crois qu'il est bon à l'occasion de noter que notre ville possède des services remarquables et efficaces et que notre population est réellement en sécurité et bien servie par toute l'équipe qui dirige les destinées de la municipalité; c'est pourquoi je propose une résolution de félicitations à l'endroit des personnes que je viens de mentionner."

Il est unanimement résolu que copie de ce texte soit transmis au Directeur du Service de Sécurité Publique, au coordonnateur adjoint de l'O.M.U. et au Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE

523/7/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des remerciements soient transmis au directeur de la Sûreté du Québec, section de Drummondville pour avoir prêté le concours de son personnel pour patrouiller le territoire de la Ville de Drummondville, le 20 juin 1983, durant la période où tous les effectifs du Service de Sécurité Publique étaient mobilisés pour combattre deux incendies majeurs.

ADOPTE

524/6/83

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement modifiant le règlement de zonage municipal no 1400, afin d'agrandir le secteur de zone CA-21 à même une partie des secteurs de zone RA/B-34 et RA/A-23.

525/6/83

Lecture est donnée du règlement no 1564 prévoyant un emprunt de 215 000,00 \$ pour l'exécution de travaux d'ouverture et d'aménagement d'une rue dans le secteur P.A.A.T. II.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

526/6/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que des remerciements soient adressés à Monsieur Richard Benoit, inspecteur en bâtiment, qui quitte la Ville de Drummondville après sept années de loyaux services.

ADOPTE

527/6/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, et unanimement résolu que des condoléances soient offertes aux personnes suivantes:

- Monsieur Gilles Bolduc, à l'occasion du décès de sa mère, Madame Lucien Bolduc;

- Monsieur Gérard Leblanc, à l'occasion du décès de son père, Monsieur Roméo Leblanc;
- Madame Noëlla Bernier, à l'occasion du décès de son père, Monsieur Camille Bernier.

ADOPTE

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant:

Monsieur Jacques Dion félicite Son Honneur le Maire pour avoir pris la décision de permettre aux citoyens présents aux assemblées du Conseil de prendre plus de temps qu'à la dernière séance régulière.

M. Jacques Dion formule des commentaires sur les sujets suivants:

- Inspection à faire concernant des terrains vacants mal entretenus sur la rue St-Félix et au coin des rues St-Georges et Brock.
- Il serait illogique de multiplier les arrêts sur un trop grand nombre de rues.
- Pourquoi acheter les lots 124-142, 124-143 et Partie 124 mentionnés à l'ordre du jour?

Réponse du conseiller Marcel Joyal:

Pour permettre la desserte de 30 terrains dans le secteur de La Coulée et compléter le programme P.A.A.T. Phase II.

- Pourquoi emprunter 215 000,00 \$ pour ouvrir une rue dans le secteur P.A.A.T. II au lieu de payer comptant à même les réserves de la Ville?

Réponse du conseiller Marcel Joyal:

La Ville a payé ces terrains environ 0,20¢ le pied carré et suite à leur desserte en eau et aqueduc et à l'ouverture d'une rue, ces terrains seront vendus à 1,25 \$ le pied carré. La Ville utilisera les sommes perçues pour le financement du règlement d'emprunt no 1564.

- Est-il possible pour la Ville, lorsqu'elle accorde des contrats, d'exiger que les entrepreneurs utilisent la main-d'oeuvre locale?

Réponse: La Ville de Drummondville procède par appel d'offres et les entrepreneurs doivent engager un certain pourcentage de la main-d'oeuvre provenant de la zone de Drummondville. Il est évident que la Ville ne peut limiter légalement le choix de la main-d'oeuvre au territoire de la Ville de Drummondville.

Le même phénomène se produit lors de l'engagement de camionneurs artisans.

Le conseiller Jean-Paul Généreux estime que lors de l'adjudication du contrat prévoyant l'installation du collecteur Mercure, la Ville devrait exiger que la main-d'oeuvre soit locale seulement.

Monsieur Michel Lesage explique que dans le projet de l'égout sanitaire Mercure, il y aura trois municipalités d'impliquées dans le paiement de la facture.

- Dans les secteurs où il existe des pistes cyclables, le Conseil devrait prévoir des périodes pour permettre le stationnement lorsque les pistes ne sont pas utilisées afin de décongestionner certains espaces en face des propriétés ayant front sur ces rues.
- Le Service de Sécurité Publique devrait accroître la surveillance concernant l'utilisation de l'eau pour l'arrosage des bâtisses et des parterres aux heures prohibées.
- Concernant la pétition présentée par le Club de Préparation à la Retraite, le Conseil devrait réserver au maire ou à un conseiller, le pouvoir de signer des lettres ayant autant d'importance.

Intervenant:

Monsieur Richard Jean, journaliste, veut savoir si le service de Sécurité Publique n'utilise que l'eau du filtre pour combattre les incendies.

Réponse: Oui

Raisons: Si l'eau était puisée à la rivière, à partir d'une distance trop éloignée, la pression ne serait pas adéquate à cause de la grosseur des boyaux d'arrosage.

Si la Ville de Drummondville devait aménager des conduites d'eau brute dans toutes les rues de la Ville pour la protection des incendies, il en coûterait plusieurs millions.

La dépense d'eau le 20 juin pour combattre 2 incendies majeurs a été de 5 millions de gallons d'une valeur de 0,40¢ le mille gallon, soit 2 000,00 \$. Comme il y a lieu d'espérer que pareils désastres ne se répéteront pas à un rythme fréquent, il n'y a pas nécessité de créer des réserves avec des équipements capables de fournir une pression adéquate dans tous les secteurs de la Ville.

Intervenant:

Monsieur Germain Dufort, camionneur.

Ce citoyen estime que la Ville de Drummondville devrait acquérir une pelle mécanique pour ses travaux de creusage et employer des camionneurs locaux pour le transport de terre.

Réponse: Monsieur Michel Lesage, ingénieur et directeur général adjoint aux services à la population, estime que le volume de travaux exécutés annuellement par la Ville ne peut justifier l'achat d'un tel équipement.

La Ville de Drummondville prend des garanties avant d'accorder des travaux à des entrepreneurs. Tous les efforts permis seront faits pour que les entrepreneurs locaux puissent avoir la part qui leur revient lors de l'exécution de travaux municipaux.

Intervenant:

Monsieur Hervé Savoie, président du R.C.D..

- Pourquoi ne pas bâtir des réservoirs séparés du filtre municipal pour combattre les incendies?

Intervenant: M. Ovelus Demers, 51-117ième Avenue.

- La Ville peut-elle prendre des mesures pour que les entrepreneurs qui opèrent des machines vacuum, ne déversent pas le contenu de ces équipements dans le ruisseau Cacouna ou la Rivière St-François?

Réponse: Le Conseil exercera une surveillance sévère pour éviter de tels procédés.

- Pourquoi le gouvernement, qui donne des octrois aux municipalités rurales pour nettoyer les ruisseaux où s'abreuvent les animaux, ne procède pas au nettoyage de la rivière St-François?

Réponse: Le Conseil ne ménage pas ses efforts pour accélérer la dépollution de la Rivière St-François.

- Les commentaires parus dans des journaux locaux concernant ses interventions aux séances du Conseil sont difficiles à accepter.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 11 juillet 1983, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE


Greffier.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

11 juillet 1983

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 11 juillet 1983 à 19:45 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée dans le but suivant:

" Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi 125 (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme), pour expliquer le projet de règlement ci-après et les conséquences de son adoption, et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer:

Règlement No. 1562 amendant le règlement municipal No. 1400 en modifiant le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone CA-21 à même une partie des secteurs de zone RA/B-34 et RA/A-23.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Gaétan Blanchette, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire Philippe Bernier donne lecture du texte suivant pour expliquer le projet de règlement No. 1562:

" Il me fait plaisir de vous accueillir à cette assemblée publique de consultation au sujet des amendements apportés à notre règlement régissant le zonage municipal.

Comme vous le savez peut-être, la loi 125 portant sur l'aménagement et l'urbanisme, sanctionnée en novembre 1979, prévoit que la Ville doit soumettre publiquement ses règlements portant sur le zonage et le lotissement avant leur adoption. À cet effet, la loi précise que le maire doit, premièrement, expliquer les projets d'amendements et les conséquences de leur adoption et, deuxièmement, entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

C'est donc là le double but de notre rencontre de ce soir et sans plus tarder je vais exposer les grandes lignes de notre projet d'amendements.

Le projet d'amendements proposé consiste à agrandir le secteur de zone CA-21, rue St-Damase, entre la 15e et la 16e Avenue, côté nord-ouest, sur une largeur de ± 30 mètres, à même une partie des zones RA/B-34 et RA/A-23, dans le but d'y autoriser les usages du groupe commerce I.

Avec la construction d'un tunnel sous la voie ferrée du C.N.R., les rues St-Frédéric et St-Alphonse deviennent sans issue sur le boulevard Lemire, confirmant ainsi à la rue St-Damase le caractère d'artère de pénétration à prédominance commerciale qui dessert la population des quartiers St-Jean-Baptiste et St-Joseph.

En résumé, ce règlement modifie le règlement de zonage municipal No. 1400 de manière à permettre les usages du groupe commerce I sur un tronçon de la rue St-Damase où un certain nombre d'usages de type commercial existe déjà.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration, en espérant que vous apprécierez cet effort que fait votre Conseil municipal pour améliorer l'administration des affaires publiques à Drummondville et pour faire en sorte de conserver et bâtir une ville qui est agréable à vivre et à regarder.

Période de questions et renseignements

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., demande à Son Honneur le Maire si le règlement No. 1562 aura pour effet de modifier le règlement de zonage

de façon à permettre à M. Réal Foisly d'exploiter un commerce sur la rue St-Damase.

Le conseiller Marcel Joyal explique qu'en effet le règlement No. 1562 a été rédigé de façon à permettre l'opération d'un commerce de quartier dans le secteur modifié (secteur de zone CA-21).

528/7/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le texte lu par Son Honneur le Maire soit adopté tel que rédigé et annexé au règlement No. 1562.

ADOPTÉ

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!


Greffier


Maire

VILLE DE DRUMMONDVILLE

11 juillet 1983

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 11 juillet 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

529/7/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 juin 1983, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

530/7/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 4A. Entente avec le Ministère de l'Environnement (M. Marcel Joyal)
- 27A. Condoléances (M. Henri Montminy)

et après avoir apporté la modification suivante à l'item 20: montant de 47 000,00 \$ remplacé par 54 000,00 \$.

ADOPTÉ

Période de questions concernant les items inscrits à l'ordre du jour

Intervenant: M. Michel Cardin, président de l'ensemble vocal "Les Argentins"

M. Cardin demande si le Conseil a pris une décision concernant une demande de subvention formulée récemment par l'organisme qu'il représente.

Le greffier de la Ville informe M. Cardin que le Conseil a pris connaissance du document qu'il a soumis mais que l'étude de ce dossier a été reportée à une date ultérieure.

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

M. Savoie intervient pour dire au Conseil que pour ne pas prolonger une assemblée qui coïncide avec le deuxième Festival Mondial de Folklore de Drummondville et permettre aux membres du Conseil de participer à certaines activités au cours de la soirée, il limitera ses questions au strict minimum durant la présente assemblée.

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue

M. Demers prononce une courte allocution pour féliciter les organisateurs du deuxième Festival Mondial de Folklore de Drummondville et souhaiter que cette période de festivités et de fraternité se répète chaque année.

531/7/83

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

OUVERTURE D'UNE RUE (AQUEDUC, ÉGOUTS ET VOIRIE) - P.A.A.T. II (projet 0532780)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. J.P. DOYON LTÉE 3180 Marie-Victorin Nicolet	185 131,00 \$
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville St-Nicéphore	209 883,62 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	166 700,75 \$
. SINTRA INC. - RÉGION BOIS-FRANCS 911 rue St-Mathieu Bon-Conseil	184 823,50 \$

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soit retenue.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux Services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

532/7/83

ATTENDU QUE le 25 avril 1983 le Conseil de la Ville de Drummondville adoptait une résolution (No.284/4/83) autorisant la signature d'une convention avec le Gouvernement du Québec (Ministère de l'Environnement) relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le même jour le Conseil adoptait une autre résolution (No.285/4/83) pour demander au Ministère de l'Environnement du Québec que la Ville de Drummondville soit autorisée à agir comme gérant des études et des travaux prévus à une convention en tant qu'intermédiaire entre le M.E.N.V.I.Q., le consultant ÉPIC et le consultant chargé de la conception des travaux de réhabilitation et d'interception;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Drummondville considère que ces deux demandes sont justifiées et qu'il y a urgence à procéder dans ce dossier;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite au Ministère de l'Environnement de donner suite aux demandes exprimées dans les deux résolutions précitées et d'autoriser la Ville de Drummondville à agir comme maître-d'oeuvre dans le projet d'une étude ÉPIC; et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Transports et Député de Drummond, Me Michel Clair.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E

- L'École nationale d'administration publique remercie M. Claude Boucher, directeur général de la Ville, et tous ceux qui ont contribué à la réussite d'une journée tenue à Drummondville dans le cadre d'un programme intégré en management pour des cadres étrangers.

- M. Jean-Claude Ouellet de la Société d'Habitation du Québec (Programme Loginove) informe le Conseil que des fonds supplémentaires seront alloués à Drummondville pour la réalisation d'un P.A.R.E.L. dès que des négociations en cours avec la S.C.H.L. seront complétées et que les disponibilités budgétaires auront été augmentées.
- Le Mouvement de préparation à la retraite de Drummond Inc. demande que la Ville donne par écrit les raisons du refus à l'accès à des locaux à la bibliothèque municipale sise au 405 rue St-Jean, et indique à quel moment remonte la décision du Conseil qui a été transmise verbalement au M.P.R. par un officier municipal.
- M. Jean Poirier, coordonnateur des projets spéciaux de l'Université de Sherbrooke, remercie Son Honneur le Maire pour avoir collaboré au transport de la flamme d'Universiade 83.

533/7/83

- Le Ministre de l'Environnement du Québec, M. Adrien Ouellette, accuse réception des résolutions Nos. 351/5/83 et 352/5/83 qui traitent de la pollution causée par les usines Domtar opérant en amont de Drummondville le long de la rivière St-François. Il explique que son Ministère entend obliger les usines de pâtes et papiers à respecter le décret 3842-80 du 17 décembre 1980 qui régit toutes les conditions et les échéanciers auxquels doivent se soumettre ces usines. Concernant une demande du Conseil de convoquer une réunion avec les représentants de Domtar, il suggère à la Ville de tenter elle-même d'obtenir la tenue d'une telle réunion et offre l'assistance des officiers de son Ministère au besoin.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et résolu:

- 1- Que des remerciements soient adressés au Ministre Adrien Ouellette pour la fermeté dont il fait preuve dans sa lettre datée du 21 juin 1983;
- 2- Que copie de cette lettre soit transmise aux administrateurs la compagnie Domtar opérant des usines à East-Angus et Windsor;
- 3- Que demande soit faite aux représentants de la compagnie Domtar de rencontrer les membres du Conseil de la Ville de Drummondville dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

534/7/83

Attendu que le Ministre de l'Environnement du Québec démontre dans une lettre datée du 21 juin 1983 beaucoup d'intérêt pour hâter la dépollution de la rivière St-François;

Attendu que Drummondville se doit de continuer ses efforts pour assainir cette source d'alimentation en eau potable;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la lettre du Ministre Adrien Ouellette relative aux problèmes de pollution causés par les usines de pâtes et papiers soit transmise au président de l'A.Q.T.E. et au Comité de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond qui s'occupe de la dépollution du bassin de la rivière St-François en priant ces deux organismes de continuer leurs efforts pour accélérer la réalisation de l'assainissement de cette rivière qui alimente en eau potable Drummondville et trois autres municipalités.

ADOPTÉ

535/7/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 25 juin 1983 au 11 juillet 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 764 235,16 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

536/7/83

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël soient retenus pour la description des servitudes d'usage consenties à la Ville de Drummondville par Téléglobe Canada, la Commission Régionale St-François et l'Hydro-Québec pour la construction de l'égout sanitaire Mercure.

ADOPTÉ

537/7/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Les Consultants S.B.C.S. Inc. soient retenus pour la préparation des plans et devis relatifs à la réparation d'une prise d'eau au filtre municipal et pour la présentation desdits plans et devis au Ministère de l'Environnement du Québec pour en obtenir l'approbation.

ADOPTÉ

538/7/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil accepte l'addition d'un addenda au protocole intervenu avec le Bureau du Tourisme et des Congrès du Centre du Québec Inc. le 1er février 1983. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville le protocole modifié.

ADOPTÉ

539/7/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville contribue pour une somme de 200,00 \$ à l'impression d'une brochure publiée par le Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François.

ADOPTÉ

540/7/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Comité des Loisirs et des activités socio-culturelles de St-Pierre Inc. soit autorisé à utiliser le parc Guilbault le 19 août 1983, en cas de pluie le 20 août 1983, pour la tenue du Festival de l'Épi et soit également autorisé à vendre des boissons alcooliques durant cette journée. Le Comité devra désigner par résolution une personne à solliciter ce permis. Cette manifestation devra se tenir dans le respect des politiques établies concernant la tenue des fêtes populaires.

ADOPTÉ

541/7/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que le Royal Junior de Drummondville soit autorisé à demander un permis à la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente de boissons alcooliques lors de la tenue d'un spectacle présenté au stade municipal par Les Chevaliers O'Keefe le 27 juillet 1983. Le Royal Junior de Drummondville est autorisé à désigner la personne chargée de solliciter le permis précité.

ADOPTÉ

542/7/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le conseiller Jean-Marie Boisvert, ou en son absence le conseiller Edward St-Pierre, et M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires de la Ville, soient désignés pour siéger au conseil d'administration de la Cité des Loisirs.

ADOPTÉ

543/7/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit autorisé à signer au nom de la Ville de Drummondville le document Charte de l'Amitié avec la Ville de Braine l'Alleud en Belgique le 30 juillet 1983.

ADOPTÉ

544/7/83

ATTENDU QUE Madame Éveline D. Gélinau, 919 rue Frère André, Drummondville, Province de Québec, s'était portée acquéreur de deux (2) obligations de 500 \$ chacune sous les numéros D-007 et D-008 et d'une (1) obligation de 1 000 \$ sous le numéro M-307, émises par la Ville de Drummondville-Sud, faisant maintenant partie de la Ville de Drummondville; lesquelles portent intérêt à un taux de 10% l'an et échoient le 10 juillet 1988;

ATTENDU QUE les obligations précitées font partie d'une émission d'obligations au montant de 1 018 500 \$ émise par la susdite Ville en date du 10 juillet 1978;

ATTENDU QUE ces obligations ont été volées vers la fin de l'année 1981;

ATTENDU QUE depuis cette date ces obligations ainsi que leurs coupons d'intérêt du 10 janvier 1982 et les subséquents n'ont pas été retrouvés, ni présentés à la banque pour y être encaissés;

ATTENDU QUE Madame Éveline D. Gélinau a remis à la Ville de Drummondville un cautionnement pour effets perdus et, en considération de quoi, elle demande de faire imprimer à ses frais de nouvelles obligations pour les remplacer;

ATTENDU QUE Madame Éveline D. Gélinau et Le Groupe Commerce Compagnie d'Assurances s'engagent, dans ce cautionnement portant le numéro 729-2493 émis le 17 mars 1982, à rembourser à la Ville de Drummondville toute somme d'argent que cette dernière serait appelée à payer en regard des obligations numéros D-007, D-008 et M-307, les susdits coupons d'intérêt et ce jusqu'à concurrence d'une somme de 3 400 \$. Ce montant représente le capital et les coupons d'intérêt du 10 janvier 1982 au 10 juillet 1988 inclusivement desdites obligations;

VU QU'il y a lieu d'acquiescer à la demande de Madame Éveline D. Gélinau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL LETENDRE, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GAÉTAN BLANCHETTE, QUE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long récit;

QUE la Maison J.B. Deschamps Inc. soit et est autorisée à imprimer deux (2) nouvelles obligations de 500 \$ chacune portant les numéros D-007 et D-008 et une (1) nouvelle obligation de 1 000 \$ portant le numéro M-307 échéant le 10 juillet 1988 avec leurs coupons d'intérêt du 10 janvier 1982 et les subséquents annexés, lesquels représentent l'intérêt au taux de 10% l'an:

- 1.- Les nouvelles obligations avec coupons du 10 janvier 1982, seront en tout point conformes aux obligations D-007, D-008 et M-307 qui ont déjà été émises sauf qu'elles seront signées par le maire et le greffier actuellement en office, tandis qu'un fac-similé de leur signature respective ou de celle des officiers en fonction au moment de l'émission originale pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt, de même que sur les obligations en ce qui concerne la signature du maire seulement.

- 2.- Ces obligations seront transmises au Ministère des Affaires Municipales pour la signature du certificat de validité.
- 3.- Une fois complétées et signées elles seront remises au détenteur.

ADOPTÉ

545/7/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'Hydro-Québec pour la fourniture d'un socle alimentaire électrique au Centre Marcel-Dionne.

ADOPTÉ

546/7/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux Services à la population, soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les plans d'égout, d'aqueduc et de drainage des rues Lauzon, Sigouin et Janelle pour en obtenir l'approbation.

ADOPTÉ

547/7/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Philippe Bernier, maire, et M. Laurent Bernier, greffier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat avec le Gouvernement fédéral du Canada, représenté par le Ministre des Transports, concernant les améliorations à apporter à l'aéroport municipal suite à une subvention de l'ordre de 4 300 000,00 \$. La présente résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution No. 415/6/83.

ADOPTÉ

548/7/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que demande soit faite à la M.R.C. Drummond de donner son approbation (si requise) aux projets de règlement Nos. 1567, 1568, 1569 et 1570 avant qu'ils ne soient soumis au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

ADOPTÉ

549/7/83

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement (No. 1567) décrétant une dépense de 54 000,00 \$ pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de Drummondville en 1983:

1. Trottoirs, rues DeBoucherville et St-Amant	26 040,00 \$
2. Pavage de base, rue DeBoucherville	3 575,00
3. Travaux divers:	
- Rampe, rue DeBoucherville	900,00
- Clôture, rue DeBoucherville	1 000,00
- Déplacement d'un contrôleur et addition d'une potence, boul. St-Joseph/boul. Des Galeries	8 000,00
- Clôture au parc Sauvé	6 525,00
4. Honoraires professionnels et frais de règlement	7 960,00
	<u>54 000,00 \$</u>

Le Conseil affectera au financement de cette dépense des surplus non utilisés des règlements suivants pour lesquels des obligations ont déjà été émises:

Règlement No.	1264	12 347,22 \$
"	1272	24 564,70
"	1376	1 130,27
"	1384	553,53
"	330	15 404,28
		<u>54 000,00 \$</u>

550/7/83

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement (No. 1568) décrétant une dépense de 24 300,00 \$ pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de Drummondville-Ouest en 1983:

1. Trottoirs de béton: -avenue Des Cyprès	1 750,00 \$
-boul. Des Pins	1 330,00
2. Bordures de béton: -rue Gilles Ally	5 504,00
-boul. St-Félix	928,00
3. Réfection de trottoirs de béton - diverses réparations de trottoirs défectueux	11 050,00
4. Honoraires professionnels et frais de règlement	3 738,00
	<u>24 300,00 \$</u>

Le Conseil affectera à cette dépense des surplus non utilisés des règlements suivants pour lesquels des obligations ont déjà été émises:

Règlement No. 1254	14 929,00 \$
" " 1338	9,303,81
" " 1379	67,19
	<u>24 300,00 \$</u>

551/7/83

Le conseiller Gaétan Blanchette donne avis de motion d'un règlement (No. 1569) décrétant une dépense de 60 000,00 \$ pour l'exécution de travaux publics dans le territoire de la Ville de Drummondville (rue Janelle, parc industriel) en 1983:

Travaux de voirie, rue Janelle:

1. Fossé à creuser	2 587,50 \$
2. Enlèvement de la pierre concassée	485,00
3. Préparation de l'infrastructure	6 071,10
4. Emprunt granulaire Cl. A	15 372,00
5. Pierre concassée 63-0	12 400,00
6. Pierre concassée 19-0a	13 000,00
7. Honoraires professionnels et frais de règlement	10 084,40
	<u>60 000,00 \$</u>

Le Conseil affectera à cette dépense des surplus non utilisés des règlements suivants pour lesquels des obligations ont déjà été émises:

Règlement No. 1096	2 435,65 \$	Règlement No. 1233	2 817,40 \$
" " 1123	16 818,24	" " 1241	2 562,67 \$
" " 1196	3 287,26	" " 1244	10 462,10 \$
" " 1212	17 003,65	" " 1250	1 522,86 \$
" " 1232	2 742,95	" " 1390	347,22 \$
			<u>60 000,00 \$</u>

552/7/83

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement (No. 1570) décrétant une dépense de 123 000,00 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et divers travaux dans le territoire de la Ville de Drummondville en 1983:

1. Rue Sigouin: - Aqueduc	17 520,00 \$
- Egout pluvial	1 400,00
2. Rue Lauzon: - Aqueduc	8 636,00
- Voirie	26 034,50
3. Services d'aqueduc et d'égout:	
- Nouveaux services d'aqueduc et d'égout	20 000,00
- Rénovation de services d'aqueduc et d'égout	10 000,00
4. Divers:	
- Clôture de chaque côté du pont Marcel-Nichols	7 515,00
- Ensemencement, terrassement et bordure de béton au stationnement du stade municipal	12 500,00
5. Honoraires professionnels et frais de règlement	19 394,50
	<u>123 000,00 \$</u>

Le Conseil affectera à cette dépense une somme n'excédant pas 123 000,00 \$ provenant d'un surplus non utilisé du règlement No. 1235 pour lequel des obligations ont déjà été émises.

553/7/83

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas 45 000,00 \$ pour l'exécution de travaux de démolition de l'édifice Eagle, rue St-Jean. Cette dépense sera faite à même un fonds disponible (poste budgétaire 05-911-00-000).

554/7/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Ville de Drummondville procède à un appel d'offres pour la vente du terrain de l'édifice Eagle, rue St-Jean.

ADOPTE

555/7/83

Lecture est donnée du règlement No. 1562 amendant le règlement No. 1400 en modifiant le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone CA-21 à même une partie des secteurs de zone RA/B-34 et RA/A-23.

Attendu que le projet de règlement No. 1562 a été adopté par la résolution No. 475/6/83 le 13 juin 1983;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1562 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 13 juin 1983;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1562 a été régulièrement donné le 27 juin 1983 (réf: 524/6/83);

Attendu que lors de la séance de consultation publique tenue ce 11 juillet 1983 à 19:45 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1562;

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que ce règlement No. 1562 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 11 juillet 1983 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1562 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 25 et 26 juillet 1983.

556/7/83

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville de Drummondville mette fin au bail consenti à C. & G. Lingerie Inc. intervenu le 20 novembre 1978, ainsi qu'aux renouvellements subséquents. Ce bail prendra fin trente jours (30) après la signification d'un avis écrit à cette compagnie.

ADOPTE

557/7/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Pierre Dozois à l'occasion du décès de sa mère, Mme Gérald Dozois.

ADOPTE

558/7/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Arthur Rochon à l'occasion du décès de Mme Thérèse Dionne Rochon.

ADOPTE

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Son Honneur le Maire en son nom personnel et au nom de ses collègues du Conseil, souligne que les autorités municipales déplorent que les négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés de la compagnie Bérol Inc. se prolongent d'une façon inquiétante. Le maire et les membres du Conseil sans vouloir s'immiscer dans ces négociations seraient disponibles pour favoriser la conciliation des parties si ces dernières en manifestaient le désir.

Intervenant:

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., veut savoir si la réimpression de 2 obligations dont il est question à l'item 15 a fait l'objet de véri-

fications de façon à ce que la Ville de Drummondville n'ait pas à payer 2 fois si jamais les obligations perdues étaient encaissées.

Réponse: Le greffier explique que toutes les précautions ont été prises et qu'un affidavit rédigé par un notaire donne des garanties sécuritaires.

M. Hervé Savoie voudrait connaître les raisons qui ont incité le Conseil à procéder à un appel d'offres pour la démolition de l'édifice Eagle, rue St-Jean, au lieu de vendre ce terrain tel que construit et laisser la démolition à la charge d'un acquéreur éventuel.

Réponse: Le conseiller Marcel Joyal explique que la Ville après vérification a reçu l'assurance qu'aucun acquéreur éventuel n'est intéressé à procéder à la démolition des bâtisses existantes. D'autre part, la Ville de Drummondville a depuis plusieurs mois décidé de procéder à la démolition de la partie vétuste des édifices existants au lieu d'effectuer les améliorations exigées par le Ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu.

Enfin, M. Hervé Savoie suggère au Conseil d'adopter un règlement interdisant de fumer dans le Centre Marcel-Dionne et l'Olympia Yvan-Cournoyer de façon à rendre plus confortable ces édifices lors de la tenue d'activités.

Son Honneur le Maire explique que de plus en plus les gens répondent favorablement aux demandes qui leur sont faites de s'abstenir de fumer lors de réunions importantes. Le Conseil cependant étudiera la possibilité d'adopter un règlement correspondant à la suggestion du R.C.D.

Intervenant:

M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue procède aux questions suivantes:

1- Pourquoi ne pas abaisser à 12% le taux d'intérêt sur les comptes passés dus?

Réponse: L'aviseur légal de la Ville explique que le taux d'intérêt est fixé par résolution du Conseil 1 fois l'an avant l'envoi des comptes et que la Loi des Cités et Villes exige cette procédure. Certains conseillers suggèrent aux contribuables qui doivent payer des intérêts d'emprunter dans les caisses populaires ou les institutions bancaires si ces dernières offrent des taux d'intérêt plus avantageux.

2- Pourquoi ne pas ouvrir les rues de la Ville qui sont fermées afin de donner l'impression d'une ville ouverte au progrès?

M. Ovelus Demers poursuit son intervention en souhaitant Bon Voyage en Europe à Son Honneur le Maire et aux deux conseillers, MM. Lucien Couture et Jean-Paul Généreux, qui se rendront en France et en Belgique à la fin de juillet 1983.

Enfin, il déclare que les membres du Conseil auront des examens à subir le 6 novembre 1983 et que lui-même a déjà choisi le thème de sa campagne: "Drummondville et son développement à la grandeur du territoire".

Le conseiller Marcel Joyal souligne que le Conseil actuel a rempli et même dépassé les promesses faites au moment de la fusion avec l'ex-Ville de Drummondville-Sud puisque très prochainement plus de 2.5 M\$ seront dépensés dans ce secteur par l'aménagement de l'égout sanitaire Mercure et la construction de H.L.M.

Intervenant:

M. Gérard Prince du 1196 Jean-de-Lalande, traite des sujets suivants:

- Pourquoi limiter les intervenants qui s'adressent au Conseil à une question alors que l'on permet à plusieurs personnes de s'exprimer?

- Le Conseil peut-il faire couper les branches d'arbres au-dessus des trottoirs?
- Le Conseil peut-il voir à ce que les personnes qui arrosent leurs parterres, n'humectent pas les trottoirs?
- Le Conseil peut-il fermer hermétiquement l'accès à la Polyvalente de Drummondville-Sud que les élèves utilisent sur le boulevard St-Joseph et qui constitue un grand risque d'accident?

Réponse: Le Conseil demandera aux responsables de voir au respect des règlements municipaux.

Concernant l'accès à la Polyvalente La Poudrière, la clôture appartient à la Commission Scolaire et elle a été plusieurs fois réparée. Il appartient aux parents d'assurer la protection de leurs enfants en les avertissant du danger qui les guette.

Intervenant:

M. Jacques Dion du 140 St-Félix traite des sujets suivants:

- 1- Importance d'interdire le fumage dans le Centre Marcel-Dionne et l'Olympia Yvan-Cournoyer.
- 2- Importance pour le Conseil de songer à imposer une taxe spéciale dans les nouveaux secteurs développés afin de ne pas pénaliser indûment les propriétaires qui résident dans des secteurs depuis plusieurs années.

Réponse: Le conseiller Marcel Joyal explique que depuis 7 ans la Ville en développant les P.A.A.T. à demander aux nouveaux propriétaires des sommes importantes pour payer les services municipaux. Ces montants équivalent au paiement d'une taxe imposée au pied linéaire dans d'autres villes.

Les conseillers Roger Prince, J.-Bruno Smith et Me Gilles Gagnon, maire suppléant, complètent les explications données par M. Marcel Joyal.

- 3- Le Conseil devra surveiller la propreté des rues en permettant au Bureau du Tourisme et des Congrès d'autoriser le transport hippomobile dans les rues de la Ville.
- 4- M. Dion demande qui paiera le remboursement de l'emprunt de 123 000,00 \$ dont il est question à l'item 23.

Réponse: Le conseiller Marcel Joyal explique comment la répartition des taxes est faite lors de règlements d'emprunt.

Intervenant:

M. Fernand Fleurent du 1320 boul. Jean-de-Brébeuf veut connaître les raisons qui justifient les inspecteurs en bâtiment d'exiger l'enlèvement d'une enseigne qu'il a aménagé sur le terre-plein du boulevard Jean-de-Brébeuf en face de son commerce.

Réponse: Le Conseil est d'avis que l'inspecteur en bâtiment doit être en mesure de fournir ces informations au requérant.

Son Honneur le Maire souligne que présentement le deuxième Festival Mondial de Folklore se déroule dans un climat de joie et de fierté et sollicite la contribution de tous les Drummondvillois pour que ces activités continuent de connaître le succès qu'il y a lieu d'en espérer.

559/7/83

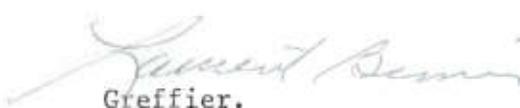
Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que des remerciements soient adressés aux Consuls ou Ambassadeurs qui ont accepté de participer au deuxième Festival Mondial de Folklore de Drummondville.

ADOPTE

La population est invitée à regarder l'émission qui sera transmise par le Canal 2 (Radio-Canada) dimanche le 17 juillet 1983 concernant la messe qui a été célébrée à l'église St-Frédéric le 10 juillet dernier et présidée par Son Eminence Mgr. Albertus Martin.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 25 juillet 1983 à 20:00 heures.

ET L'ASSEMBLEE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

25 juillet 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 25 juillet 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Marcel Bonin, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire suppléant Me Gilles Gagnon.

560/7/83

Le greffier débute par la lecture du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 juillet 1983. Après la lecture du premier paragraphe dudit procès-verbal, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture.

Le conseiller Roger Prince demande que Messieurs les conseillers Marcel Joyal et Marcel Bonin retirent leur proposition afin que lecture soit faite du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 juillet 1983 convoquée pour expliquer le projet de règlement No. 1562 amendant le règlement municipal No. 1400 en modifiant le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone CA-21 à même une partie des secteurs de zone RA/B-34 et RA/A-23.

Cette demande est acceptée.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 juillet 1983.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

561/7/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juillet 1983; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

562/7/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions concernant les items inscrits à l'ordre du jour

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

M. Savoie sollicite des explications sur les items 10, 13 et 15 de l'ordre du jour.

Le maire suppléant demande à M. Hervé Savoie d'attendre que ces items soient discutés par le Conseil et de reporter ses questions à la fin de l'assemblée.

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue.

M. Demers veut connaître le contenu de l'avis de motion inscrit à l'item 14 de l'ordre du jour.

Le maire suppléant suggère à M. Demers de reporter sa question à la fin de l'assemblée si lors de la présentation de l'avis de motion le Conseil ne fournit pas tous les renseignements qu'il souhaite obtenir.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

563/7/83

1- VENTE DE TERRAINS RESIDENTIELS

a) Vente des lots 126-3-267, 126-3-266 et 126-3-265 - P.A.A.T. II (LA COULEM)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENRG. (M. Gaston Brouillette) 4500 Boul. St-Joseph Drummondville	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente des terrains précités.

ADOPTE

564/7/83

b) Vente des lots 126-3-279, 126-3-281 et 126-3-283 - P.A.A.T. II (LA COULEM)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENRG. (M. Gaston Brouillette) 4500 Boul. St-Joseph Drummondville	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente des terrains précités.

ADOPTE

565/7/83

2- TRAVAUX DE REFECTION DE PONTS ET VIADUCS

- a) Viaduc du C.N., boulevard St-Joseph
- b) Pont de la Rivière Noire, boulevard St-Joseph
- c) Pont de la Traverse, rue St-Georges

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MULCO INC. 2835 Grande Allée St-Hubert	a) 92 100,00 \$ b) 47 300,00 \$ c) 32 300,00 \$
TOTAL:	171 700,00 \$
. LAMBERT & GRENIER INC. 1244 Voie d'Accès Sud Notre-Dame du Bon-Conseil	a) 70 356,00 \$ b) 36 274,00 \$ c) 14 628,00 \$
TOTAL:	121 258,00 \$
. COLAND CONSTRUCTION INC. 1048 boul. Mercure Drummondville	a) 67 750,00 \$ b) 23 750,00 \$ c) 10 360,00 \$
TOTAL:	101 860,00 \$

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la plus basse soumission soit celle présentée par Coland Construction Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour chacun des projets précités.

ADOPTE

566/7/83

3- FOURNITURE D'HUILE A CHAUFFAGE LEGERE NO. 2

Ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 22 juillet 1983 à 10:00 heures.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance de lettres de remerciements et de félicitations adressées à Son Honneur le Maire suite à la tenue du deuxième Festival Mondial de Folklore de Drummondville durant la période du 8 au 18 juillet 1983:
 - Mme Betsy Lynn Anderson, Consul des Etats-Unis d'Amérique
 - Mme Susan Coombes, Ministère de la Culture de l'Alberta
 - M. José de Cuadra, Consul Général d'Espagne
 - M. Chang Hoon Kim, Consul Général de Corée
 - M. Aloysio Gomide, Consul Général du Brésil à Montréal et Doyen du Corps Consulaire
 - M. G.L. Simmons, Consul Général de Grande-Bretagne
 - J. Paul Becker, Consul ad-honorem du Guatemala
 - Dr. Jacques Marchand, chirurgien-dentiste, Montréal
 - M. K. Rouvroy, Consul de Belgique.
- M. Serge Ménard, président du 2e Festival Mondial de Folklore de Drummondville, remercie le Conseil, les officiers municipaux et leur personnel pour l'excellente collaboration fournie lors de la tenue du Festival Mondial de Folklore qui s'est avéré un succès dépassant tous les espoirs. Au nom du comité organisateur désireux de continuer son oeuvre et de répéter cet évènement en 1984, M. Serge Ménard demande la participation de la Ville de Drummondville au 3e Festival en garantissant comme par les années passées une subvention monétaire de 50 000,00 \$ et la fourniture de services pour un montant de 35 000,00 \$.

567/7/83 - Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que M. Serge Ménard et ses collaborateurs soient félicités et remerciés pour le dévouement et la compétence qu'ils ont consacrés à la préparation et la tenue du 2e Festival Mondial de Folklore 1983.

ADOPTE

568/7/83 - Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que tous les employés municipaux, la direction générale, l'agent d'information, le directeur du Service de la Sécurité Publique et son équipe, le directeur du Service des Travaux Publics et son équipe, le directeur des Services Récréatifs et Communautaires et son équipe et tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre soient félicités et remerciés pour leur constante collaboration qui a permis de fournir au Festival Mondial de Folklore une assistance adéquate durant toute la période du Festival.

ADOPTE

- 569/7/83 - Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que le Conseil attende d'avoir en main le bilan financier du Festival Mondial de Folklore pour l'année 1983, incluant les sommes déboursées par la Ville de Drummondville, avant de prendre des engagements financiers pour la tenue d'un 3e Festival en 1984, tel engagement étant conditionnel à l'assurance de la participation financière des gouvernements fédéral et provincial.

ADOPTE

- 570/7/83 - Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que des remerciements soient adressés à M. Gilles St-Antoine de la Sûreté du Québec, section de la Mauricie, et M. Pierre Trudeau, directeur du Service de Police de St-Hubert, ainsi qu'aux responsables de l'Organisation des Mesures d'Urgence de Drummondville pour leur contribution au service d'ordre et l'organisation de la sécurité de la population qui, elle aussi, a grandement collaboré au succès des manifestations populaires tenues dans le cadre du Festival Mondial de Folklore de Drummondville.

ADOPTE

- 571/7/83 - Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin et unanimement résolu que des félicitations soient offertes aux conseillers Marcel Joyal, Roger Prince et J.-Bruno Smith pour l'excellent travail qu'ils ont effectué pour la préparation et la tenue du 2e Festival Mondial de Folklore comme membres d'un comité spécial représentant le Conseil auprès du comité organisateur.

ADOPTE

- 572/7/83 - Il est unanimement résolu que des remerciements soient adressés au Groupe Folklorique Mackinaw pour sa contribution au succès du 2e Festival Mondial de Folklore de Drummondville.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre signée par M. Serge Ménard, président du 2e Festival Mondial de Folklore de Drummondville, qui remercie le Conseil pour les réceptions civiques auxquelles ont été conviés les groupes participants du Festival, ainsi que les dignitaires étrangers en visite à Drummondville durant le Festival.

M. Serge Ménard souligne que le comité organisateur transmet à l'Hôtel de Ville les souvenirs offerts par les groupes participants et demande de les exposer dans la châsse prévue à cet effet en indiquant le nom des donateurs.

Le conseiller J.-Bruno Smith estime que ces réceptions civiques accordées aux visiteurs étrangers sont de nature à rapporter des dividendes et que le comité du Festival a profité de ces réunions pour permettre à plusieurs industriels de prendre contact avec ces distingués visiteurs pour amorcer des projets ou pour communiquer avec des représentants de pays qui transigent déjà avec nos industries locales.

- 573/7/83 - Mme Lise Franzé demande au Conseil d'enlever l'arrêt (stop) sur la rue Lauzon tout en conservant l'arrêt sur la 123e Avenue de façon à assurer une plus grande protection aux enfants qui demeurent dans le secteur.

Attendu que cette demande a fait l'objet d'études antérieures et de prises de décision;

Attendu que la requérante sollicite une révision de la signalisation actuelle sur la rue Lauzon et la 123e Avenue;

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette demande soit transmise au Comité de Circulation pour étude.

ADOPTE

574/7/83 - Lecture est donnée d'une lettre du Ministre des Affaires Municipales, M. Jacques Léonard, qui annonce que Drummondville bénéficiera d'une subvention de 265 600,00 \$ pour des travaux estimés à 279 778,00 \$ dans le cadre du Programme de relance de l'initiative municipale à l'emploi (PRIME).

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que des remerciements soient transmis au Ministre Jacques Léonard pour cette subvention.

ADOPTE

575/7/83 - Le Conseil prend connaissance d'une demande de subvention de 7 000,00 \$ formulée par l'ensemble vocal Les Argentins pour la réalisation de sa production 1983-1984.

Attendu que cette demande arrive en cours d'année et que les prévisions budgétaires préparées en novembre 1982 ne contiennent aucune disponibilité pour assumer cette dépense;

Attendu que la politique du Conseil ne prévoit pas de subvention pour l'administration courante des organismes qui oeuvrent dans le milieu;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que cette demande soit refusée et que l'ensemble vocal Les Argentins soit invité à présenter une demande avant la préparation des prévisions budgétaires 1984 ou une demande spéciale pour le soutien d'une activité spécifique qui pourra être étudiée au mérite.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par certains citoyens de la rue Cormier qui réclament que certains terrains vacants dans le voisinage des Galeries Drummond soient nettoyés.

Le greffier informe le Conseil que les inspecteurs en bâtiment ont déjà avisé les propriétaires de ces terrains et que tout sera fait pour que les règlements municipaux concernant l'entretien des terrains vacants soient observés.

rés. 576/7/83
voir page 6.

577/7/83 - M. Gérard Nadeau, propriétaire du Camping l'Escargot, invite le Conseil à participer à une journée champêtre le 17 août 1983 organisée pour les personnes âgées, handicapées ou hospitalisées. Il sollicite une contribution municipale pour défrayer certains coûts de transport des personnes invitées.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, qu'une somme de 150,00 \$ soit donnée pour les raisons précitées.

ADOPTE

578/7/83 - Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Gérard Nadeau soit félicité pour l'initiative qu'il a prise d'organiser depuis 16 ans une fête champêtre pour certaines personnes âgées, handicapées ou hospitalisées.

ADOPTE

579/7/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période du 25 juin au 1er août 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 929 552,79 \$.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

580/7/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Ville de Drummondville accepte de procéder à la confection des plans et devis nécessaires à la mise en place des contrôleurs de feux de circulation qui seront installés sur le boulevard Lemire aux intersections des rues Marchand et St-Damase, aux termes et conditions proposés par le Ministère des Transports du Québec dans une lettre datée du 10 juin 1983 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

576/7/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le directeur du Service des Travaux Publics soit autorisé à demander à l'Hydro-Québec le branchement temporaire pour l'alimentation de l'éclairage de la voie de desserte du boulevard Lemire entre la rue Marchand et la rue St-Alphonse, le tout selon les plans du Ministère des Transports du Québec qui prévoient le déplacement de huit luminaires.

ADOPTE

581/7/83

AMENDEE
PAR RES.
611/8/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Service des travaux publics procède à la mise en place de la signalisation routière de la voie de desserte du tunnel du boulevard Lemire.

- 1- Mise en place d'arrêts obligatoires toutes directions à l'intersection de la 22e Avenue et de la rue St-Damase.
- 2- Mise en place d'arrêts obligatoires sur la rue St-Alphonse à l'intersection de la 22e Avenue, direction est et ouest.
- 3- Enlèvement des arrêts obligatoires sur la 22e Avenue à l'intersection de la rue St-Alphonse, direction nord et sud.
- 4- Mise en place d'un arrêt obligatoire sur la rue St-Frédéric à l'intersection de la 22e Avenue, direction est.
- 5- Enlèvement d'un arrêt obligatoire sur la 22e Avenue à l'intersection de la rue St-Frédéric, direction nord.

ADOPTE

582/7/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que la compagnie Teinturiers Elite Inc. soit autorisée à construire une annexe au bâtiment principal sur le lot portant le numéro 143-137 grevé d'une servitude décrite au contrat enregistré le 23 février 1970 sous le numéro 182890; le tout conditionnellement à ce que les plans et devis soient conformes à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

ADOPTE

583/7/83

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,
APPUYE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
ET RESOLU:

QUE le projet de règlement No. 1566 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin d'agrandir le secteur de zone IB-2 à même une partie du secteur de zone CC-13, soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTE

584/7/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les services professionnels de M. Laurent Joyal, architecte, soient retenus pour la surveillance des travaux de construction du Centre d'Expositions et d'Enchères de Produits Agricoles Spécialisés de la Région du Centre du Québec qui sera érigé sur le terrain de l'exposition de la Ville de Drummondville.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'architecte précité qui sera rémunéré à un taux horaire jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas 5 000,00 \$.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince explique que cet immeuble sera construit au coût d'environ 700 000,00 \$ et grâce à des subventions gouvernementales, la contribution de la Ville de Drummondville sera de l'ordre de 100 000,00 \$ payables à raison de 10 000,00 \$ par année pendant 10 ans. La Ville de Drummondville à titre de propriétaire du terrain devra garantir un emprunt fait par le Centre d'Expositions et d'Enchères pour une période d'un an en attendant le versement de la deuxième tranche de la subvention gouvernementale qui sera donnée en 1984 seulement.

Le conseiller Marcel Joyal estime que la participation des Ministres Michel Clair et Yves Duhaime pour l'obtention d'une subvention gouvernementale dans ce dossier doit être soulignée d'une façon particulière.

585/7/83

Le conseiller Marcel Bonin donne avis de motion d'un règlement établissant un fonds de subvention et des conditions d'octroi pour permettre à la Ville de Drummondville de participer au programme Corvée-Habitation, phase III.

Messieurs les conseillers Henri Montminy, Michel Letendre et Marcel Joyal expliquent les modalités de ce règlement qui permettront à la Ville de Drummondville de constituer un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire et de dépenser à cette fin une somme de 100 000 \$ durant les années 1983 à 1986.

La subvention sera versée de la façon suivante, savoir: 1 000 \$ par maison, payables en trois versements: - 400,00 \$ la première année
- 300,00 \$ la deuxième année
- 300,00 \$ la troisième année

pour les maisons dont les fondations auront été coulées avant le 31 décembre 1983 et dont la construction sera terminée avant le 1er mars 1984. Il est entendu que les propriétaires ayant bénéficié d'une subvention municipale par le biais d'un règlement antérieur, ne seront pas éligibles à une nouvelle subvention.

586/7/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le maire ou à défaut le maire suppléant et M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention avec la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés pour la réalisation du projet de réaménagement de l'aéroport suite à l'obtention d'une subvention du gouvernement fédéral au montant de 4.3 M\$.

ADOPTE

Les conseillers Marcel Joyal et J.-Bruno Smith expliquent que le Conseil suivra de près ce dossier afin d'accélérer l'exécution des travaux, de doter l'aéroport d'une piste et d'équipements adéquats et de rentabiliser au maximum cette importante subvention. Le Conseil se propose également de diviser les travaux en sept phases de façon à permettre à un plus grand nombre d'entrepreneurs locaux de soumissionner et de procurer du travail à leurs employés.

587/7/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cinq (5) estrades soient prêtées au Club Optimiste St-Nicéphore Inc. pour un tournoi de balle qui se tiendra à St-Nicéphore les 12, 13 et 14 août 1983.

ADOPTE

588/7/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'organisme Na-Cour-Cy soit autorisé à occuper le parc Ste-Thérèse le 7 août 1983 dans le cadre d'une compétition sportive provinciale.

L'utilisation du parc Ste-Thérèse servira à:

- la tenue d'une épluchette de blé d'inde
- l'évolution d'une orchestre
- l'installation de panneaux d'information;

le tout devant être conforme aux politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

Le conseiller Edward St-Pierre félicite les organisateurs de Na-Cour-Cy et explique que cette compétition qui comprend de la course, de la nage et du cyclisme semble vouloir prendre une envergure nationale et même internationale. Il invite la population à encourager cette activité et à accepter les inconvénients qui seront créés aux personnes qui devront emprunter certaines artères secondaires pour dégager le boulevard St-Joseph, le boulevard Lemire et la rue St-Pierre durant une période de 3 heures. La Ville compte sur la collaboration de plusieurs centaines de bénévoles pour assurer la sécurité des citoyens durant cette compétition et souhaite que les citoyens apportent leur concours habituel pour garantir le succès de cet événement.

589/7/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels de Me Normand Corriveau, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville dans une cause de grief formulée par l'U.P.D.I.

ADOPTE

590/7/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que le Club Optimiste St-Simon de Drummondville Inc. soit autorisé à utiliser le parc Girouard pour la présentation de films en plein air tous les samedis soirs à partir du 23 juillet jusqu'au début de septembre 1983.

ADOPTE

591/7/83

Lecture est donnée du règlement No. 1567 décrétant une dépense de 54 000,00 \$ pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de Drummondville en 1983.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1567 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 8 et 9 août 1983.

592/7/83

Lecture est donnée du règlement No. 1568 décrétant une dépense de 24 300,00 \$ pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de Drummondville-Ouest en 1983.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1568 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 8 et 9 août 1983.

593/7/83

Lecture est donnée du règlement No. 1569 décrétant une dépense de 60 000,00 \$ pour l'exécution de travaux publics dans le territoire de la Ville de Drummondville (rue Janelle, parc industriel) en 1983.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1569 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 8 et 9 août 1983.

594/7/83

Lecture est donnée du règlement No. 1570 décrétant une dépense de 123 000,00 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et divers travaux dans le territoire de la Ville de Drummondville en 1983.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1570 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 8 et 9 août 1983.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Question 1. Si le Centre d'Expositions et d'Enchères de Produits Agricoles Spécialisés de la Région du Centre du Québec ne s'avère pas rentable, quelle sera la responsabilité de la Ville?

Réponse: (M. le conseiller Roger Prince)

Ce projet est parrainé par l'O.P.D.Q. Il faut espérer que ce projet sera rentable et les études faites à ce jour permettent d'espérer une viabilité certaine. En cas de problème, la Ville demeurera propriétaire du bâtiment.

Félicitations: M. Hervé Savoie félicite le Conseil pour avoir donné un avis de motion d'un règlement établissant un fonds de subvention pour les participants au Programme Corvée-Habitation.

Question 2. Le président du R.C.D. demande si au C.E.R.D. il y a eu des corrections pour modifier les allocations consenties au personnel concernant les véhicules, l'essence et le millage.

Réponse: (M. le maire suppléant)
Le C.E.R.D. n'a pas modifié ses politiques à ce chapitre.

Question 3. La Ville de Drummondville va-t-elle faire tout ce qui est possible pour relocaliser la compagnie C. & G. Lingerie Inc. qui doit quitter l'édifice que cette entreprise occupe au 207 St-Jean?

Le Conseil est-il conscient que l'éviction de cette entreprise peut faire disparaître 70 emplois?

Réponse: (Résumé des propos de certains conseillers)

La Ville négocie, sans succès, une relocalisation de cette industrie depuis trois ans. La bâtisse Eagle est désuète et la Ville ne peut procéder aux réparations demandées par le Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu. Si ces réparations étaient exécutées, l'occupant ne pourrait accepter l'augmentation du loyer qu'il y aurait lieu d'exiger pour être équitable envers les autres industriels de Drummondville. Le C.E.R.D. s'occupe de ce cas avec compréhension et ne ménage pas les efforts pour trouver un local adéquat à un coût acceptable par le propriétaire de C. & G. Lingerie Inc.

595/7/83

Considérant qu'un débat public sur cette industrie ne règle rien et ne peut qu'inquiéter indûment les 70 employés concernés; il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que le président de l'assemblée mette fin à cette discussion.

ADOPTE

Intervenant: M. Luc Gariépy, journaliste, formule les questions suivantes:

Question 1. Est-ce que M. Jean Garon, Ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation, a mis fin à ses objections concernant la construction du Centre d'Expositions et d'Enchères de Produits Agricoles Spécialisés de la Région du Centre du Québec?

Réponse: Le Conseil du Trésor a accepté de subventionner ce projet.

Question 2. Le grief de l'U.P.D.I. a-t-il trait à l'application de la convention collective?

Réponse: (Directeur général)

Oui. Dix à quinze griefs sont formulés chaque année. Les frais inhérents au règlement de ces griefs varient ordinairement entre 300 \$ et 400 \$ payables à 50% par les parties concernées.

Question 3. Dans la longue liste de remerciements formulés au début de l'assemblée, pourquoi le Conseil a-t-il oublié l'Ensemble Folklorique Mackinaw?

Réponse: Le Conseil a probablement oublié d'autres groupes ou personnes involontairement. Ce groupe a cependant reçu une subvention municipale importante. Des remerciements ont été transmis de vive voix aux membres de la troupe Mackinaw par un représentant du Conseil lors d'une conférence de presse donnée au Centre Culturel le 8 juillet 1983.

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue.

Sujets traités: - Bonne décision du Conseil de créer un fonds de subvention dans le cadre de Corvée-Habitation.
- Procédures rigides imposées par le maire suppléant lorsqu'il préside les séances du Conseil.
- Urgence de nettoyer le ruisseau Cacouna.
- Il serait utile de sacrifier certaines sommes affectées aux congrès pour les transférer à des travaux de nettoyage de cours d'eau.

- Nécessité pour les anciens conseillers de l'ex-Ville de Drummondville-Sud de protéger les intérêts de ceux qui les ont élus.
- Nécessité d'aménager au moins un espace vert dans le secteur St-Philippe.
- Vidange d'un camion-citerne utilisé pour le nettoyage des égouts, dans le ruisseau Cacouna.

Le maire suppléant invite M. Gérald Lapierre, directeur du Service des Travaux Publics, à donner sa version sur l'avancé de M. Ovelus Demers.

M. G. Lapierre déclare que le camion de la Ville déverse les déchets qu'il transporte dans un endroit accepté par le Ministère de l'Environnement.

Intervenant: M. Raymond Luneau.

Ce conseiller veut connaître l'opinion de ses collègues concernant la responsabilité de la Ville au sujet de la coupe et de l'entretien des arbres que la Ville a plantés sur des terrains dont elle est propriétaire en bordure de certaines rues résidentielles, spécialement au Domaine du Boulevard.

Le Conseil étudiera cette question très prochainement.

Intervenant: M. Jacques Dion du 140 St-Félix

- Remarques
- Félicitations au maire suppléant pour avoir décidé que les questions relatives à l'ordre du jour soient permises après que le sujet aura été discuté par les membres du Conseil.
 - Le Conseil abuse des félicitations transmises à certaines personnes qui n'ont fait que remplir leurs mandats et assumer leurs responsabilités.
 - Le R.C.D. par ses nombreuses interventions a réussi à faire réduire certaines dépenses de repas et de consommations depuis le début de 1982.

Intervenant: M. Claude Boucher, directeur général de la Ville.

M. Boucher explique que depuis la fusion, tous les élus et les employés municipaux se sont appliqués à réduire les dépenses municipales. Le Conseil a procédé à des révisions des prévisions budgétaires périodiquement dans tous les services.

Intervenant: M. Jacques Dion du 140 St-Félix

- Question 1. La Ville peut-elle faire nettoyer un terrain vacant au frais d'un propriétaire qui refuse d'observer les règlements municipaux?
- Réponse: Oui. La Ville peut même exécuter ou faire exécuter ces travaux et réclamer légalement les frais à ces propriétaires.
- Question 2. Le Conseil va-t-il attendre d'avoir en sa possession le rapport complet des dépenses et des profits réalisés par le Festival Mondial de Folklore avant de consentir une subvention pour le même montant qu'en 1982 et 1983?
- Réponse: (M. Marcel Joyal)

La décision n'est pas encore arrêtée. Même si le Festival fait des profits, la Ville devra être prudente avant de diminuer ses contributions parce que les gouvernements supérieurs pourraient adopter la même attitude et de ce fait compromettre la tenue de d'autres festivals. Il ne faudrait pas non plus tuer le bénévolat. Les surplus accumulés par le comité du Festival

sont utilisés pour payer le personnel permanent qui doit demeurer en place si l'on veut réaliser d'autres festivals aussi prestigieux que les précédents.

Question 3. Lorsque la Ville a planté des arbres en bordure de certaines rues, a-t-elle négocié des ententes avec les propriétaires riverains concernant l'entretien de ces arbres?

Réponse: Non. Le Conseil a peut être présumé de la fierté de certains citoyens.

Question 4. Le coût des honoraires payés à l'architecte engagé pour surveiller les travaux de la construction du Centre d'Expositions et d'Enchères, sera-t-il payé par la Ville?

Réponse: Cette dépense sera chargée au projet.

Remarque: Félicitations aux représentants des médias qui posent des questions au Conseil et contribuent à créer la lumière sur certains sujets.

Intervenant: M. Guy Leroux

Remerciements au Conseil pour l'appui accordé à Na-Cour-Cy qui veut doter Drummondville d'une compétition sportive d'envergure nationale.

Intervenant: M. Gérard Prince

Question 1. Serait-il possible de poser des arrêts toutes directions à l'intersection de la rue Lauzon et de la 123e Avenue?

Réponse: Le Comité de Circulation qui siège à tous les 2e mercredis de chaque mois étudiera cette question.

Question 2. Serait-il possible de fabriquer des trottoirs inclinés aux intersections des rues?

Réponse: Tous les nouveaux trottoirs sont construits de façon à avoir une inclinaison à environ 2 pieds avant l'intersection de façon à en favoriser l'utilisation par les personnes handicapées.

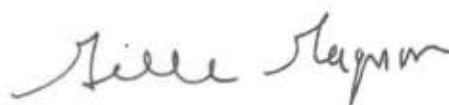
Question 3. Pourquoi les journaux La Parole et L'Express n'ont pas donné de compte rendu de la dernière assemblée du Conseil?

Réponse: Cette question devrait être posée au propriétaire des journaux mentionnés.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, le maire suppléant fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 8 août 1983.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire suppléant.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

8 août 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 8 août 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

595/8/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 25 juillet 1983; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

596/8/83

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 4A suivant:

4A. Marché public (M. Roger Prince).

ADOPTE

Son Honneur le Maire résume le voyage qu'il a effectué récemment en France et en Belgique en compagnie de Messieurs les conseillers Lucien Couture et Jean-Paul Généreux, à titre de délégués de la Ville de Drummondville, pour compléter le jumelage avec la Ville de La Roche-sur-Yon et signer une Charte d'Amitié avec la Ville de Braine l'Alleud.

A La Roche-sur-Yon, plusieurs cérémonies protocolaires ont été tenues, savoir:

-La cérémonie officielle qui complète le jumelage de Drummondville avec La Roche-sur-Yon.

-Une rencontre avec le président de la République Française, M. François Mitterand.

-Des réunions d'hommes d'affaires auxquelles assistaient des représentants de pays européens.

-Des visites de la Ville qui ont permis aux représentants de Drummondville de constater ce qui différencie la vie municipale en Europe et celle du Québec.

A Braine L'Alleud en Belgique, il y a eu la signature de la Charte de l'Amitié qui confirme les liens qui unissaient déjà cette ville à la nôtre par des échanges de visites annuelles qui se poursuivent depuis quelques années et qui devraient s'accentuer dans l'avenir.

Cent quatre drummondvillois étaient sur les lieux pour représenter Drummondville.

L'Ensemble Folklorique Mackinaw a participé à un spectacle de danse folklorique. Comme toujours cette troupe a ébloui l'assistance par sa performance et son professionnalisme.

Son Honneur le Maire insiste pour déclarer que l'Ensemble Folklorique Mackinaw joue un rôle d'ambassadeur pour Drummondville avec une dignité qui mérite nos éloges et notre gratitude.

En résumé, le maire de la Ville de Drummondville estime qu'un jumelage avec La Roche-sur-Yon et la signature d'une Charte de l'Amitié avec Braine L'Alleud sont des événements valables et susceptibles de rapporter

des dividendes pour notre Ville à condition que les échanges futurs avec ces villes se poursuivent sans y engager des budgets exagérés. Le budget consacré par le Conseil pour ce périple en Europe a été plus que suffisant et un montant non dépensé sera remis dans les coffres municipaux.

Le conseiller Jean-Paul Généreux invité à formuler ses commentaires à titre de délégué du Conseil en Europe, déclare qu'il a vécu une expérience enrichissante. Il a pu visiter certaines industries et a été impressionné par les techniques très avancées de la Belgique concernant l'épuration des eaux. Il souhaite que des industries de ce pays viennent implanter à Drummondville une usine de fabrication d'équipements nécessaires aux usines d'épuration qui seront installées au Québec au cours des prochaines années.

D'autre part, M. Jean-Paul Généreux a constaté que les habitudes des belges diffèrent de celles des québécois en ce qui concerne le commerce et notamment les marchés publics qui se tiennent dans les rues au moyen de camions spécialement équipés.

M. Jean-Paul Généreux termine son exposé en disant qu'il garde un bon souvenir de son voyage en Europe et que Drummondville a été en évidence dans les journaux de La Roche-sur-Yon et Braine L'Alleud durant toute la durée du séjour de la délégation de notre ville.

Période de questions concernant les items inscrits à l'ordre du jour

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

M. Savoie veut savoir la signification de l'abréviation U.P.D.I.

M. Claude Boucher, directeur général, donne la réponse: "Unité des Policiers de Drummondville Inc."

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue

M. Demers veut savoir si lors de l'aménagement de l'égout sanitaire Mercure la Ville prévoit installer en même temps des conduites d'aqueduc destinées à augmenter le volume d'eau qui sera fourni à St-Nicéphore dans le futur.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est invité par Son Honneur le Maire à répondre à cette question.

M. Lesage explique que le projet de l'égout sanitaire Mercure ne prévoit pas l'installation de conduites d'aqueduc pour St-Nicéphore. La Ville de Drummondville possède à ses limites des conduites suffisantes pour alimenter St-Nicéphore. Cette municipalité aura plus tard la responsabilité de se donner les équipements nécessaires pour hausser, balancer ou stabiliser la pression du réseau d'aqueduc qui dessert son territoire.

Le conseiller Roger Prince déclare que durant la période de chaleur excessive qui est survenue au cours des dernières semaines, il a visité le marché public. Cette bâtisse largement fréquentée les jours de marché aurait besoin d'être mieux ventilée pour le confort de la clientèle et la conservation des produits vendus à cet endroit. Il demande à ses collègues de retenir ses commentaires lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'année 1984.

597/8/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, qu'une étude sommaire soit entreprise pour estimer les coûts inhérents à une meilleure ventilation du marché public.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

598/8/83

1- EGOUT SANITAIRE MERCURE (PROJET NO. 0571570)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Collecteur Mercure</u>	<u>Ville de Drummondville</u>	<u>Total</u>	<u>Pour Voir</u>
. SINTRA INC. Bon-Conseil	2 441 303,00 \$	212 307,00 \$	2 653 610,00 \$	80 812,50 \$
. LEGAULT & TOUCHET- TE INC. Ville St-Pierre	2 966 513,27 \$	272 266,73 \$	3 238 780,00 \$	72 700,00 \$
. R. GUILBEAULT CONS- TRUCTION INC. Drummondville	2 951 228,56 \$	291 786,78 \$	3 243 015,34 \$	74 534,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS DU ST-LAURENT LTEE Québec	3 544 039,31 \$	448 827,69 \$	3 992 867,00 \$	88 210,00 \$
. LEMAY CONSTRUCTION LTEE Victoriaville	3 081 155,70 \$	351 348,15 \$	3 432 503,85 \$	129 300,00 \$
. LES ENTREPRISES KIEWIT LTEE Lachine	3 040 901,00 \$	402 892,00 \$	3 443 793,00 \$	72 883,00 \$
. S.J. GROVES & FILS LTEE Chomedey, Laval	2 502 681,00 \$	331 013,00 \$	2 833 694,00 \$	75 800,00 \$
. R. ST-PIERRE EXCA- VATION INC. Sherbrooke	2 349 500,00 \$	333 496,25 \$	2 682 996,25 \$	72 570,00 \$
. LA SOCIETE DE CONS- TRUCTION D.C.L. LTEE Saint-Hubert	3 584 249,00 \$	388 018,50 \$	3 972 267,50 \$	98 340,00 \$
. QUE-MAR CONSTRUCTION LTEE Pointe-Claire	2 341 361,00 \$	286 504,00 \$	2 627 865,00 \$	90 620,00 \$

ATTENDU QUE le Conseil veut approfondir l'analyse de ces soumissions;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt destiné à financer ces travaux et les ententes intermunicipales n'ont pas encore reçu l'approbation des instances gouvernementales;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à une prochaine séance régulière ou spéciale au besoin.

ADOPTE

599/8/83

2- FOURNITURE D'HUILE A CHAUFFAGE LEGERE NO. 2

Soumissionnaires

. TEXACO CANADA INC.
1425 De La Montagne
Montréal

0,2720 \$ le litre

. F. HAMEL INC.
REPRESENTANT GULF CANADA LTEE
1975 boul. Lemire
Grantham-Ouest

0,2582 \$ le litre

Prix net soumis au litre
et sujet aux fluctuations
du marché

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix net soumis au litre et sujet aux fluctuations du marché</u>
. MELANCON & FILS INC. 1961B boul. St-Joseph ouest St-Majorique	0,2549 \$ le litre
. MARCHAND PETROLEUM CANADA INC. 2490 rue St-Pierre Grantham-Ouest	0,2640 \$ le litre
. GULF CANADA LTEE 2020 rue University Montréal	0,2552 \$ le litre
. CIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE 1981 avenue McGill Collège Montréal	0,2610 \$ le litre

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la soumission de Mélançon & Fils Inc. soit retenue.

ADOPTE

600/8/83

3- VENTE DES LOTS 139-P.188, -P.189 ET -P.190 (RUES FRERE-ANDRE ET CHABANEL)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. M. MICHEL GUAY 33 Des Bouleaux Drummondville	7,10 \$ le mètre carré
. M. GILLES CORMIER 46 - 15e Avenue Drummondville	6,46 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que la soumission de M. Michel Guay soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une pétition signée par les personnes à l'emploi de C. & G. Lingerie Inc. qui demandent au Conseil de ne pas exiger que cette compagnie quitte le local qu'elle occupe avant le 31 décembre 1983.

Le Conseil prendra cette demande en très sérieuse considération.

- 601/8/83 - M. André Ouellet, attaché politique au Ministère des Transports du Québec, informe le Conseil que le Conseil des Ministres par le décret 1304-83 du 22 juin 1983 a décidé d'exclure de l'application de la Loi sur le Ministère des Affaires Intergouvernementales (L.R.Q., chap. M-21, article 22) l'entente à intervenir entre Drummondville et le Ministère des Transports du Canada concernant l'aide financière à l'amélioration de l'aéroport municipal.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des remerciements soient transmis à Me Michel Clair, Ministre des Transports du Québec, pour la collaboration qu'il a apportée au dossier de l'aéroport municipal qui pourra être réaménagé grâce à une subvention de 4.3 M\$ provenant du gouvernement fédéral.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre signée conjointement par M. Denis Dion, M. Denis Proulx et M. Gaston Madore qui à titre de marchands, demandent la révision du règlement d'imposition d'une taxe pour l'enlèvement des vidanges des édifices commerciaux.

Le Conseil estime qu'il ne peut modifier le règlement applicable durant l'année en cours, mais qu'il étudiera sérieusement cette demande avant l'adoption d'un règlement qui s'appliquera en 1984. Entre-temps, le Conseil prendra des informations dans d'autres villes pour connaître les différents modes de taxation utilisés dans ces municipalités.

- M. Pierre Pilon, marchand, manifeste son mécontentement concernant l'implantation de glissades au Parc Woodyatt. Il estime que l'implantation de ce commerce aurait nécessité l'aménagement d'un stationnement adéquat pour sa clientèle, afin de ne pas pénaliser les commerçants du bas de la Ville.

Le Conseil organisera une rencontre avec l'Association des Marchands du Centre-Ville pour discuter de cette question.

- M. Rolland Lamarche du 83 rue Guilbault demande au Conseil de légiférer afin d'interdire aux vendeurs itinérants de faire des affaires sans permis.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et le conseiller Michel Letendre expliquent que la Loi 57 en vigueur depuis 1980 restreint les pouvoirs du Conseil concernant l'imposition de taxes d'affaires aux vendeurs itinérants. Le Conseil cependant étudiera sérieusement s'il n'y a pas possibilité par son règlement de zonage ou autrement de restreindre le commerce exercé par ces vendeurs itinérants.

602/8/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 23 juillet au 8 août 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 649 292,67 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

603/8/83

Il est unanimement résolu que le Club des Voltigeurs soit autorisé à tenir une manifestation populaire, dimanche le 14 août 1983, conjointement avec le Village des Eaux et des Neiges aménagé dans le parc Woodyatt.

Il est également résolu que le Club des Voltigeurs soit autorisé à solliciter un permis de vente de bière de la Régie des Permis d'Alcool du Québec et que M. Jean Boisvert agisse comme mandataire pour solliciter le permis précité.

Cette activité devra se tenir dans le respect des politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

604/8/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le trésorier soit autorisé à transférer une somme de 62 000,00 \$ de la réserve au budget de l'année 1983 pour l'achat de mobilier et d'équipements au Centre d'Information Documentaire Côme-Saint-Germain.

ADOPTE

605/8/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le maire suppléant Gilles Gagnon et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la Sécurité Publique, pour son élection au poste de président de l'Association des Chefs de Police et Pompiers du Québec. Il est également résolu que M. J.-Marcel Lefebvre soit autorisé à participer aux activités inhérentes à cette nomination qui témoigne de l'appréciation de ses collègues du Québec et de sa compétence dans la profession qu'il exerce.

ADOPTE

606/8/83

ABROGEE
PAR RES.
652/8/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville demande à la Municipalité Régionale de Comté de Drummond d'accepter que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à représenter la Ville de Drummondville à titre d'inspecteur régional adjoint pour l'application du règlement du contrôle intérimaire sur son territoire.

ADOPTE

607/8/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à représenter la Ville au cours d'un procès-verbal de bornage de la propriété Girard sise à l'intersection des rues Lindsay et St-Edouard.

M. Michel Lesage est autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce procès-verbal de bornage et à renoncer à l'avis de convocation de l'arpenteur-géomètre.

ADOPTE

608/8/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que la Ville de Drummondville demande au Ministère de l'Environnement du Québec de défrayer les coûts d'utilisation du charbon actif pour le traitement de l'eau, étant donné la détérioration momentanée de la qualité de l'eau brute de la rivière St-François.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à acheminer cette demande au Ministère de l'Environnement et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents y relatifs.

ADOPTE

609/8/83

CONSIDERANT le fait que Mlle Linda Laplante est entrée au Service de la Planification et des Programmes le 14 mai 1979 et que la durée de son emploi était reliée aux programmes eux-mêmes;

CONSIDERANT le fait que la restructuration du Service de la Planification et des Programmes a été implantée;

CONSIDERANT le fait que la Direction Générale recommande que Mlle Linda Laplante obtienne le statut d'employée permanente de la Ville de Drummondville et que sa date d'entrée en service soit le 14 mai 1979;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la recommandation de la Direction Générale soit acceptée.

ADOPTE

610/8/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Camille Hélie soit autorisé à solliciter un permis de vente de bière de la Régie des Permis d'Alcool du Québec pour une activité qui se tiendra au Collège St-Bernard le 28 août 1983 pour promouvoir le folklore québécois. Cette activité devra se tenir dans le respect des politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

611/8/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la résolution no. 581/7/83 soit amendée pour y rayer l'article 3 suivant: "Enlèvement des arrêts obligatoires sur la 22e Avenue à l'intersection de la rue St-Alphonse, direction nord et sud".

ADOPTE

612/8/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à émettre un permis à M. Jean-Paul Turcotte pour déménager à St-Guillaume un immeuble sis sur le terrain de la Polyvalente La Poudrière. Ce permis sera émis conditionnellement au respect par le propriétaire des exigences de la réglementation municipale.

ADOPTE

613/8/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que l'Association des restaurants du Québec soit autorisée à tenir des activités sportives "Course de garçons et filles de table" au parc Woodyatt le 28 août 1983, de 13:00 heures à 16:00 heures; le tout conformément aux politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

614/8/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que l'Assemblée Chrétienne de Drummondville soit autorisée à utiliser le parc Woodyatt le 19 août 1983 et le parc Ste-Thérèse le 20 août 1983 dans le cadre d'activités d'évangélisation; le tout conformément aux politiques établies par le Conseil concernant les manifestations dans les parcs publics.

ADOPTE

615/8/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le maire suppléant Gilles Gagnon, que le Club de Racquetball soit autorisé à tenir un marathon le 18 septembre 1983 dans le cadre du "Marathon National Terry Fox"; le tout conformément aux politiques établies par le Conseil concernant les manifestations populaires.

ADOPTE

616/8/83

Attendu que le boulevard St-Joseph ainsi que le viaduc du C.N.R. sont des équipements collectifs majeurs dont la vocation et l'usage dépassent largement les limites géographiques de la Ville de Drummondville;

Vu l'urgence constatée par la Ville de Drummondville quant à certaines réparations et réfections à réaliser à très court terme au viaduc dudit boulevard St-Joseph;

Attendu que les coûts directs à la Ville de Drummondville sont évalués à 80 000,00 \$;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et accepté à l'unanimité que la Ville de Drummondville demande au Ministre des Transports du Québec une contribution de 20 000,00 \$ pour l'aider à réaliser ce projet jugé fort dispendieux pour les contribuables drummondvillois.

ADOPTE

617/8/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec M. André Boivin concernant l'opération du pro-shop à l'Olympia Yvan-Cournoyer.

ADOPTE

618/8/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le maire suppléant Gilles Gagnon, que la Ville de Drummondville s'engage, conjointement avec Gestion Communart Inc., à renouveler la servitude créée aux termes de l'acte de vente par la Ville à Gestion Communart Inc. reçu devant Me Francine Jasmin le 20 juin 1983 et enregistré à la Division d'enregistrement de Drummond sous le numéro 275275, laquelle servitude devrait porter sur les nouveaux lots resubdivisés portant les numéros 126-3-324 à 126-3-327 inclusivement afin qu'il y ait une maison par lot.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte notarié à intervenir à cet effet et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTE

619/8/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels de la firme Paradis, Chabot, Paquet, avocats, soient retenus pour vérifier la possibilité d'en appeler d'une sentence arbitrale dans une cause impliquant l'U.P.D.I. et la Ville de Drummondville concernant la nomination d'un sergent.

ADOPTE

620/8/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que les services professionnels de Me Normand Corriveau, avocat, soient retenus pour vérifier des griefs formulés par l'U.P.D.I.

ADOPTE

621/8/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les services professionnels de la firme d'urbanistes-conseils Roche Urbanex soient retenus pour la confection d'un plan d'utilisation du sol, échelle 1/5000.

ADOPTE

622/8/83

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Michel Lesage, ing., directeur

général adjoint aux services à la population, soit autorisé à confier un mandat à la firme d'urbanistes-conseils Roche Urbanex pour le remplacement temporaire de M. Michel Binet, chef inspecteur en bâtiment et directeur adjoint au Service de la Planification (Congé de maladie).

ADOPTE

623/8/83

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement (No. 1566) modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'agrandir le secteur de zone IB-2 à même une partie du secteur de zone CC-13.

624/8/84

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,
ET RESOLU:

QUE le projet de règlement No. 1571 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'en modifier certains articles relativement aux usages dérogatoires, aux marges latérales par rapport aux voies ferrées et aux autoroutes dans certains secteurs de zone et aux usages autorisés dans les zones commerciales, est et soit adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTE

625/8/83

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement établissant un fonds de subvention de 250 000,00 \$ et des conditions d'octroi pour permettre à la Ville de Drummondville de participer au programme Corvée Habitation, phase III.

Le conseiller Henri Montminy explique que la Ville désire favoriser les propriétaires de maisons unifamiliales et multifamiliales (à certaines conditions) des avantages offerts par Corvée Habitation. Les modalités seront davantage précisées dans le règlement qui sera présenté pour adoption le 22 août 1983.

626/8/83

Lecture est donnée du règlement No. 1573 décrétant une dépense de 45 000 \$ pour l'exécution de travaux de démolition de l'édifice Eagle, rue St-Jean.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le maire suppléant Gilles Gagnon, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Période de questions concernant les affaires municipales de la Ville

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D., traite des sujets suivants:

- Retenue des soumissions pour l'aménagement de l'égout sanitaire Mercure;
- Affectation d'une somme de 62 000 \$ pour l'achat d'équipements destinés au Centre d'Information Documentaire Côme-Saint-Germain;
- Congé de maladie de M. Michel Binet et nomination de M. Michel Lesage au poste d'inspecteur régional adjoint sans rémunération additionnelle;
- Années de services de Mlle Linda Laplante;
- Convention pour l'opération du pro-shop à l'Olympia Yvan-Cournoyer;
- Projet de resubdivision de certains terrains vendus à Communart Inc.;
- Nature du grief de l'U.P.D.I. (nomination d'un sergent);

- Confec̃tion d'un plan d'utilisation du sol et les raisons du mandat confié à la firme Roche Urbanex;
(Réponse: Intégration de ce plan au plan de zonage)
- Contenu du règlement établissant un fonds de subvention de 250 000 \$ dans le cadre du programme Corvée Habitation, phase III;
- Règlement favorable aux employés de C. & G. Lingerie qui devra être trouvé par le Conseil.

Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue.

- Sujets traités:
- Le service d'aqueduc;
 - Les vendeurs itinérants;
 - La pollution du ruisseau Cacouna;
 - Photos prises le long du ruisseau Cacouna;
 - Urgence de nettoyer les berges du Cacouna.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert suggère que demande soit faite au directeur du Service des Travaux Publics d'inspecter les berges du ruisseau Cacouna et de procéder au nettoyage des endroits dont la salubrité n'est pas acceptable.

- Propos du maire suppléant à son endroit le 25 juillet 1983 alors que le président de l'assemblée l'a qualifié de citoyen "indiscipliné, incontrôlable".

Intervenant: M. Verrier, représentant de la compagnie Imdrum.

M. Verrier explique que la compagnie qu'il représente veut réaliser un projet domiciliaire important sans causer préjudice à C. & G. Lingerie Inc.

M. Claude Boucher, directeur général, demande à M. Verrier d'accepter de participer à une réunion au cours des prochains jours pour discuter des solutions qui peuvent satisfaire sa compagnie et C. & G. Lingerie Inc.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, souligne le succès de la compétition Na-Cour-Cy tenue le 7 août 1983 et félicite les organisateurs. Cependant, Me Gagnon déplore le peu de publicité qui a été accordé à une course de bateaux à voile de niveau provincial organisée par le Club Nautique St-François tenue la même journée sur la rivière St-François. Il souhaite que le Conseil étudie la possibilité d'accorder un certain appui à cet organisme qui se signale sur le plan provincial.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière au lundi 22 août 1983 à 20:00 heures.

ET L'ASSEMBLEE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

15 août 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le 15 août 1983 à 17:00 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les fins suivantes:

- "1. Prise de décision concernant le choix d'un soumissionnaire pour l'exécution des travaux d'égout sanitaire Mercure.
2. Acceptation de ventes de terrains dans les secteurs P.A.A.T. II et III.
3. Avis de motion d'un règlement ayant pour objet de regrouper les 2 régimes supplémentaires de rentes des employés des 2 ex-municipalités.
4. Avis de motion d'un règlement amendant la réglementation de la Ville concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville."

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

627/8/83

Le Conseil procède au choix d'un soumissionnaire concernant l'aménagement de l'égout sanitaire Mercure, suite à l'ouverture des soumissions du 8 août 1983, savoir:

ENTREPRENEUR	COLLECTEUR MERCURE	VILLE DE DRUMMONDVILLE	TOTAL
Sintra Inc.	2,441,303,00	212,307,00	2,653,610,00 \$
Legault & Touchette Inc.	2,966,513,27	272,266,73	3,238,780,00 \$
R. Guilbeault Construction Inc.	2,951,228,56	291,786,78	3,243,015,34 \$
Les Constructions du St-Laurent Ltée	3,544,039,31	448,827,69	3,992,867,00 \$
Lemay Construction Ltée	3,081,155,70	351,348,15	3,432,503,85 \$
Les Entreprises Kiewit Ltée	3,040,901,00	402,892,00	3,443,793,00 \$
S.J. Groves & Fils Ltée	2,502,681,00	331,013,00	2,833,694,00 \$
R. St-Pierre Excavation	2,349,500,00	333,496,25	2,682,996,25 \$
La Société de Construction DCL Ltée	3,584,249,00	388,018,50	3,972,267,50 \$
Que-Mar Construction	2,341,361,00	286,504,00	2,627,865,00 \$

ATTENDU que la plus basse soumission présentée par Que-Mar Construction a été étudiée et jugée en tout point conforme à l'appel d'offre de la Ville de Drummondville, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette que cette soumission soit retenue au prix de 2,627,865,00 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

628/8/83

- VENTE du lot 126-3-269 du cadastre du canton de Grantham:

• <u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Construction Bugère Inc.	12,38 m ²
905, rue Du Palais	
St-Hyacinthe	

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Henri Montminy que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offre de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

629/8/83

- VENTE du lot 126-279 du cadastre du canton de Grantham:

• <u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Construction Bugère Inc.	10,23 m ²
905, rue Du Palais	
St-Hyacinthe	

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offre de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

630/8/83

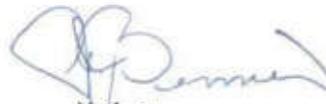
Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement ayant pour objet de regrouper les deux (2) régimes supplémentaires de rentes des employés de l'ex-Cité de Drummondville et de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

631/8/83

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement amendant la réglementation de la Ville de Drummondville concernant le régime supplémentaire de rentes de ses employés.

LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

22 août 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 22 août 1983 à 19:45 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour la raison suivante:

- Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi 125 (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme), pour expliquer le projet de règlement ci-après et les conséquences de son adoption, et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer:

Règlement No. 1566 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone IB-2 à même une partie du secteur de zone CC-13."

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince, Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire donne lecture du texte suivant:

" Il me fait plaisir de vous accueillir à cette assemblée publique de consultation, au sujet d'amendements apportés à notre règlement de zonage, dans le but de modifier notre réglementation d'urbanisme.

Comme vous le savez peut-être, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sanctionnée en novembre 1979, prévoit que la Ville doit soumettre ses règlements portant sur le zonage, ainsi que ses amendements, à la consultation populaire, avant leur adoption. A cet effet, la loi précise que le maire doit, premièrement, expliquer le projet d'amendement et les conséquences de son adoption et, deuxièmement, entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qui ont une propriété dans les zones contigües à la zone où l'amendement est apporté.

Les motifs qui rendaient ces modifications nécessaires sont les suivants:

Règlement No. 1566

TITRE ET OBJET:

Règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone IB-2 à même une partie du secteur de zone CC-13.

NATURE ET OBJET:

Ce règlement modifie donc le plan de zonage du règlement No. 1400, en agrandissant la zone IB-2 à même la zone CC-13 et ce, entre les rues Janelle et Haggerty, le long du Boulevard Lemire. On assure ainsi l'homogénéité de la zone industrielle sur le Boulevard Lemire, en conformité avec les usages que l'on retrouve dans cette zone ou à proximité.

Il est, en effet, apparu que les usages dans cette partie de la zone CC-13 étaient de caractère industriel plutôt que commercial et que le zonage commercial avait pour effet de limiter les possibilités d'utilisation des bâtiments industriels existants. C'est pourquoi la présente modification est mise de l'avant.

J'invite donc les personnes qui désirent se prévaloir de leur droit de parole, de s'avancer au micro et de le faire.

Considérant qu'aucune personne présente ne demande d'explications supplémentaires, SON HONNEUR LE MAIRE DECLARE L'ASSEMBLEE LEVEE.


Greffier.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

22 AOÛT 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 22 août 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

632/8/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 août 1983; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

633/8/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 août 1983; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

634/8/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- | | |
|---|--------------------------|
| 4A. Pétition des résidents de la 22e Avenue | (M. Jean-Marie Boisvert) |
| 5A. Recherches de la Sûreté du Québec | (M. Roger Prince) |
| 6A. Problèmes d'eau potable | (M. Jean-Paul Généreux) |
| 10A. Centre Marcel-Dionne | (M. Edward St-Pierre) |
| 10B. Jeux du Québec à Sept-Iles | (M. J.-Bruno Smith). |

ADOPTE

Son Honneur le Maire souligne la présence dans la salle de Mademoiselle Violaine Bégin qui s'est illustrée en remportant le titre de Championne Canadienne en patinage artistique à roulettes lors des épreuves disputées à Calgary à la mi-juillet dernier.

Mademoiselle Bégin a remporté le titre canadien dans la catégorie NOVICE INTERNATIONALE en se méritant la première place au combiné, soit après avoir terminé première en style libre, remportant ainsi la médaille d'or et quatrième aux figures imposées. Mlle Bégin l'a emporté sur dix-neuf autres concurrentes venant de tous les coins du Canada, soit la catégorie la plus populaire des épreuves canadiennes.

Son Honneur le Maire félicite Mlle Bégin et lui remet un certificat de CITOYEN EMERITE afin de souligner l'honneur qui rejaille sur Drummondville suite aux exploits qu'elle a réalisés.

Période de questions concernant les items inscrits à l'ordre du jour.

Intervenant: M. André Lavoie, commerçant du Boulevard St-Joseph.

Monsieur Lavoie dépose une pétition signée par 97 marchands opérant sur le boulevard St-Joseph pour demander que le zonage soit modifié sur cette artère des deux côtés à partir de la route transcanadienne jusqu'à la rue St-Pierre pour permettre le commerce autorisé dans les zones CC.

Le conseiller Marcel Joyalexplique que cette demande mérite une étude très sérieuse, parce qu'elle comporte des avantages et des inconvénients. Le Conseil tiendra dès que possible une ou plusieurs séances d'information, pour expliquer aux requérants les conséquences d'un amendement au zonage tel que suggéré.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

635/8/83

1- Déneigement 1983-84, 1984-85, 1985-86

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Secteur 1</u>	<u>Secteur 2</u>
. SOCIETE J.G. LEFEBVRE & FRERES LTEE Boul. Terra-Jet St-Cyrille de Wendover	33 761,48 \$	25 630,63 \$
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu Bon-Conseil	39 268,80 \$	33 030,90 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	36 811,83 \$	29 002,24
. MARIER & FILS LTEE 486 Cockburn Drummondville	25 519,10 \$	29 309,30 \$
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	36 214,56 \$	29 031,24 \$

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Ville pour les secteurs 1 et 2 soit retenue conditionnellement à l'approbation préalable de la Commission Municipale du Québec.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville les conventions avec les entrepreneurs dont les soumissions seront retenues.

ADOPTE

636/8/83

2- VENTE DU LOT 126-3-298 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
M. DENIS LAFLAMME 2637 Boul. Mercure St-Nicéphore.	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée conditionnellement au respect de la restriction demandée par le soumissionnaire (vente de sa propriété).

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne lecture d'une pétition signée par 67 citoyens pour demander au Conseil d'effectuer certains changements à la circulation sur la 22e Avenue récemment réaménagée comme voie de desserte pour l'exécution de travaux sur le boulevard Lemire.

Le Conseil estime que les revendications des signataires de cette pétition sont légitimes et méritent d'être étudiées par le Comité de circulation de façon à réduire au minimum les inconvénients que devront subir les résidents et les usagers de la 22e Avenue, durant l'exécution de travaux sur le boulevard Lemire.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Ministre des Affaires culturelles informe le Conseil qu'il accorde à Drummondville une subvention de 104 286,00 \$ pour l'opération de la bibliothèque municipale en 1983.
- Madame Patricia Rousseau, présidente de l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. remercie le Conseil pour la généreuse contribution qui a permis à quarante-cinq danseurs, choristes et musiciens d'effectuer un voyage en Europe et d'agir comme ambassadeurs de Drummondville.
- L'ensemble vocal Les Argentins de Drummondville Inc., demande au Conseil de bénéficier du Programme National de soutien aux activités de Loisirs municipales offert par le Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche.

Cette demande sera étudiée lors du partage de la subvention qui sera versée à la Ville de Drummondville.

- Monsieur Doulaye Conrentin Kl, ambassadeur de Haute Volta au Canada remercie Son Honneur le Maire et les membres du Conseil pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé à Drummondville à l'occasion du Festival Mondial de Folklore.

- Monsieur S.A. Matthews, directeur de la troupe "English Folk Dance and Song Society" remercie Son Honneur le Maire pour l'accueil amical qui lui fut accordé lors du Festival Mondial de Folklore.

637/8/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que:

- des félicitations soient transmises à la Sûreté du Québec, section de Drummondville, aux policiers de Drummondville, aux membres de l'Organisation des Mesures d'Urgence et aux nombreux bénévoles qui ont consacré beaucoup d'efforts pendant une dizaine de jours pour retrouver la jeune Mélanie Decamps qui a malheureusement perdu la vie avant d'être découverte dans un boisé longeant le chemin Hemming.

ADOPTE

638/8/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que des condoléances soient offertes à Monsieur Daniel et Madame Jacqueline Decamps qui ont perdu leur fille Mélanie dans des circonstances aussi tragiques que regrettables.

ADOPTE

639/8/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 6 juillet au 1 septembre 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 1 114 295,50 \$.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que ces comptes soient acceptés pour paiement.

Il est de plus résolu que les chèques au montant de 36 820,00 \$ émis à l'ordre de Location Joderi Inc. et de 37 169,20 \$ émis à l'ordre de C.L.N. Inc. soient retenus jusqu'à la date de la signature des contrats d'acquisition de terrains qui sont conditionnels à l'acceptation par la Commission Municipale du règlement No. 1565 et du bail emphytéotique qui sera consenti aux Résidences St-Frédéric Inc..

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul Généreux explique que le traitement de l'eau potable devient de plus en plus complexe à cause du bas niveau de la rivière St-François et de la prolifération d'algues qui affectent la couleur, la saveur et l'odeur de l'eau.

Monsieur Gérard Lapierre, directeur des travaux publics, vient à son tour expliquer les interventions du Ministère de l'Environnement et les modifications apportées au traitement de l'eau pour qu'elle ne soit pas nocive pour la santé. Il explique que l'emploi du manganèse en fortes quantités

a pour effet de détacher des particules de corrosion dans les conduites et d'affecter considérablement la couleur de l'eau. Il demande aux usagers de ne pas utiliser l'eau pour le lavage avant 48 heures, de façon à permettre aux employés municipaux de procéder au nettoyage de tout le réseau d'aqueduc. Il semble que l'eau potable retrouvera sa coloration et sa saveur après cette opération qui nécessite la compréhension des citoyens.

640/8/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux que les mutations de propriétés portant les numéros 12093 à 12248 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

641/8/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que Monsieur le Maire Philippe Bernier, Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Monsieur Marcel Joyal, conseiller soient délégués au colloque "Le Choix des Régions: en avons-nous les moyens?" qui se tiendra à Montréal les 9 et 10 septembre 1983.

ADOPTE

642/8/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. André Paquet soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville les documents relatifs à la participation de la Ville au programme national de soutien aux activités de loisir municipal 1983-1984.

ADOPTE

643/8/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que la Ville de Drummondville s'engage à retourner avant le 13 janvier 1984 au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche les documents suivants dûment complétés:

- le formulaire de résolution attestant l'existence dans la municipalité d'une structure de consultation (F.2)
- le formulaire de mise à jour de la programmation annuelle 1983 (F.3)
- le formulaire à la municipalité pour l'énoncé de ses orientations triennales en matière de loisir (F.4).

ADOPTE

644/8/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient offertes aux jeunes sportifs de Drummondville et de la région qui ont participé aux Jeux du Québec à Sept-Iles et se sont mérités des mentions honorables dans les disciplines suivantes, savoir:

TENNIS

OR
ARGENT Ian Lefèbvre de Drummondville (catégorie 13-14 ans)
Charles Fournier de Drummondville (catégorie 17-18 ans)

TIR A L'ARC

OR Pascal Dufort de L'Avenir

PETANQUE

Notre équipe masculine a remporté la médaille de bronze.

GOLF

Rémi Rogers de Drummondville, une médaille d'OR et une d'ARGENT

Serge Breton de Drummondville, une médaille d'OR et une de BRONZE

Dominique St-Pierre de Drummondville, une de BRONZE

José Provencher de Drummondville, une de BRONZE

Ce qui nous donne une troisième place, sur une base cumulative.

ATHLETISME

Sébastien Alix de St-Germain, deux médailles de BRONZE.

ADOPTE

645/8/83

ATTENDU QUE le Contentieux du Ministère des Affaires Municipales demande une légère modification de l'entente intermunicipale de loisirs intervenue entre la Ville de Drummondville et la Corporation Municipale de Grantham-Ouest;

ATTENDU QUE le changement à intervenir ne change pas l'esprit de ladite entente intermunicipale;

ATTENDU QUE le Conseil est conscient dudit changement et qu'il l'accepte, tel que stipulé à la lettre de Me André Langlois du 11 août 1983;

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et résolu que le Greffier transmette au Ministère des Affaires Municipales, l'acceptation du Conseil à voir supprimer les mots "... à compter du 1er janvier 1983.", à l'article 4 de l'entente intermunicipale de loisirs intervenue entre la Ville de Drummondville et la Corporation Municipale de Grantham-Ouest le 26 mai 1983.

ADOPTE

646/8/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince que la Ville de Drummondville autorise le Circuit Provincial de Stock Car Professionnel du Québec à tenir un "Derby de démolition" au terrain de l'exposition les 27 et 28 août 1983, aux conditions suivantes:

- la signature d'un contrat de location du terrain aux conditions préalablement établies par le Conseil et précisées par Monsieur Michel Trudel;
- la fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité publique de 1 000 000,00 \$;

- un dépôt de 5 000,00 \$ avant la tenue de l'événement, duquel seront soustraits les frais municipaux établis par le Directeur des travaux publics avant la remise du montant excédentaire;
- la remise en bon état du terrain.

Il est de plus résolu que Monsieur Alain Chaput soit autorisé à solliciter des permis de la Régie des Permis d'Alcool du Québec pour la vente de bière durant la tenue de cette activité.

ADOPTE

647/8/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal que le comité d'école Christ-Roi soit autorisé à tenir une journée d'accueil au parc Rachel le 6 septembre entre 10h00 et 13h15. Le tout devra se dérouler selon les politiques établies par le Conseil.

ADOPTE

648/8/83

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette que la Ville de Drummondville autorise l'Unité des Policiers de Drummondville Inc., à utiliser le marché public pour y tenir une partie d'huitres le 15 octobre 1983.

Monsieur Pierre Vincent est, par la présente, autorisé à solliciter un permis de la Régie des Permis d'Alcool du Québec pour la vente de bière durant cette activité.

ADOPTE

649/8/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Roger Prince que l'Eglise Pentecôte soit autorisée à utiliser le parc Milette le 27 août 1983 de 9:30 heures à 15:00 heures. Le tout devra se dérouler selon les politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

650/8/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre que Monsieur André Paquet, directeur des services récréatifs et communautaires soit délégué au congrès de l'A.Q.T.L. qui se tiendra à Hull du 27 au 30 septembre 1983.

ADOPTE

651/8/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que les services professionnels de Me Paul-Emile Bordeleau, notaire, soient retenus pour faire radier les mentions faites au Livre de renvoi affectant les immeubles visés par le Programme d'Amélioration de Quartiers, St-Simon et dont la fin a été établie par la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

652/8/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte la résolution de la M.R.C. de Drummond adoptée le 3 août 1983 aux fins de nommer le directeur du Service de la Planification, M. Michel Lesage, et son adjoint, M. Michel Binet, inspecteurs régionaux adjoints sur le territoire de la Ville de Drummondville, conformément au règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Drummond.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution No. 606/8/83.

ADOPTE

653/8/83

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et résolu que le Projet de règlement No. 1574 modifiant le Règlement de zonage municipal No. 1400, afin d'en modifier l'article 3.1.2.3 relativement aux marges de recul spécifiques à certaines rues, est et soit adopté.

Et qu'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTE

654/8/83

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 40 000,00 \$ pour l'achat d'une surfaceuse de marque Zamboni.

655/8/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Lucien Couture que la Corporation de l'Aréna de St-Cyrille soit remerciée pour avoir gracieusement prêté une surfaceuse à l'Olympia Yvan-Cournoyer, durant l'hiver 1982-1983.

ADOPTE

656/8/83

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 60 000,00 \$ pour la pose de pavage sur le boulevard Mercure, entre le boulevard St-Joseph et la 132e Avenue.

657/8/83

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement pourvoyant à la modification du règlement de zonage No. 1400, afin d'adopter de nouvelles dispositions relatives aux usages dérogatoires, aux marges latérales par rapport aux voies ferrées et aux autoroutes dans certains secteurs de zone et aux usages autorisés dans les zones commerciales.

658/8/83

Lecture est donnée du règlement No. 1575 établissant un fonds de subvention de 250 000,00 \$ et des conditions d'octroi pour permettre à la Ville de Drummondville de participer au programme Corvée Habitation, phase III.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

659/8/83

Lecture est donnée du règlement No. 1566 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone IB-2 à même une partie du secteur de zone CC-13.

Attendu que le projet de règlement No. 1566 a été adopté par la résolution No. 583/7/83 le 25 juillet 1983;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1566 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 25 juillet 1983;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1566 a été régulièrement donné le 8 août 1983 (réf: 623/8/83);

Attendu que lors de la consultation publique tenue ce 22 août 1983 à 19:45 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1566;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que le règlement No. 1566 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'un immeuble situé dans les secteurs de zone concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 22 août 1983 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs de zone concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1566 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 septembre 1983.

660/8/83

Lecture est donnée du règlement No. 1576 ayant pour objet de regrouper les deux (2) régimes supplémentaires de rentes des employés de l'ex-Cité de Drummondville et de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

661/8/83

Lecture est donnée du règlement No. 1577 amendant le règlement No. 1576 concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Lucien Couture que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

662/8/83

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. et Mme Marcel Bonin à l'occasion du décès de leur gendre M. Réal Pépin.

ADOPTE

663/8/83

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Denise Bonin Pépin à l'occasion du décès de son époux M. Réal Pépin.

ADOPTE

664/8/83

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. et Mme Henri Montminy et à Madame Louise Montminy Limoges, à l'occasion du décès de M. Alain Limoges.

ADOPTE

665/8/83

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. et Mme Gratien Limoges à l'occasion du décès de leur fils Alain Limoges.

ADOPTE

666/8/83

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Robert Lauzière, employé municipal à l'occasion du décès de son père, M. Henri Lauzière.

ADOPTE

667/8/83

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Jacques Hébert et sa famille, à l'occasion du décès de Madame Jacques Hébert.

ADOPTE

Période de questions concernant les affaires municipales de la Ville

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D., traite des sujets suivants:

- Opportunité de creuser des puits artésiens pour fournir de l'eau potable aux citoyens qui doutent de la qualité de l'eau provenant du filtre municipal;
- Nature des formules mentionnées à l'item 10 de l'ordre du jour;
- Problèmes de circulation sur la 22e Avenue qui auraient pu être évités par une consultation préalable auprès des résidants du secteur;
- Nettoyage d'un terrain vague à l'arrière du Woolco;

- Importance de négocier avec la compagnie C & G Lingerie Inc., afin de conserver les emplois aux travailleuses de cette usine;
- Compte de 1 950,00 \$ payé à la firme Hamel, Beaulieu & Ass., pour des plans concernant des travaux de réfection de la piscine du parc Frigon;
- Les Résidences St-Frédéric Inc. et le site retenu pour la construction de 87 logements

Intervenant: M. Ovelus Demers, 51-117e Avenue.

Sujets traités:

- Pavage du boul. Mercure à partir de la limite de St-Nicéphore jusqu'à la 118e Avenue;
- Installation d'une conduite d'aqueduc pour desservir le secteur sud en même temps que l'exécution de travaux pour l'installation d'un égout sanitaire sur le boul. Mercure;
- Entrée sur le terrain de l'Hydro-Québec nouvellement pavée et qui devra être brisée lors de l'installation d'une conduite d'égout sur le Boul. St-Joseph;
- Nécessité d'accélérer le nettoyage des cours d'eau à Drummondville;
- Importance de la dette municipale rendue à ± 34 000 000,00 \$.

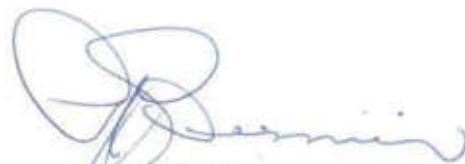
Intervenant: M. Gérald Prince de la rue Lalemant.

- Nécessité d'enlever des enseignes sur le boulevard St-Joseph à l'intersection St-Edouard.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière au lundi 12 septembre 1983 à 20:00 heures.

ET L'ASSEMBLEE EST LEVEE


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

29 août 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 29 août 1983 à 17:00 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

- " 1. Ouverture de soumissions concernant une émission d'obligations de 3 052 000,00 \$.
2. Adoption d'une résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'un avis de demande de soumissions privées.
3. Adoption d'une résolution amendant les règlements concernés par une émission d'obligations de 3 052 000,00 \$.
4. Adoption d'une résolution pour demander au Ministère des Affaires Municipales l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans certains règlements concernés par une émission d'obligations de 3 052 000,00 \$. "

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagné, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire suppléant Gilles Gagnon.

668/8/83

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- EMISSION D'OBLIGATIONS - 3 052 000,00 \$

Considérant que la corporation de la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, a demandé des soumissions privées à tous les courtiers dûment autorisés à soumissionner pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de 3 052 000,00 \$.

Considérant qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les 4 soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Lover</u>
. GEOFFRION, LECLERC INC.	98.48%	215 000 \$	9 $\frac{3}{4}$ %	1984.09.26	12.2484
		244 000 \$	10 $\frac{1}{2}$ %	1985.09.26	
		280 000 \$	11%	1986.09.26	
		322 000 \$	11 $\frac{1}{2}$ %	1987.09.26	
		1 991 000 \$	12%	1988.09.26	
. MCNEIL, MANTHA INC. WALWYN STODGELL COCHRAN MURRAY LTEE, BRAULT, GUY, O'BRIEN INC. R.A. DALY AND CO.	98.15%	215 000 \$	10%	1984.09.26	12.4124
		244 000 \$	10 $\frac{1}{2}$ %	1985.09.26	
		280 000 \$	11%	1986.09.26	
		2 313 000 \$	12%	1987.09.26	
				à 1988 inc.	
. BANQUE NATIONALE DU CANADA TASSE & ASSOCIES LTEE MOLSON, ROUSSEAU LTEE	98.41%	215 000 \$	10%	1984.09.26	12.2872
		244 000 \$	10 $\frac{3}{4}$ %	1985.09.26	
		280 000 \$	11%	1986.09.26	
		322 000 \$	11 $\frac{1}{2}$ %	1987.09.26	
		1 991 000 \$	12%	1988.09.26	

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
LEVESQUE, BEAUBIEN INC.	98.479%	215 000 \$	10%	1984.09.26	12.2539
BANQUE D'EPARGNE		244 000 \$	10 $\frac{1}{2}$ %	1985.09.26	
		280 000 \$	11%	1986.09.26	
		322 000 \$	11 $\frac{1}{2}$ %	1987.09.26	
		1 991 000 \$	12%	1988.09.26	

Considérant que l'offre ci-haut provenant de Geoffrion, Leclerc Inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture,
appuyé par le conseiller Raymond Luneau,
et résolu unanimement:

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la corporation de la Ville de Drummondville dans le comté de Drummond à vendre de gré à gré les 3 052 000 \$ d'obligations à la maison Geoffrion, Leclerc Inc., aux conditions suivantes:

Les obligations deviendront échues comme suit:

215 000 \$ à	9 $\frac{3}{4}$ %	- 1984.09.26
244 000 \$ à	10 $\frac{1}{2}$ %	- 1985.09.26
280 000 \$ à	11%	- 1986.09.26
322 000 \$ à	11 $\frac{1}{2}$ %	- 1987.09.26
1 991 000 \$ à	12%	- 1988.09.26

au prix de 98,48 \$ du \$100.00 d'obligations.

ADOPTE

669/8/83

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville émet des obligations pour un montant total de 3 052 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>		<u>Pour un montant de</u>
308	(Ex-Ville de Drummondville-Sud)	90 000 \$
329	(" " " ")	125 000
331	(" " " ")	110 000
1154	(Ex-Cité de Drummondville)	40 000
1226	(" " " ")	200 000
1328	(" " " ")	68 000
1345	(" " " ")	70 000
1419	(" " " ")	140 000
1429	(" " " ")	70 000
1434	(" " " ")	23 000
1437	(" " " ")	13 000
1439	(" " " ")	92 000
1451	(" " " ")	40 000
1453	(" " " ")	26 000
1460	(" " " ")	43 000
1463	(" " " ")	48 000
1469	(Ville de Drummondville)	34 000
1481	(" " " ")	218 000
1482	(" " " ")	235 000
1483	(" " " ")	58 000
1484	(" " " ")	180 000
1485	(" " " ")	65 000
1486	(" " " ")	67 000
1489	(" " " ")	25 000
1508	(" " " ")	36 000
1513	(" " " ")	14 000
1516	(" " " ")	64 000
1521	(" " " ")	350 000

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
1523 (Ville de Drummondville)	8 000 \$
1524 (" " ")	<u>500 000 \$</u>
	<u>3 052 000 \$</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent
PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,
APPUYE PAR LE CONSEILLER MARCEL BONIN,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 052 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 26 septembre 1983;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville ou à La Caisse Centrale Desjardins du Québec, Montréal;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 13% l'an sera payé semi-annuellement le 26 mars et le 26 septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 100 \$ ou de multiples de 100 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

670/8/83

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
APPUYE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de 3 052 000 \$, fait en vertu des règlements numéros: 308, 329 et 331 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, 1154, 1226, 1328, 1345, 1419, 1429, 1434, 1437, 1439, 1451, 1453, 1460 et 1463 de l'ex-Cité de Drummondville, 1469, 1481, 1482, 1483, 1484, 1485, 1486, 1489, 1508, 1513, 1516, 1521, 1523 et 1524, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 septembre 1983), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros: 308 et 331 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, 1154, 1226, 1345, 1419, 1429, 1434, 1437, 1439, 1451, 1453 et 1463 de l'ex-Cité de Drummondville, 1469, 1481, 1482, 1483, 1484, 1485, 1486, 1489,

1508, 1513, 1516 et 1523, chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

ET L'ASSEMBLEE EST LEVEE


Greffier.


Maire suppléant.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

12 septembre 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le 12 septembre 1983 à 19:45 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour la raison suivante:

"Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi 125 (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme), pour expliquer le projet de règlement ci-après et les conséquences de son adoption, et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer:

Règlement No. 1571 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier certains articles relativement aux usages dérogatoires, aux marges latérales par rapport aux voies ferrées et aux autoroutes dans certains secteurs de zone et aux usages autorisés dans les zones commerciales. "

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire donne lecture du texte suivant:

"Il me fait plaisir de vous accueillir à cette assemblée publique de consultation, au sujet d'amendements apportés à notre règlement de zonage, dans le but de modifier notre réglementation d'urbanisme.

Comme vous le savez peut-être, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sanctionnée en novembre 1979, prévoit que la Ville doit soumettre ses règlements portant sur le zonage, ainsi que ses amendements, à la consultation publique, avant leur adoption. A cet effet, la loi précise que le maire doit, premièrement, expliquer le projet d'amendement et les conséquences de son adoption et, deuxièmement, entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qui ont une propriété dans les zones contigües à la zone où l'amendement est apporté.

Les motifs qui rendaient ces modifications nécessaires sont les suivants:

Règlement No. 1571

TITRE ET OBJET:

Règlement amendant le règlement de zonage municipal (no. 1400) dans le but d'en modifier certains articles relativement aux usages dérogatoires, aux marges latérales par rapport aux voies ferrées et aux autoroutes dans certains secteurs de zone et aux usages autorisés dans les zones commerciales.

NATURE ET OBJET:

(No. 1400) Ce règlement modifie le texte du règlement de zonage municipal afin:

- de modifier la période de référence pour la détermination des droits acquis en vue d'agrandir un bâtiment dérogatoire ou dont l'usage est dérogatoire;
- d'inclure les imprimeries de type commercial dans les groupes d'usages commerce II et commerce III, de façon à ce qu'elles soient autorisées également dans les zones CB et CC;
- d'inclure la vente de pièces neuves d'automobiles dans le groupe commerce II, de façon à ce que ce commerce soit autorisé dans la zone CB;
- d'assouplir les marges latérales par rapport à une voie ferrée ou une autoroute dans le secteur de zone CC-7;
- d'autoriser dans la zone CD les logements à l'étage d'un bâtiment dont le rez-de-chaussée est occupé par un commerce;
- ajouter lot(s) créé(s) aux règles d'exception.

J'invite donc les personnes qui désirent se prévaloir de leur droit de parole, de s'avancer au micro et de le faire.

Considérant qu'aucun contribuable présent ne formule de questions concernant le règlement No. 1571, Son Honneur le Maire déclare que l'assemblée est levée.


Greffier


Maire

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

12 SEPTEMBRE 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire, le 12 septembre 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

671/9/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 août 1983; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

672/9/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 août 1983; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

673/9/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 août 1983; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

674/9/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, après y avoir ajouté les items suivants:

- | | |
|--|-------------------------|
| 4A. Remerciements | (M. Henri Montminy) |
| 6A. Couleur et saveur de l'eau potable | (M. Roger Prince) |
| 10A. Remerciements | (M. Jean-Paul Généreux) |
| 17A. Programme Relais | (M. J.-Bruno Smith) |

ADOPTE

- Le conseiller Henri Montminy remercie le Conseil, les officiers municipaux et tous les employés qui lui ont exprimé des sympathies à l'occasion du décès de son gendre M. Alain Limoges.

Il ajoute que son épouse et sa fille Louise ont grandement apprécié les témoignages d'amitié qui leur ont été rendus.

- M. Marcel Bonin en son nom personnel, au nom de son épouse et de sa fille Denise remercie toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil lors du décès de M. Réal Pépín.

Période de questions concernant les items inscrits à l'ordre du jour.

Intervenant: M. Ovelus Demers, 51-117e Avenue.

Ce citoyen énumère les items suivants qui sont à l'ordre du jour et sur lesquels il souhaite obtenir des renseignements durant ou à la fin de l'assemblée.

Ces items sont:

- 11- Délégation du Conseil au Congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc.;
- 13- Traverse pour étudiants sur le boulevard St-Joseph à la hauteur de l'école Polyvalente La Poudrière;
- 20- Contribution de 1 000,00 \$ en faveur de la Cité des Loisirs.
- 21 et 22- Achat de terrains par la Ville.

Il ajoute que selon lui, à cette période de l'année qui précède les élections qui se tiendront le 6 novembre 1983, le Conseil devrait permettre aux contribuables de s'exprimer librement sur les sujets de leur choix au lieu d'exiger de s'en tenir aux items inscrits à l'ordre du jour.

- M. Jean-Paul Généreux, président du Comité responsable de l'opération de l'usine de traitement d'eau explique qu'il regrette les inconvénients subis depuis quelques semaines par les citoyens qui doivent utiliser de l'eau de piètre qualité pour les raisons suivantes:

- sécheresse qui diminue le débit de la rivière;
- présence d'algues qui affectent la couleur et la saveur de l'eau;
- addition de produits chimiques qui a atteint un niveau de saturation et qui a pour effet de brouiller l'eau dans le réseau d'aqueduc;
- déversements accidentels de 45 gallons de colorant rouge par la compagnie Domtar, il y a quelques jours.

Il estime que les citoyens de Drummondville ont le droit d'exiger des gouvernements supérieurs que les principaux pollueurs de la rivière St-François (seule source d'approvisionnement disponible) soient réprimandés et punis sévèrement.

- Son Honneur le Maire déclare qu'à 17 h aujourd'hui même, en compagnie de M. Claude Boucher et M. Michel Lesage, il a rencontré le Ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellet, pour discuter de la pollution de la rivière St-François par les usines Domtar.

Ce ministre espère que la vente de l'usine d'East-Angus à la Compagnie Cascades sera suivie d'actions positives par le nouveau propriétaire pour diminuer la pollution à cet endroit. De plus, sur 40 usines de pâtes et papier, 38 ont signé des ententes avec le gouvernement du Québec pour entreprendre la modernisation de leurs équipements de façon à diminuer graduellement la pollution des rivières.

La ville de Sherbrooke fait des efforts considérables pour réduire la pollution causée par le déversement de ses eaux usées.

La compagnie Domtar de Windsor Mills semble le pollueur le plus menaçant et le Conseil devrait, semble-t-il, reprendre les procédures amorcées il y a environ 2 ans, pour réclamer des dommages et faire des pressions pour que cette entreprise accepte les normes gouvernementales.

- Le conseiller Jean-Paul Gagné déclare que les procédures ont été suspendues pour protéger les emplois des ouvriers de Windsor Mills mais que présentement la situation est devenue intolérable et que le Conseil de la ville de Drummondville devra tout mettre en oeuvre pour protéger ses citoyens qui ont droit à une eau propre et salubre.

675/9/83

CONSIDERANT la gravité du problème de l'eau potable et de l'urgence de trouver une solution à court terme pour les quelques cinquante mille personnes qui utilisent l'eau traitée par le filtre municipal de Drummondville;

CONSIDERANT que ce problème est imputable à la pollution de la rivière St-François par l'usine Domtar de Windsor Mills;

CONSIDERANT que la compagnie Domtar ne prend pas les précautions requises pour éviter la pollution des eaux de la rivière St-François;

CONSIDERANT qu'elle effectue des déversements quotidiens de polluants dans ces eaux et qu'il lui arrive fréquemment d'invoquer des soi-disant accidents pour expliquer des déversements de polluants en quantité extraordinaire;

CONSIDERANT qu'il est du devoir de la ville de Drummondville de faire le nécessaire pour procurer à ses citoyens des eaux de qualité;

CONSIDERANT que de nombreuses résolutions ont été adoptées par la Ville et acheminées aux autorités gouvernementales afin d'obtenir l'assainissement des eaux de la rivière St-François;

CONSIDERANT que la compagnie Domtar n'a pas contribué et ne contribue pas à l'assainissement de ces eaux;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
que le conseil de la Ville de Drummondville donne mandat à son procureur ME GERMAIN JUTRAS d'intenter les procédures légales nécessaires pour que la compagnie Domtar cesse de déverser des eaux usées et autres polluants dans la rivière St-François et d'obtenir de cette compagnie compensation pour les dommages et les coûts supplémentaires de traitement que la Ville absorbe pour rendre salubre et potable l'eau traitée par l'usine de filtration.

Il est de plus résolu que copie de cette résolution soit transmise au Ministre de l'Environnement du Québec et au Ministre des Transports du Québec et député de Drummond et que leur soit en même temps envoyée copie de toutes les résolutions adoptées antérieurement par le Conseil depuis 1970 jusqu'à 1983 inclusivement, et que demande soit faite aux instances gouvernementales d'appuyer la Ville de Drummondville et de prendre les mesures nécessaires pour que l'assainissement des eaux de la rivière St-François soit réalisé dans les plus brefs délais.

ADOPTE

- Monsieur Roger Prince souligne que plusieurs personnes ont subi des pertes de linge suite à l'utilisation d'eau brouillée pour la lessive. Il est inutile d'utiliser des javellisants ou des détersifs pour faire disparaître les taches de rouille sur du linge. La meilleure façon serait probablement de laver de nouveau ce linge à l'eau froide et limpide.

Quant à la responsabilité de la compagnie Domtar qui invoque des accidents lors de déversements de pâtes et papier ou de liqueurs colorées, il y a lieu de s'interroger sur le sérieux de cette compagnie qui semble se contenter d'informer le ministère de l'Environnement au lieu de prendre des mesures préventives.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:-

676/9/83

- LOCATION DE MACHINERIE DE DENEIGEMENT - HIVER 1983-1984
SECTEUR TP-83-13 (boul. St-Joseph)

Soumissionnaires

Prix

. SOCIETE J.G. LEFEBVRE & FRERES LTEE
Boul. Terra-Jet
St-Cyrille de Wendover
JOC 1H0

location à taux horaire:

- une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige	35 \$/h
- une niveleuse automotrice de 90 à 180 H.P. avec aile chasse-neige	27 \$/h
- un équipement de remplacement	24 \$/h

. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS
911 St-Mathieu
Notre-Dame du Bon-Conseil
JOC 1A0

location à taux horaire:

- une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige	53,50 \$/h
- une niveleuse automotrice de 90 à 180 H.P.	53,50 \$/h
- un équipement de remplacement	57,10 \$/h

SECTEUR TP-83-14 (secteur sud)

Soumissionnaires

Prix

- . SOCIETE J.G. LEFEBVRE & FRERES LTEE
Boul. Terra-Jet
St-Cyrille de Wendover
JOC 1H0

location à taux horaire:

- une niveleuse automotrice de 90 à 180 H.P.
avec aile chasse-neige 27 \$/h
- un camion équipé d'une charrue "one way" et
d'une aile de côté 24 \$/h
- un chargeur sur roues 35 \$/h
- un équipement de remplacement 24 \$/h

- . SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS
911 St-Mathieu
Notre-Dame du Bon-Conseil
Comté Drummond
JOC 1A0

location à taux horaire:

- une niveleuse automotrice de 90 à 180 H.P.
avec aile chasse-neige 53,50 \$/h
- un camion équipé d'une charrue "one way" et
d'une aile de côté 53,50 \$/h
- un chargeur sur roues 52,00 \$/h
- un équipement de remplacement 57,10 \$/h

- . MONSIEUR GERMAIN BENOIT
6e rang
St-Cyrille de Wendover
Comté Drummond
JOC 1H0

location à taux horaire:

- une niveleuse automotrice de 90 à 180 H.P.
avec aile chasse-neige 45 \$/h
- un camion équipé d'une charrue "one way" et
d'une aile de côté 36 \$/h
- un chargeur de roues 42 \$/h
- un équipement de roulement 36 \$/h

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTE

677/9/83

2- VENTE DU LOT 126-3-298 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

Soumissionnaire

Prix

- . M. DENIS ST-ONGE (LES FONDATIONS WICKHAM INC.)
876, rue Hébert
Wickham

12,38 \$ le mètre
carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

678/9/83

3- VENTE DU LOT 126-3-275 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. MADAME NICOLE G. COMEAU 810, rue St-Georges Drummondville J2C 4H9	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

679/9/83

4- VENTE DU LOT 126-3-259 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM
ET DU LOT 124-207

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. YVON GAUTHIER 5180, rue Desrosiers Drummondville	12,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Théâtre du Parc informe le Conseil qu'il organisera une "Semaine du Théâtre du Parc" durant la période du 19 au 25 septembre 1983 sous la présidence du conseiller M. Edward St-Pierre.

- La Chambre de Commerce du comté de Drummond souhaite être présente au sein de la nouvelle corporation du Centre spécialisé en agriculture.

Le conseiller Marcel Joyal souhaite que la Ville de Drummondville accepte que la Chambre de Commerce du comté de Drummond soit autorisée à nommer un représentant pour siéger au sein de cette corporation.

- Lecture est donnée d'une lettre accompagnée d'une requête signée par 75 citoyens du secteur sud qui demandent au Conseil d'accepter que M. Ovelus Demers soit leur porte-parole pour revendiquer des mesures efficaces pour améliorer la qualité de l'eau potable.

Le conseiller Marcel Joyal estime que cette requête est justifiée et que le Conseil, au début de la présente séance, a adopté une résolution qui témoigne de ses intentions de déployer tous les efforts possibles pour améliorer la qualité de l'eau.

680/9/83

- La Société de la Sclérose en plaques (section de Drummondville) demande l'autorisation de faire la campagne de l'oeillet durant la période du 1er au 6 mai 1984.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

681/9/83

- Centraide Coeur du Québec Inc. sollicite l'autorisation, pour la durée de sa campagne de souscription du 1er au 31 octobre 1983, de:
 - hisser le drapeau de Centraide au mât de l'Hôtel de Ville;
 - fixer un thermomètre géant dans le parterre de l'Hôtel de Ville;
 - installer des banderoles de rue dans la Ville;
 - exposer une bannière de Centraide à l'intérieur du Centre Culturel, du centre Marcel Dionne et de l'Olympia Yvan Cournoyer.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

- Le comité organisateur du 4e Salon du Livre de Drummondville remercie le Conseil pour sa collaboration lors de la tenue de cet événement annuel en juin dernier.

682/9/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période du 20 août au 12 septembre 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 695 258,70 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

683/9/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture que des remerciements soient adressés aux autorités municipales de La Roche-sur-Yon et de Braine L'Alleud, ainsi qu'aux fonctionnaires de ces deux villes pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à la délégation de Drummondville lors de son séjour en Europe récemment.

ADOPTE

684/9/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Marcel Bonin que Monsieur Philippe Bernier, maire et Messieurs les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Raymond Luneau et Roger Prince soient délégués au congrès de l'Association forestière des Cantons de l'Est Inc. qui se tiendra à Granby le 6 octobre 1983.

ADOPTE

M. Marcel Joyal explique que cette association a fourni plusieurs milliers d'arbres que la Ville de Drummondville a distribué aux contribuables intéressés.

685/9/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette que les services de la firme Pro-Fiscal Inc. soient retenus pour récupérer la taxe fédérale payée dans le dossier "aménagement de la bibliothèque". M. Roger Turcotte, c.a. et trésorier de la Ville de Drummondville est autorisé à signer une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

686/9/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy que le Service des travaux publics soit autorisé à tracer sur le pavage du boulevard St-Joseph à la limite de Téléglobe Canada Ltée et de la Polyvalente la Poudrière des lignes indiquant un passage pour piétons.

Il est également résolu qu'un brigadier scolaire adulte soit engagé pour surveiller cet endroit aux heures d'entrée et de sortie des classes de la Polyvalente la Poudrière.

Ces mesures seront prises à titre d'essai pour une période de 6 semaines afin de vérifier si cette formule peut s'avérer efficace pour assurer la protection des étudiants de ce secteur.

ADOPTE

Le conseiller Lindor Letendre suggère qu'en plus des mesures de sécurité mentionnées dans la résolution ci-haut décrite, on déplace deux lumières pour éclairer l'endroit désigné comme passage pour piétons.

687/9/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis suivants:

- voirie dans le secteur P.A.A.T. II.
- aqueduc, égouts, voirie et éclairage dans le secteur P.A.A.T. III.

Ces mêmes ingénieurs sont autorisés à présenter ces plans au ministère de l'Environnement pour en obtenir l'approbation. M. Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population est autorisé à signer une convention avec Hamel, Beaulieu & Associés pour l'exécution des mandats précités.

ADOPTE.

688/9/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Bonin que M. Majella Croteau soit délégué au colloque qui se tiendra à Trois-Rivières, le 7 octobre 1983, sous le thème "Loi sur les services essentiels: 1 an après".

ADOPTE

689/9/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy que M. Michel Lesage, directeur général adjoint soit délégué à la table sectorielle sur la collecte sélective qui se tiendra à Trois-Rivières au printemps 1984. Les déboursés relatifs à cette délégation seront défrayés par l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec.

ADOPTE

690/9/83

Considérant que le Ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur confirmait le 22 août 1983 la mise en disponibilité d'une enveloppe budgétaire additionnelle de 100 000 \$ devant permettre la restauration de logements à Drummondville;

Considérant que ce montant porte à 640 000 \$ le budget total consenti aux résidents de la municipalité dans le cadre du programme Loginove;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture que des remerciements soient transmis au Ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

Considérant cependant que de nombreuses demandes additionnelles sont formulées;

Considérant que le programme Loginove contribue efficacement à l'amélioration des logements et de la qualité de vie des citoyens, il est également résolu que demande soit faite au Ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur d'accorder à la Ville de Drummondville une enveloppe additionnelle et substantielle qui permettrait de répondre aux demandes supplémentaires qui ne pourront être satisfaites sans cette aide.

ADOPTE

691/9/83

Considérant que l'Honorable Pierre Elliot Trudeau, premier ministre du Canada et l'Honorable René Lévesque, premier ministre du Québec ont déclaré qu'ils étaient disposés à étudier la possibilité de négocier une entente pour favoriser les municipalités par le programme Relais;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,
que demande soit transmise au Premier Ministre du Canada et au Premier Ministre du Québec de négocier ces ententes rapidement et d'en arriver à un règlement favorable pour les municipalités du Québec.

ADOPTE

692/9/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Joyal que le Conseil accepte tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du comité consultatif d'Urbanisme tenue le 7 septembre 1983 aux fins de procéder à la nomination du président, du vice-président et du secrétaire de cet organisme.

Les membres du comité consultatif d'Urbanisme sont: Madame Yolande Allard et Messieurs Bertrand Chapdelaine, Gilles Gaudreau, Guy Gauthier et Henri Montminy.

Monsieur Bertrand Chapdelaine a été élu président et Madame Yolande Allard a été élue vice-présidente. Le poste de secrétaire sera assumé par Madame Marguerite Houle Dion.

Il est également résolu que des remerciements soient adressés aux personnes qui ont accepté de siéger gratuitement au Comité consultatif et d'apporter leur contribution au développement de notre ville.

ADOPTE

693/9/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que la maison J.-B. Deschamps Inc. soit autorisée à transiger directement avec la Caisse Populaire St-Joseph de Drummond concernant les obligations et coupons payés au nom de la Ville de Drummondville.

Que ladite caisse soit autorisée à regrouper en un seul compte total "coupons et obligations" tous nos comptes actuels de coupons et obligations payés; J.-B. Deschamps Inc. nous donnant à la fin de notre année fiscale, un état détaillé de nos différents comptes par échéance et numéro de coupons.

ADOPTE

694/9/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre que la Ville contribue au programme d'autofinancement de la Cité des Loisirs pour un montant de 1 000 \$.

ADOPTE

695/9/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que la Ville de Drummondville demande à la Commission Scolaire de Drummondville de lui céder pour une somme nominale de 1 \$ l'école St-Philippe (terrain et bâtisses), à condition que la Ville de Drummondville puisse l'utiliser pour fins communautaires et/ou revendre la bâtisse à un organisme sans but lucratif pour la construction de logements communautaires.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

696/9/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que les services professionnels de Me Paul-Emile Bordeleau soient retenus pour rédiger l'acte d'acquisition de l'école St-Philippe

ou tout autre document y relatif, conditionnellement au consentement de cette acquisition par la Commission Scolaire de Drummondville.

ADOPTE

697/9/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal et dûment résolu que la Ville de Drummondville cède par bail emphytéotique d'une durée de 45 ans, à compter du 1er novembre 1983, à RESIDENCES ST-FREDERIC INC., les terrains suivants:

- 1) Une partie du lot originaire numéro 5 du cadastre officiel du Quartier Ouest de la Ville de Drummondville, contenant une superficie de 856,3 m², le tout tel que plus amplement mentionné sur un plan préparé par l'arpenteur A. Marcel Lachapelle, le 4 mai 1983, et dûment annexé à une description technique reçue sous les numéros 4427 de son répertoire et 2476 de ses minutes;
- 2) Une autre partie du lot numéro 5 du cadastre du Quartier Ouest de la Ville de Drummondville, ayant une superficie de 864,4 m², le tout tel que plus amplement mentionné au plan préparé par l'arpenteur A. Marcel Lachapelle le 4 mai 1983, annexé à une description technique reçue sous les numéros 4427 de son répertoire et 2476 de ses minutes;
- 3) Un autre emplacement étant partie du lot 1 de la subdivision du lot originaire numéro 5 du cadastre du Quartier Ouest de la Ville de Drummondville, contenant en superficie de 4,214,2 m² le tout tel qu'indiqué sur un plan préparé par l'arpenteur A. Marcel Lachapelle, le 27 juin 1983, sous les numéros 4427 de son répertoire et 2514 de ses minutes;

Ce bail emphytéotique sera fait à la charge par le preneur de construire sur le terrain un édifice de 10 étages, comprenant 87 logements d'une valeur minimum de 2 000 000 \$ et ce en conformité des plans et devis préparés par l'architecte André Camirand de Drummondville, portant la date de septembre 1983 ----- dossier numéro 80-25 les parties aux présentes déclarant être bien informées des différentes spécifications apparaissant sur lesdits plans et devis et les accepter tels que présentés.

Le tout en se conformant, quant à l'implantation, la situation, la construction et l'installation, aux plans et devis d'exécution dudit édifice et de sa structure et aménagements accessoires, tels qu'ils ont été approuvés et acceptés par la Commission d'urbanisme de la Ville de Drummondville et en conformité des conditions de la Ville suivant le permis de construction émis sous le numéro à déterminer.

Le présent bail sera également fait à la charge par le preneur de payer à la Ville de Drummondville, une rente annuelle de 5 000 \$ pour la première année et par la suite d'une somme annuelle de 10 000 \$ indexable à la hausse tous les 5 ans selon l'indice de l'augmentation du coût de la vie, publiée par Statistiques Canada, région de Drummondville, en prenant comme date de base le 1er novembre 1983; l'indexation sera toujours basée sur la somme de 10 000 \$.

Ce bail sera également fait sujet à toutes les autres charges et conditions mentionnées plus au long dans un projet de bail emphytéotique préparé par Me Gérard Pradet, notaire à Drummondville, dont un exemplaire a été soumis et accepté à la présente assemblée et déposé dans les archives de la Ville.

Il est de plus résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit bail emphytéotique après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

698/9/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux que les services professionnels du bureau de Baril & Lahaie, avocats soient retenus pour entreprendre des procédures en démolition contre des propriétaires récalcitrants d'immeubles situés sur la rue Demers.

ADOPTÉ

699/9/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux que les services professionnels du bureau de Clair, Laplante, Côté et Lemay, avocats soient retenus pour entreprendre des procédures en démolition contre les propriétaires récalcitrants d'immeubles, dont un situé en bordure de la rue Brock et un autre immeuble situé en bordure de la rue Lindsay.

ADOPTÉ

700/9/83

Le conseiller Gaétan Blanchette donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1442 en effectuant des ajustements de concordance, en apportant plus de précision audit règlement et en règlementant pour faire disparaître toute nuisance ou obstruction sur les trottoirs, rues, allées et terrains publics.

701/9/83

Considérant que les brigadiers adultes demandent une augmentation de leur rémunération.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal que leur rémunération soit augmentée de 5%.

ADOPTÉ

702/9/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement pour en obtenir l'approbation les plans suivants, savoir: les plans d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Sigouin, ainsi que les plans d'aqueduc sur la rue Lauzon, préparés par le Service de la planification de la Ville et portant les numéros AA-157 et AA-158.

ADOPTÉ

703/9/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture que les services des arpenteurs Lachapelle & Noël soient retenus pour localiser la ligne de rue du lot 127-1-19 du cadastre du canton de Grantham (rue De Boucherville).

M. Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs au mandat précité.

ADOPTÉ

704/9/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith que la Ville de Drummondville achète pour le prix de 1 \$ le pied carré une partie du lot 160A-79 du cadastre du canton de Grantham, propriété de M. Emile Verville et mesurant 125,93 p.c. ou 11,7 m².

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée, lesquels documents seront rédigés par Me Marc-André Joyal, notaire.

ADOPTE

705/9/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que la Ville de Drummondville achète de M. Albert Audet, au prix de 1 \$ le pied carré une partie du lot numéro 160A-80 du cadastre du canton de Grantham ayant une superficie de 136,70 p.c. ou 12,7 m².

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à cette acquisition, lesquels documents seront rédigés par Me Marc-André Joyal, notaire.

ADOPTE

706/9/83

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement pourvoyant à la modification du règlement de zonage No. 1400, afin d'adopter de nouvelles dispositions relatives aux marges de recul spécifiques à certaines rues notamment la 104e Avenue (tronçon Daniel/Mercure)

707/9/83

Lecture est donnée du règlement No. 1571 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400, dans le but d'en modifier certains articles relativement aux usages dérogatoires, aux marges latérales par rapport aux voies ferrées et aux autoroutes dans certains secteurs de zone et aux usages autorisés dans les zones commerciales.

Attendu que le projet de règlement No. 1571 a été adopté par la résolution No. 624/8/83, le 8 août 1983;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1571 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 8 août 1983;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1571 a été régulièrement donné le 22 août 1983 (réf: 657/8/83);

Attendu que lors de la consultation publique tenue ce 12 septembre 1983 à 19 h 45 m, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1571;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette que le règlement No. 1571 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'un immeuble situé et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 12 septembre 1983 et les locataires inscrits à

l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1571 et ce de 9 h à 19 h les 26 et 27 septembre 1983.

708/9/83

Lecture est donnée du règlement No. 1578 prévoyant l'achat d'une surfaceuse de marque "Zamboni" et un emprunt de 40 000 \$ à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1578 et ce de 9 h à 19 h les 26 et 27 septembre 1983.

Période de questions concernant les affaires municipales de la Ville

- M. Lindor Letendre demande aux contribuables propriétaires de terrains vacants de procéder à la coupe du foin et des branches afin de respecter les règlements municipaux et conserver à la ville un état de propreté qui fait sa fierté.

- Le conseiller Roger Prince demande au Service des travaux publics d'installer des lumières clignotantes à l'intersection du boul. St-Joseph et de la rue De Boucherville durant l'exécution des travaux de réfection du pont de la Rivière Noire. La signalisation actuelle cause des retards aux automobilistes et congestionne la circulation.

- Le conseiller Jean-Marie Boisvert informe les résidents de la 22e Avenue que le Comité de circulation tiendra une réunion au cours de la présente semaine pour étudier la possibilité d'améliorer la circulation sur cette artère durant la construction du viaduc.

Intervenant: M. Hervé Savoie.

Celui-ci précise que sa première intervention sera à titre personnel et non comme président du Regroupement des citoyens.

Il poursuit en disant qu'il a pris des procédures en disqualification contre Me Gilles Gagnon, maire suppléant parce qu'il estime qu'à titre de membre du Conseil de la Ville de Drummondville, il n'avait pas le droit d'accepter le poste d'aviseur légal de la M.R.C. Drummond. Il fait référence à un procès-verbal de la M.R.C. Drummond et à un procès-verbal de la Ville de Drummondville rédigés en mars 1983.

A titre de président du R.C.D., M. Hervé Savoie traite des sujets suivants:

- Fourniture par la Ville de meubles d'une valeur de 4 950 \$ au bureau du B.T.C.;
- Coût éventuel de l'entretien de l'aéroport municipal après son réaménagement suite à une subvention fédérale de 4,3 millions de \$.

Messieurs les conseillers Jean-Paul Généreux et J.-Bruno Smith expliquent tour à tour à M. Hervé Savoie que les coûts d'entretien de l'aéroport ne peuvent être évalués avant que les plans d'aménagement soient complétés. Le Conseil verra en temps et lieu à s'assurer que ces coûts sont raisonnables et tiendra également compte des revenus additionnels qui seront créés par des concessions.

- M. Hervé Savoie veut savoir si le Conseil a l'intention d'installer des indications pour arrêts d'autobus dans la Ville.

Le conseiller Lindor Letendre estime que le propriétaire du service d'autobus permet à ses chauffeurs d'arrêter partout sur son parcours lorsque des citoyens manifestent l'intention d'utiliser ce mode de transport. L'installation d'arrêts a été analysée et s'avère très onéreuse sans garantir un meilleur service aux citoyens.

- M. Hervé Savoie traite brièvement des sujets suivants:

- Taux de taxation à la ville de Brossard;
- Déversement d'eaux usées et de polluants dans la rivière St-François par Domtar et urgence pour la Ville de Drummondville d'adopter la ligne dure;
- Augmentation de 5% accordée aux brigadiers scolaires adultes.

Le conseiller J.-B. Smith donne lecture d'un texte rédigé par M. Roger Turcotte, c.a., trésorier de la Ville de Drummondville, pour rectifier certaines affirmations publiées dans une lettre ouverte signée par M. Hervé Savoie, président du R.C.D., et concernant des montants payés par la Ville sans facture.

Intervenant: M. Ovelus Demers, 51-117e Avenue, traite des sujets suivants:

- Requête de citoyens du secteur sud concernant la mauvaise qualité de l'eau potable;
- Obligation pour les usines d'avoir des bassins de rétention pour les eaux usées;
- Nécessité d'élargir le boulevard St-Joseph à la limite de St-Nicéphore;
- Urgence de poser des conduites d'aqueduc en même temps que l'installation de l'égout sanitaire Mercure;
- Délais inexplicables pour obliger certains propriétaires à nettoyer des terrains suite à des incendies;
- Nécessité d'aménager une rampe pour personnes handicapées à l'Hôtel de Ville.

- M. Hervé Savoie en réponse à M. J.-Bruno Smith explique que dans la lettre ouverte qu'il a signée récemment, il faisait référence à un compte de 78,40 \$ payé au Buffet Alouette au moyen d'une carte de crédit. Il estime que cette façon de procéder n'est pas acceptable puisque le détail du compte n'apparaît pas sur ce paiement.

- M. Claude Boucher explique qu'un compte payé avec une carte de crédit est détaillé au verso par la personne qui effectue le paiement avant de le transmettre au trésorier pour remboursement.

Pour sa part, le trésorier s'assure dans tous les cas que la dépense a été autorisée préalablement par le Conseil ou par un poste budgétaire dans un service municipal.

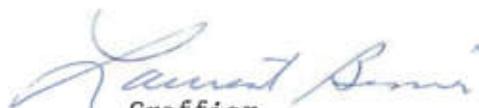
- M. Henri Montminy explique à M. Ovelus Demers que la Ville de Drummondville a un règlement qui oblige les propriétaires à nettoyer leurs terrains suite à un incendie. Cependant il arrive parfois que pour des raisons juridiques et des enquêtes, ces travaux soient retardés.

- M. Lucien Couture annonce qu'il a pris la décision de ne pas solliciter un renouvellement de mandat comme conseiller municipal lors de l'élection du 6 novembre 1983.

Il remercie tous ceux et celles qui lui ont fait confiance depuis 12 ans et souhaite bonne chance aux personnes qui poseront leur candidature.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière au lundi 26 septembre 1983 à 20 h.

ET L'ASSEMBLEE EST LEVEE


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

19 SEPTEMBRE 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 19 septembre 1983 à 13 h 30 cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

- "1. Avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1510, déjà modifié par les règlements Nos 1551 et 1560, portant sur le programme municipal d'aide à la construction neuve.
2. Avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1511, déjà modifié par le règlement No. 1559, pour augmenter le fonds de subventions destiné à promouvoir la construction domiciliaire. "

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Marcel Bonin, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

709/9/83

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1510 établissant un programme municipal d'aide à la construction neuve, en changeant certains critères d'admissibilité, la quotité et le mode de versement de l'aide accordée, les délais de construction et la durée dudit programme. Ce règlement abrogera également les règlements 1551 et 1560 de la Ville de Drummondville.

710/9/83

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1511 (amendé par le règlement No. 1559) ayant pour objet de créer un fonds de subventions pour promouvoir la construction résidentielle, en augmentant ce dit fonds de subventions d'une somme de 250 000 \$.

LA SEANCE EST LEVEE


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

26 SEPTEMBRE 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 26 septembre 1983 à 19 h 45, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour la raison suivante:

"Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi 125 (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme), pour expliquer le projet de règlement ci-après et les conséquences de son adoption et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer:

Règlement No. 1574 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier l'article 3.1.2.3 relativement aux marges de recul spécifiques à certaines rues, notamment la 104e Avenue (tronçon Daniel-Mercure)."

SONT PRESENTS: M. le maire suppléant Gilles Gagnon, Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubaldo Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire donne lecture du texte suivant:

" Il me fait plaisir de vous accueillir à cette assemblée publique de consultation, au sujet d'amendements apportés à notre règlement de zonage, dans le but de modifier notre réglementation d'urbanisme.

Comme vous le savez peut-être, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sanctionnée en novembre 1979, prévoit que la Ville doit soumettre ses règlements portant sur le zonage, ainsi que ses amendements, à la consultation publique, avant leur adoption. A cet effet, la loi précise que le maire doit, premièrement, expliquer le projet d'amendement et les conséquences de son adoption et, deuxièmement, entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qui ont une propriété dans les zones contigües à la zone où l'amendement est apporté.

TITRE ET OBJET:

Règlement amendant le règlement de zonage municipal (No. 1400) dans le but d'en modifier l'article 3.1.2.3 relativement aux marges de recul spécifiques à certaines rues, notamment la 104e Avenue (tronçon Daniel-Mercure).

NATURE ET OBJET:

Ce règlement modifie le texte du Règlement de zonage municipal (No. 1400), afin:

- d'autoriser une marge de recul de cinq (5) mètres pour les constructions adjacentes à la 104e Avenue (tronçon Daniel-Mercure).

J'invite donc les personnes qui désirent se prévaloir de leur droit de parole, de s'avancer au micro et de le faire. "

Considérant qu'aucun contribuable présent ne formule de questions concernant le règlement No. 1574, Son Honneur le Maire déclare que l'assemblée est levée.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

26 SEPTEMBRE 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire, le 26 septembre 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 319.

SONT PRESENTS: M. le maire suppléant Gilles Gagnon, Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Michel Letendre, J.-Bruno Smith, Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

711/9/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 septembre 1983; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

712/9/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 septembre 1983; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

713/9/83

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 19 septembre 1983 à 13 h 30.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

714/9/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:-

4A Déclaration	(M. Marcel Bonin)
4B Déclaration	(M. Jean-Marie Boisvert)
4C Déclaration	(M. Roger Prince)
6A Eau potable à Drummondville	(M. Lindor Letendre)

ADOPTE

Période de questions concernant les items inscrits à l'ordre du jour:

Intervenant: M. Ovelus Demers, 51-117e Avenue.

- Enoncés: - La vieillesse ne s'établit pas nécessairement selon l'âge d'un individu.
- Adoption récente par le Conseil d'un règlement de 40 000 \$ pour la démolition de l'édifice Eagle.
 - Avis de motion d'un règlement d'emprunt de 125 000 \$ pour la réparation d'une prise d'eau au filtre municipal. - Dépense majeure qui devrait être incorporée aux travaux d'agrandissement du filtre municipal.
 - Règlement d'emprunt de 60 000 \$ pour le pavage du boul. Mercure et l'ampleur de ces travaux.

Intervenant: M. Oréent Nadeau, marchand.

Ce contribuable demande au Conseil de modifier le règlement de zonage sur les lots 130-240, 241 et 242 sis au 900 boul. St-Joseph afin que ces lots deviennent une zone CC au lieu de CB.

Une demande écrite est remise au greffier pour transmission au Comité Consultatif d'Urbanisme.

- Le conseiller Marcel Bonin annonce qu'il ne posera pas sa candidature lors du scrutin du 6 novembre 1983.

Il remercie les électeurs qui, depuis 15 ans, lui ont manifesté leur confiance. Il énumère plusieurs projets importants qui se sont réalisés dans l'ex-Ville de Drummondville-Sud et la Ville de Drummondville durant ses termes d'office et se dit heureux d'avoir contribué au développement de la communauté drummondvilloise.

Il remercie ses collègues du Conseil, les cadres municipaux, les employés municipaux ainsi que son épouse pour leur collaboration constante dans l'exercice de ses fonctions.

- Le conseiller Jean-Marie Boisvert déclare qu'après avoir songé à se présenter à la mairie, il a pris la décision de solliciter un renouvellement de mandat comme conseiller municipal dans le quartier numéro 5. Cette fonction étant moins exigeante lui permettra, s'il est élu, de partager ses efforts entre ses affaires personnelles, sa famille et ses activités municipales.

- Le conseiller Roger Prince veut savoir si les procureurs récemment mandatés pour prendre des procédures en démolition contre certains propriétaires d'édifices incendiés ont débuté leur travail et quels sont les délais prévisibles pour que le nettoyage des terrains soit complété.

M. Claude Boucher, directeur général explique au conseiller Roger Prince que les procureurs ont déjà amorcé des procédures qui doivent débiter par des mises en demeure et que ces cas seront réglés dans les meilleurs délais prévus par les Lois qui s'appliquent en pareils cas.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

715/9/83

1- Démolition d'un bâtiment et ses dépendances
(Edifice St-Jean)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Eddy Fugère Inc. 1061, 1ère avenue Stoneham	39 800 \$
. Excavation Tourville Inc. 4960 boul. Tourville Drummondville	27 748 \$
. Les entreprises de Démolition du Québec Enr. 546, rue Ferland Drummondville	38 420 \$

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que ces soumissions soient
retenues pour étude.

ADOPTE

716/9/83

2- Entretien ménager - Centre d'information documentaire
Côte Saint-Germain (période de 27 mois)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Les Services d'entretien d'Immeubles P.M. Inc. 807 St-Jacques Granby	80 000,00 \$
. Service d'entretien d'édifices publics et commerciaux Drummond Ltée 49, rue des Tilleuls Drummondville	39 580,48 \$
. Service de Lavage Tesco Enr. 114, rue Biron Drummondville	95 377,50 \$

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que ces soumissions soient
retenues pour étude.

ADOPTE

717/9/83

3- Fourniture de sel de voirie (Hiver 1983-1984)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LA SOCIETE CANADIENNE DE SEL LTEE 10,701 boul. Parkway Ville d'Anjou	35,89 \$ T.M. +9% taxe provinciale
. LES PRODUITS SEL IROQUOIS LTEE 417, rue St-Pierre Montréal	35,90 \$ T.M. +9% taxe provinciale
. MINES SELEINE INC. 5199, rue Sherbrooke Est Montréal	32,68 \$ T.M. +9% taxe provinciale
. GROUPE DES PRODUITS CHIMIQUES DOMTAR INC. - SEL SIFTO 5960, rue Jean-Talon Est Montréal	33,80 \$ T.M. +9% taxe provinciale

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith que la plus basse soumission jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soit retenue à condition que le fournisseur accepte de confier le transport du sel de voirie à des camionneurs artisans payant des taxes à la Ville.

ADOPTE

718/9/83

4- Choix d'un soumissionnaire pour la location de machines de déneigement hiver 1983-1984. Secteur TP-83-13 (Boulevard St-Joseph).

(Soumissions retenues pour étude le 12 septembre 1983)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SOCIETE J.G. LEFEBVRE & FRERES LTEE Boul. Terra-Jet St-Cyrille de Wendover JOC 1H0	
location à taux horaire:	
- une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige	35 \$/h
- une niveleuse automotrice de 90 à 180 H.P. avec aile chasse-neige	27 \$/h
- un équipement de remplacement	24 \$/h
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil JOC 1A0	
location à taux horaire:	
- une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige	53,50 \$/h
- une niveleuse automotrice de 90 à 180 H.P.	53,50 \$/h
- un équipement de remplacement	57,10 \$/h

Attendu que seule la soumission de Sintra Inc. a été en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau qu'elle soit retenue.

Monsieur Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population est, par la présente, autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

719/9/83

Choix d'un soumissionnaire pour la location de machines de déneigement hiver 1983-1984 (secteur TP-83-14 (secteur sud))
(Soumissions retenues pour étude le 12 septembre 1983).

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SOCIETE J.G. LEFEBVRE & FRERES LTEE Boul. Terra-Jet St-Cyrille de Wendover JOC 1H0	
location à taux horaire:	
- une niveleuse automotrice de 90 à 180 H.P. avec aile chasse-neige	27 \$/h
- un camion équipé d'une charrue "one way" et d'une aile de côté	24 \$/h
- un chargeur sur roues	35 \$/h
- un équipement de remplacement	24 \$/h
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil Comté Drummond JOC 1A0	
location à taux horaire:	
- une niveleuse automotrice de 90 à 180 H.P. avec aile chasse-neige	53,50 \$/h
- un camion équipé d'une charrue "one way" et d'une aile de côté	53,50 \$/h
- un chargeur sur roues	52,00 \$/h
- un équipement de remplacement	57,10 \$/h
. MONSIEUR GERMAIN BENOIT 6e rang St-Cyrille de Wendover Comté Drummond JOC 1H0	
location à taux horaire:	
- une niveleuse automotrice de 90 à 180 H.P. avec aile chasse-neige	45 \$/h
- un camion équipé d'une charrue "one way" et d'une aile de côté	36 \$/h
- un chargeur sur roues	42 \$/h
- un équipement de remplacement	36 \$/h

Considérant qu'après étude la soumission de Société J.G. Lefebvre & Frères Ltée a été jugée non conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville;

Considérant que la soumission de Germain Benoit s'est avérée la plus basse conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que cette soumission soit retenue.

Monsieur Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population est par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

720/9/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince que le Directeur des travaux publics soit autorisé à transiger avec des consultants pour explorer la possibilité de creuser des puits artésiens dans différents secteurs de la Ville, ou d'aménager des équipements de traitement de l'eau au charbon activé pour alimenter certains points de fourniture d'eau potable de bonne qualité dans le territoire, pour fins de consommation ou de préparation d'aliments.

Ce mandat devra déboucher sur un rapport préliminaire établissant les coûts d'aménagement de l'une ou l'autre de ces alternatives, lequel rapport devra être disponible, si possible, pour la séance régulière du 11 octobre 1983.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Récupération Centre du Québec qui traite de ses projets de développement, d'intervention dans le milieu et de création d'emplois.

721/9/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil de la Ville de Drummondville reconnaisse Récupération Centre du Québec comme intervenant au niveau de la sensibilisation de la population et de la collecte sélective du tri et du conditionnement des ressources secondaires. Il est de plus résolu, que cette entreprise soit félicitée pour ses initiatives et qu'elle soit appuyée dans ses demandes de subventions qui pourraient lui permettre de réaliser ses objectifs.

ADOPTE

- La Corporation des concessionnaires de Drummondville Inc. s'objecte aux changements de zonage sur le boul. St-Joseph entre la rue St-Pierre et la rivière Noire.
- Le maire de Québec, Monsieur Jean Pelletier invite la Ville de Drummondville à contribuer pour une somme de 100 \$ pour défrayer les coûts d'impression d'un calendrier thématique préparé par le Service de réadaptation sociale.

Cette invitation est déclinée.

722/9/83

- Le sergent Gilles Thériault, officier en charge de la Sûreté du Québec au poste de Drummondville félicite les membres de l'Organisation des mesures d'urgence qui ont collaboré aux recherches de Mélanie Decamps lors de sa disparition dans des circonstances tragiques.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux membres de l'Organisation des mesures d'urgence pour leur présence, leur efficacité et leur professionnalisme lors de leur participation aux recherches effectuées dans le but de retrouver la jeune Mélanie Decamps.

ADOPTE

723/9/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que le module de services Kino-Québec à Drummondville soit autorisé à organiser la troisième édition du Bellevue-Courons avec la collaboration du Club Optimiste St-Simon de Drummondville.

Cette activité sera appuyée par la Ville de Drummondville à condition qu'elle se déroule dans le respect des politiques établies par le Conseil concernant les fêtes populaires.

ADOPTE

724/9/83

- L'Association québécoise des agents du bâtiment Inc. informe le Conseil que M. Michel Binet a été nommé au poste de représentant régional de la région numéro 04 au sein du Conseil d'administration de cet organisme.

L'Association souhaite que M. Michel Binet obtienne l'autorisation d'assister à cinq ou six réunions annuelles durant son terme d'office.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que M. Michel Binet soit félicité pour s'être mérité la confiance de l'Association québécoise des agents du bâtiment Inc. et qu'il soit autorisé à disposer du temps nécessaire pour accomplir le mandat qu'il a reçu et qui témoigne de sa compétence.

ADOPTE

725/9/83

- Le Village québécois d'Antan Inc. informe le Conseil du résultat de ses opérations durant l'année 1983 et formule les demandes suivantes:-

- 1) Etre reconnu officiellement par la Ville de Drummondville comme site touristique, éducatif et culturel.
- 2) Que la Ville de Drummondville fasse un amendement à ses règlements municipaux et reconnaisse l'intérieur des limites du Village "zone spéciale" tel qu'entendu en 1977.
- 3) Que la Ville de Drummondville accepte officiellement la position de la M.R.C. Drummond pour une protection efficace des abords de notre site.
- 4) Rencontrer les autorités municipales pour des échanges de vue en rapport avec le prochain protocole.
- 5) Analyser ensemble la possibilité pour la Ville de Drummondville de détenir une commandite de prestige à vie.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que le Conseil de la Ville de Drummondville reconnaisse officiellement le Village québécois d'Antan Inc., comme site touristique, éducatif et culturel.

Il est également résolu qu'une rencontre soit tenue avec les administrateurs du Village québécois d'Antan Inc. pour discuter des quatre (4) autres demandes formulées dans la lettre signée par le président de cet organisme, M. Jean-Yves Desjardins.

ADOPTE

- Monsieur Emilio Gonzalez Barroso en son nom personnel et au nom de tous les membres du groupe de l'Association des Choeurs et Danses de Badajoz (Espagne) remercie Son Honneur le Maire pour l'accueil chaleureux que la Ville de Drummondville a réservé à son groupe lors du Festival mondial de Folklore tenu en juillet 1983.

726/9/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville, pour la période du 10 septembre au 1 octobre 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 1 074 879,39 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

727/9/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture que les mutations de propriétés portant les numéros 12249 à 12345 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

728/9/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que le chef inspecteur en bâtiment soit autorisé à accorder au propriétaire un permis de déplacement de la bâtisse sise au 1325 boul. St-Joseph et de transport à l'extérieur de la Ville.

ADOPTE

729/9/83

ATTENDU QUE la Cité des loisirs a une valeur supérieure à 450 000 \$ et qu'il importe de protéger cet investissement;

ATTENDU QUE la Cité des loisirs constitue un équipement majeur pour les citoyens de la région;

ATTENDU QUE des travaux d'immobilisation de l'ordre de 239 500 \$ ont été réalisés au cours du dernier exercice afin de moderniser certains équipements et de les rendre plus fonctionnels;

ATTENDU QUE les différents partenaires ont convenu de contribuer financièrement à la réalisation de ces travaux, dont un montant de 151 000 \$ provenant du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée générale de la Cité des loisirs, les partenaires locaux ont décidé de participer financièrement à ce projet;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,

que la Ville de Drummondville s'engage pour une somme de 70 000 \$ à être payée en deux versements égaux, en octobre 1983 et en janvier 1984.

D'autre part, la Corporation s'engage à prendre immédiatement les moyens nécessaires afin de clarifier dans les documents officiels (acte de vente, règlements généraux et autres), tous les liens pouvant exister en faveur des anciens propriétaires.

De plus, la Corporation devra dans les meilleurs délais transférer la propriété aux corps publics partenaires intéressés qui la loueront par bail emphytéotique ou autrement à ladite Corporation chargée de l'opération des lieux seulement.

ADOPTE

730/9/83

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin que le Conseil accepte le rapport du Comité de circulation rédigé par M. Gérald Lapière, directeur du Service des travaux publics et que ledit rapport soit conservé aux archives de la Ville.

ADOPTE

731/9/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que le Service des travaux publics soit autorisé à poser des enseignes interdisant le trafic lourd sur la 22e Avenue.

ADOPTE

Les conseillers Roger Prince, Marcel Joyal, Lindor Letendre et Jean-Marie Boisvert élaborent tour à tour sur les inconvénients causés par l'utilisation de la 22e Avenue pour détourner le trafic à cause de la construction d'un viaduc sur le Boulevard Lemire.

Il en ressort que certains membres du Conseil sont d'avis qu'après la réalisation de ce viaduc la fondation de la 22e Avenue devra être refaite en même temps que le pavage.

Considérant que ces travaux de réfection seront très onéreux il y a lieu dès maintenant d'aviser le ministère des transports que la Ville de Drummondville lui demandera d'assumer les frais de la réfection de la 22e Avenue lorsque l'aménagement d'un viaduc sur le boulevard Lemire aura été complété.

732/9/83

Le greffier dépose le projet de règlement No. 1579.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture et résolu que le projet de règlement No. 1579 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin d'agrandir le secteur

de zone CB-11 à même une partie du secteur de zone RA/B-33, soit et est adopté;

Et qu'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTE

733/9/83

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre que la Fondation Ste-Croix Inc. soit autorisée à utiliser, sans frais, l'Olympia Yvan Cournoyer, le 30 octobre 1983 de 13 h à 18 h, selon les termes et conditions à être négociés avec la Ville de Drummondville.

ADOPTE

734/9/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux que des enseignes invitant le public à s'abstenir de fumer soient installées dans certains locaux du Centre d'information documentaire Côte Saint-Germain.

ADOPTE

735/9/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de principe avec le Tournoi Invitation des vétérans de Drummondville-Sud Inc.

ADOPTE

736/9/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Henri Montminy que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Tournoi Invitation des vétérans de Drummondville-Sud Inc.

ADOPTE

737/9/83

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par le conseiller Michel Letendre que les services professionnels de Me Gaëtan Ratté, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville devant le Bureau de revision lors de l'audition des causes inscrites par M. Félicien St-Pierre et Mme Colette Perron.

ADOPTE

738/9/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture que le Conseil accepte le dépôt des minutes de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 septembre 1983 et que ce document soit conservé aux archives de la Ville.

ADOPTE

739/9/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour évaluer les coûts des travaux requis pour procéder à l'aménagement d'un passage à niveau permettant aux véhicules du Service de la sécurité publique d'accéder à la rue Des Forges par la rue Des Ecoles.

ADOPTE

740/9/83

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith que M. Philippe Bernier, maire et M. Marcel Joyal, conseiller, soient autorisés à siéger au comité de sélection d'un consultant pour la réalisation de l'étude EPIC dans le territoire de Drummondville.

Il est également résolu que M. Michel Lesage, directeur général adjoint, soit autorisé à agir comme substitut en cas d'absence du maire ou du conseiller précité.

ADOPTE

741/9/83

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince que la Ville de Drummondville vende à Enseignes Leco Néon Plastique Ltée, un terrain de forme trapézoïdale, faisant partie du lot originaire numéro cent soixante-sept (167 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du Cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond décrit et borné comme suit:

Commençant au coin Nord du lot 167-72, ce point étant appelé point de départ; de là, vers le Nord-est suivant le prolongement de la ligne Nord-ouest du lot 167-72 où un gisement de zéro degré zéro minute zéro seconde (0°00'0") une distance de cinquante-sept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (57,91 m); de là, vers le Sud-Est suivant un gisement de quatre-vingt-neuf degrés trente-huit minutes zéro seconde (89°38'00") une distance de vingt-trois mètres et soixante-dix-sept centièmes (23,77 m); delà, vers le Sud-ouest suivant un gisement de cent quatre-vingts degrés zéro minute zéro seconde (180°00'00") une distance de cinquante-sept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (57,91 m); delà, vers le Nord-Ouest suivant un gisement de deux cent soixante-et-neuf degrés trente-huit minutes zéro seconde (269°38'00") une distance de vingt-trois mètres et soixante-dix-sept centièmes (23,77 m) pour revenir au point de départ.

Borné au Nord-Est par une partie du lot 167 (rue Farrell), au Sud-Est et au Nord-Ouest par d'autres parties du lot 167 et au Sud-Ouest par le lot 167-72. Contenant une superficie de mille trois cent soixante-seize mètres carrés et sept dixièmes (1376,7 m²).

Cette vente est faite au prix de 889,12 \$ soit 0,645 \$ le mètre carré payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quittes d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles et commerciales, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus douze mois de la date de la signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux mille quatre cents pieds carrés (2.400 p.c.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

AMENDÉE
PAR RÉS.
146/2/84

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire André Jean, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

- Le greffier informe le Conseil que le rôle d'évaluation de la Ville de Drummondville pour l'année d'imposition commençant le premier jour de janvier 1984 est maintenant déposé à son bureau et que tout intéressé peut y en prendre connaissance.

Ledit rôle comprend l'évaluation foncière, la valeur locative et l'évaluation pour fins de la taxe d'affaires.

742/9/83

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 125 000 \$ pour l'exécution de travaux de réparation de la prise d'eau qui alimente le filtre municipal.

- Le conseiller Michel Letendre quitte son siège.

743/9/83

Lecture est donnée du règlement No. 1574 amendant le règlement de zonage No. 1400, dans le but d'en modifier l'article 3.1.2.3 relativement aux marges de reculs spécifiques à certaines rues, notamment la 104e Avenue (tronçon Daniel/Mercure).

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1574 a été adopté par la résolution No. 653/8/83, le 22 août 1983;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1574 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 22 août 1983;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1574 a été régulièrement donné le 12 septembre 1983 (réf. 706/9/83);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue ce 26 septembre 1983 à 19 h 45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1574;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
APPUYE PAR LE CONSEILLER UBALD GUILLEMETTE,
que le règlement No. 1574 soit adopté.

ADOPTE

- Le conseiller Michel Letendre reprend son siège.

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 26 septembre 1983 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville, de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1574 et ce de 9 h à 19 h les 11 et 12 octobre 1983.

744/9/83

Lecture est donnée du règlement No. 1580 modifiant le règlement No. 1510 et abrogeant ses amendements 1551 et 1560, en changeant certains critères d'admissibilité, la quotité et le mode de versement de l'aide accordée, les délais de construction et la durée du programme municipal d'aide à la construction neuve.

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
APPUYE PAR LE CONSEILLER GAETAN BLANCHETTE,
que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

745/9/83

Lecture est donnée du règlement No. 1581 ayant pour objet d'augmenter le fonds de subvention pour promouvoir la construction résidentielle.

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
APPUYE PAR LE CONSEILLER GAETAN BLANCHETTE
que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

746/9/83

Lecture est donnée du règlement No. 1582 prévoyant un emprunt de 60 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage sur le boulevard Mercure entre le boulevard St-Joseph et la 132e Avenue (limite de St-Nicéphore).

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MICHEL LETENDRE,
APPUYE PAR ME GILLES GAGNON, maire suppléant,
que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1582 et ce de 9 h à 19 h les 11 et 12 octobre 1983 à la salle des délibérations à l'Hôtel de Ville, située au 413, rue Lindsay, Drummondville.

747/9/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Yolande Allard, membre du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion du décès de sa mère Madame Laure Allard.

ADOPTE

748/9/83

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Roger Prince et sa famille à l'occasion du décès de son frère M. Henri Prince.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince remercie ses collègues du Conseil et toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de ce décès.

749/9/83

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Yvan Morin, à l'occasion du décès de sa mère Mme Dolorès Morin.

ADOPTE

Période de questions et renseignements concernant les affaires municipales:

- Le conseiller Roger Prince résume deux articles de journaux qui traitent de projets de modernisation des usines Domtar et du degré de pollution causée par ces usines installées en bordure de la rivière St-François.

Il souhaite que cette modernisation se fasse à court terme et que les déversements de déchets industriels dans cette rivière cessent rapidement.

- Le conseiller Marcel Joyal se dit heureux d'apprendre que la Compagnie Domtar étudie la possibilité de moderniser ses usines. Il invite les industriels locaux à prévoir immédiatement certaines améliorations à leurs équipements pour se conformer à la réglementation gouvernementale concernant les rejets de déchets industriels dans les égouts ou les cours d'eau.

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D., traite des sujets suivants.

- Possibilité d'expédier aux industriels une lettre courtoise les invitant à accélérer la modernisation de leurs équipements pour réduire ou éliminer les rejets industriels dans les égouts municipaux ou les cours d'eau.
- Nécessité de réétudier la vocation du terrain dont la Ville est propriétaire sur la rue St-Jean (Edifice Eagle).
- Félicitation aux conseillers qui suggèrent d'aménager des puits ou des points de distribution d'eau potable dans le territoire de la Ville.
- Définition du mot "mutation"?
- Interdiction de fumer au Centre d'information documentaire Côme Saint-Germain.
- Nature du mandat confié à Me Gaétan Ratté, concernant des causes d'évaluation foncière portées devant le Bureau de révision.
- Raisons invoquées par le Conseil pour payer 4 449 \$ pour l'ameublement du B.T.C..
- Lettre publiée dans un journal par un officier municipal pour expliquer comment les factures sont vérifiées avant d'être acquittées.

- Difficultés à faire accepter des suggestions valables par le Conseil.
- Pose d'enseignes par la Ville pour identifier les arrêts d'autobus pour accommoder les usagers du transport en commun.

Intervenant: M. Ovelus Demers, 51-117e Avenue, traite des sujets suivants:

- Initiative louable du Conseil d'étudier la possibilité de creuser des puits artésiens.
- Malpropreté de l'eau potable. Nettoyage des berges de la rivière St-François et du ruisseau Cacouna.
- Déversement de neige en hiver au parc Ste-Thérèse.
- Lourdes dépenses imposées aux contribuables qui achètent leur eau potable.
- Mauvais état de la chaussée sur la rue Bégin.

Intervenant: M. Jacques Dion, rue St-Félix.

- Excellente santé du maire de la Ville.
- Etat des revenus et dépenses de la Ville pour l'exercice financier 1983?
- Question au maire suppléant:
Quand la Ville imposera-t-elle une taxe de secteur aux propriétaires de maisons neuves?

Me Gilles Gagnon explique les conséquences de l'imposition d'une taxe spéciale à un secteur. Ce mode de taxation comporte des avantages et des inconvénients.

- Question adressée au Directeur général:
Quelles sont les procédures légales prises par la Ville pour hâter la démolition de certains édifices incendiés depuis plusieurs semaines?

Me Jacques Dionne, aviseur légal de la Ville explique les procédures qui doivent débiter par des requêtes en Cour Supérieure.

- Possibilité pour les contribuables de connaître le 11 octobre 1983 le taux de taxe qui sera imposé en 1984?

Le conseiller Marcel Joyal estime que s'il y a augmentation du taux de taxe actuel, la norme fédérale de 5% devrait être respectée.

Intervenant: M. Germain Lépine, entrepreneur en démolition veut vérifier une soumission ouverte au début de l'assemblée.

Le Conseil invite M. G. Lépine à vérifier cette soumission au bureau du greffier.

- Le conseiller Michel Letendre annonce que, pour des raisons professionnelles, il ne sera pas candidat à l'élection municipale du 6 novembre 1983.

Il exprime sa gratitude aux citoyens de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, qui lui ont fait confiance en 1979. Il remercie la population, ses collègues de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, ses collègues du Conseil actuel, les officiers municipaux et les employés municipaux, les médias d'information et les membres de sa famille qui ont collaboré avec lui durant son mandat.

Il ajoute qu'il continuera comme citoyen à collaborer avec le Conseil, à siéger au Conseil d'administration des Loisirs et au Conseil d'administration du Drummondville Olympique.

- Le conseiller Ubald Guillemette annonce qu'il ne sollicitera pas de renouvellement de mandat à l'élection du 6 novembre prochain.

Il remercie les électeurs du secteur St-Philippe qui l'ont élu en 1979, toutes les personnes qui lui ont apporté leur collaboration au cours de son mandat comme conseiller. Il ajoute qu'il ne prend pas d'engagement à appuyer l'un ou l'autre des candidats ou candidates qui solliciteront un mandat lors des prochaines élections.

- Me Gilles Gagnon, maire suppléant annonce qu'il ne sollicitera pas de mandat au poste de maire ou de conseiller lors de l'élection du 6 novembre 1983.

Pour des raisons personnelles, il renonce à la politique active, mais il annonce qu'il appuiera la candidature de M. Serge Ménard, s'il se présente au poste de maire.

Il remercie ses collègues du Conseil et les officiers municipaux qui lui ont apporté une excellente collaboration à titre de maire de l'ex-Ville de Drummondville-Sud et maire suppléant de la Ville de Drummondville.

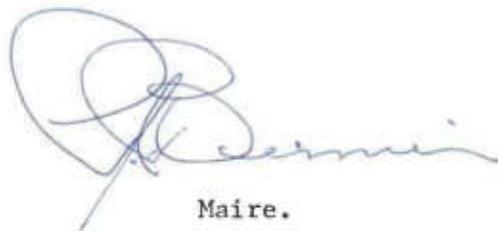
Il quitte la politique heureux d'avoir pu réaliser avec les élus de Drummondville la fusion, le collecteur Mercure et l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau, complétant ainsi les trois objectifs qu'il s'était fixés lors de son élection en 1979.

- Le conseiller Gaëtan Blanchette annonce qu'il ne sollicitera pas de mandat lors de la prochaine élection et qu'il donnera son appui à M. Henri Montminy, s'il sollicite un renouvellement de mandat comme conseiller et qu'il favorisera l'élection de M. Serge Ménard s'il sollicite un mandat à la mairie.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière au mardi 11 octobre 1983.

ET L'ASSEMBLEE EST LEVEE


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

11 OCTOBRE 1983

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire, le 11 octobre 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: M. le maire suppléant Gilles Gagnon, Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Lumeau, Henri Montminy, Roger Prince, Michel Letendre, J.-Bruno Smith, Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

750/10/83

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 septembre 1983, tenue à 19 h 45; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

751/10/83

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 septembre 1983, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Henri Montminy que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

752/10/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Henri Montminy que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

4A Prévisions budgétaires pour l'année 1983 (M. Roger Prince)

ADOPTE

Période de questions concernant les items inscrits à l'ordre du jour:

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Question: Le Conseil est-il en mesure de prendre une décision concernant la démolition de l'édifice St-Jean (item 5B) et est-ce que les occupants de cet édifice sont relocalisés?

Réponse: Son Honneur le Maire indique que le Conseil lors de sa décision pourra répondre à cette question.

Intervenant: M. Ovelus Demers, 51-117e Avenue.

Question: même question que M. Hervé Savoie.

Réponse: même réponse que celle donnée à M. Hervé Savoie.

- Le Conseiller Roger Prince, à titre de président du Comité des finances informe l'assistance qu'après vérification, il est possible d'affirmer que les prévisions budgétaires de l'année en cours seront respectées et que si la température est favorable au mois de décembre, l'année financière 1983 devrait se terminer avec un surplus d'au moins 100 000 \$.

Choix d'un soumissionnaire:

753/10/83

Entretien ménager "Centre d'information documentaire Côte St-Germain"
période de 27 mois
(soumissions ouvertes le 26 septembre 1983)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Les Services d'entretien d'immeubles P.M. Inc. 807 St-Jacques Granby	80 000,00 \$
. Service d'entretien d'édifices publics et commerciaux Drummond Ltée 49 rue des Tilleuls Drummondville	39 580,48 \$
. Service de Lavage Tesco Enr. 114 rue Biron Drummondville	95 377,50 \$

Attendu que la plus basse soumission, soit celle présentée par Service d'entretien d'édifices publics et commerciaux Drummond Ltée a été en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre qu'elle soit retenue.

Monsieur Gérald Lapierre, directeur des travaux publics est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

754/10/83

Démolition d'un bâtiment et ses dépendances (Edifice St-Jean).
(soumissions ouvertes le 26 septembre 1983)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Coût</u>	<u>Transport de sable</u>
. Eddy Fugère Inc. 1061 - 1ère Avenue Stoneham	39 800 \$	3,50 \$ (unitaire)
. Excavation Tourville Inc. 4960 boul. Tourville Drummondville	27 748 \$	3,50 \$ (unitaire)
. Les Entreprises de démolition du Québec Enr. 546, rue Ferland Drummondville	38 420 \$	4 780,00 \$ (forfaitai

Attendu que la soumission de Excavation Tourville Inc. s'est avérée la plus basse et en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy qu'elle soit retenue conditionnellement à l'achat du terrain par un acquéreur intéressé à le construire rapidement.

Si d'ici le 1er décembre 1983, la vente du terrain n'est pas effectuée cette soumission sera retournée au soumissionnaire et la Ville de Drummondville procédera à un nouvel appel d'offres à une date ultérieure.

ADOPTE

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions suivantes:

755/10/83

Achat d'une surfaceuse de glace.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Leclair Equipement Ltd 185 Van Horne avenue Montréal	41 500 \$
. J.L.C. Equipement d'aréna Ltée 4050 rue Charleroi Montréal	45 000 \$

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Henri Montminy que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

756/10/83

Vente du lot 126-3-273 du Cadastre du Canton de Grantham.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Gaston Brouillette 4500 boul. St-Joseph Drummondville	12,38 \$ le mètre carré
. Pierre Tourigny 507, rue Lindsay Drummondville	12,40 \$ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre que la soumission présentée par Pierre Tourigny soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E

- M. Jean-Paul Plante, président du Comité des maisons fleuries et président du Comité Centre de Jardin A.P.Q. transmet au Conseil un certificat décerné à la Ville de Drummondville par A.P.Q. Centre du Québec pour s'être classée troisième au Concours Villes et Maisons fleuries en 1983.

- La Coopérative d'habitation Pêle-Mêle sollicite l'autorisation d'utiliser 12 places de stationnement durant la nuit sur le terrain adjacent au Centre d'information documentaire Côte St-Germain.

Cette lettre sera transmise au Comité de circulation pour étude.

- M. Léo Tessier, secrétaire de Motelin Inc. demande au Conseil la remise de 16 000 \$ versée à la Ville lors d'une soumission pour l'achat d'un terrain ayant façade sur le boul. St-Joseph (entrepôt Gagnon).

Le Conseil est d'avis que ce remboursement n'est pas acceptable compte tenu des conditions qui apparaissaient sur l'appel d'offres de la Ville au moment de sa publication.

757/10/83

- M. Claude Beaumont, directeur de l'école St-Pie X sollicite l'aménagement d'une patinoire extérieure au parc Laurent Bernier.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux que cette demande soit transférée au directeur des services récréatifs et communautaires pour étude et que ses recommandations soient par la suite transmises au Conseil pour considération.

ADOPTE

758/10/83

- M. Denis Blanchard, directeur de l'école Notre-Dame-du-Rosaire sollicite l'autorisation de faire un marcheton à travers certaines rues du secteur St-Jean-Baptiste, les 19, 21 et 28 octobre 1983.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal que cette autorisation soit accordée à condition que ces activités soient tenues dans le respect des politiques établies par le Conseil concernant la tenue des fêtes populaires.

ADOPTE

759/10/83

- Les Semaines culturelles du Centre du Québec Inc. demandent au Conseil de modifier le règlement de zonage de façon à ce qu'une bâtisse sise au 893 St-Pierre soit dans une zone "CD" au lieu d'une zone "CA".

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre que cette demande soit référée au Comité consultatif d'urbanisme pour étude.

ADOPTE

Me Gaétan Ratté, procureur des usines Fabrimet Enr. et Belgen Inc. demande au Conseil de modifier le règlement de zonage dans le secteur industriel compris entre la 123e Avenue et les limites de la Ville jusqu'à St-Nicéphore.

- Le conseiller Henri Montminy membre du Comité consultatif d'urbanisme informe le Conseil que les propriétaires de Fabrimet Enr. et Belgen Inc. seront convoqués à une réunion le 19 octobre 1983 afin de discuter de leur demande.

760/10/83

Le greffier résume brièvement une lettre signée par M. Hervé Savoie président du R.C.D. et dont le Conseil a pris connaissance au cours de l'après-midi. Cette demande concerne des griefs et demandes de M. Robert Payette au sujet du réaménagement de la rue Des Plaines.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre que cette lettre soit versée au dossier de M. Robert Payette et que ce dernier soit avisé de la décision du Conseil.

ADOPTE

761/10/83

Le Conseil prend connaissance de la lettre des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période du 24 septembre au 11 octobre 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 2 072 938,27 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

762/10/83

Attendu que la Semaine de la Petite Entreprise se veut une période privilégiée pour

- souligner le rôle important que joue la Petite Entreprise dans l'économie canadienne;
- promouvoir le développement de la Petite Entreprise;
- témoigner de la reconnaissance aux propriétaires et dirigeants de la Petite Entreprise;
- témoigner de l'apport de la Petite Entreprise dans l'économie de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture que la semaine du 23 au 30 octobre 1983 soit proclamée "La Semaine de la Petite Entreprise" et que les membres de la P.M.E. soient félicités pour leur dynamisme et l'effort qu'ils déploient pour préparer l'avenir du Québec et de la Région.

ADOPTE

763/10/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à la mise en place d'un poteau et d'une fixture d'éclairage de rue sur la rue Des Erables, entre l'avenue Des Peupliers et l'avenue Plamondon.

Que M. Gérard Lapierre, directeur des travaux publics soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la demande précitée.

ADOPTE

764/10/83

Attendu que plusieurs demandes doivent être faites à l'Hydro-Québec relativement à des modifications apportées au réseau d'éclairage de rues de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux que M. Gérard Lapierre, directeur des travaux publics soit autorisé à transiger directement avec l'Hydro-Québec et à signer les documents requis lorsque l'intervention de l'Hydro-Québec sera nécessaire pour exécuter des travaux approuvés par le Conseil et pour lesquels des crédits sont déjà approuvés et disponibles au budget du Service des travaux publics.

ADOPTE

765/10/83

ATTENDU QUE la municipalité de Drummondville vient de signer une convention relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Drummondville devient ainsi le maître des ouvrages de réhabilitation, d'interception et de traitement;

ATTENDU QUE le maître des ouvrages assume la responsabilité de l'adjudication des contrats aux ingénieurs, aux experts-conseils et aux entrepreneurs pour la réalisation des études, des plans et des travaux qui relèvent de sa juridiction;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
APPUYE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,
ET RESOLU

De confier le mandat des études préliminaires, plans, devis et cahiers des charges, appels d'offres et surveillance des travaux de réhabilitation et d'interception contenus et décrits à l'annexe "A" de la convention intervenue entre la municipalité et le gouvernement à la firme Hamel, Beaulieu & Associés.

Il est entendu que les honoraires professionnels (incluant études préliminaires, plans, devis et cahiers des charges, appels d'offres et surveillance des travaux) seront payés selon les pourcentages et modalités décrits à l'article 22a) de la convention mentionnée au paragraphe précédent.

Il est de plus résolu que M. Michel Lesage, ingénieur et directeur général adjoint aux services à la population soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la convention précitée.

ADOPTE

766/10/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture que M. Michel Lesage, ingénieur et directeur général adjoint aux services à la population soit nommé coordonnateur adjoint au représentant du gouvernement provincial en charge du projet d'analyse EPIC.

ADOPTE

767/10/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer un acte de vente à la Société d'Habitation du Québec suivant ses lois et règlements et ce au montant de 18 866,44 \$ pour les terrains ci-après désignés, savoir:
les lots 141-53A, 141-54A, 162B-72, 162B-253, 144-402 et 141-64A du cadastre du Canton de Grantham.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit, la résolution No. 596/9/81 de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

768/10/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette que les services professionnels de la firme LAB-TEQ soient retenus pour effectuer des études spéciales à l'usine de traitement d'eau.

M. Michel Lesage, ingénieur et directeur général adjoint aux services à la population est autorisé à préciser ce mandat et à signer une convention avec LAB-TEQ pour l'exécution du mandat précité.

Les honoraires de cette firme sont établis comme suit:

- honoraires:	10 200 \$
- dépenses:	4 950 \$
TOTAL:	<u>15 150 \$</u>

ADOPTE

769/10/83

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux que les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Drummondville pour l'exercice financier 1984 soient acceptées. Le déficit prévu pour la période du 1 janvier au 31 décembre 1984 pour les dossiers 155-04-4137-001, 002, 003, 009 et 555-04-4137-004-005-006-007-008-010 est de 1 309 730 \$.

ADOPTE

770/10/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant que les services professionnels de Baril & Lahaie, avocats soient retenus pour prendre des procédures en démolition de la bâtisse sise au 119, rue Brock, en remplacement du bureau de Clair, Laplante & Côté, qui n'a pu accepter ce mandat.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith explique que si le propriétaire de la bâtisse sise au 119, rue Brock procède rapidement à une rénovation selon des plans acceptables, les procédures en démolition seront abandonnées.

- Me Gilles Gagnon, maire suppléant exprime l'avis que la famille Bergeron doit être félicitée pour les travaux de rénovation qu'elle effectue présentement à un bâtiment vétuste sis dans le bas de la ville.

771/10/83

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que les services professionnels du bureau de Corriveau & Lagacé, avocats soient retenus pour assumer la défense de la Ville de Drummondville dans le dossier "Commission des Normes du travail -vs- la Ville de Drummondville."

ADOPTE

772/10/83

ATTENDU QUE l'industrie touristique est importante pour notre ville,

ATTENDU QUE nous investissons des sommes importantes à l'opération d'un bureau de tourisme et de congrès,

ATTENDU QUE ce bureau a, entre autres devoirs, le mandat de s'occuper du tourisme de groupe, ce qui n'entre pas en conflit avec celui de l'Association touristique de notre région qui est davantage au niveau tourisme individuel,

ATTENDU QUE les actions posées par ce bureau ne peuvent être efficaces sans la collaboration soutenue et constante de votre ministère,

ATTENDU QU'à l'heure actuelle toute l'information et les communications de votre ministère sont dirigées exclusivement vers l'Association touristique régionale et sont surtout centrées sur la clientèle visée par l'Association touristique,

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
ET RESOLU:

Qu'au niveau du tourisme de groupe, votre ministère reconnaisse comme interlocuteur privilégié, les bureaux de tourisme et de congrès,

Qu'en ce sens, notre bureau soit informé et consulté sur les actions du ministère, tant au plan de la promotion que de la publicité,

Comme ces bureaux sont regroupés au sein de l'Association des bureaux de congrès du Québec, le lien de communication pourrait donc être cette associatio

ADOPTE

773/10/83

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les services professionnels de la firme Hébert, Le Houillier et Ass. Inc. soient retenus pour le renouvellement du régime d'assurance-collective offert aux employés municipaux. Le mandat de la présente consiste à:

- préparer la demande de soumissions,
- effectuer l'analyse des soumissions reçues,
- rédiger un rapport devant servir à déterminer le choix du ou des assureurs des régimes d'assurance.

La firme Hébert, Le Houillier et Ass. Inc. devra également voir à la mise en vigueur des régimes, vérifier les nouvelles polices et donner sur demande de la Ville, les conseils et renseignements requis pour la bonne administration des régimes y incluant toute modification devant y être apportée.

La firme Hébert, Le Houillier et Ass. Inc. est également autorisée à recevoir les commissions payables par les assureurs à titre de rémunération pour le travail à effectuer.

ADOPTE

774/10/83

CONSIDERANT QUE la section "programmes" et la section "permis-inspection" ont un travail similaire et que l'intégration du personnel de ces deux (2) sections est plus que souhaitable et hautement recommandée:

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
ET UNANIMEMENT RESOLU QUE

Mme Noëlla Bernier-Hamel, préposée aux rapports
Mme Carmen Houle-Hamel, inspecteur
M. Martin Boisvert, inspecteur
Mlle Marie-France Parent, inspecteur en bâtiment

soient intégrés au personnel permanent du Service de la planification de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

775/10/83

CONSIDERANT QUE la fonction de "commis" à la section "permis-inspection" ne correspond plus à la description de tâches de ce poste;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER UBALD GUILLEMETTE,
ET UNANIMEMENT RESOLU QUE

- les procédures soient prises pour effectuer le changement du titre de "commis" en celui d'"inspecteur", poste déjà existant à la section "programmes".

ADOPTE

776/10/83

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Lindor Letendre que le Conseil de la Ville de Drummondville recommande au Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'accepter le projet présenté par le comité de Loisirs et d'Action socio-culturelle St-Pierre Inc., dans le cadre du Programme de soutien aux projets innovateurs en loisirs.

ADOpte

777/10/83

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince que le Conseil de la Ville de Drummondville recommande au Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'accepter le projet présenté par le Club des loisirs Ste-Thérèse Inc. dans le cadre du Programme de soutien aux projets innovateurs en loisirs.

ADOpte

778/10/83

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant et unanimement résolu que demande soit faite au Ministre des Transports du Québec d'améliorer les enseignes placées en bordure du boul. Jean-de-Brébeuf indiquant les accès à la route 55 de façon à indiquer la direction vers Montréal et Sherbrooke.

ADOpte

779/10/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith que le ministère des Transports du Québec soit autorisé à présenter les plans de construction du tunnel du boulevard Lemire au ministère de l'Environnement du Québec pour en obtenir l'approbation et que le ministère des Transports du Québec soit autorisé à effectuer les travaux d'aménagement d'un tunnel sur le boulevard Lemire.

ADOpte

780/10/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à la fourniture de deux (2) raccordements électriques des feux de circulation à être installés au carrefour des rues Marchand et St-Damase à la hauteur du boul. Lemire.

M. Gérald Lapierre, directeur des travaux publics est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la demande précitée.

ADOpte

M. Michel Lesage, ingénieur et directeur général adjoint aux services à la population est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée.

ADOPTE

785/10/83

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec d'autoriser la vente de gré à gré d'une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro 162-B du Canton de Grantham d'une superficie approximative de 3,917 pieds carrés à un prix de 1 200,00 \$ à M. Paul-Henri Houle;

Que le Maire et Greffier soient et ils sont par la présente autorisés à signer tous les documents pertinents.

ADOPTE

786/10/83

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que le maire et le greffier soient et ils sont par la présente autorisés à signer une entente à intervenir avec Bugère Construction Inc. concernant certains lots du P.A.A.T. Phase III.

ADOPTE

787/10/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture que le maire et le greffier soient et ils sont par la présente autorisés à signer une entente à intervenir avec Bugère Construction Inc. concernant certains lots du P.A.A.T. Phase II "LA COULEE".

ADOPTE

788/10/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que le maire et le greffier soient et ils sont par la présente autorisés à signer une entente à intervenir avec Brouillette Construction Inc. concernant certains lots du P.A.A.T. Phase II "LA COULEE".

ADOPTE

789/10/83

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que le Conseil accepte le dépôt des minutes de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 1983 et que ce document soit conservé aux archives de la Ville .

ADOPTE

- Son Honneur le Maire donne lecture d'un texte annonçant qu'il a pris la décision de ne pas solliciter de renouvellement de mandat comme maire lors de l'élection du 6 novembre 1983.

Après avoir résumé les principales réalisations qui se sont effectuées à Drummondville depuis son entrée à l'Hôtel de Ville comme conseiller en 1962 et comme maire depuis 1965, il se dit fier et heureux d'avoir bénéficié de la confiance de ses concitoyens et concitoyennes durant de nombreuses années. Il exprime sa gratitude à l'endroit de tous les conseillers qui ont oeuvré avec lui durant plusieurs années. Il remercie les officiers municipaux, les employés municipaux, les médias d'informations ainsi que tous les membres des clubs sociaux et tous ceux et celles qui lui ont accordé leur appui et leur collaboration.

Il rend hommage à son épouse Fleurette et sa fille Carole pour leur appui de tous les instants et se dit fier d'avoir pu assumer ses responsabilités de maire avec dignité et beaucoup de bonheur.

Il termine en souhaitant aux futurs administrateurs municipaux beaucoup de succès.

- Tous les membres du Conseil dans un geste spontané se lèvent et remercient Son Honneur le Maire pour les services qu'il a rendus à la Ville de Drummondville durant de nombreuses années et les personnes présentes se joignent aux membres du Conseil pour l'applaudir chaleureusement.

- Tous les membres du Conseil à tour de rôle félicitent Son Honneur le Maire et le remercient pour sa disponibilité, sa compréhension et son dévouement à la cause municipale.

790/10/83

Il est unanimement résolu que des remerciements et des vœux de bonne retraite soient offerts à Son Honneur le Maire Philippe Bernier pour les nombreuses années qu'il a consacrées à l'administration municipale.

ADOPTE

- Les conseillers qui ne sollicitent pas de renouvellement de mandat forment des remerciements à l'endroit de leurs collaborateurs et de leurs électeurs.

- Les conseillers qui se proposent de solliciter un renouvellement de mandat se disent prêts à continuer de contribuer à l'administration des affaires municipales s'ils sont réélus.

Période de questions et renseignements concernant les affaires municipales:

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Monsieur Hervé Savoie, président du R.C.D. se fait le porte-parole des membres qu'il représente pour remercier Son Honneur le Maire Philippe Bernier pour le dévouement et la dignité dont il a fait preuve durant les nombreuses années qu'il a siégé à l'Hôtel de Ville comme conseiller et comme maire.

- M. Hervé Savoie veut que la démolition de l'édifice Eagle soit retardée jusqu'à ce que la Ville ait un acquéreur sérieux prêt à construire ce terrain.

Il souhaite que les travailleurs qui occupent une partie de l'édifice Eagle puissent conserver leurs emplois.

- Concernant le dossier de M. Robert Payette et le réaménagement de la rue Des Plaines, M. Hervé Savoie estime que le Conseil actuel n'a pas procédé à une étude sérieuse des demandes de ce contribuable et il souhaite que le prochain Conseil adopte une attitude plus compréhensive.

Intervenant: M. Ovelus Demers, 51-117e Avenue.

M. Ovelus Demers donne lecture d'un texte pour rendre hommage à Son Honneur le Maire qui se retire de la vie municipale avec honneur et beaucoup de mérite.

Il remet lui-même copie de son texte à M. Philippe Bernier qui le remercie.

M. Demers traite des sujets suivants:

- Mauvais état de la chaussée en face de la Villa Marcotte.
- Possibilité d'enfouir l'égout sanitaire Mercure dans le lit du ruisseau Cacouma plutôt que de briser le boul. Mercure.

Il termine, en offrant ses services comme candidat au poste de conseiller lors de l'élection du 6 novembre 1983.

Intervenant: M. Laurent Ricard.

M. Laurent Ricard déclare qu'à titre de citoyen impliqué, il suit depuis longtemps les activités du Conseil et qu'il a toujours apprécié la façon dont M. Philippe Bernier a assumé sa fonction de maire.

Intervenant: M. Jacques Dion, rue St-Félix, Dr'Ville.

M. Dion annonce qu'il sera candidat dans le district No. 4 lors de l'élection du 6 novembre prochain.

Il traite de l'endettement de la Ville qui ne cesse de s'accroître d'une façon inquiétante.

Il félicite le maire sortant pour son sens de l'humour, sa patience et sa compréhension et lui souhaite une retraite heureuse.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière au lundi 14 novembre 1983 à 20 h.

ET L'ASSEMBLEE EST LEVEE


Greffier.


Maire.



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Serge Ménard, commerçant de la
Ville de Drummondville, ayant été élu maire de la Ville
de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de
ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

.....*Serge Ménard*.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec
ce 3e jour de novembre 1983.

Raimond Poirier
Greffier de la Ville de
Drummondville



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Edward St-Pierre, fonctionnaire,
résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller
du district No. 8 de la Ville de Drummondville, jure que je rem-
plirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité,
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

E. St. Pierre
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec
ce 3e jour de novembre
1983.

Jean-Benoit Bouchard
Greffier de la Ville de
Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussignée, Francine Ruest-Jutras, éducatrice,
résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élue conseillère
du district No. 1 de la Ville de Drummondville, jure que je rem-
plirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité,
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Francine Ruest-Jutras
.....

Assermentée devant moi
à Drummondville, Québec
ce 13e jour de novembre
1983.

Jean-Benoit Bouchard
Greffier de la Ville de
Drummondville



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Robert Lafrenière, directeur,
résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller
du district No. 2 de la Ville de Drummondville, jure que je rem-
plirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité,
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Robert Lafrenière

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec
ce 13e jour de novembre
1983.

Sauvé-Bernier

Greffier de la Ville de
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Jean-Paul Généreux, contremaître,
résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller
du district No. 3 de la Ville de Drummondville, jure que je rem-
plirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité,
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Jean-Paul Généreux

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec
ce 13e jour de novembre
1983.

Sauvé-Bernier

Greffier de la Ville de
Drummondville



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Lindor Letendre, gérant, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller du district No. 4 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Lindor Letendre
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec
ce 13^e jour de novembre
1983.

Sacrément Bernier
Greffier de la Ville de
Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Jean-Marie Boisvert, courtier, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller du district No. 5 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Jean-Marie Boisvert
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec
ce 13^e jour de novembre
1983.

Sacrément Bernier
Greffier de la Ville de
Drummondville



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, J.-Bruno Smith, gérant adjoint, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller du district No. 6 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

J.-Bruno Smith

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec
ce 13e jour de novembre
1983.

Sacrément Benoit
Greffier de la Ville de
Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Denis Savoie, rembourreur, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller du district No. 7 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Denis Savoie

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec
ce 13e jour de novembre
1983.

Sacrément Benoit
Greffier de la Ville de
Drummondville



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

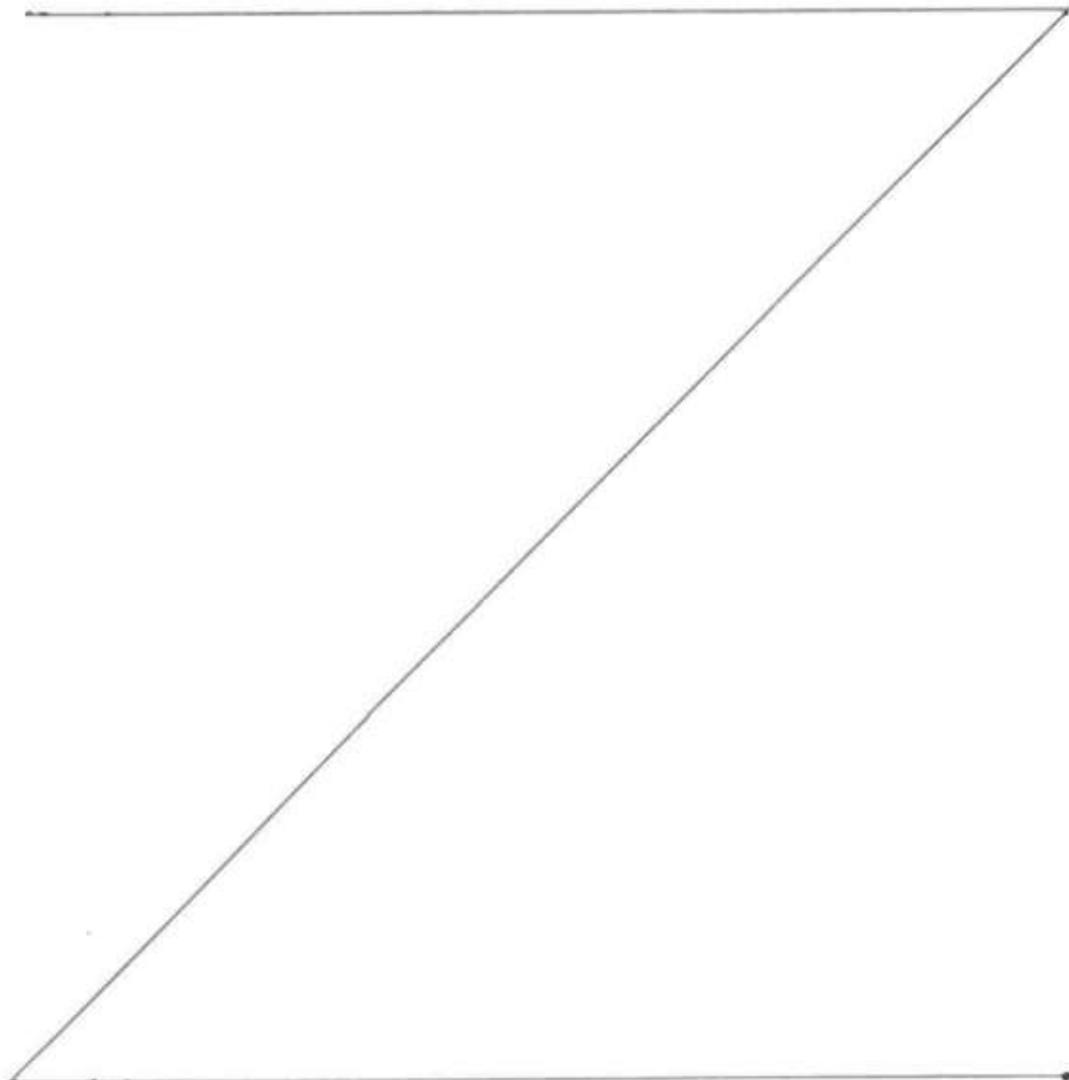
Je soussigné, Gilles St-Martin, représentant,
résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller
du district No. 9 de la Ville de Drummondville, jure que je rem-
plirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité,
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Gilles St-Martin.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec
ce 13e jour de novembre
1983.

Robert Bernier
Greffier de la Ville de
Drummondville



14 novembre 1983



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 novembre 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard.

L'assemblée débute par la récitation de la prière.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte.

790/11/83

Attendu que les conseillers réélus le 6 novembre 1983 ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 octobre 1983; il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

791/11/83

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

792/11/83

Le greffier donne lecture d'un rapport qu'il a rédigé suite à l'élection tenue le 6 novembre 1983.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, que ce rapport soit adopté tel que rédigé et versé aux archives de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

793/11/83

1- TONTE DU GAZON DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

	<u>Sections</u>				
	A	B	C	D	E
. Les Entreprises Raymond Grégoire Enr. 740 DeBoucherville	9 612 \$	6 856 \$	6 950 \$	9 625 \$	6 146 \$
. Services Paysagistes Drummond Inc. 556 Brock	8 929 \$	6 616 \$	10 064 \$	9 564 \$	4 967 \$
. Les Entreprises Réal Enr. 1160 Pie XII	8 875 \$	5 250 \$	5 800 \$	6 700 \$	3 860 \$



Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que ces soumissions soient retenues pour étude par le Service des travaux publics.

ADOPTÉ

794/11/83

2- FOURNITURE ET INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION
CARREFOURS BOUL. LEMIRE/ RUE ST-DAMASE, BOUL. LEMIRE/ RUE MARCHAND

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ARMAND TOUPIN INC. 297 Hériot Drummondville	87 683,25 \$
. ÉLECTRO SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	86 841,14 \$
. PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE 1590 Allard Brossard	82 760,58 \$
. NÉOLECT INC. 77 Marie-Victorin Candiac	81 094,34 \$
. PAUL SAVARD ENT. ÉLEC. INC. 532 Lindsay Drummondville	87 554,99 \$

Attendu qu'après analyse de ces soumissions, celle présentée par Pierre Brossard (1981) Ltée s'avère la plus basse conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville; il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, qu'elle soit retenue conditionnellement à l'approbation préalable du Ministère des Transports du Québec.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

795/11/83

3- ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

<u>Soumissionnaires</u>		<u>Prix</u>
. SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS & COMMERCIAUX DRUMMOND LTÉE - 49 Des Tilleuls	-Edifice au 405 St-Jean: -Garage municipal: -Edifice des Serv. Récréa. et communautaires:	16 590,00 \$ 64 500,00 \$ 11 585,35 \$
. SERVICE DE LAVAGE TESCO ENR. 114 Biron	-Hôtel de Ville et Poste de Police: -Edifice au 405 St-Jean: -Garage municipal:	106 564,00 \$ 23 681,00 \$ 59 253,00 \$

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTÉ

796/11/83

4- VENTE DES LOTS 126-3-261, 126-3-262, 126-3-263 ET 126-3-272 -
(P.A.A.T. II - LA COULÉE)

Soumissionnaire

. LES ENTREPRISES BROUILLETTE
ENR. (M. Gaston Brouillette)
4500 boul. St-Joseph
Drummondville

Prix

12, 38 \$ le
mètre carré



Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que cette soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

797/11/83 - Le Conseil prend connaissance d'une lettre signée par M. Jean-Claude Bonneau, directeur de l'information au journal La Parole, qui invite les autorités municipales à s'impliquer dans le concours "Journalistes en herbe" à l'occasion de la Semaine Nationale des Hebdo 84 qui se tiendra du 30 avril au 6 mai 1984.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que la Ville de Drummondville offre une bourse de 150,00 \$ (bourse d'études) au grand gagnant de ce concours sur le plan local.

ADOPTÉ

- M. Pierre Lemaire, maire de la Corporation municipale de Grantham-Ouest, offre des félicitations à monsieur le maire Serge Ménard, à madame la conseillère et messieurs les conseillers réélus et élus le 6 novembre 1983. Il assure le Conseil de Drummondville de la collaboration des administrateurs municipaux de Grantham-Ouest dans les dossiers impliquant les deux municipalités.

- M. Jean-Guy Provencher, président du Syndicat des employés municipaux, félicite les membres du Conseil pour leur élection ou leur réélection et assure les élus de la plus entière collaboration de tous ses membres.

798/11/83 - M. Guy Tardif, ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, informe le Conseil qu'il a réservé une enveloppe de 210 000 \$ devant servir à la restauration d'environ 35 logements dans le cadre du programme LOGINOVE.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que des remerciements soient transmis au ministre Guy Tardif pour cette généreuse subvention.

ADOPTÉ

799/11/83 - ATTENDU QUE le gouvernement provincial a annoncé que le programme LOGINOVE se poursuivra jusqu'en juillet 1984;

ATTENDU QUE la subvention de 850 000 \$ déjà consentie à Drummondville dans le cadre de ce programme a déjà été réservée pour la rénovation de logements à Drummondville;

ATTENDU QUE plusieurs dizaines de citoyens sont désireux de s'inscrire au programme LOGINOVE;



Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que demande soit adressée à M. Guy Tardif, ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur d'inscrire à nouveau Drummondville sur la liste des villes éligibles pour bénéficier des subventions additionnelles consenties par LOGINOVE jusqu'en juillet 1984.

ADOPTÉ

- M. Martial Lemay, vice-président du Club de patinage de vitesse, remercie le Conseil pour la réception civique donnée le 29 octobre 1983 lors de la première tranche de la Coupe du Québec au Centre Marcel Dionne.

800/11/83

- Le Conseil prend connaissance d'une demande de l'Association des joueurs de tennis de Drummondville Inc. concernant le revêtement, avec un produit adéquat, de quatre terrains de tennis situés près de l'Olympia Yvan Cournoyer. L'association se dit prête à contribuer pour une somme de 5 000 \$, si ces travaux sont effectués.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que cette demande soit transmise à M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, pour étude, lors de la préparation du budget 1984.

ADOPTÉ

- Lecture est donnée d'une lettre du Comité des affaires commerciales de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond qui traite de la possibilité de créer une SIDAC à Drummondville avec la participation de la Ville.

Son Honneur le Maire félicite la Chambre de Commerce et les marchands qui s'intéressent au projet de création d'une SIDAC et assure les personnes intéressées de la collaboration du Conseil.

801/11/83

- Les contribuables du Village Biron font parvenir au Conseil une requête concernant des améliorations à apporter au parc "Antoine Biron", savoir: bandes de patinoire, éclairage, addition de jeux, etc.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que cette requête soit retenue pour étude lors de la préparation du budget 1984.

ADOPTÉ

802/11/83

- Le Conseil prend connaissance d'une pétition signée par plusieurs contribuables du Domaine du Boulevard qui désirent qu'en 1983:

- 1) le parc Tessier situé sur la rue Farrell soit relocalisé sur la rue Gallichan;
- 2) une piste glacée, sinueuse et éclairée soit aménagée en même temps qu'une glissade;
- 3) le terrain de balle et la patinoire actuelle demeurent au même endroit;

et qu'en 1984, le nouveau parc, rue Gallichan, soit aménagé et que des jeux et autres accessoires soient installés.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que cette pétition soit conservée pour étude lors de la préparation du budget 1984.

ADOPTÉ

803/11/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 8 octobre au 14 novembre 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 1 134 058,68 \$.



Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

804/11/83

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que les mutations de propriétés portant les numéros 12346 à 12432 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

805/11/83

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que Madame Francine Ruest-Jutras soit nommée mairesse suppléante pour une période de quatre (4) mois, soit du 14 novembre 1983 au 12 mars 1984.

ADOPTÉ

806/11/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que la Ville de Drummondville paie à l'Union des Municipalités du Québec la somme de 3 876,10 \$, représentant sa cotisation annuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1984.

ADOPTÉ

807/11/83

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que Les Métiers d'Art Drummond Inc. soient autorisés à poser une banderole sur le viaduc du boulevard St-Joseph avec la permission des autorités du C.N.

ADOPTÉ

808/11/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que l'Association régionale des autoneigistes de Drummondville Inc. soit autorisée à utiliser les voies saisonnières déterminées en 1982 en milieu urbain et un circuit spécial pour les défilés lors du Festival international de la motoneige devant avoir lieu les 10, 11 et 12 février 1984.

Cette autorisation est cependant conditionnelle à la signature d'un protocole d'entente qui sera rédigé par le directeur des Services récréatifs et communautaires et conforme au respect des politiques municipales concernant la tenue des fêtes populaires.

ADOPTÉ

809/11/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, que la résolution no. 518/6/83 soit amendée pour y ajouter le paragraphe suivant:



La Ville de Drummondville accordera à C.L.N. Inc. une servitude d'usage sur la partie du lot numéro 5 du quartier ouest de la Ville de Drummondville, selon les termes et conditions décrits au projet d'acte préparé par Me Gérard Fradet, notaire.

ADOPTÉ

810/11/83

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Récupération Drummond Inc. un certain terrain de forme irrégulière, faisant partie du lot originaire numéro cent soixante-cinq (165 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, décrit et borné comme suit:

Commençant au coin Nord-Est du lot 165-165, ce point étant appelé point de départ; delà, vers l'Ouest en suivant la ligne Nord du lot 165-165 où un gisement de deux cent quatre-vingts degrés cinquante-deux minutes trente-sept secondes (280°52'37") une distance de quatre-vingt-quatorze mètres et soixante-deux centièmes (94,62 m); delà, vers le Nord-Est suivant un gisement de trente-neuf degrés trente-huit minutes cinquante-et-une secondes (39°38'51") une distance de soixante-treize mètres et dix-neuf centièmes (73,19 m); delà, vers l'Est suivant un gisement de quatre-vingt-dix-neuf degrés quarante-et-une minutes trente-six secondes (99°41'36") une distance de cinquante-deux mètres et trois centièmes (52,03 m); delà, vers le Sud suivant un gisement de cent quatre-vingt-neuf degrés quarante-et-une minutes trente-six secondes (189°41'36") une distance de trente mètres et huit centièmes (30,08 m); delà, vers le Sud suivant un gisement de cent quatre-vingts degrés zéro minute zéro seconde (180°00'00") une distance de trente-cinq mètres et soixante-dix-neuf centièmes (35,79 m) pour revenir au point de départ.

Borné au Nord et au Nord-Ouest par d'autres parties du lot 165, à l'Est par le lot 165-166 (rue Sigouin) et au Sud par le lot 165-165.

Ce terrain contient une superficie de quatre mille six cent quarante-cinq mètres carrés et un dixième (4645,1 m²).

Les dimensions et la superficie indiquées ci-dessus sont dans le Système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 9 novembre 1983, portant le numéro de répertoire 4236 et le numéro de minute 4290; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente est faite au prix de 1,60 \$ le mètre carré, soit sept mille quatre cent trente-deux dollars et seize cents (7 432,16 \$) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Ville de Drummondville reconnaît avoir déjà reçu la somme de trois cents dollars (300,00 \$) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus dix-huit mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins six mille six cents pieds carrés (6,600 pi. car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Gérard Fradet, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

AMENDÉE PAR
RÉS. 522/6/84

Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le ministère des Affaires municipales.



Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

811/11/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, que les services professionnels de Me Normand Corriveau soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville dans la cause portée en Cour suite à un grief formulé par l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

812/11/83

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que Son Honneur le Maire Serge Ménard soit délégué à la Commission Economique Régionale Drummond (C.E.R.D.) en remplacement de Monsieur Philippe Bernier.

ADOPTÉ

813/11/83

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que le conseiller Robert Lafrenière soit délégué au conseil d'administration du Centre d'Exposition et d'Enchères de Produits Agricoles Spécialisés de la Région du Centre du Québec, en remplacement de M. Roger Prince.

ADOPTÉ

814/11/83

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que:

- 1° Son Honneur le Maire Serge Ménard soit délégué à la M.R.C. Drummond en remplacement de M. Philippe Bernier;
- 2° le conseiller Jean-Marie Boisvert soit délégué à la M.R.C. Drummond en remplacement de M. Marcel Joyal;
- 3° Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, soit désignée comme substitut de M. Jean-Marie Boisvert lorsque nécessaire pour siéger à la M.R.C. Drummond en remplacement de M. Henri Montminy.

ADOPTÉ

815/11/83

ATTENDU QUE pour des raisons d'économie durant l'hiver 1983-1984, le Conseil a demandé au directeur du Service des travaux publics de proposer un plan opérationnel de déneigement susceptible de réduire les coûts tout en conservant au maximum la qualité des services offerts durant les années antérieures;

ATTENDU QU'un plan de déneigement préparé par le Service des travaux publics a été présenté aux membres du Conseil durant l'après-midi du 14 novembre 1983;

ATTENDU QUE ce plan de déneigement sera rendu public par les journaux locaux;



Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que ce plan soit accepté tel que proposé et rigoureusement mis en application durant l'hiver 1983-1984 pour les fins citées au premier attendu de la présente résolution. Le nouveau Conseil pourra cependant réviser ce plan au moment de la préparation du budget 1984, s'il le juge à propos.

ADOPTÉ

816/11/83

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que le maire et le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville des conventions avec tous les propriétaires de terrains déneigés par le Service des travaux publics, compte tenu du fait que lesdits terrains sont utilisés par le public.

ADOPTÉ

817/11/83

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à négocier pour et au nom de la Ville l'achat ou l'expropriation de l'emprise de la rue Bernier et certaines parties de la rue Cormier, avec la Succession Larocque.

ADOPTÉ

818/11/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à assister au procès-verbal de bornage du Chemin du Golf (intersection boul. Gall) et à signer ledit procès-verbal préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël.

ADOPTÉ

819/11/83

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que les services professionnels de Me Jean-Claude Baril, avocat, soient retenus pour présenter à la Cour Supérieure du Québec des requêtes en expropriation de parties des rues Leclerc (partie 162B-44A) et St-Félix (ptie 130-330). Ce mandat sera précisé par M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population.

ADOPTÉ

820/11/83

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le projet de construction de la Société d'Agriculture du District de Drummond soit autorisé sur le terrain de la Ville désigné sous le numéro de lot 126-2, conditionnellement à ce que ce projet satisfasse aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur.

ADOPTÉ

821/11/83

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que des remerciements soient adressés au ministre Michel Clair, député de Drummond, pour avoir rendu possible la construction d'un Centre d'Exposition et d'Enchères de Produits Agricoles Spécialisés de la Région du Centre du Québec.

ADOPTÉ

ABROGÉE
PAR RÉS.
53/1/84

822/11/83

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec Excavation Tourville Inc. pour procéder à la démolition de l'édifice St-Jean et ses dépendances.



ADOPTÉ

823/11/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que l'article 5 de la convention signée le 7 mai 1973 entre la Cité de Drummondville et la Municipalité de St-Majorique concernant le service d'incendie, soit abrogé et remplacé par le suivant:

- " 5° Les personnes autorisées à demander au nom de la Municipalité de St-Majorique le service des pompiers de la Ville de Drummondville, sont:

MM. Richard Chabot
Jean-Marie Guilbault
Claude Letendre
Pierre Parenteau
Gaëtan Chagnon

La Ville de Drummondville devra fournir un chauffeur avec camion et un pompier avec camion.

Le numéro de téléphone des pompiers volontaires de la Municipalité de St-Majorique est: 478-1711. "

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville ladite convention amendée.

ADOPTÉ

824/11/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser la Ville de Drummondville à emprunter temporairement la somme de 2 350 000,00 \$ en attendant le renouvellement des emprunts originaux de 2 000 000,00 \$ E.U. de l'ex-Cité de Drummondville et de 1 000 000,00 \$ E.U. de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, municipalités fusionnées et devenues la Ville de Drummondville, emprunts renouvelables le 9 novembre 1983.

ADOPTÉ

825/11/83

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser la Ville de Drummondville à emprunter temporairement la somme de 600 000,00 \$ pour des fins administratives et ce pour une période maximale de douze mois.

ADOPTÉ

826/11/83

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt devant servir à payer la perte sur change étranger pour un montant n'excédant pas 600 000,00 \$.

827/11/83

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt devant absorber les frais de refinancement pour un montant n'excédant pas 125 000,00 \$.



828/11/83

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller:

- QUE le Conseil de la Ville de Drummondville appuie la proposition de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond soumise au ministre François Gendron dans un rapport qui recommande la redéfinition de la région administrative 04; cette proposition visant la création d'une nouvelle région administrative sur la rive Sud regroupant les M.R.C. d'Acton, de Drummond, d'Arthabaska, de l'Érable, de l'Or Blanc, de Nicolet-Yamaska et de Bécancour, ceci de façon non limitative;
- QUE copie de cette résolution soit transmise aux ministres François Gendron et Michel Clair, ainsi qu'au président de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, Me Gaëtan Ratté et au président du Comité ad hoc de la Chambre, M. Luc Audet.

ADOPTÉ

829/11/83

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que des demandes pressantes soient adressées à M. Raynald Fréchette, ministre délégué au Travail, et à M. Michel Clair, ministre des Transports et député de Drummond, de conserver les bureaux de l'Office de la construction du Québec à Drummondville pour desservir les usagers locaux.

ADOPTÉ

830/11/83

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a réalisé toutes les opérations de son Programme d'amélioration de quartier pour le secteur Ste-Thérèse / St-Pierre;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville veut demander à la Société d'Habitation du Québec la fermeture définitive de ce programme;

ATTENDU QU'un (1) terrain vacant est actuellement invendu et que des offres de vente ont fait l'objet de parution dans les journaux à deux reprises;

ATTENDU QUE ce terrain vacant est:

- Partie du lot 144-302 Grantham 1/2 S.O. coin St-Claude et St-André d'une superficie de 283,31 mètres carrés (3 050 pi²);

ATTENDU QU'aucune vente n'a put être menée à terme dans ce dossier;

À CES FINS ET EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARIE BOISVERT, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. GILLES ST-MARTIN, CONSEILLER,
ET RÉSOLU:

QUE la Ville de Drummondville soit autorisée à détenir le titre de propriété du terrain décrit précédemment; le prix de ce terrain étant fixé à 3,23 \$ le mètre carré (0,30 \$ le pied carré) et représentant un montant total de 915,00 \$;

QUE la Ville de Drummondville soit autorisée par la Société d'Habitation du Québec à mettre fin à la mise en oeuvre de son Programme d'amélioration de quartier pour le secteur Ste-Thérèse / St-Pierre.

ADOPTÉ

831/11/83

IL EST PROPOSÉ PAR M. LINDOR LETENDRE,
CONSEILLER, APPUYÉ PAR M. JEAN-MARIE
BOISVERT, CONSEILLER, ET RÉSOLU:



Que le projet de règlement No. 1579 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'agrandir le secteur de zone CB-11 à même une partie du secteur de zone RA/B-33, soit et est adopté;

Et qu'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTÉ

832/11/83

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES ST-MARTIN, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE, CONSEILLER,
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement No. 1584 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin d'en modifier certains articles relativement aux dispositions régissant l'affichage pour autoriser les panneaux-réclame et à l'aménagement extérieur, est et soit adopté;

Et qu'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTÉ

833/11/83

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-PAUL GÉNÉREUX, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. EDWARD ST-PIERRE, CONSEILLER,
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement No. 1585 modifiant le règlement de lotissement municipal No. 1401, afin d'en modifier l'article 3.2.2 relatif à la profondeur des lots pour les usages d'habitation R-IV et V à l'intérieur des zones RC, est et soit adopté;

Et qu'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTÉ

834/11/83

IL EST PROPOSÉ PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. J.-BRUNO SMITH, CONSEILLER,
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement No. 1586 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin de créer le secteur de zone RC-30 à même une partie du secteur de zone CB-1, soit et est adopté;

Et qu'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTÉ

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.



Sujets
traités:

- . Félicitations à Son Honneur le Maire, ainsi qu'aux membres du Conseil élus et réélus.
- . Demande au Conseil de suivre la politique prônée depuis deux ans par le R.C.D. au chapitre de la compression des dépenses municipales.
- . Demande de la liste des terrains privés déneigés par le Service des travaux publics.
Son Honneur le Maire s'engage à fournir cette information lors de la prochaine séance régulière.
- . Démolition de l'édifice St-Jean et la perte possible d'emplois pour 70 personnes qui travaillent à C. & G. Lingerie Inc. Son Honneur le Maire informe M. Hervé Savoie qu'il rencontrera lui-même le propriétaire de C. & G. Lingerie Inc. pour négocier un départ sans perte d'emplois pour les employés.
- . Possibilités de conserver le terrain de la Ville (rue St-Jean) pour y ériger une bâtisse plus prestigieuse que le projet proposé par la compagnie Imdrum.
Son Honneur le Maire explique ce projet et son importance pour le développement domiciliaire.

- Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue

Sujets
traités:

- . Disparition de la première période de questions sur l'ordre du jour.
- . Souhais au nouveau Conseil de connaître un terme fructueux.

Son Honneur le Maire explique que le Conseil maintiendra la période de questions prévue par la Loi des Cités et Villes et que tous les citoyens désireux de s'exprimer auront droit de parole à condition que les sujets traités soient à caractère municipal.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Sujet
traité:

- . Serait-ce possible pour les citoyens de poser des questions au début de l'assemblée s'ils ne peuvent demeurer dans la salle des délibérations jusqu'à ce que l'ordre du jour soit épuisé?

Son Honneur le Maire indique qu'il donnera une réponse définitive à ce sujet le 28 novembre 1983.

- Intervenant: M. Jacques Dion du 140 rue St-Félix

Sujets
traités:

- . Félicitations à Son Honneur le Maire et à tous les conseillers pour leur élection ou leur réélection.
- . Tactiques déloyales employées par certains candidats lors de la dernière campagne électorale.

Son Honneur le Maire déclare que les élections sont terminées, qu'il n'y a pas eu de demande de recomptage et qu'il n'y a pas lieu de traiter de ce sujet à l'hôtel de ville.

- . Inquiétude des résidents du Domaine du 150 ième concernant l'ouverture éventuelle d'une rue pour relier ce secteur à celui de St-Jean-Baptiste.

Le conseiller Lindor Letendre explique que l'ouverture d'une rue est effectivement prévue à la hauteur de la 18e Avenue dans le programme d'acquisition et d'aménagement de terrains Phase V (P.A.A.T. V). Il est évident que lors de l'adoption des règlements qui précède la mise en oeuvre du P.A.A.T. V, il y aura consultation avec les contribuables concernés.

- . Établissement de politiques équitables par le Conseil pour l'embauche des employés - Procéder par concours au lieu de s'en tenir à la discrétion des cadres.

Son Honneur le Maire retient cette intervention pour y apporter une réponse le 28 novembre 1983 après vérification de la procédure actuelle.



- . Nomination du président du Comité des finances.

Son Honneur le Maire explique que cette nomination sera rendue publique le 28 novembre en même temps que la liste et la composition de 10 comités et 26 commissions.

- . Possibilité que toutes les réunions du Conseil soient publiques pour augmenter l'intérêt des citoyens.

Son Honneur le Maire déclare qu'il a songé à cette façon de procéder, qu'il en discutera avec ses collègues du Conseil et qu'il connaît des villes qui ont adopté cette formule avec succès. Le Conseil maintiendra la formule actuelle pendant une période non déterminée, mais il n'est pas certain qu'elle sera permanente.

- . A quelle date Les Résidences St-Frédéric Inc. pourront accueillir des locataires?

Le conseiller J.-Bruno Smith répond que Les Résidences St-Frédéric Inc. ne dépendent pas de la Ville, qu'une réponse officielle pourrait être fournie par les administrateurs, mais que la date déjà rendue publique est le ou vers le 1er juillet 1984.

- . Pourquoi le Conseil doit-il procéder à l'expropriation de la rue Bernier et parties de la rue Cormier?

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que la rue Bernier n'a jamais été ouverte et que cet espace de terrain pourrait être nécessaire pour l'agrandissement de l'usine Litho Prestige. Concernant l'expropriation d'une partie de la rue Cormier, il s'agit de régulariser un empiètement par la Ville lors de l'aménagement de cette rue.

- Intervenant: Me Gaétan Ratté, président de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond.

Sujet traité: M. Ratté se fait le porte-parole des 500 membres de la Chambre de Commerce pour féliciter Son Honneur le Maire et les membres du Conseil et assurer les élus de la collaboration de l'organisme qu'il représente.

- Intervenant: M. Michel Bergeron, vice-président de la Promenade Lindsay Inc.

835/11/83 - Après avoir félicité les membres du Conseil pour leur élection, il demande que la Ville nomme des représentants pour siéger aux réunions préparatoires à la formation d'une SIDAC.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que le conseiller J.-Bruno Smith soit délégué comme représentant de la Ville sur le projet de création d'une SIDAC et que la nomination d'un deuxième représentant soit reportée à une date ultérieure.

ADOPTÉ



Son Honneur le Maire félicite les hommes d'affaires qui s'intéressent au développement du commerce à Drummondville et les assure de la collaboration du Conseil.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 28 novembre 1983 à 20h00.

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

Lucien Bernier
.....
Greffier.

Serge Ménard
.....
Maire.

* * * * *

21 novembre 1983

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 21 novembre 1983 à 17 h 30; cette séance en étant une SPÉCIALE convoquée pour les fins suivantes:

1. Avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1539 concernant le Comité Consultatif d'Urbanisme
2. Nom à donner à la rue 126-3-328 - P.A.A.T. II (Lionel Groulx)
3. Nom à donner au parc situé entre la Coulée et Les Jardins de la Rivière (Parc de La Coulée)
4. Ouverture de soumissions:
 - . Vente des terrains situés rue St-Jean (Edifice Eagle)
 - . Vente de terrains - P.A.A.T. II (La Coulée). "

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre, et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard.

L'assemblée débute par la récitation de la prière.

836/11/83

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1539 concernant le Comité Consultatif d'Urbanisme.

837/11/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que le nom de "Lionel Groulx" soit donné à la rue portant le numéro 126-3-328 du cadastre du Canton de Grantham située dans le secteur P.A.A.T. II (La Coulée).

ADOPTÉ

838/11/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que le nom de "Parc de La Coulée" soit donné à l'espace vert situé entre le secteur La Coulée et le secteur Les Jardins de la Rivière.



ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

839/11/83

- 1- VENTE DES LOTS 457-P., 458-P., 459-P., 460-P., 430, 429, 428, 427 RUE A, 377, 378, 379, 380, 333, 332, 331 et 330 DU QUARTIER EST DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE, AYANT UNE SUPERFICIE TOTALE DE 11 036,6 MÈTRES CARRÉS ET FORMANT LE QUADRILATÈRE SUIVANT: RUE ST-JEAN, RUE ST-ÉDOUARD, RUE DES ÉCOLES ET L'ÉDIFICE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (RUE BROUILLARD)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. 2159-8941 QUÉBEC INC. (représentée par M. Michel Côté) 228 rue Hériot	201 111,00 \$

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

840/11/83

- 2- VENTE DU LOT 126-3-336 - P.A.A.T. II (LA COULÉE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. (M. Marcel Brouillette) 4500 boul. St-Joseph, R.R. 2 Drummondville	12,92 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

841/11/83

- 3- VENTE DU LOT 126-3-334 - P.A.A.T. II (LA COULÉE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. GINETTE MARCHAND 70 - 14e Avenue Drummondville	12,92 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

AMENDÉE PAR
RÉSOLUTION
582/6/84



Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

842/11/83

4- VENTE DES LOTS 126-3-332, -333, -338, -339, -340 ET 124-235 - P.A.A.T. II (LA COULÉE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. (M. Gaston Brouillette) 4500 boul. St-Joseph, R.R. 2 Drummondville	12,92 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

843/11/83

5- VENTE DU LOT 126-3-335 - P.A.A.T. II (LA COULÉE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. (M. Gaston Brouillette) 4500 boul. St-Joseph, R.R. 2 Drummondville	12,92 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

Lucien Bouchard
.....
Greffier.

Serge Menard
.....
Maire.

28 novembre 1983



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 novembre 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard.

L'assemblée débute par la récitation de la prière.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte.

844/11/83

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 novembre 1983; il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

845/11/83

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 21 novembre 1983 à 17 h 30; il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

846/11/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir radié l'item 20.

ADOPTÉ

(Item 20) Le conseiller J.-Bruno Smith explique que le dossier du Programme d'assainissement de l'eau à Drummondville mérite d'être présenté publiquement à cause de son importance et qu'il le sera dès que tous les documents y relatifs auront été complétés.

Pour satisfaire aux prescriptions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1, a. 263, par. 8), Son Honneur le Maire donne lecture d'un document explicatif du budget montrant les estimations des revenus et des dépenses de la corporation municipale selon les diverses catégories pour son exercice financier courant et l'exercice précédent.

Son Honneur le Maire dépose ce rapport qui sera annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme cédule "A".



Période d'information par Son Honneur le Maire

- A une demande formulée le 14 novembre par M. Hervé Savoie, Son Honneur le Maire déclare qu'avec ses collègues du Conseil il a été décidé que l'ordre du jour des séances du Conseil ne prévoiera qu'une seule période de questions à la fin de l'assemblée. Cependant, si des contribuables désirent obtenir une information du Conseil au début d'une séance, ils pourront remettre un document écrit au greffier qui le portera à l'item "Correspondance" qui est toujours inscrit aux premiers items de l'ordre du jour.

- Concernant la politique d'embauche des employés municipaux questionnée par M. Jacques Dion, Son Honneur le Maire déclare qu'il a remis un document au requérant et que le Conseil pourra à la fin de l'assemblée répondre aux questions relatives à cette procédure.

- Une liste des terrains privés déneigés par le Service des travaux publics a été remise au président du Regroupement des Citoyens pour satisfaire une demande formulée le 14 novembre 1983.

- Son Honneur le Maire donne lecture d'un document contenant la liste des 10 comités et 19 Commissions du Conseil qu'il a lui-même désignés. Ce document sera annexé au présent procès-verbal comme cédule "B" pour en faire partie intégrante.

847/11/83

Décision du Conseil concernant les soumissions ouvertes le 14 novembre 1983 concernant LA TONTE DU GAZON DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES pour une période de 3 ans.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Sections - Prix annuel</u>				
	A	B	C	D	E
. Les Entreprises Raymond Grégoire Enr.	9 612 \$	6 856 \$	6 950 \$	9 625 \$	6 146 \$
. Services Paysagistes Drummond Inc.	8 929 \$	6 616 \$	10 064 \$	9 564 \$	4 967 \$
. Les Entreprises Réal Enr.	<u>8 875 \$</u>	<u>5 250 \$</u>	<u>5 800 \$</u>	<u>6 700 \$</u>	<u>3 860 \$</u>

Attendu que les soumissions présentées par Les Entreprises Réal Enr. se sont avérées les plus basses et conformes à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville; il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que ces soumissions soient retenues pour les items A, B, C, D et E.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités et ce, conditionnellement à l'approbation préalable de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

848/11/83 - M. Charles Lépine du 805 Chassé sollicite une subvention pour se rendre à Labrador City avec l'équipe du Québec pour faire son entraînement de ski de fond. Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, que cette lettre soit transmise au directeur des Services récréatifs et communautaires qui verra s'il est possible d'obtenir une commandite pour satisfaire cette demande.

ADOPTÉ

849/11/83

- Lecture est donnée d'une lettre de M. Andéol Payer du 550 St-Alfred qui demande à la Ville de Drummondville de veiller à ce que la voie publique en face de sa demeure soit entretenue durant tout l'hiver de façon à lui permettre d'utiliser le service de transport adapté aux personnes handicapées.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, que cette demande soit transmise au directeur du Service des travaux publics pour considération.

ADOPTÉ

850/11/83

- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond suggère au Conseil que M. Yvon Dumoulin, agronome-conseil et président du Comité d'agriculture de la Chambre, soit accepté comme membre du conseil d'administration du Centre d'expositions et d'enchères de produits agricoles spécialisés du Centre du Québec.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que M. Yvon Dumoulin soit nommé membre du conseil d'administration du CEEPAS.

ADOPTÉ

851/11/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 12 novembre au 1er décembre 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 2 642 504,88 \$.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

852/11/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que l'Association des familles d'accueil soit autorisée à tenir un "bercethon" le 2 décembre 1983 dans l'un ou l'autre des centres d'achat de la Ville, à condition que ces entreprises commerciales donnent leur consentement à la tenue de cette activité.

ADOPTÉ

853/11/83

ATTENDU QU'une résolution portant le numéro 304/4/83 de la Ville de Drummondville acceptait l'offre de règlement hors le Tribunal avec l'expropriée (Radiateur d'Auto Drummond Inc.) au montant de 22 000,00 \$ plus les honoraires professionnels;

ATTENDU QU'il est nécessaire en vertu de l'article 60 des règles de pratique et procédures de déposer au dossier du Tribunal un document de déclaration de règlement hors le Tribunal indiquant l'indemnité versée à l'expropriée et le détail des sommes allouées à titre de dommages et honoraires d'expertise versés;

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que le greffier et le maire ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville la déclaration de règlement hors le Tribunal dans cette cause.

ADOPTÉ





854/11/83

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que Son Honneur le Maire Serge Ménard ou les maires suppléants: Mme Francine Ruest-Jutras, MM. Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, pour les termes successifs de 4 mois; et le trésorier, M. Roger Turcotte, ou le trésorier adjoint, M. Yvan Morin, soient par la présente autorisés pour et au nom de la Ville de Drummondville à recevoir de temps à autre, jusqu'à avis contraire, tous les relevés de compte (livrets de banque), les billets, les traites, chèques, autres effets et pièces justificatives s'y rapportant, et à signer un reçu à ces fins et ce sur la formule en usage à la Caisse Populaire St-Joseph (Drummondville).

ADOPTÉ

AMENDÉE
PAR RÉS.
56/1/87

ABROGÉE
PAR RÉS.
924/11/87

855/11/83

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que les services professionnels de Me Michel Boileau, notaire, soient retenus pour rédiger et enregistrer un acte de servitude (égouts sanitaire et aqueduc) sur le lot 165-168 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de M. Pierre Pelletier.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents à la servitude précitée.

ADOPTÉ

856/11/83

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que le nom "Édifice Thomas-Louis-Gauthier" soit donné à l'ancienne bibliothèque municipale sise au 405 rue St-Jean pour perpétuer le nom de ce citoyen qui fut maire de l'ex-Ville de St-Joseph.

ADOPTÉ

857/11/83

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que le nom de "Édifice J.-Esdras-Dumaine" soit donné à l'ancien hôtel de ville de l'ex-Ville de Drummondville-Sud pour perpétuer le nom d'un citoyen qui fut maire de cette ville.

ADOPTÉ

858/11/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que notre corporation municipale soit partie à une entente tripartite entre Ville de Drummondville, Résidences St-Frédéric Inc. et S.C.H.L., aux fins suivantes:

- 1- Le Bailleur (Ville de Drummondville) consent dès à présent à ce que si la Société (S.C.H.L.) tant en sa qualité d'assureur hypothécaire, devient un jour emphytéote sous le régime du bail emphytéotique à la place des Résidences St-Frédéric Inc., que ce soit par action judiciaire ou autrement, la Société jouisse comme emphytéote d'un régime spécial, de sorte qu'elle ne pourra être considérée en défaut aux termes de tel bail emphytéotique pour ne pas avoir assuré les immeubles baillés suivant les exigences dudit bail emphytéotique; dans un tel cas, la Société sera considérée comme l'assureur aux termes des polices dont il est fait mention à l'article 8 «Assurances» dudit bail, pour les montants et sujet aux termes et conditions dudit bail, sans dérogation aucune aux autres obligations contenues audit article.

2- Nonobstant les dispositions dudit bail emphytéotique, le Bailleur convient que si les travaux d'améliorations sur les immeubles ne sont pas parachevés par l'emphytéote dans le délai requis, le délai pourra être prolongé pour une période de temps suffisante pour permettre à la Société d'obtenir le transfert du titre pour devenir emphytéote et voir au parachèvement de tels travaux, pourvu qu'ils soient entrepris aussitôt que possible à la satisfaction du Bailleur. Ces travaux d'améliorations pourront alors être modifiés au gré de la Société avec l'agrément du Bailleur.



3- En cas de sinistre endommageant en totalité un ou des édifices se trouvant sur les lieux baillés, alors qu'elle serait emphytéote, la Société pourra mettre fin au contrat pour la partie ainsi détruite, à condition de remettre le terrain au Bailleur, libre de toutes charges ou hypothèques et dans un état convenable de propreté.

4- Tout acte amendant ou corrigeant le bail emphytéotique décrit ci-dessus devra être approuvé par le créancier et la Société. A défaut d'une telle approbation, tout amendement ou toute telle correction audit bail ne liera pas la Société. Le document amendant ou corrigeant le bail devra porter à sa face même la preuve de son approbation par la Société.

5- Les dispositions des présentes sont pour le bénéfice exclusif de la Société ou de tout autre organisme d'état lui ayant succédé dans ses fonctions désignées collectivement dans la présente section «la Société», de sorte que tout acquéreur ou cessionnaire des droits de la Société devra assumer et respecter intégralement toutes et chacune des charges, dispositions et obligations dudit bail, tout acquéreur subséquent ne pouvant aucunement bénéficier du régime spécial en faveur de la Société résultant des termes des présentes. La présente convention fera partie du bail emphytéotique à compter du jour où la Société aura pris possession légale des lieux baillés.

6- Résidences St-Frédéric Inc. interviennent à la présente pour en prendre acte.

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés par la présente à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville ladite entente tripartite.

ADOPTÉ

859/11/83

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, qu'un montant de 15 000 \$ soit ajouté au budget d'opération du Centre d'information documentaire Côme Saint-Germain pour terminer l'année 1983 et satisfaire les besoins d'une clientèle qui augmente à un rythme très accéléré depuis quelques mois.

ADOPTÉ

860/11/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que M. Robert Lafrenière, conseiller, soit désigné pour siéger au comité formé par la Commission de Police du Québec et chargé de l'étude des faits pouvant justifier l'attribution de citations à des citoyens qui se sont signalés par un acte de bravoure.

ADOPTÉ

861/11/83

CONSIDÉRANT que plusieurs études de site d'enfouissement ont été faites, notamment à St-Cyrille de Wendover, à St-Nicéphore et à St-Majorique, sans résultat concret à cause des problèmes de la nappe phréatique;



CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond est encore en attente d'une décision de la Commission de la Protection du Territoire Agricole concernant un site d'enfouissement à St-Cyrille;

CONSIDÉRANT que des études de coûts sont actuellement en cours à la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond;

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offres pour la cueillette, le transport et l'élimination des déchets dans un site déjà approuvé par le ministère de l'Environnement à l'Est des limites de la M.R.C. Drummond ou un futur site local;

CONSIDÉRANT les incidences financières et budgétaires d'un tel projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MME FRANCINE RUEST-JUTRAS, CONSEILLÈRE,
APPUYÉ PAR M. EDWARD ST-PIERRE, CONSEILLER,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1- QUE demande soit adressée au ministère de l'Environnement de surseoir à sa décision de fermer le dépotoir de St-Nicéphore immédiatement et d'accorder un délai d'un an à la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond pour finaliser ses études;
- 2- QU'en contre-partie, la Ville de Drummondville de concert avec la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond fournisse au ministère de l'Environnement un énoncé de ses intentions et un échéancier de son cheminement pour trouver une solution financièrement acceptable dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

862/11/83

IL EST PROPOSÉ PAR M. LINDOR LETENDRE, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE, CONSEILLER,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1- QUE la Table de Concertation des services d'aide à la jeunesse de Drummondville Inc. soit autorisée à installer quatre (4) cabanons pour la récupération du papier, carton, plastique et verre aux endroits suivants:
 - 575 rue St-Alfred (Centre communautaire St-Pierre)
 - 1360 boulevard Mercure (Pavillon Mercure)
 - 114 - 11e Avenue (Centre Récréatif St-Jean-Baptiste)
 - Marché municipal;
- 2- QUE cette autorisation soit renouvelable tous les six (6) mois et si la Municipalité recevait des plaintes à l'effet que ces installations sont nuisibles à l'environnement, la Table de Concertation des services d'aide à la jeunesse de Drummondville Inc. devra choisir un autre site accepté par la Ville.

ADOPTÉ

863/11/83

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que demande soit faite à la M.R.C. Drummond et au ministère de l'Environnement du Québec de permettre à M. Jean-Marc Simard, propriétaire riverain du cours d'eau Cacouna, de redresser le cours d'eau sur le terrain dont il est propriétaire afin d'éviter tout embâcle en amont de son terrain.

ADOPTÉ

864/11/83

Il est proposé par Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que demande soit présentée au ministère des Transports du Québec, à l'attention de M. René Paquin,

chef du district 41 à Drummondville, afin de procéder, au cours de l'année 1984, et sans frais pour la Ville de Drummondville, à la mise en place d'une couche d'usure en béton bitumineux sur les artères suivantes:

- 1- boulevard Lemire entre le boulevard Jean-de-Brébeuf et la rue Sigouin
- 2- 22e Avenue entre les rues St-Damase et St-Frédéric
- 3- rue St-Damase entre la 22e Avenue et le boulevard Lemire
- 4- rue St-Georges et la route 122 entre la rue Hébert et la limite de la municipalité de Wendover & Simpson
- 5- boulevard St-Charles entre la rue Montplaisir et la limite de la municipalité de Wendover & Simpson
- 6- rue Montplaisir entre le boulevard St-Charles et la limite de la municipalité de Wendover & Simpson.



ADOPTÉ

865/11/83

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que les procès-verbaux des séances du Comité Consultatif d'Urbanisme tenues les 7 septembre, 21 septembre, 5 octobre, 19 octobre et 16 novembre 1983 soient acceptés tels que rédigés en excluant les résolutions numéros 83.09.01, 83.09.02 et 83.10.06. Lesdits procès-verbaux seront versés aux archives de la Ville pour référence.

ADOPTÉ

866/11/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que la Ville de Drummondville accepte d'adhérer au programme provincial d'économie de l'eau potable 1984 mis sur pied à l'intention des municipalités par l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) et paie une contribution de 1 250,00 \$ pour l'année 1984.

ADOPTÉ

867/11/83

Vu les prescriptions de la Loi sur la fiscalité municipale (art. 174 à 194 inclusivement), il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que la firme Mercure, Guilbault et Associés, évaluateurs agréés, soit autorisée à porter au rôle d'évaluation tous les immeubles dont la loi exige l'inscription et à tenir à jour les rôles de valeurs foncières et locatives de la Ville de Drummondville pour fins d'imposition en 1984.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention avec la firme d'évaluateurs Mercure, Guilbault et Associés pour les fins précitées.

ADOPTÉ

868/11/83

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé, par protocole signé le 22 novembre 1983, à verser à la compagnie Centre d'expositions et d'enchères de produits agricoles spécialisés du Centre du Québec (CEEPAS) une subvention ne dépassant pas 831 597 \$ pour permettre l'implantation d'un tel centre à Drummondville;

Considérant que la région de Drummondville bénéficiera directement de la tenue des expositions sous forme de retombées économiques et de renommée;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, que la Ville de Drummondville endosse un emprunt intérimaire pour un montant maximum de 831 597 \$, pour permettre le début de la construction dudit centre, aux conditions suivantes:



1. le paiement en capital se fera à même le versement des subventions, chacun avec privilège de paiement par anticipation à n'importe quel moment pendant la durée de ce prêt;
2. le prêt sera consenti par la Banque de Commerce à un intérêt calculé mensuellement au taux préférentiel plus 1/2 de 1% (0,50%) et chargé au compte du CEEPAS;
3. tout déboursé sur le prêt ne sera fait qu'après présentation et acceptation par la Banque de cette résolution.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à cet endossement; le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

869/11/83

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un bail de location avec la compagnie Motelin Inc. pour un local d'une superficie de 9 000 pieds carrés qui sera utilisé comme entrepôt par le Service des travaux publics.

ADOPTÉ

870/11/83

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que les services municipaux concernés soient autorisés à procéder à la réparation de la toiture de l'Édifice Thomas-Louis-Gauthier et à affecter à ces travaux une somme n'excédant pas 25 000 \$.

ADOPTÉ

871/11/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que le Service des travaux publics soit autorisé à exécuter les travaux nécessaires pour la relocalisation d'un fossé longeant la propriété de Litho Prestige Inc.; la dépense autorisée à cette fin étant estimée à environ 10 000 \$.

ADOPTÉ

872/11/83

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1511, déjà amendé par le règlement No. 1581, pour augmenter le fonds de subvention pour promouvoir la construction résidentielle (augmentation d'un montant de 20 000 \$).

873/11/83

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement définissant les limites d'une zone commerciale dans la Ville de Drummondville (SIDAC).

874/11/83

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement concernant la cotisation à être imposée par les membres des SIDAC dans la Ville de Drummondville.

875/11/83

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement concernant les modalités corporatives des SIDAC de la Ville de Drummondville.



876/11/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que le Conseil accepte le rapport du Comité de Circulation rédigé le 23 novembre 1983 par M. Gérard Lapierre et que ledit rapport soit versé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

877/11/83

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que le Service des travaux publics soit autorisé à mettre en place des zones de stationnement limité à 60 minutes, entre 8 heures et 18 heures, vis-à-vis les numéros civiques 125 et 126 rue St-Philippe.

ADOPTÉ

878/11/83

Considérant qu'au cours des 6 dernières semaines, une traverse de piétons a été aménagée sur le boulevard St-Joseph, entre le boulevard Jean-de-Brébeuf et la 110e Avenue, pour l'entrée et la sortie des étudiants de la polyvalente La Poudrière;

Considérant que cette traverse ne se voulait que temporaire et à titre expérimental;

Considérant que M. Dominique Gaudet, constable à la section circulation, a produit un rapport sur la situation;

Considérant les éléments du rapport de M. Gaudet;

Considérant le risque élevé d'accidents par suite d'arrêts commandés par le brigadier;

Considérant l'absence des dispositifs de sécurité pour le brigadier et les étudiants;

Considérant l'absence d'éclairage de rue à cet endroit;

Considérant l'absence d'un trottoir de chaque côté de la traverse pour la sécurité des étudiants;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que cette traverse soit annulée et que demande soit faite à la Commission scolaire régionale St-François de refermer sans délai l'ouverture pratiquée dans la clôture et d'émettre une directive aux étudiants les informant de circuler en utilisant l'intersection des boulevards Jean-de-Brébeuf et St-Joseph, et ce pour leur sécurité.

Il est également résolu que le poste de brigadière créé à titre expérimental pour surveiller cette traverse soit aboli.

ADOPTÉ

879/11/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que lors des ventes-trottoirs autorisées par le Conseil, les espaces utilisés par les marchands soient limités aux trottoirs et aux espaces de stationnement parallèles aux rues afin de libérer les voies normales de circulation pour les véhicules d'urgence.

ADOPTÉ



880/11/83

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement (No. 1579) modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'agrandir le secteur de zone CB-11 à même une partie du secteur de zone RA/B-33.

881/11/83

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement (No. 1584) modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'adopter de nouvelles dispositions relatives à l'affichage pour autoriser les panneaux-réclame et à l'aménagement extérieur.

882/11/83

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement (No. 1585) modifiant le règlement de lotissement No. 1401 afin d'adopter de nouvelles dispositions relatives à la superficie et dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égout.

883/11/83

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement (No. 1586) modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin de créer le secteur de zone RC-30 à même une partie du secteur de zone CB-1.

884/11/83

Lecture est donnée du règlement No. 1583 prévoyant un emprunt de 600 000 \$ devant servir à payer la perte sur change étranger.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1583 et ce de 9 heures à 19 heures les 12 et 13 décembre 1983.

885/11/83

Lecture est donnée du règlement No. 1589 prévoyant un emprunt de 125 000 \$ pour assumer les frais de refinancement d'une émission d'obligations en euro-dollars.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

886/11/83

Lecture est donnée du règlement No. 1588 amendant le règlement No. 1539 concernant le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

887/11/83

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Robert Laperle et sa famille à l'occasion du décès de son époux qui fut à l'emploi de la Ville pendant plusieurs années.

ADOPTÉ



- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Énoncé 1 - Le Conseil mérite des félicitations pour avoir pris la décision de geler le salaire des élus en 1984. Cette décision devrait faciliter le gel des salaires des cadres municipaux également.

Énoncé 2 - L'item 18 de l'ordre du jour indique que l'administration du Centre d'information documentaire exige un budget d'opération plus élevé que l'ancienne bibliothèque. Le Conseil devrait en déduire que le réaménagement de l'aéroport municipal comportera également des déboursés plus élevés pour son opération.

Question 1 - Comment expliquer que le ministère de l'Environnement après quatre ans de délai doit fermer le dépotoir municipal et que la Ville de Drummondville n'a pas encore trouvé de solution de rechange?

Réponse: Le ministère de l'Environnement a exigé un site d'enfouissement régional et c'est la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond qui pilote ce dossier.

La Ville de Drummondville fait partie de la Régie et est la corporation municipale la plus peuplée et de ce fait la plus affectée par la fermeture du dépotoir de St-Nicéphore. Le Conseil entend négocier rapidement avec la Régie pour trouver une alternative acceptable et obtenir un sursis du ministère de l'Environnement. Le maire de la Ville s'occupera lui-même avec les officiers municipaux concernés d'accélérer les démarches qui s'imposent suite à l'avis de fermeture édicté par le ministère de l'Environnement.

Question 2 - La Ville de Drummondville a-t-elle l'intention de déverser de la neige dans la rivière St-François durant l'hiver 1983-1984?

Réponse: Aucun déversement de neige ne sera fait en amont de la prise d'eau du filtre municipal. Pour des raisons d'économie, la Ville utilisera encore le site du Village Québécois d'Antan pour y déverser de la neige au cours des prochains mois.

Question 3 - Pourquoi la Ville de Drummondville n'utiliserait-elle pas certains espaces libres dans le parc industriel comme dépotoir à neige?

Réponse: La Ville utilise présentement les sites disponibles les plus rapprochés des territoires bâtis afin de limiter au minimum les dépenses de transport.

Question 4 - La Ville a-t-elle pris des décisions concernant l'aménagement de puits artésiens dans différents quartiers pour fournir une eau potable de meilleure qualité aux citoyens qui achètent de l'eau?

Réponse: Des études sont en cours et des décisions seront prises après que le budget 1984 aura été complété et rendu public.

Question 5 - Quelle est la procédure suivie par le Conseil pour donner un mandat à une firme d'évaluateurs pour la tenue à jour du rôle d'évaluation?

Réponse: Le Conseil a jugé plus rentable de retenir les services de la firme qui a confectionné le rôle d'évaluation en vigueur au lieu de confier ce travail à une entreprise qui devrait étudier tout le dossier avant



de pouvoir effectuer un travail adéquat. Il est certain que lors de la confection d'un nouveau rôle d'évaluation, le Conseil procédera par appel d'offres selon la loi.

Question 6 - Comment expliquer que la Ville doit prévoir une dépense d'environ 25 000 \$ pour réparer la couverture de l'ancienne bibliothèque qui a été rénovée il y a environ 4 ans?

L'ingénieur de la Ville sera-t-il chargé de surveiller attentivement ces travaux de façon à s'assurer de la qualité de cette réfection?

Réponse: Une partie seulement de la couverture de l'ancienne bibliothèque a été rénovée dans le cadre d'un programme P.A.Q./P.A.R.E.L. La prévision de 25 000 \$ est un maximum autorisé. Il se peut que des entrepreneurs invités à soumissionner fournissent de meilleurs prix. La surveillance sera faite.

Question 7 - Le Conseil veut-il restreindre les ventes-trottoirs?

Réponse: Le Conseil a par résolution indiqué que les ventes-trottoirs peuvent se faire avec une autorisation mais sur des espaces qui se limitent aux façades des commerces, aux trottoirs et aux espaces réservés au stationnement en bordure des rues.

Question 8 - Serait-il possible d'éclairer une section du boulevard St-Joseph vis-à-vis la polyvalente La Poudrière pour améliorer la sécurité des piétons?

Réponse: Le Conseil prend cette demande en très sérieuse considération.

Question 9 - Quels seront les amendements apportés par le règlement No. 1585 concernant le lotissement?

Réponse: Ces informations seront données lors d'une assemblée publique de consultation prévue pour le 12 décembre 1983.

Question 10 - Considérant que la démolition de l'édifice Eagle est débutée, peut-on conclure que le Conseil a négocié une entente avec C. & G. Lingerie Inc. pour sa relocalisation et la conservation des emplois dans cette entreprise?

Réponse: Son Honneur le Maire explique que la Ville de Drummondville a négocié avec succès une entente avec C. & G. Lingerie Inc. Cette compagnie a fait l'acquisition d'une bâtisse qui lui permettra non seulement de continuer ses opérations localement, mais d'augmenter le nombre de ses employés.

Question 11 - Est-il raisonnable que la Ville attende 8 mois pour faire un rappel d'un compte passé dû et pour exiger le paiement d'intérêt de 18% pour ce délai?

Réponse: La pénalité concernant le taux d'intérêt est indiquée sur le compte de taxe et le récipiendaire doit l'accepter s'il néglige d'effectuer le paiement dans les délais prescrits.

- Intervenant: M. Eugène Corriveau

Énoncé - Félicitations au nouveau Conseil.

Question - Le Service de la sécurité publique peut-il faire respecter plus efficacement les limites de vitesse dans les rues de la Ville?

Réponse: Le Conseil prend bonne note de cette demande qui sera référée au directeur du Service de la sécurité publique.



- Intervenant: M. Ovelus Demers du 51 - 117e Avenue

Énoncé 1 - Félicitations à Son Honneur le Maire pour avoir annoncé que la taxe demeurera à 2,29 \$ du 100,00 \$ d'évaluation en 1984.

Réponse: Son Honneur le Maire explique que M. Demers n'a pas bien compris le texte lu au début de l'assemblée et reprend la lecture du texte qui traite du taux de taxe imposé en 1983. Son Honneur le Maire se garde bien de faire des promesses concernant le taux de taxe qui ne sera établi qu'après la préparation du budget de l'année 1984.

Énoncé 2 - M. Ovelus Demers déclare que pour un certain temps, il n'a pas l'intention de débattre publiquement l'assainissement du ruisseau Cacouna et qu'il compte sur la vigilance d'un élu résidant dans ce secteur pour s'occuper du dossier.

Question 1 - Quels sont les avantages pour la Ville de Drummondville d'adhérer au programme provincial d'économie de l'eau potable et ce au coût de 1 250 \$ par année?

Réponse: Le conseiller J.-Bruno Smith explique les services d'information donnés aux contribuables dans les villes qui adhèrent à ce programme.

- Intervenant: M. Jacques Dion du 140 St-Félix

Question 1 - Quelle est la date exacte de révision de la politique d'embauche qui lui a été remise par Son Honneur le Maire?

Réponse: Une réponse lui sera fournie par le bureau du maire dans les meilleurs délais.

Question 2 - Est-ce que le maire et les conseillers vont siéger sur le comité de sélection des nouveaux employés?

Réponse: Oui.

Question 3 - Comment peut-on expliquer la hausse du coût des loyers rendue publique par Les Résidences St-Frédéric Inc. par rapport aux prévisions annoncées il y a deux ans?

Réponse: Le conseiller J.-Bruno Smith après avoir précisé qu'une telle question devrait être posée aux administrateurs des Résidences St-Frédéric Inc. plutôt qu'au Conseil de Ville, explique cependant que le coût des loyers est aujourd'hui établi en fonction du coût de construction des 87 unités de logements qui seront érigées au cours des prochains mois. Ce coût s'est avéré plus élevé que lors de l'évaluation faite en 1982.

Question 4 - Quelles sont les procédures légales entreprises par le procureur mandaté par la Ville pour obtenir du propriétaire le déblaiement du terrain de l'ancien hôtel Ritz?

Réponse: Son Honneur le Maire demande que cette question soit notée au procès-verbal de la séance et qu'une réponse complète soit fournie au requérant.

Question 5 - Est-ce que la Ville pourrait dans ses devis d'appel d'offres exiger que les soumissionnaires soient tenus d'employer des journaliers et des camionneurs de Drummondville?



Réponse: - Son Honneur le Maire prend note de cette question et s'engage à y apporter une réponse précise très prochainement.

Le conseiller Jean-Paul Généreux explique que lors de l'appel d'offres fait par le Centre d'Expositions et d'Enchères récemment cette condition était précisée au cahier des charges.

- Intervenant: M. Laurent Ricard

Question 1 - Le Conseil pourrait-il tenir toutes ses réunions publiquement?

Réponse: Le Conseil étudie cette éventualité mais il est trop tôt pour rendre une réponse définitive à ce sujet.

Question 2 - Quels ont été les montants payés par la Ville en 1983 en remboursement de la dette (intérêts et capital)?

Réponse: Le conseiller J.-Bruno Smith déclare que le montant remboursé sur le capital a été d'environ 1.75 million de dollars et que les intérêts représentent une somme d'environ 4.25 millions de dollars.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 12 décembre 1983 à 20 heures.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.

Laurent Ricard

Serge Ménard

* * * * *

12 décembre 1983

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 12 décembre 1983 à 19 h 45; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

1. Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi 125 (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme), pour expliquer les projets de règlement suivants et les conséquences de leur adoption, et entendre les personnes et organismes qui désireront s'exprimer:
 - Règlement No. 1579 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-11 à même une partie du secteur de zone RA/B-33.
 - Règlement No. 1584 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier certains articles relativement aux dispositions régissant l'affichage pour autoriser les panneaux-réclame et à l'aménagement extérieur.

- Règlement No. 1585 amendant le règlement de lotissement No. 1401 dans le but d'en modifier l'article 3.2.2 régissant la superficie et dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égout.



- Règlement No. 1586 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer le secteur de zone RC-30, à même une partie du secteur de zone CB-1.

2. Lecture et adoption du règlement No. 1579.

3. Lecture et adoption du règlement No. 1584.

4. Lecture et adoption du règlement No. 1585.

5. Lecture et adoption du règlement No. 1586. "

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard.

Son Honneur le Maire donne lecture du texte suivant:

" Bonsoir mesdames et messieurs,

Il me fait plaisir de vous accueillir à cette assemblée publique de consultation, au sujet d'amendements apportés à nos règlements de zonage et de lotissement dans le but de modifier notre réglementation.

Comme vous le savez peut-être, la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sanctionnée en novembre 1979, prévoit que la Ville doit soumettre ses règlements portant sur le zonage et le lotissement, ainsi que leurs amendements, à la consultation publique avant leur adoption. A cet effet, la loi précise que le maire doit, premièrement, expliquer le projet d'amendement et les conséquences de son adoption et, deuxièmement, entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qui ont une propriété dans les zones contigües à la zone où l'amendement est apporté.

- RÈGLEMENT No. 1579

Titre et objet: Règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-11 à même une partie du secteur de zone RA/B-33.

Nature et effet: Ce règlement modifie le règlement de zonage municipal No. 1400 de manière à inclure dans la zone commerciale localisée à l'intersection de la rue St-Laurent et de la 12e Avenue des terrains susceptibles d'être aménagés en espaces de stationnement commun.

- RÈGLEMENT No. 1584

Titre et objet: Règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier certains articles relativement aux dispositions régissant l'affichage pour autoriser les panneaux-réclame et à l'aménagement extérieur.

Nature et objet: Ce règlement modifie le texte du règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'inclure des dispositions particulières pour la localisation, l'implantation, la construction et l'entretien de panneaux-réclame à l'intérieur des zones CC, CD, IA, IB et IC et exiger un espace libre récréatif pour les habitations multifamiliales de plus de trois (3) étages.



- RÈGLEMENT No. 1585

Titre et objet: Règlement amendant le règlement de lotissement municipal No. 1401 dans le but d'en modifier la superficie et dimensions des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égout.

Nature et objet: Ce règlement modifie le texte du règlement de lotissement municipal No. 1401 afin de modifier l'article 3.2.2 relatif à la profondeur des lots pour les usages d'habitation R-IV et V à l'intérieur des zones RC.

- RÈGLEMENT No. 1586

Titre et objet: Règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer le secteur de zone RC-30, à même une partie du secteur de zone CB-1.

Nature et objet: Ce règlement modifie le règlement de zonage municipal No. 1400 de manière à soustraire de la zone commerciale CB-1 localisée du côté nord du boulevard St-Joseph des terrains situés entre les rues Crépeau et Bousquet pour y permettre l'aménagement d'un projet résidentiel.

J'invite donc les personnes qui désirent se prévaloir de leur droit de parole, de s'avancer au micro et de le faire. "

Considérant qu'aucune personne présente ne pose de question concernant les règlements nos 1579, 1584, 1585 et 1586, Son Honneur le Maire demande que l'on procède à la lecture des règlements précités.

888/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1579 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-11 à même une partie du secteur de zone RA/B-33.

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1579 a été adopté par la résolution no. 831/11/83 le 14 novembre 1983;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1579 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 14 novembre 1983;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1579 a été régulièrement donné le 28 novembre 1983 (réf: 880/11/83);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue ce 12 décembre 1983 à 19 h 45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1579;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'un immeuble situé dans les secteurs de zone concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 12 décembre 1983 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs de zone concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1579 et ce de 9 heures à 19 heures les 27 et 28 décembre 1983.

889/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1584 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier certains articles relativement aux dispositions régissant l'affichage pour autoriser les panneaux-réclame et à l'aménagement extérieur.

Le greffier donne lecture du règlement No. 1584 jusqu'à l'article 5.8.8.

Considérant qu'il est 20 heures et que la séance régulière du Conseil soit débiter, Son Honneur le Maire AJOURNE LA SÉANCE APRÈS LA SÉANCE RÉGULIÈRE.



- - - -
À 22 HEURES, LA SÉANCE SPÉCIALE AJOURNÉE REPREND.

Le greffier poursuit la lecture du règlement No. 1584 à partir de l'article 5.8.8 jusqu'à la fin.

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1584 a été adopté par la résolution No. 832/11/83 le 14 novembre 1983;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1584 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 14 novembre 1983;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1584 a été régulièrement donné le 28 novembre 1983 (réf: 881/11/83);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue ce 12 décembre 1983 à 19 h 45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1584;

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 12 décembre 1983 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1584 et ce de 9 heures à 19 heures les 27 et 28 décembre 1983.

890/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1585 amendant le règlement de lotissement No. 1401 dans le but d'en modifier l'article 3.2.2 régissant la superficie et dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égout.

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1585 a été adopté par la résolution no. 833/11/83 le 14 novembre 1983;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1585 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 14 novembre 1983;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1585 a été régulièrement donné le 28 novembre 1983 (réf: 882/11/83);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue ce 12 décembre 1983 à 19 h 45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1585;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 12 décembre 1983 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1585 et ce de 9 heures à 19 heures les 27 et 28 décembre 1983.

891/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1586 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer le secteur de zone RC-30, à même une partie du secteur de zone CB-1.

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1586 a été adopté par la résolution No. 834/11/83 le 14 novembre 1983;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1586 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 14 novembre 1983;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1586 a été régulièrement donné le 28 novembre 1983 (réf: 883/11/83);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue ce 12 décembre 1983 à 19 h 45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1586;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'un immeuble situé dans les secteurs de zone concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 12 décembre 1983 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs de zone concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1586 et ce de 9 heures à 19 heures les 27 et 28 décembre 1983.

892/12/83

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

.....
Greffier.

.....
Maire.

12 décembre 1983



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 12 décembre 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard.

L'assemblée débute par la récitation de la prière.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte.

893/12/83

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 novembre 1983, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

894/12/83

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Période d'information par Son Honneur le Maire

Son Honneur le Maire indique qu'il répond aux questions prises en délibéré le 28 novembre 1983.

- 1- Question: Date de la revision de la politique d'embauche de la Ville de Drummondville?
Réponse: Dernier document rédigé le 12 juillet 1976 - amendé par les résolutions nos 407/7/76 et 413/8/77.
- 2- Question: Procédures légales entreprises pour accélérer le nettoyage du terrain de l'Hôtel Ritz?
Réponse: Une enquête entreprise par M. Cyrille Delage n'est pas terminée. Une injonction coûterait environ 1 500,00 \$. Le déblaiement du terrain par la Ville coûterait entre 7 000,00 \$ et 9 000,00 \$. Le propriétaire, M. Clovis Foisy, est prévenu que dès que l'enquête judiciaire sera terminée, il devra nettoyer les lieux.
- 3- Question: La Ville peut-elle limiter à un territoire déterminé l'obligation pour un soumissionnaire d'embaucher des travailleurs ou des camionneurs artisans?
Réponse: Le conseiller juridique de la Ville a fait des recherches et la Loi des Cités et Villes ne permet pas au Conseil de procéder de cette façon.



Le Conseil prend connaissance des soumissions

suivantes:

895/12/83

1- ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

Soumissionnaires:	SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS & COMM. DRUMMOND LTÉE	ENJOLIVEUR DE SURFACE QUÉBEC LTÉE	SERVICE DE LAVAGE TESCO ENR.
-------------------	--	---	------------------------------------

Prix - alternative 1

Hôtel de V./P. Police:	28 800 \$	--	35 520 \$
Garage municipal:	15 050 \$	16 800 \$	19 750 \$
Édifice 405 St-Jean:	4 550 \$	6 240 \$	--
Marché public:	36 000 \$	27 360 \$	39 875 \$
Ex-Hôtel de V.-Sud:	3 200 \$	3 120 \$	--

Prix - alternative 2

Hôtel de V./P. Police:	24 500 \$	--	27 862 \$
Garage municipal:	12 020 \$	12 000 \$	15 383 \$
Édifice 405 St-Jean:	3 790 \$	4 992 \$	--
Marché public:	--	--	--
Ex-Hôtel de V.-Sud:	2 430 \$	2 496 \$	--

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTÉ

2- APPROVISIONNEMENT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU

896/12/83

A) SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE

Soumissionnaires	Prix à la tonne métrique
. PRODUITS CHIMIQUES ALLIED (Prix soumis sujet à revision trimestrielle à compter du 1er avril 1984 sur avis écrit 15 jours à l'avance)	199,64 \$ (F.A.B. Dr'Ville)
. PRODUITS ALCAN CANADA LTÉE (Prix soumis sujet à revision trimestrielle à compter du 1er avril 1984 sur avis écrit 15 jours à l'avance)	199,64 \$ (F.A.B. Dr'Ville)

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que la soumission de Produits Chimiques Allied soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

897/12/83

B) CHLORE LIQUIDE PUR À 99,9%

Soumissionnaires	PRIX AU KILO	
	Contenant de 907.2 kilos	Contenant de 68 kilos
. C.I.L. INC. (Prix soumis sujet à revision trimestrielle à compter du 1er avril 1984 sur avis écrit 15 jours à l'avance)	0,675 \$ (F.A.B. Dr'Ville)	1,105 \$
. PRODUITS ALCAN CANADA LTÉE (Prix soumis sujet à revision trimestrielle à compter du 1er avril 1984 sur avis écrit 15 jours à l'avance)	0,675 \$ (F.A.B. Dr'Ville)	--

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que la soumission de C.I.L. INC. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.



ADOPTÉ

898/12/83

C) SOUDE CAUSTIQUE À 100% LIQUIDE NaOH

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo, base sèche ou liquide</u>
. C.I.L. INC. (Prix soumis sujet à revision trimestriellement à compter du 1er avril 1984 sur avis écrit 15 jours à l'avance)	0,335 \$ (F.A.B. Dr'Ville)
. PRODUITS CHIMIQUES C.C.C. LTÉE (Prix soumis sujet à revision trimestriellement à compter du 1er avril 1984 sur avis écrit 15 jours à l'avance)	0,460 \$ (F.A.B. Dr'Ville)
. PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTÉE (Prix soumis sujet à revision trimestriellement à compter du 1er avril 1984 sur avis écrit 15 jours à l'avance)	0,318 \$ (F.A.B. Dr'Ville)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que la soumission de PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTÉE soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

899/12/83

D) CHAUX HYDRATÉE POUR LIVRAISON EN QUANTITÉ DE 1 000 SACS

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo - F.A.B. Dr'Ville</u>
. PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTÉE (Prix soumis sujet à revision mensuellement sur avis écrit 15 jours à l'avance)	0,13050 \$
. JOLICHAUX INC. (Prix soumis sujet à revision mensuellement sur avis écrit 30 jours à l'avance - Surcharge sur le carburant selon le B.T.Q.)	0,13764 \$
. LABORATOIRE ORLÉANS INC. (Prix soumis ferme pour la durée de l'entente, soit du 1er jan. au 31 déc. 1984)	0,14400 \$

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que la soumission de PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTÉE soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

900/12/83

E) SULFATE D'AMMONIUM DE MARQUE SHERRITT 21% N, 24% S

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo - F.A.B. Dr'Ville</u>
. PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTÉE (Prix soumis sujet à revision trimestriellement sur avis écrit 15 jours à l'avance)	0,2878 \$



. HARRISONS & CROSSFIELD CANADA LTÉE 0,3600 \$
(Prix soumis sujet à revision tri-
mestrielle sur avis écrit 15
jours à l'avance)

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que la soumission de PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTÉE soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

901/12/83

F) SODIUM SILICATE N SOL

Soumissionnaire

Prix pour 100 kilos

. SILICATES NATIONAL LTÉE 17,90 \$
(Prix soumis sujet à revision
trimestrielle à compter du
1er avril 1984 sur avis écrit
15 jours à l'avance) (F.A.B. Valleyfield)

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que la soumission de SILICATES NATIONAL LTÉE soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

902/12/83

G) CALGON TG-10

Soumissionnaire

Prix au sac de 45,36 kilos
ou 100 livres - F.A.B. Montréal

. CALGON CANADA INC. - 1 à 20 sacs: 227,00 \$
(Prix soumis ferme pour un - 21 à 50 sacs: 218,00 \$
an, soit du 1er jan. au 31 - 51 sacs et plus: 212,00 \$
déc. 84)

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, que la soumission de CALGON CANADA INC. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

903/12/83

H) CHARBON ACTIVÉ EN POUDRE HYDRODARCO "B"

Soumissionnaires

Prix au kilo - F.A.B. Dr'Ville

. C.I.L. INC. 0,73 \$
(Prix soumis ferme pour un an,
soit du 1er janv. au 31 déc. 84)
. DEGREMONT INFILCO LTÉE 1,12 \$
(Prix soumis ferme pour un an,
soit du 1er janv. au 31 déc. 84)

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, que la soumission de C.I.L. INC. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

904/12/83

I) PERMANGANATE DE POTASSIUM



Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que la soumission de PRODUITS CHIMIQUES HANDY LTÉE soit retenue au prix de 0,56 le kilo (2^o option) à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

907/12/83

3- APPROVISIONNEMENT DE GAZOLINE SUPER SANS PLOMB, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 1984 AU 31 DÉCEMBRE 1984

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Environ 310 000 litres de gazoline - Prix soumis excluent taxe d'accise - Exemption No. T 1846542</u>	
. MARCHAND PÉTROLÉUM CANADA INC. Grantham-Ouest	Prix affiché au litre <u>Moins</u> escompte ferme consenti au litre Prix net au litre	0,5465 \$ 0,0740 <u>0,4725 \$</u>
<u>Note:</u> Soumission non conforme parce que non accompagnée du chèque de dépôt certifié requis.		
. LES PÉTROLES THERRIEN INC. Drummondville	Prix affiché au litre <u>Moins</u> escompte ferme consenti au litre Prix net au litre	0,5330 \$ 0,0640 <u>0,4690 \$</u>
. COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE Montréal	Prix affiché au litre <u>Moins</u> escompte ferme consenti au litre Prix net au litre	0,5380 \$ 0,0650 \$ <u>0,4730 \$</u>
. TEXACO CANADA INC. Montréal	Prix affiché au litre <u>Moins</u> escompte ferme consenti au litre Prix net au litre	0,5360 \$ 0,0440 <u>0,4920 \$</u>
. F. HAMEL INC. (Gulf) Grantham-Ouest	Prix affiché au litre <u>Moins</u> escompte ferme consenti au litre Prix net au litre	0,5680 \$ 0,0888 \$ <u>0,4792 \$</u>
. MÉLANÇON & FILS INC. St-Majorique	Prix affiché au litre <u>Moins</u> escompte ferme consenti au litre Prix net au litre	0,5290 \$ 0,0570 <u>0,4720 \$</u>

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que la soumission de la compagnie LES PÉTROLES THERRIEN INC. soit retenue parce que jugée la plus basse conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

908/12/83

4- APPROVISIONNEMENT DE DIÉSEL CLAIR, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 1984 AU 31 DÉCEMBRE 1984

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Environ 85 000 litres de diésel clair</u>	
. MARCHAND PÉTROLÉUM CANADA INC. Grantham-Ouest	Prix affiché au litre <u>Moins</u> escompte ferme consenti au litre Prix net au litre	0,4750 \$ 0,0710 <u>0,4040 \$</u>
<u>Note:</u> Soumission non conforme parce que non accompagnée du chèque de dépôt certifié requis.		
. LES PÉTROLES THERRIEN INC. Drummondville	Prix affiché au litre <u>Moins</u> escompte ferme consenti au litre Prix net au litre	0,4810 \$ 0,0820 <u>0,3990 \$</u>
. COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE Montréal	Prix affiché au litre <u>Moins</u> escompte ferme consenti au litre Prix net au litre	0,4930 \$ 0,0900 <u>0,4030 \$</u>
. TEXACO CANADA INC. Montréal	Prix affiché au litre <u>Moins</u> escompte ferme consenti au litre Prix net au litre	0,4910 \$ 0,0640 <u>0,4270 \$</u>
. F. HAMEL INC. (Gulf) Grantham-Ouest	Prix affiché au litre <u>Moins</u> escompte ferme consenti au litre Prix net au litre	0,4370 \$ 0,0354 <u>0,4016 \$</u>

. MÉLANÇON & FILS INC.	Prix affiché au litre	0,4920 \$
St-Majorique	Moins escompte ferme consenti au litre	0,0890
	Prix net au litre	0,4030 \$



Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que la soumission présentée par LES PÉTROLES THERRIEN INC. soit retenue parce que jugée la plus basse conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

909/12/83

5- APPROVISIONNEMENT DE DIÉSEL COLORÉ, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 1984 AU 31 DÉCEMBRE 1984

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Environ 38 000 litres de diésel coloré</u>	
. MARCHAND PÉTROLÉUM CANADA INC.	Prix affiché au litre	0,3480 \$
Grantham-Ouest	Moins escompte ferme consenti au litre	0,0760
	Prix net au litre	0,2720 \$

Note: Soumission non conforme parce que non accompagnée du chèque de dépôt certifié requis

. LES PÉTROLES THERRIEN INC.	Prix affiché au litre	0,3730 \$
Drummondville	Moins escompte ferme consenti au litre	0,0820
	Prix net au litre	0,2910 \$
. COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE	Prix affiché au litre	0,3850 \$
Montréal	Moins escompte ferme consenti au litre	0,0900
	Prix net au litre	0,2950 \$
. TEXACO CANADA INC.	Prix affiché au litre	0,3830 \$
Montréal	Moins escompte ferme consenti au litre	0,0640
	Prix net au litre	0,3190 \$
. F. HAMEL INC. (Gulf)	Prix affiché au litre	0,3450 \$
Grantham-Ouest	Moins escompte ferme consenti au litre	0,0455
	Prix net au litre	0,2995 \$
. MÉLANÇON & FILS INC.	Prix affiché au litre	0,3690 \$
St-Majorique	Moins escompte ferme consenti au litre	0,0680
	Prix net au litre	0,3010 \$

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que la soumission présentée par LES PÉTROLES THERRIEN INC. soit retenue parce que jugée la plus basse conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

910/12/83

6- ACHAT PAR LA VILLE DE 35 LAMPADAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL "LA COULÉE" (P.A.A.T. II)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau, Dr'Ville	35 x 815,10 \$ = 28 528,50 \$
. ARMAND TOUPIN INC. 297 Hériot, Dr'Ville	35 x 865,00 \$ = 30 275,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que la soumission de ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. soit retenue parce que jugée la plus basse conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



C O R R E S P O N D A N C E :

911/12/83 - M. Michel Clair, député de Drummond et ministre des Transports du Québec, informe Son Honneur le Maire qu'une contribution de 79 000,00 \$ sera versée à la Ville de Drummondville pour la préparation de plans et devis et l'exécution des travaux d'installation de feux de circulation aux intersections des rues Marchand et St-Damase avec le boulevard Lemire.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, que des remerciements soient adressés au ministre des Transports du Québec pour cette généreuse subvention.

ADOPTÉ

912/12/83 - Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par tous les résidants de la 111e Avenue aux fins de demander que le déblaiement de la neige se fasse vers le centre de la rue comme celà se faisait antérieurement.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que cette requête soit transmise à M. Gérald Lapierre, directeur du Service des travaux publics, pour étude et considération. Il est également résolu que demande soit faite à M. Lapierre d'étudier s'il n'y a pas lieu de réviser la méthode de déneigement sur les boulevards Garon et Jean-de-Brébeuf.

ADOPTÉ

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur concernant la possibilité de majorer l'enveloppe budgétaire consentie à Drummondville dans le cadre du programme de restauration résidentielle LOGINOVE.

913/12/83 - L'organisme Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. demande au Conseil s'il est possible de réglementer pour interdire aux citoyens d'apporter de la bière sur le site d'une fête populaire où cette boisson est vendue suite à l'obtention d'un permis.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que cette demande soit référée à l'aviseur légal de la Ville pour étude.

ADOPTÉ

- Le Festival Mondial de Folklore de Drummondville informe le Conseil que l'annonce d'un Festival des menus traditionnels prévu pour février 1984 est une source d'inquiétude parce que cette activité a une grande similitude avec l'activité "Animation musicale dans les restaurants" qui se tient lors du Festival de folklore.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert est d'avis qu'une telle activité tenue au mois de février est acceptable et ne devrait pas susciter de craintes.

Son Honneur le Maire demande que cette lettre soit transmise au Bureau du tourisme et des congrès pour considération.

914/12/83 - M. Oménil Boucher, courtier en assurances générales, déplore que les résidants de Drummondville doivent payer environ 10% de plus que les Sherbrookoïses pour assurer leurs véhicules-automobiles. Il demande au Conseil de prendre des informations auprès du B.A.C. afin de connaître les raisons de cette différence de taux et de faire des pressions si nécessaire pour que les résidants de Drummondville ne soient pas indûment pénalisés.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que M. Michel Lesage, directeur général adjoint aux Services à la popu-

lation, soit mandaté pour s'enquérir auprès du B.A.C. afin de connaître les possibilités de diminuer les coûts d'assurances des véhicules-automobiles et pour faire les mêmes démarches auprès du G.R.T. afin de savoir si les taux d'assurance-feu ne pourraient pas également être réduits dans la région de Drummondville, et ce à quelles conditions.



ADOPTÉ

- 915/12/83 - M. Oménil Boucher demande au Conseil de parrainer auprès de la M.R.C. Drummond la construction à Drummondville d'un foyer d'hébergement pour handicapés chroniques mentaux pouvant desservir un bassin de 200 000 à 300 000 habitants. Ce foyer pourrait également être à la disposition de d'autres personnes handicapées et des enfants difformes. Une telle institution humanitaire répondrait à un besoin et pourrait permettre la création de nombreux emplois rémunérateurs dans notre milieu.

Considérant que cette suggestion correspond réellement à un besoin;

Considérant qu'un tel projet mérite d'être étudié sérieusement et réalisé si possible;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que cette suggestion soit transmise à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond qui pourrait parrainer ce projet et en faire la promotion auprès des instances gouvernementales concernées.

ADOPTÉ

- Mme Lina R. Roberge, du 1445 rue Lalemant, se plaint de la façon dont le Service des travaux publics procède pour le déblaiement de la neige et demande que les entrées de cours soient déblayées par la Ville.

Le conseiller Lindor Letendre explique que le déneigement des rues ne peut se faire sans amoncellement devant les entrées de cours. Le nettoyage des entrées privées pourrait se faire par la Ville, mais le coût en serait prohibitif.

Son Honneur le Maire et le conseiller Jean-Marie Boisvert sont d'avis que lors des deux dernières tempêtes de neige le déblaiement des rues s'est fait avec certaines lenteurs et qu'il devrait y avoir amélioration dans le futur.

Le conseiller Lindor Letendre explique que le personnel des travaux publics a déployé tous les efforts possibles pour donner un service adéquat à la population. Lorsque la neige tombe avec abondance durant plus de 24 heures, le personnel a besoin de repos et les artères importantes doivent avoir la priorité.

916/12/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période du 26 novembre au 12 décembre 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 1 305 237,82 \$.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

917/12/83

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, que la résolution no. 83.12.09 apparaissant au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 décembre 1983 soit adoptée telle que rédigée, savoir:



" Il est dûment proposé et unanimement résolu:
QUE le plan d'ensemble de l'entreprise "Le Groupe ACNA Inc." pour la construction de cent (100) unités de logements, entre les rues Des Écoles, St-Jean et St-Édouard, soit accepté tel que présenté et suivant les dispositions applicables aux opérations d'ensemble prévues à notre réglementation d'urbanisme en vigueur. "

ADOPTÉ

918/12/83

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que les services professionnels de Me Gaétan Ratté, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière concernant le dossier "Elphège Carpentier - no. F8081199050700000".

ADOPTÉ

919/12/83

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller:

- 1- Que les services professionnels des notaires André Lampron et Jean Shooner soient retenus pour rédiger un acte de servitudes de construction et d'entretien concernant la mise en place d'une conduite d'égout pluvial et le creusage d'un fossé sur la rue Marquette et son prolongement vers le ruisseau Cacouna; les propriétés visées par ces servitudes étant La Villa Marcotte sise sur le boulevard Mercure et un terrain (rue Marquette) appartenant à M. Maurice Simard;
- 2- Que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Jodoin et Grondin soient retenus pour la description des servitudes précitées;
- 3- Que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs aux dites servitudes.

ADOPTÉ

920/12/83

Attendu que la Ville de Drummondville a demandé à son conseiller juridique, en mai 1982, d'entreprendre les démarches nécessaires pour faire modifier par l'Assemblée nationale les lettres patentes de la Ville de Drummondville;

Attendu que certaines lois récentes du Québec ont doté la Ville de certains pouvoirs apparaissant déjà au projet de loi privé à être présenté, mais qu'il demeure encore nécessaire pour la Ville de demander la modification de ses lettres patentes;

Attendu que la présentation de ce projet de loi privé nécessite la présence d'élus et de fonctionnaires de la Ville de Drummondville;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que les conseillers Robert Lafrenière et Jean-Paul Généreux soient mandatés avec le conseiller juridique, le greffier, le directeur du Service de la sécurité, ainsi que les autres fonctionnaires concernés, pour présenter le projet de loi privé numéro 282 en Commission parlementaire, afin de faire modifier par l'Assemblée nationale les lettres patentes de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

921/12/83

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller:

1- Que les services professionnels de Me Denis Gariépy, notaire, soient retenus pour la rédaction d'un bail emphytéotique consenti par la Ville de Drummondville au Centre d'expositions et d'enchères de produits agricoles spécialisés (C.E.E.P.A.S.) Inc.;



2- Que les services techniques de la Ville de Drummondville fournissent au notaire instrumentant les dimensions du terrain loué;

3- Que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs au bail emphytéotique précité.

ADOPTÉ

922/12/83

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que M. Yvon Dumoulin, agronome-conseil, soit nommé pour siéger au conseil d'administration du Centre d'expositions et d'enchères de produits agricoles spécialisés Inc., à titre de représentant de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et en remplacement de M. Georges Nijdam, démissionnaire.

ADOPTÉ

923/12/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que la Ville de Drummondville paie à la Fédération canadienne des municipalités sa contribution pour l'année 1984, soit 0,06 \$ per capita.

ADOPTÉ

Les conseillers J.-Bruno Smith et Jean-Marie Boisvert estiment qu'une Ville de l'importance de Drummondville se doit d'appartenir à la F.C.M. parce que cet organisme, par ses activités et la documentation qu'elle fournit à ses membres, contribue à l'information et à la formation des élus. Le Conseil établira une politique d'alternance concernant la participation aux congrès de la F.C.M. afin de restreindre les dépenses à un niveau raisonnable.

924/12/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que la Ville de Drummondville renouvelle son affiliation au Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc. et paie la somme de 548,50 \$ à cet organisme pour l'année 1984.

ADOPTÉ

925/12/83

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que les services professionnels de l'architecte Gilles Chagnon soient retenus pour la confection des plans et devis de la réfection de la couverture de l'édifice Thomas-Louis-Gauthier.

ADOPTÉ

926/12/83

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que la Ville de Drummondville vende à la compagnie ENSEIGNES LECO LTÉE un certain terrain de forme trapézoïdale, faisant partie du lot originaire numéro cent soixante-sept (167 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, décrit et borné comme suit:

AMENDÉE
PAR RÉS.
147/2/84



- Commencant au coin Nord du lot 167-12, ce point étant appelé point de départ; de là, vers le Nord-Ouest suivant le prolongement de la ligne Nord-Est du lot 167-72 ou un gisement de deux cent soixante-neuf degrés trente-huit minutes zéro seconde ($269^{\circ}38'00''$) une distance de trente-sept mètres et dix-huit centièmes (37,18 m); de là, vers le Nord-Est suivant un gisement de zéro degré zéro minute zéro seconde ($0^{\circ}00'00''$) une distance de cinquante-sept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (57,91 m); de là, vers le Sud-Est suivant un gisement de quatre-vingt-neuf degrés trente-huit minutes zéro seconde ($89^{\circ}38'00''$) une distance de trente-sept mètres et dix-huit centièmes (37,18 m); de là, vers le Sud-Ouest suivant un gisement de cent quatre-vingts degrés zéro minute zéro seconde ($180^{\circ}00'00''$) une distance de cinquante-sept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (57,91 m) pour revenir au point de départ;
- Borné au Nord-Est par une partie du lot 167 (rue Farrell), au Sud-Est, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par d'autres parties du lot 167.

Ce terrain contient une superficie de deux mille cent cinquante-trois mètres carrés et quatre dixièmes (2 153,4 m²).

Les dimensions et la superficie indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 9 décembre 1983, portant le numéro de répertoire 3831 et le numéro de minute 4301; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente est faite au prix de mille trois cent quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingt-quinze cents (1 388,95 \$), soit 0,645 \$ le mètre carré, payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente. La Ville reconnaît avoir reçu la somme de cent quarante-trois dollars (143,00 \$) sur ce montant, dont quittance pour aurant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quittes d'arrérages et suivant un ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Cependant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles et commerciales, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus douze mois de la date de la signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux mille quatre cents pieds carrés (2 400 p.c.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire André Jean, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le ministère des Affaires municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

927/12/83

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que la Ville de Drummond-

ville vende à la compagnie PIERRE LÉVEILLÉE INC. un certain terrain de forme trapézoïdale, faisant partie du lot originaire numéro cent soixante-sept (167 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond décrit et borné comme suit:



- Commencant au coin Ouest du lot 167-72, ce point étant appelé point de départ; de là, vers le Nord-Ouest suivant le prolongement de la ligne Sud-Ouest du lot 167-72 ou un gisement de deux cent soixante-neuf degrés trente-huit minutes zéro seconde ($269^{\circ}38'00''$) une distance de trente-sept mètres et dix-huit centièmes (37,18 m); de là, vers le Nord-Est suivant un gisement de zéro degré zéro minute zéro seconde ($00^{\circ}00'00''$) une distance de quarante-deux mètres et six centièmes (42,06 m); de là, vers le Sud-Est suivant un gisement de quatre-vingt-neuf degrés trente-huit minutes zéro seconde ($89^{\circ}38'00''$) une distance de trente-sept mètres et dix-huit centièmes (37,18 m); de là, vers le Sud-Ouest suivant un gisement de cent quatre-vingts degrés zéro minute zéro seconde ($180^{\circ}00'00''$) une distance de quarante-deux mètres et six centièmes (42,06 m) pour revenir au point de départ;
- Borné au Nord-Est par une partie du lot 167, au Sud-Est par le lot 167-72, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par d'autres parties du lot 167.

Ce terrain contient une superficie de mille cinq cent soixante-quatre mètres carrés (1 564,0 m²).

Les dimensions et la superficie indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 12 décembre 1983, portant le numéro de répertoire 3831 et le numéro de minute 4303; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente est faite pour le prix de mille huit dollars et soixante-dix-huit cents (1 008,78 \$), soit 0,645 \$ le mètre carré, payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente. La Ville reconnaît avoir déjà reçu la somme de cent un dollars (101,00 \$) sur ce montant, dont quittance pour autant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant un ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire André Jean, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le ministère des Affaires municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

928/12/83

Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité de St-Nicéphore le 5 décembre 1983 aux fins de fixer à 1 925,00 \$ par mois le coût de l'utilisation du dépotoir en 1984.



Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que cette résolution soit transmise à M. Gérald Lapierre, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il tente de négocier avec le Conseil de la Municipalité de St-Nicéphore un prix moins élevé; ce montant de 1 925,00 \$ constituant une augmentation mensuelle de 500,00 \$ par rapport à l'année 1983.

ADOPTÉ

929/12/83

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruést-Jutras, conseillère, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Dubé et Boies soient retenus pour la confection de la description d'un terrain industriel sis à l'angle de la rue Lauzon et de la 123e Avenue et dont la compagnie Drummex Inc. veut se porter acquéreur.

ADOPTÉ

930/12/83

Attendu qu'une offre expresse de premier refus a été faite par Audet, Quévillon & Associés Inc. à la Ville de Drummondville dans une lettre du 9 décembre 1983;

Attendu que la Ville de Drummondville ne désire pas se porter acquéreur du terrain offert par Audet, Quévillon & Associés Inc.;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu ce qui suit:

- La Ville de Drummondville refuse d'acheter le terrain offert par Audet, Quévillon & Associés Inc. dans une lettre du 9 décembre 1983, et autorise le transfert total du lot 165-156, Rang III, du cadastre du Canton de Grantham;
- La Ville de Drummondville exige cependant que soit transporté au contrat à intervenir entre Audet, Quévillon & Associés Inc. et la compagnie 128836 Canada Inc. (Luc Audet), un droit de premier refus par la Ville de Drummondville pour le terme spécifié dans un acte de vente par la Cité de Drummondville à Location R.D. Ltée, reçu devant Me André Jean, notaire, le 25 juillet 1978 et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Drummond le 26 juillet 1978 sous le numéro 239980, lequel droit de premier refus a été reconduit dans un acte de vente reçu devant Me Manon Adam, notaire, le 28 avril 1982 dans un acte enregistré sous le numéro 267829 à la division d'enregistrement de Drummond le 30 avril 1982;
- Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, tous les documents relatifs au contenu de la présente résolution;
- La présente résolution abroge à toutes fins que de droit toute résolution antérieure du Conseil de la Ville de Drummondville concernant la vente du lot 165-156, Rang III, du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

931/12/83

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1510 et changeant la durée du programme municipal d'aide à la construction neuve.

932/12/83

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1399 - Rémunération du maire et des conseillers pour 1980 et les années suivantes.

933/12/83

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1984.



934/12/83

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1984.

935/12/83

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1984.

936/12/83

Le conseiller Gilles St-Martin donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de services municipaux à certains immeubles pour l'année 1984.

937/12/83

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement concernant les licences et permis pour l'année 1984.

938/12/83

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une taxe pour la cueillette et l'enfouissement des ordures en 1984.

939/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1587 décrétant un emprunt de 125 000,00 \$ pour la réfection de deux prises d'eau au filtre municipal.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1587 et ce de 9 heures à 19 heures les 27 et 28 décembre 1983.

940/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1590 modifiant le règlement No. 1511 et une troisième fois le fonds de subvention pour promouvoir la construction résidentielle.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.



Sujets
traités:

- 1) Nature des travaux à effectuer sur la rue Marquette.
- 2) Bail emphytéotique consenti au Centre d'expositions et d'enchères de produits agricoles spécialisés: appréhension des résidants du secteur ouest concernant les odeurs désagréables qui ne manqueront pas de se dégager de ce Centre durant les nombreux encans qui y seront tenus.

Mme Francine Ruest-Jutras, M. Robert Lafrenière et M. Denis Savoie, à tour de rôle, expliquent qu'ils partagent cette inquiétude mais que la Ville a exigé que les lieux soient proprement entretenus. On érigera des écrans de verdure pour isoler les habitations du terrain de l'Exposition. La couleur des matériaux s'agencera harmonieusement avec l'entourage. Les encans se tiendront à des périodes où la température est fraîche, c'est-à-dire au printemps et à l'automne au moment où les fenêtres des maisons sont habituellement fermées. Ce site a été choisi depuis plusieurs mois pour des raisons d'économie ~~et le présent Conseil ne veut blâmer une décision qui moyennant certaines précautions peut s'avérer acceptable.~~ Le présent Conseil ne pourra qu'exercer une surveillance étroite concernant l'opération du Centre d'expositions et d'enchères de produits agricoles spécialisés du Centre du Québec et compter sur la collaboration des exploitants.

- 3) Question: En quoi consiste le droit de premier refus offert à la Ville par la compagnie 128836 Canada Inc.?
Réponse: Le greffier fournit les explications demandées.
- 4) Question: Est-ce que les nombreux avis de motion de règlements de taxation apparaissant à l'ordre du jour indiquent des augmentations de taxes pour l'année 1984?
Réponse: Son Honneur le Maire explique que le Conseil n'a pas encore terminé l'étude du budget et qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question.
- 5) Question: Est-ce que le budget annuel consenti aux Services récréatifs et communautaires n'est pas un peu exagéré et ne pourrait pas être réduit?
Réponse: Les conseillers Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith expliquent tour à tour que le budget des Services récréatifs et communautaires représente entre 6% et 7% du budget total d'opération et que cette norme est comparable à celle consentie dans des villes de l'importance de Drummondville. D'autre part, sans le concours de nombreux organismes communautaires la Ville de Drummondville devrait augmenter sa participation aux loisirs et à la culture pour répondre aux besoins des citoyens.
- 6) Le Conseil devrait procéder au gel des salaires des cadres en 1984.
- 7) Les citoyens redoutent des augmentations de taxes en 1984.
- 8) Question: S'adressant à M. Gilles St-Martin, M. Hervé Savoie lui demande s'il peut rendre public son numéro de téléphone afin que les électeurs du district no. 9 puissent communiquer avec lui.
Réponse: M. Gilles St-Martin rassure son interlocuteur en promettant que ce sera fait incessamment.

Intervenant: M. Jacques Dion, du 140 rue St-Félix.

- Sujets traités: 1) Remerciements à Son Honneur le Maire pour la façon dont il procure l'information demandée par les citoyens lors des séances du Conseil.

2) Félicitations à Son Honneur le Maire pour avoir négocié heureusement la relocalisation de C. & G. Lingerie Inc. tout en permettant au Groupe Acna Inc. de construire 100 logements.



3) Question: Serait-il possible d'installer un feu de circulation permettant le virage à gauche au coin du boulevard St-Joseph et de la rue St-Georges?

Réponse: Cette demande sera référée au Comité de Circulation.

4) Question: Sur quels critères le Comité de toponymie s'est-il appuyé pour recommander de donner le nom de Thomas-Louis-Gauthier à l'ancienne bibliothèque municipale? Le nom de M. Ovila Renaud, ancien maire et premier policier de l'ex-Ville de St-Joseph aurait été plus justifié.

Réponse: Le greffier, secrétaire du Comité de toponymie, explique que ce nom n'a jamais été porté à l'attention du Comité.

5) Question: De quelle façon le volume de l'essence livrée au garage municipal est-il vérifié?

Réponse: Le directeur du Service des travaux publics produira un rapport écrit lors de la prochaine séance du Conseil.

6) Question: La Ville a lancé un appel d'offres pour l'achat de véhicules de police. Est-ce que ces voitures seront des cylindrées plus petites que les voitures actuellement utilisées par le Service de la sécurité publique?

Réponse: Le Conseil donnera une réponse à cette question le 27 décembre lors de la prochaine séance régulière.

7) Question: Le Conseil pourrait-il améliorer le système de micros à l'hôtel de ville pour que tous les utilisateurs soient mieux compris?

Réponse: Son Honneur le Maire déclare que cette question est à l'étude et qu'une solution devra être apportée en 1984.

8) Question: Le Conseil a-t-il l'intention d'établir un système de rotation pour la distribution de mandats aux consultants et aux professionnels?

Réponse: Son Honneur le Maire explique qu'un inventaire de toutes les ressources locales est en cours et que dès que la liste des ingénieurs-conseils, arpenteurs-géomètres, notaires, avocats, etc. aura été complétée, le Conseil veillera à une répartition équitable de tous les mandats.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire, conformément aux prescriptions du règlement No. 819, fixe la prochaine séance régulière du Conseil au mardi, 27 décembre 1983, à 20 heures.

941/12/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ

.....
Greffier

.....
Maire



19 décembre 1983

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 19 décembre 1983 à 17 h 45; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée dans le but suivant:

" Demande de certificat au Ministère de l'Environnement pour l'installation d'un poste de transbordement dans le parc industriel régional de la Ville de Drummondville, et autorisation à M. Michel Lesage, ing., de présenter la demande au nom du Conseil. "

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard.

942/12/83

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est membre de la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond;

CONSIDÉRANT que dans une lettre datée du 15 novembre 1983, la direction régionale de la Mauricie - Bois-Francs du ministère de l'Environnement sommat la Ville de Drummondville de fermer et de désaffecter le dépotoir municipal situé à St-Nicéphore;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole n'a pas encore dézonné un site d'enfouissement sanitaire "potentiel" situé à St-Cyrille de Wendover;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est propriétaire de terrains desservis dans son parc industriel régional;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les municipalités membres de la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond pour l'utilisation d'un poste de transbordement de déchets par le secteur public;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un poste de transbordement permettra de réduire les coûts de transport dans un site situé à l'extérieur du territoire de la M.R.C. Drummond;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-PAUL GÉNÉREUX, CONSEILLER, APPUYÉ PAR M. GILLES ST-MARTIN, CONSEILLER:

QUE la Ville de Drummondville sollicite du ministère de l'Environnement un certificat et un permis pour l'installation d'un poste de transbordement dans le parc industriel régional de la Ville de Drummondville;

QUE M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population de la Ville de Drummondville, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement la demande de certificat et d'émission d'un permis pour l'opération d'un poste de transbordement dans le parc industriel régional de Drummondville.

ADOPTÉ

943/12/83

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, QUE LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Greffier.

.....
Maire.

27 décembre 1983



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 27 décembre 1983 à 20:00 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée pour les fins suivantes:

1. Exposé du budget de l'année 1984 par son Honneur le Maire.
2. Adoption du budget 1984, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les Cités et Villes.
3. Lecture et adoption du règlement No. 1592 prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1984.
4. Lecture et adoption du règlement No. 1593 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1984.
5. Lecture et adoption du règlement No. 1594 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1984.
6. Lecture et adoption du règlement No. 1595 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de services municipaux à certains immeubles pour l'année 1984.
7. Lecture et adoption du règlement No. 1596 concernant les licences et permis pour l'année 1984.
8. Lecture et adoption du règlement No. 1597 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la cueillette et l'enfouissement des déchets pour l'année 1984.
9. Période de questions concernant le budget et les règlements de taxation en 1984.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard.

L'assemblée débute par la récitation de la prière.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte.

Conformément aux prescriptions de la Loi sur la fiscalité municipale, Son Honneur le Maire présente et commente le budget de l'exercice financier 1984 qui prévoit des dépenses estimées à 19 134 000,00 \$ et des revenus estimés au même montant.

Monsieur le Maire explique les différents modes de taxation qui seront utilisés au cours de la prochaine année, savoir:

- taxe foncière (Drummondville) avec services: 2,40 \$
- " " (Drummondville) sans services: 2,01 \$
- " " (Drummondville-Ouest) : 2,35 \$
- taxe d'eau par logement: 35,00 \$
- " " par unité commerciale et/ou industrielle
 - sans compteur: 60,00 \$
 - au compteur: 0,50 \$ du 1 000 gallons
- taxe d'affaires: 7 1/2% de la valeur locative
- enfouissement des déchets: 35,00 \$ par unité de logement
35,00 \$ par local commercial



- abolition de la surtaxe de 50% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation, pour les terrains desservis non construits.

Il conclut en disant qu'en période économique difficile pour tous, c'est avec fierté que le Conseil dépose un budget qui ne prévoit qu'une légère augmentation de la taxe foncière et qu'une légère augmentation de la taxe d'enfouissement des déchets.

944/12/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que le budget pour l'exercice financier 1984 soit adopté tel que préparé et soumis à cette assemblée. Ce document est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Il est également résolu que conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes le document explicatif du budget de l'exercice financier soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

ADOPTÉ

945/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1592 prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1984.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

946/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1593 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1984.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

947/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1594 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1984.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

948/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1595 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de services municipaux à certains immeubles pour l'année 1984.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

949/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1596 concernant les licences et permis pour l'année 1984.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que ce règlement soit adopté.



ADOPTÉ

950/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1597 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la cueillette et l'enfouissement des déchets pour l'année 1984.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Période de questions concernant le budget et les règlements de taxation en 1984

Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Énoncé 1 - Le Conseil mérite des félicitations pour avoir diminué le service de la dette de 0,6% en 1984.

Énoncé 2 - À titre de président du R.C.D., il conteste l'augmentation de 3% accordée aux employés municipaux non syndiqués. Il aurait souhaité de plus que le Conseil enlève ou diminue certains bénéfices marginaux accordés aux cadres.

Son Honneur le Maire invite M. Hervé Savoie à poser des questions sur l'exercice financier 1984.

M. Savoie déclare qu'il n'a pas de questions à poser.

L'ordre du jour de cette séance spéciale étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier


.....
Maire.

* * * * *

27 décembre 1983

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 27 décembre 1983 à 20 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée pour la raison suivante:



" Adoption du programme triennal d'immobilisations (1984-1985-1986) conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les Cités et Villes. "

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard.

Son Honneur le Maire explique sommairement le programme triennal d'immobilisations pour les années 1984, 1985 et 1986, en insistant davantage sur les montants retenus pour l'année 1984, savoir:

- Remboursement de 1 950 000,00 \$ de capital sur la dette municipale et réalisation de projets pour 1 700 000,00 \$ qui nécessiteront de nouveaux emprunts. La dette municipale sera donc diminuée de 250 000,00 \$.
- Aucun nouveau développement résidentiel si ce n'est la rétention de certains terrains. À l'avenir tout développement domiciliaire devra faire ses frais.
- Le Conseil verra à la conservation et à l'entretien des édifices, de la machinerie et des réseaux routiers, d'aqueduc et d'égouts et consacrerà à cette fin une somme de 968 000,00 \$.
- Le développement résidentiel se verra allouer une somme de 375 000 \$.
- 192 000,00 \$ seront dépensés pour divers parcs, l'entretien et l'amélioration des équipements.
- 140 000,00 \$ seront consacrés à diverses études et à l'achat d'équipement.
- Des analyses seront entreprises pour économiser l'énergie dans certains édifices municipaux et il y aura évaluation des besoins en informatique et achat de certains équipements prioritaires.

951/12/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 1984, 1985 et 1986 soit adopté tel que préparé et soumis à cette assemblée. Ce document est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Il est également résolu que conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes le document explicatif du programme triennal d'immobilisations soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

Mme Francine Ruest-Jutras explique qu'aucune dépense n'a été prévue au programme triennal d'immobilisations pour la réfection, l'amélioration ou la transformation du Centre Culturel. Si jamais le Conseil devait s'engager dans l'une ou l'autre de ces alternatives, la Ville procéderait par règlement d'emprunt et elle pourrait bénéficier de subventions disponibles à l'intérieur de certains programmes; lesquelles subventions pourraient varier entre 70% et 80% des dépenses encourues.

Le conseiller J.-Bruno Smith explique que rien n'apparaît au programme triennal d'immobilisations pour l'amélioration du filtre municipal en 1984 même si ces travaux seront entrepris à l'automne prochain. Ceci s'explique par la disponibilité de fonds à l'intérieur des règlements d'emprunt déjà décrétés par le Conseil et approuvés par les instances gouvernementales.

Vu l'absence de questions sur le programme triennal d'immobilisations, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.



.....
Greffier.

.....
Maire.

* * * * *

27 décembre 1983

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 décembre 1983; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

952/12/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 12 décembre 1983 tenue à 19 h 45; il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

953/12/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 1983; il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé après y avoir apporté une correction à la page 15, savoir:

- A) Rayer à l'item 2) la phrase "et le présent Conseil ne veut pas blâmer une décision qui moyennant certaines précautions peut s'avérer acceptable";
- B) Remplacer la dernière phrase de l'item 2) par: "Le présent Conseil ne pourra qu'exercer une surveillance étroite concernant l'opération du Centre d'expositions et d'enchères de produits agricoles spécialisés du Centre du Québec et compter sur la collaboration des exploitants".

ADOPTÉ



954/12/83

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 décembre 1983; il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

955/12/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Période d'information par Son Honneur le Maire

Son Honneur le Maire mentionne qu'il a remis aux journalistes, à M. Jacques Dion et à M. Hervé Savoie des documents contenant des réponses à des questions posées lors de la séance du 12 décembre 1983.

- Questions
- Méthode employée pour la vérification du volume de l'essence livrée à la Ville.
 - Possibilité de modifier les feux de circulation au coin du boulevard St-Joseph et de la rue St-Georges.
 - Calibre des voitures fournies aux policiers.

Son Honneur le Maire explique que ces documents sont volumineux, qu'il serait difficile de les résumer et qu'il a demandé aux journalistes de rendre ces informations publiques.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

956/12/83

1) RÉPARATION DE LA PRISE D'EAU AU FILTRE MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PIPELINE INTER CONTINENTAL INC. 6445 est, Henri Bourassa, suite 611 Montréal Nord	172 631,00 \$
. INSPECTION SOUS-MARINE J.P.B. LTÉE 2600 Brabant Marineau St-Laurent, Qué.	164 900,00 \$

Considérant que ces soumissions excèdent de beaucoup les prévisions de la Ville; il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, qu'elles soient retenues pour étude.

ADOPTÉ

957/12/83

2) VOITURES DE POLICE (2 AUTOS AVEC OU SANS ÉCHANGE)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMOND AUTO LTÉE 1163 boulevard St-Joseph Drummondville	22 900,00 \$ (avec échange) 25 027,80 \$ (sans échange)
. BERNIER & CRÉPEAU LTÉE 269 Lindsay Drummondville	18 990,00 \$ (avec échange) 23 490,00 \$ (sans échange)
. AUTOS 4 SAISONS INC. 2115 boulevard Mercure Drummondville	(soumission refusée parce que parvenue en retard)

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, que la soumission présentée par Bernier & Crépeau Ltée soit acceptée.



ADOPTÉ

958/12/83

3) ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE RUES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ARMAND TOUPIN INC. 297 Hériot Drummondville	. Prix unitaire par intervention 42,24 \$ (taux horaire) . 425 interventions x 42,24 \$ prix unitaire par intervention = 18 802 \$
. LES GESTIONS PIERRE TURCOTTE INC. 801 Faucher Drummondville	. Prix unitaire par intervention 70,00 \$ (taux horaire) . 425 interventions x 70,00 \$ prix unitaire par intervention = 29 750 \$
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	. Prix unitaire par intervention 36,94 \$ (taux horaire) . 425 interventions x 36,94 \$ prix unitaire par intervention = 15 699,50 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que la soumission de Électro-Système P.L. Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

959/12/83

4) VENTE DU LOT 126-3-342 - P.A.A.T. II (LA COULÉE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. Jacques Boisselle 150 Des Buttes Warwick	12,92 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

960/12/83

5) RÉFECTION DE LA TOITURE DU 405 ST-JEAN

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Option A</u>	<u>Option B</u>	<u>Garantie</u>	<u>Remarques</u>
. Couvreur R.B. Inc.	21 942 \$	23 142 \$	2 194,20 \$	Soumission en une copie
. Roland Bolduc Inc.	12 300 \$		1 230,00 \$	Pas de prix pour Option B
. Forest rénovation enr.	18 200 \$	18 200 \$	1 820,00 \$	Manque rés. de compagnie Entrepreneur général non invité.



Considérant qu'après analyse par le directeur du Service des travaux publics la soumission de Roland Bolduc Inc. s'avère la plus basse et en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville; il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, qu'elle soit retenue.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

961/12/83

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que les services professionnels des consultants de la firme Shermont Ltée soient retenus pour la surveillance des travaux de réfection de la toiture de l'édifice Thomas-Louis-Gauthier qui seront exécutés par Roland Bolduc Inc.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec Shermont Ltée pour l'exécution du mandat précité.

ADOPTÉ

Prise de décision concernant les soumissions ouvertes le 12 décembre 1983

962/12/83

- ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

Soumissionnaires:	SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS & COMM. DRUMMOND LTÉE	ENJOLIVEUR DE SURFACE QUÉBEC LTÉE	SERVICE DE LAVAGE TESCO ENR.
<u>Prix - alternative 1</u>			
Hôtel de V./P. Police:	28 800 \$	-	35 520 \$
Garage municipal:	15 050 \$	16 800 \$	19 750 \$
Édifice 405 St-Jean:	4 550 \$	6 240 \$	-
Marché public:	36 000 \$	27 360 \$	39 875 \$
Ex-Hôtel de V.-Sud:	3 200 \$	3 120 \$	-
<u>Prix - alternative 2</u>			
Hôtel de V./P. Police:	24 500 \$	-	27 862 \$
Garage municipal:	12 020 \$	12 000 \$	15 383 \$
Édifice 405 St-Jean:	3 790 \$	4 992 \$	-
Marché public:	-	-	-
Ex-Hôtel de V.-Sud:	2 430 \$	2 496 \$	-

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que les soumissions suivantes soient retenues:

. SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS & COMM. DRUMMOND LTÉE:	-Hôtel de Ville et Poste de Police	28 800 \$
	-Garage municipal	15 050 \$
	-Édifice 405 St-Jean	4 550 \$
. ENJOLIVEUR DE SURFACE QUÉBEC LTÉE:	-Marché public	27 360 \$
	-Ex-Hôtel de V.-Sud	3 120 \$

M. Gérald Lapierre, directeur du Service des travaux publics, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, des conventions avec ces deux entrepreneurs pour les travaux ménagers à effectuer dans les cinq édifices ci-haut indiqués.

ADOPTÉ

- ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Attendu que la Ville de Drummondville a demandé des soumissions concernant l'assurance collective des employés municipaux et membres du Conseil;



Attendu que les consultants Hébert, Le Houillier & Associés Inc. ont procédé à l'analyse des soumissions présentées par:

- Les Coopérants
- La Croix Bleue
- La Laurentienne
- La S.S.Q. Mutuelle d'Assurance Groupe;

Attendu que la soumission présentée par La Laurentienne a été jugée la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que cette soumission soit retenue pour un terme de 16 mois tel que stipulé au cahier des charges de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

964/12/83 - Lecture est donnée d'une lettre provenant du bureau de M. François Gendron, ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, qui traite d'une part de la redéfinition de la région administrative 04 - sud et d'autre part, d'une demande de sursis pour la fermeture du dépotoir municipal opéré à St-Nicéphore.

Concernant le découpage proposé par la Chambre de Commerce du Comté de Drummond à l'effet de créer une région de concertation regroupant les M.R.C. de la région administrative 04 situées au sud du St-Laurent et englobant de plus les M.R.C. d'Acton et de l'Or Blanc, le Ministre propose que directement ou par l'intermédiaire d'un organisme favorable à cette proposition, la Ville de Drummondville dépose un mémoire étayant sa position et qu'elle le présente lors de la tournée de consultation qui aura lieu à Trois-Rivières au cours de la semaine du 22 janvier 1984.

Quant au sursis demandé concernant la fermeture du dépotoir municipal, le Ministre se dit informé qu'un site de transbordement a été approuvé et il espère que la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond trouvera une solution acceptable par la Ville de Drummondville.

Mme Francine Ruest-Jutras est d'avis que le Conseil doit appuyer la Chambre de Commerce du Comté de Drummond qui déposera un mémoire lors de la tournée de consultation. La Ville de Drummondville sera d'ailleurs représentée à cette réunion.

Le conseiller J.-Bruno Smith estime que le C.E.R.D. et le Bureau du Tourisme et des Congrès devraient appuyer la Chambre de Commerce.

Son Honneur le Maire, président du C.E.R.D., indique que cet organisme prendra position au sujet du découpage régional le 10 janvier prochain.

Mme Francine Ruest-Jutras à titre de membre de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et membre du Bureau du Tourisme et des Congrès, s'engage à faire valoir les attentes du Conseil municipal auprès de ces deux organismes.



Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que Son Honneur le Maire Serge Ménard, ainsi que Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et M. J.-Bruno Smith, conseiller, soient délégués à la réunion de consultation qui se tiendra à Trois-Rivières durant la semaine du 22 janvier 1984.

ADOPTÉ

- M. Jean-Claude Déry, directeur régional au ministère de l'Environnement, section Mauricie - Bois-Francs, dans une lettre datée du 21 décembre 1983, confirme un accord de principe pour l'établissement d'un poste de transbordement dans le parc industriel régional dans le secteur compris entre les rues Rocheleau et Labonté.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime que l'aménagement d'un poste de transbordement constitue une première étape importante dans le processus de recherche d'une solution définitive concernant la disposition des déchets. Le compactage permettra des économies appréciables au chapitre du transport.

Considérant qu'il y aura tenue d'un sommet sur le recyclage des déchets en février 1984; Mme Francine Ruest-Jutras estime que le Conseil de la Ville de Drummondville devrait se montrer éveillé et actif lors de ces assises.

965/12/83

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 10 décembre au 31 décembre 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 978 765,96 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Le greffier dépose publiquement les déclarations des intérêts financiers dûment complétées et signées par Son Honneur le Maire et tous les conseillers municipaux, conformément à la Loi sur les Élections (art. 33.2).

966/12/83

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que les comptables agréés Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés soient nommés vérificateurs de la Ville de Drummondville pour l'exercice financier 1984.

ADOPTÉ

967/12/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que les Corps de Cadets de la Marine Royale du Canada "Drummondville" soient autorisés à utiliser gratuitement l'Olympia Yvan Cournoyer aux dates et heures suivantes:

- (cadets juniors) - 4 mai 1984 (19h à 22 h 30)
- 11 mai 1984 (18 h 30 à 23h)
- (cadets seniors) - 18 mai 1984 (19h à 22 h 30)
- 19 mai 1984 (8h à 21h)
- 20 mai 1984 (8h à 20h).

ADOPTÉ

968/12/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que MM. J.-Bruno Smith, Gérald Lapierre et Yves Blais soient délégués aux assises de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendront à Québec les 7, 8 et 9 mars 1984.



ADOPTÉ

969/12/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que la nouvelle tarification touchant tous les secteurs du loisir sous la responsabilité des Services récréatifs et communautaires soit mise en vigueur à partir du 1er janvier 1984, selon les tarifs établis en novembre 1983 et contenus dans un document intitulé "Recueil de politiques de tarification 1984-1985 - Services récréatifs et communautaires". Un exemplaire de ce recueil est annexé à la présente résolution comme annexe "A" et sera conservé aux archives de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

970/12/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente (bail) avec la Table de concertation des services d'aide à la jeunesse de Drummond Inc. pour l'occupation du chalet sis dans le parc Laurent Bernier.

ADOPTÉ

971/12/83

Considérant les objectifs du programme de soutien aux activités de loisir municipal;

Considérant que la Ville dispose d'une somme de 27 425 \$ provenant du ministre des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche;

Considérant que ces argents doivent servir au développement d'activités sportives, culturelles et communautaires;

Considérant que le Conseil doit attribuer ces montants de façon discrétionnaire, tenant compte d'un faible montant en relation avec le montant 1981-1982;

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que les Services récréatifs et communautaires par l'intermédiaire du directeur remettent le montant de l'enveloppe globale conformément au programme de soutien aux activités de loisir municipal, laquelle se partage comme suit:

-	10 000 \$	Drummondville Olympique
-	10 000 \$	Carrefour Socio-Culturel
-	1 025 \$	aux handicapés sous forme de services
*	3 500 \$	Clubs d'âge d'or
**	2 400 \$	Comités de loisir
-	500 \$	Les Argentins
	<u>27 425 \$</u>	TOTAL

* Clubs d'âge d'or

St-Frédéric
St-Pierre
St-Joseph
Ste-Thérèse
Cercle de l'amitié
St-Simon
St-Philippe

** Comités de loisir de quartier

Drummondville-Ouest
St-Pierre
Ste-Thérèse
St-Joseph
St-Philippe
St-Jean-Baptiste

ADOPTÉ



972/12/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, que M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville des protocoles d'entente avec les directeurs d'écoles concernant l'utilisation des chalets et patinoires situés sur les terrains de la Commission Scolaire de Drummondville. Ces protocoles d'entente sont cependant sujets à l'approbation préalable de la Commission Scolaire de Drummondville.

ADOPTÉ

973/12/83

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, qu'à partir du 1er février 1984 un nouvel horaire soit mis à l'essai au Centre d'information documentaire Côme Saint-Germain. Les heures d'ouverture seront celles indiquées pour l'année 1984 dans le tableau ci-après reproduit:

	<u>1983</u>	<u>1984</u>
Dimanche	nil	12h - 17h
Lundi	10h - 12h, 13h30 - 17h 18h30 - 21h	nil
Mardi	10h - 12h, 13h30 - 17h	12h - 18h
Mercredi	10h - 12h, 13h30 - 17h 18h30 - 21h	12h - 21h
Jeudi	10h - 12h, 13h30 - 17h	12h - 18h
Vendredi	10h - 12h, 13h30 - 17h 18h30 - 21h	12h - 21h
Samedi	<u>12h - 17h</u>	<u>12h - 17h</u>
	40 heures	40 heures

ADOPTÉ

Le conseiller Robert Lafrenière déclare que plusieurs citoyens regrettent que le Centre d'information documentaire Côme Saint-Germain soit fermé durant la période du 23 décembre 1983 au 9 janvier 1984.

Mme Francine Ruest-Jutras explique que cette longue période de fermeture peut s'expliquer par le fait que suite au déménagement des volumes provenant de l'ancienne bibliothèque, il fallait compléter l'inventaire. D'autre part, les conditions de travail apparaissant dans la convention collective des employés obligent le directeur à fermer le Centre d'information documentaire. Le Conseil devrait au cours de l'année 1984 renégocier certaines clauses de cette convention pour améliorer le service à la clientèle.

Le conseiller J.-Bruno Smith informe l'assistance qu'un bris de tuyau a causé récemment pour plusieurs milliers de dollars de dommages au Centre d'information documentaire Côme Saint-Germain et que présentement il serait possible d'ouvrir cet édifice au public.

Le conseiller Edward St-Pierre conclut en indiquant que le nombre des abonnés au Centre d'information documentaire Côme Saint-Germain dépasse 6 000 et que cet accroissement rapide de clientèle constitue un défi intéressant mais difficile à solutionner rapidement.

974/12/83

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avait le 9 novembre 1983 un montant de 1 570 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 000 000 \$ pour des périodes de trois (3) et treize (13) ans, en vertu des règlements numéros 104, 107 de l'ex-Village de Drummondville-Ouest; 1002, 1006, 1010, 1045, 1047, 1052, 1053, 1062, 1085, 1088, 1096, 1105 et 1112 de l'ex-Cité de Drummondville;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 9 janvier 1984;



CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des Affaires municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. J.-BRUNO SMITH, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE, CONSEILLER,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE demande soit faite à l'honorable ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Drummondville, dans le Comté de Drummond, à émettre les 1 570 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de deux (2) mois au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

975/12/83

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, émet des obligations pour un montant total de 1 570 000 \$ dollars des Etats-Unis d'Amérique soit l'équivalent d'un montant approximatif de 1 962 500 \$ dollars canadiens (au taux de change de 1 \$ E.U. - 1,25 \$ cdns) au taux du L.I.B.O.R. en renouvellement d'un emprunt original de 2 000 000 \$ E.U. effectué le 9 novembre 1976 et ce, en vertu des règlements d'emprunt ci-dessous et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux y inclus le règlement numéro 1583:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Montant à émettre</u>
104 (ex-Village de Drummondville-Ouest)	11 500 \$
107 (ex-Village de Drummondville-Ouest)	11 500
1002	24 900
1006	125 600
1010	21 500
1045	145 500
1047	233 000
1052	244 000
1053	61 000
1062	63 500
1085	454 800
1088	46 700
1096	16 500
1105	70 800
1112	39 200
1583	392 500
	<u>1 962 500 \$</u>

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels les obligations seront émises;

IL EST PAR CONSÉQUENT:
PROPOSÉ PAR M. J.-BRUNO SMITH, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. GILLES ST-MARTIN, CONSEILLER,
ET RÉSOLU:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-haut soit et est modifié, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-après en ce qui a trait au montant d'obligations à émettre spécifié en regard de chacun d'eux et compris dans l'émission d'un montant total de 1 570 000 \$ des Etats-Unis d'Amérique:



1. Les obligations seront émises en série et seront datées du 9 janvier 1984.
2. Les obligations, capital et intérêts, seront payables en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique à la Banque Nationale du Canada, Service International, à son bureau à Montréal.
3. Lesdites obligations seront rachetables par anticipation à toute date d'échéance des intérêts sur avis écrit au prêteur.
4. Les obligations pourront être émises sous forme d'obligations unique pour le montant total de l'emprunt en cours.
5. Les obligations porteront le taux d'intérêt du L.I.B.O.R. sans cependant n'excéder 15% l'an payable semi-annuellement ou à la fin des périodes d'intérêt le cas échéant. Cependant, si le taux du L.I.B.O.R. devait excéder le taux de 15% l'an, la Ville devra rembourser le prêt à la Banque.
6. Les obligations seront signées par le maire et le greffier et porteront le sceau de la Ville.
7. Pour les fins de la présente résolution, les obligations seront remboursables conformément au tableau combiné des échéances en capital de l'annexe "A" de la présente. Toutefois, avec l'autorisation du ministre des Affaires municipales les obligations de la présente émission pourront être émises pour un terme plus court que le terme original indiqué à chacun des règlements.

ADOPTÉ

976/12/83

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, a été autorisée par le décret numéro 2578-83 à conclure un emprunt n'excédant pas 1 570 000 \$ E.U., soit l'équivalent approximatif de 1 962 500 \$ canadiens au taux du L.I.B.O.R. pour une période de cinq (5) ans en renouvellement d'un emprunt original de 2 000 000 \$ E.U. effectué le 9 novembre 1976 et ce, en vertu des règlements d'emprunt ci-dessous et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux y inclus le règlement numéro 1583:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Montant à émettre</u>
104 (ex-Village de Drummondville-Ouest)	11 500 \$
107 (ex-Village de Drummondville-Ouest)	11 500
1002	24 900
1006	125 600
1010	21 500
1045	145 500
1047	233 000
1052	244 000
1053	61 000
1062	63 500
1085	454 800
1088	46 700
1096	16 500
1105	70 800
1112	39 200
1583	392 500
	<u>1 962 500 \$</u>

ATTENDU QU'à cette fin, il est nécessaire de demander l'autorisation du ministre des Affaires municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES ST-MARTIN, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. JEAN-MARIE BOISVERT, CONSEILLER,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de 1 570 000 \$ E.U. fait en vertu des règlements numéros 104 et 107 de l'ex-Village de Drummondville-Ouest; 1002, 1006, 1010, 1045, 1047, 1052, 1053, 1062, 1085, 1088, 1096, 1105, 1112 et 1583, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour des termes de



- trois (3) ans (à compter du 9 janvier 1984) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 10 incluses et
- cinq (5) ans (à compter du 9 janvier 1984) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes au lieu du terme restant à courir pour lesdits amortissements par chacun des règlements à l'exclusion des règlements numéros 104 et 107 de l'ex-corporation du Village de Drummondville-Ouest; chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt le tout conformément au tableau d'amortissement combiné de l'annexe "A" de la présente.

ADOPTÉ

977/12/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que le trésorier de la Ville de Drummondville soit autorisé à appliquer aux comptes de taxes foncières, taxes d'affaires, taxes pour la fourniture de l'eau et toute autre taxe passés dus, un intérêt de 13% l'an à partir du 1er janvier 1984. Ce taux d'intérêt s'applique également à tous les comptes recevables passés dus.

ADOPTÉ

978/12/83

Lecture est donnée d'une lettre de M. René Paquin, ing., chef du district 41 du ministère des Transports, qui répond à une demande formulée dans la résolution no. 864/11/83 priant ce Ministère de procéder au cours de l'année 1984, sans frais pour la Ville de Drummondville, à la mise en place d'une couche d'usure en béton bitumineux sur les artères suivantes:

- 1- boulevard Lemire entre le boulevard Jean-de-Brébeuf et la rue Sigouin
- 2- 22e Avenue entre les rues St-Damase et St-Frédéric
- 3- rue St-Damase entre la 22e Avenue et le boulevard Lemire
- 4- rue St-Georges et la route 122 entre la rue Hébert et la limite de la municipalité de Wendover & Simpson
- 5- boulevard St-Charles entre la rue Montplaisir et la limite de la municipalité de Wendover & Simpson
- 6- rue Montplaisir entre le boulevard St-Charles et la limite de la municipalité de Wendover & Simpson.

Selon l'avis de M. René Paquin, la réparation du pavage des artères mentionnées aux items 2 et 3 est acceptable et l'item 6 pourra faire l'objet d'une étude en 1984. La réparation du pavage des artères mentionnées aux items 1, 4 et 5 ne peut être acceptée parce qu'il s'agit de rues ou chemins de juridiction municipale.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que des remerciements soient adressés à M. René Paquin pour l'intérêt qu'il porte à la demande de la Ville.

D'autre part, il est également résolu que M. Claude Boucher, directeur général, soit autorisé à négocier pour et au nom de la Ville avec le ministère des Transports une entente acceptant la pose d'une couche d'usure sur toutes les artères mentionnées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ



979/12/83

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la municipalité.

ADOPTÉ

Le conseiller J.-Bruno Smith explique que cette entente prévoit que la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux agira comme maître d'oeuvre, qu'elle financera les travaux requis pour le traitement des eaux usées et que la Ville n'aura qu'à payer sa part, soit environ 15% des coûts puisque ces travaux seront subventionnés dans un pourcentage d'environ 85%. La dette de la Ville sera donc moins affectée grâce à cette convention.

980/12/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que M. Majella Crôteau soit délégué à une session d'information portant sur le programme de prévention en santé et sécurité du travail dans l'entreprise. Cette session sera donnée par l'Union des Municipalités du Québec, à Montréal, mardi le 17 janvier 1984.

ADOPTÉ

981/12/83

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville soit autorisée et requise de payer tous les ordres de paiement (chèques) de la Ville de Drummondville présentés pour paiement et portant un fac-similé de la signature de MM. Serge Ménard et Rober Turcotte.

ADOPTÉ

982/12/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que Son Honneur le Maire Serge Ménard et MM. les conseillers Robert Lafrenière, Denis Savoie et J.-Bruno Smith soient mandatés pour négocier l'achat des terrains de Téléglobe Canada. L'acquisition de ces terrains demeure cependant conditionnelle à l'acceptation du Conseil et aux approbations gouvernementales prescrites par la Loi des Cités et Villes.

ADOPTÉ

983/12/83

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec les commanditaires de la nouvelle surface utilisée au Centre Marcel Dionne. Il est également résolu que des remerciements soient adressés au propriétaire du restaurant McDonald's et aux Breuvages Drummond Ltée qui ont accepté cette commandite.

ADOPTÉ

984/12/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que les services professionnels de M. Luc Audet, ingénieur, soient retenus pour agir comme conseiller technique du Centre d'expositions et d'enchères de produits agricoles spécialisés du Centre du Québec, en lieu et place de M. Laurent Joyal, architecte, qui a décliné ce mandat.

ADOPTÉ

ABROGÉE
PAR RÉS.
57/1/87

ABROGÉE
PAR RÉS.
943/12/92

985/12/83

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, que Me Jacques Dionne, conseiller juridique, soit nommé greffier adjoint de la Ville de Drummondville en remplacement de M. Roger Turcotte, C.A., directeur général adjoint aux services administratifs et trésorier.



ADOPTÉ

986/12/83

Le conseiller Gilles St-Martin donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1405 - "Règlement relatif à la fourniture d'aide du service des incendies de la Cité de Drummondville à d'autres municipalités".

987/12/83

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, que la Ville de Drummondville accepte de payer à la Municipalité de St-Nicéphore la somme de 1 666,00 \$ par mois pour l'utilisation du dépotoir municipal à partir du 1er janvier 1984; ce paiement mensuel devant cesser à la date de fermeture dudit dépotoir.

ADOPTÉ

988/12/83

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que le coût d'utilisation du dépotoir municipal par les municipalités de Grantham-Ouest et du Village de l'Avenir soit fixé à 3,45 \$ per capita en 1984. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 912/12/82.

ADOPTÉ

989/12/83

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que le trésorier soit autorisé à réajuster les salaires de tous les employés non syndiqués au service de la Ville de Drummondville selon un document préparé par le Directeur Général, lequel document prévoit des augmentations de 3% consenties par le Conseil en 1984, ainsi que certains réajustements de classes et d'échelons. Ledit document précise également les bénéfices marginaux accordés à ces mêmes employés et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Le conseiller Denis Savoie vote contre cette proposition et insiste pour que son opposition soit notée au procès-verbal.

Son Honneur le Maire déclare cette résolution adoptée par la majorité des membres du Conseil.

ADOPTÉ

Le conseiller J.-Bruno Smith déclare que l'augmentation de 3% est raisonnable et qu'elle se situe en dessous du 5% que l'ancien Conseil avait promis en disant qu'en 1983 et 1984 la Ville de Drummondville devait appliquer la politique fédérale concernant la rémunération des employés de la fonction publique ne devant pas excéder 6% et 5%.

Le Conseil estime qu'une augmentation de 3% a été consentie pour maintenir l'excellent climat qui règne au sein de l'équipe des cadres. De plus, cette augmentation sera affectée par l'impôt progressif des gouvernements fédéral et provincial.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime que cette augmentation est plus symbolique que réelle.



Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, souligne que même après avoir reçu une augmentation de 3%, certains cadres auront une rémunération inférieure à plusieurs employés municipaux syndiqués.

Le conseiller Robert Lafrenière ajoute que certains cadres ont droit de progresser dans les échelons attachés à leurs fonctions et qu'il y a lieu de conserver un écart logique entre un officier municipal et un employé qui a moins de responsabilités.

Son Honneur le Maire déclare que l'ensemble des cadres municipaux fournissent un travail honnête, efficace et empressé qui contribue à renseigner et soutenir les élus municipaux dans leurs décisions administratives. Depuis les élections du 6 novembre 1983, tous les officiers municipaux ont démontré une disponibilité et un empressement qui se doivent d'être appréciés et récompensés d'une façon tangible.

990/12/83

Etude de la demande de modification au règlement de zonage par M. Oréent Nadeau afin de pouvoir opérer un commerce de vente d'automobiles sur le boulevard St-Joseph.

Le conseiller Robert Lafrenière déclare qu'au début de son mandat comme conseiller il a accepté d'étudier la demande de M. Oréent Nadeau et de produire un rapport au Conseil. Malheureusement, faute de temps, ce rapport n'a pu être rédigé mais il s'engage à le déposer pour le 9 janvier 1984.

Le conseiller Denis Savoie explique que depuis sa nomination au poste de président du Comité d'Urbanisme, il a procédé à l'étude de ce dossier. Comme preuve de cet énoncé, il donne lecture du texte suivant:

" Dossier: Oréent Nadeau

Lors d'une première prise de position sur ce dossier, je n'avais pris aucune décision en me basant sur le fait que j'ignorais les différents développements sur cette demande.

Aujourd'hui, ayant une connaissance plus approfondie et considérant les différents facteurs suivants:

A savoir:

1. Que M. Nadeau, avant de procéder à l'achat du terrain, connaissait le zonage existant qui ne lui permet pas l'usage projeté;
2. Qu'il était sans savoir aussi que la superficie du terrain dont il se portait acquéreur n'était pas suffisante;
3. Que G. Lebeau Ltée a fait une demande qui s'identifie bien à l'exemple de M. Nadeau et elle a été refusée en septembre 1982.

Pour ces raisons, je me vois dans l'obligation de voter contre la demande de changement de zonage demandée par M. Nadeau.

Attendu que le rapport que le conseiller Robert Lafrenière s'est engagé à déposer au Conseil pour considération n'est pas encore disponible; il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que le Conseil attende ledit rapport avant de prendre position contre ou pour la modification du règlement de zonage demandée par M. Oréent Nadeau.

Le conseiller Denis Savoie vote contre cette proposition.

Le vote sur cette proposition n'est pas demandé et Son Honneur le Maire déclare la proposition adoptée.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras souhaite que l'étude de ce dossier s'effectue rapidement parce qu'il traîne depuis plusieurs semaines. D'autre part, il y a urgence d'avoir un dossier complet qui permettra au Conseil de prendre une décision éclairée sur une situation qui doit être jugée au mérite et non d'une façon arbitraire.



Le conseiller J.-Bruno Smith déclare que pour sa part, il souhaiterait la tenue d'un référendum sur un changement éventuel du règlement de zonage concernant les normes de superficie à respecter dans les zones CC. Ces superficies ont été modifiées à la baisse 3 fois et il hésiterait à diminuer ces normes une autre fois.

991/12/83

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que le conseiller Denis Savoie dépose le document dont il a précédemment donné lecture.

ADOPTÉ

992/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1598 modifiant le règlement No. 1399 de la Ville de Drummondville en annulant l'augmentation statutaire de la rémunération du maire et des conseillers pour l'année 1984.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

993/12/83

Lecture est donnée du règlement No. 1591 modifiant le règlement No. 1510 et changeant la durée du programme municipal d'aide à la construction neuve.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Question 1 - La firme de comptables agréés Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin et Associés est-elle la seule firme à Drummondville capable d'effectuer la vérification des finances municipales?

Réponse: Il y a d'autres firmes mais le Conseil a jugé bon de retenir les services de cette firme pour la vérification de l'exercice financier 1984.

Question 2 - Les politiques de tarification établies par les Services récréatifs et communautaires pour l'année 1984-1985 sont-elles différentes de celles qui étaient en vigueur pour l'année 1983-1984?

Réponse: Oui - Un document explicatif sera fourni à M. H. Savoie le 9 janvier 1984.

Énoncé 1 - Félicitations au Conseil pour avoir modifié les heures d'ouverture du Centre d'information documentaire Côme Saint-Germain.



- Question 3 - Serait-il possible de modifier l'horaire des personnes préposées à la perception au service de la Trésorerie?
- Réponse: Son Honneur le Maire annonce qu'à partir du 1er janvier 1984 les personnes préposées à la perception travailleront sur un nouvel horaire de façon à ce que la perception puisse se faire de 8 heures à 17 heures incluant l'heure du midi et ce 5 jours par semaine.
- Énoncé 2 - Le R.C.D. aurait espéré que le salaire des cadres soit gelé en 1984.
- Question 4 - A-t-on vérifié l'opinion des résidents de la rue Maisonneuve concernant la modification au règlement de zonage demandée par M. Oréent Nadeau?
- Réponse: Le conseiller Robert Lafrenière explique que si un projet de règlement prévoyant une modification au règlement de zonage sur le boulevard St-Joseph est adopté par le Conseil, la procédure permet à tous les contribuables concernés de se faire entendre par le Conseil et si nécessaire de demander un référendum sur le nouveau règlement.
- Énoncé 3 - Certains commentaires formulés dans les journaux par M. Georges Nijdam, coordonnateur de la Commission économique régionale Drummond, qui a résigné ses fonctions, sont disgracieux et regrettables.
- Intervenant: M. Laurent Ricard du 355 rue St-Edouard.
- Question - Serait-il possible d'obtenir une copie du document lu par Son Honneur le Maire concernant l'exercice financier 1984?
- Réponse: Ce document sera reproduit intégralement dans le journal La Parole.
- Énoncé - Le nouveau Conseil se doit d'être félicité pour:
- 1) prendre les moyens nécessaires pour diminuer la dette municipale;
 - 2) baisser le taux d'intérêt sur les comptes passés dus.
- Intervenant: M. Jean-Noël Roussel du 1540 Jean-de-Brébeuf.
- Question - Ne serait-il pas plus avantageux pour la Ville d'entasser la neige sur le terre-plein au centre du boulevard Jean-de-Brébeuf?
- Réponse: MM. les conseillers Lindor Letendre, Edward St-Pierre et Robert Lafrenière expliquent qu'une étude a démontré qu'il était préférable d'enlever la neige sur cette artère et de laisser le terre-plein libre pour une meilleure visibilité aux intersections de ce boulevard. Cependant, il faut comprendre que les récentes tempêtes de neige ont été très abondantes et qu'elles se sont succédé sans arrêt de telle sorte que l'enlèvement de cette neige n'a pu se faire aussi rapidement que souhaité. Cette situation devrait se corriger avec le retour du beau temps.
- Le conseiller Denis Savoie explique que durant la nuit de jeudi 22 décembre au vendredi 23 décembre, il a accompagné le directeur du Service des travaux publics durant une opération d'enlèvement de la neige par l'équipe municipale. Il a été émerveillé par la compétence, l'ardeur au travail et la stratégie de cette équipe bien dirigée et efficace.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire souhaite à tous les drummondvillois et drummondvilloises une Bonne, Heureuse et Prospère Année.



Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance régulière du Conseil est fixée au lundi, 9 janvier 1984 à 20 heures.

Son Honneur le Maire déclare que l'assemblée est levée.

.....
Greffier.

.....
Maire.

* * * * *

9 janvier 1984

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 janvier 1984; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

1/1/84

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de la 1ère séance spéciale du 27 décembre 1983 tenue à 20 heures (traitant du budget 1984); il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2/1/84

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de la 2e séance spéciale du 27 décembre 1983 tenue à 20 heures (traitant du programme triennal d'immobilisations); il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ